

# BUDGET DE DÉPENSES

2000-2001

VOLUME III

---

## Plans ministériels de gestion des dépenses

---

Québec 

ISSN 1206-5854  
ISBN 2-550-35709-4

Dépôt légal, 1<sup>er</sup> trimestre 2000  
Bibliothèque nationale du Québec

## AVANT-PROPOS

Les informations sur le Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice 2000-2001 se retrouvent dans les trois documents suivants :

*Volume I : Livre des crédits*

*Volume II : Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*

*Volume III : Plans ministériels de gestion des dépenses*

Le Volume I présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2000-2001. Il fait la distinction entre les crédits, le budget de dépenses et le budget d'investissements. Les crédits sont ventilés par ministères et par programmes. Ils sont obtenus en déduisant la dépense d'amortissement du budget de dépenses et en y ajoutant le budget d'investissements.

Le Volume II contient les informations d'ensemble sur le Budget de dépenses et des informations complémentaires sur certains aspects particuliers. On retrouve au début de ce volume le message du Président du Conseil du trésor concernant le Budget de dépenses.

Le Volume III présente les *Plans ministériels de gestion des dépenses*. Ces plans donnent des explications sur le budget de dépenses et le budget d'investissements de chaque ministère et organisme. On y retrouve, notamment, de l'information sur leurs orientations stratégiques.



## PRÉFACE

Les *Plans ministériels de gestion des dépenses* visent à fournir, aux membres de l'Assemblée nationale, des explications sur les données contenues dans le *Livre des crédits 2000-2001* et de l'information sur la gestion des ministères et des organismes.

Les *Plans ministériels de gestion des dépenses*, publiés depuis l'exercice 1995-1996, constituent l'un des volets de la modernisation entreprise au niveau de la gestion gouvernementale. Ils s'inscrivent, en effet, dans une approche de gestion axée sur les résultats qui favorise la responsabilisation des ministères et des organismes quant à l'utilisation des ressources que le gouvernement leur alloue. L'accent y est mis sur la cohérence et la transparence des choix budgétaires.

Dans leur plan de gestion des dépenses, les ministères et les organismes exposent d'abord leur *Mission* et font le *Suivi de leur plan* de l'exercice 1999-2000. Ils présentent ensuite le *Contexte et les grands enjeux* ainsi que les *Orientations stratégiques* qu'ils ont identifiées. Le contexte et les enjeux réfèrent notamment à l'évolution de leur environnement social et économique, ce qui inclut les besoins des clientèles respectives qu'ils desservent. Les orientations stratégiques définissent, quant à elles, les priorités et les axes d'intervention à l'intérieur desquels les ministères et organismes ont choisi d'agir. La majorité d'entre eux ont utilisé ces deux dernières sections pour présenter l'impact du chantier de la modernisation de l'administration publique sur leur organisation et les actions qu'ils comptent mettre en place pour effectuer le virage de la gestion par résultats et ainsi assurer un meilleur service aux citoyens. Dans la section du *Plan d'évaluation de programme*, les ministères et les organismes dressent tout d'abord le bilan du plan de l'exercice précédent et font état de leur plan d'action dans ce domaine pour le prochain exercice.

La section du *Plan budgétaire* expose les choix et les moyens adoptés par les ministères et les organismes pour respecter leur enveloppe budgétaire. Cette section inclut le *Budget de dépenses par programmes*, le *Budget d'investissements* et les *Fonds spéciaux* sous leur responsabilité. Les objectifs de programmes y sont décrits en termes clairs et, lorsque possible, mesurables. Le budget de dépenses pour 2000-2001 est comparé à celui de l'exercice 1999-2000 et les variations y sont indiquées; il est aussi comparé à la dépense probable de ce même exercice. En outre, le budget d'investissements 2000-2001 est comparé avec celui de l'exercice 1999-2000 : il comprend les immobilisations et les investissements sous forme de « Prêts, Placements et Avances ». Par ailleurs, afin de refléter toutes les opérations des ministères, des organismes ou des portefeuilles, des tableaux comprenant les revenus, les dépenses, les investissements et l'effectif de leurs fonds spéciaux sont inclus dans cette même section.

Finalement, une dernière section portant sur les *Indicateurs* permet aux ministères et aux organismes de présenter des indicateurs sur les services rendus et les résultats atteints.



## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PRÉFACE**

### **APERÇU GÉNÉRAL ET SOMMAIRE DES DONNÉES**

Sommaire des dépenses .....	10
-----------------------------	----

### **LES PLANS MINISTÉRIELS DE GESTION DES DÉPENSES**

#### **Assemblée nationale**

Assemblée nationale .....	15
Personnes désignées par l'Assemblée nationale .....	19

#### **Portefeuilles ministériels**

Affaires municipales et Métropole .....	31
Agriculture, Pêcheries et Alimentation .....	45
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique .....	57
Conseil exécutif .....	75
Culture et Communications .....	81
Éducation .....	93
Emploi, Solidarité sociale .....	105
Environnement .....	119
Famille et Enfance .....	131
Faune et Parcs .....	141
Finances .....	147
Industrie et Commerce .....	159
Justice et Condition féminine .....	165
Recherche, Science et Technologie .....	177
Régions .....	185
Relations avec les citoyens et Immigration .....	193
Relations internationales .....	203
Ressources naturelles .....	209
Revenu .....	223
Santé et Services sociaux .....	239
Sécurité publique .....	249
Tourisme .....	259
Transports .....	267
Travail .....	281



## **APERÇU GÉNÉRAL ET SOMMAIRES DE DONNÉES**

Cette section présente des informations pour l'Assemblée nationale et l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement. Ces informations sont nécessaires pour comprendre les *Plans ministériels de gestion des dépenses* qui sont présentés dans ce volume du Budget de dépenses 2000-2001.

Le tableau 1 expose un *Sommaire des dépenses* 2000-2001 et 1999-2000 de chaque ministère et organisme, compare les budgets de dépenses 2000-2001 à ceux de 1999-2000 et montre la variation entre ces budgets. Il résume les données budgétaires qui se retrouvent dans le *Plan de gestion des dépenses* de chacun des ministères et organismes. Ce tableau indique aussi le pourcentage de variation entre les budgets de dépenses 2000-2001 et la dépense probable 1999-2000.

**Tableau 1 : Sommaire des dépenses**<sup>1</sup>

	2000-2001		1999-2000		Dépenses 2000-2001
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable	Dépense probable 1999-2000
	(1) (000 \$)	(2)=(1)-(3) (000 \$)	(3) (000 \$)	(4) (000 \$)	(5) (%)
Assemblée nationale	73 539,6	1 495,3	72 044,3	72 104,0	2,0%
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	41 646,1	(957,7)	42 603,8	42 583,0	(2,2%)
Affaires municipales et Métropole	1 207 026,9	45 915,1	1 161 111,8	1 113 948,9	8,4%
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	719 468,9	187 218,4	532 250,5	533 265,1	34,9%
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique <sup>2</sup>	619 685,3	165 637,9	454 047,4	428 955,2	(1,6%)
Conseil exécutif	59 843,4	(120 231,3)	180 074,7	180 119,6	(66,8%)
Culture et Communications	432 774,9	(26 691,7)	459 466,6	457 942,3	(5,5%)
Éducation <sup>4</sup>	10 107 492,4	247 953,3	9 859 539,1	9 764 067,2	3,5%
Emploi, Solidarité sociale	3 997 387,0	29 145,1	3 968 241,9	4 046 719,5	(1,2%)
Environnement	173 727,8	(68 113,5)	241 841,3	253 283,7	(31,4%)
Famille et Enfance <sup>7</sup>	1 548 010,3	87 915,1	1 460 095,2	1 436 070,8	7,8%
Faune et Parcs	102 540,2	14 976,8	87 563,4	75 201,0	36,4%
Finances <sup>3,6</sup>	508 168,8	84 610,8	423 558,0	357 158,6	28,5%
Industrie et Commerce	151 473,5	(3 021,1)	154 494,6	152 202,4	(0,5%)
Justice et Condition féminine	463 319,7	8 284,8	455 034,9	465 658,7	(0,5%)
Recherche, Science et Technologie	213 652,0	(91 701,5)	305 353,5	304 588,6	(29,9%)
Régions	124 025,5	(29 510,5)	153 536,0	153 709,2	(19,3%)
Relations avec les citoyens et Immigration <sup>7</sup>	171 268,9	35 788,0	135 480,9	171 965,5	(0,4%)
Relations internationales	110 899,6	1 102,8	109 796,8	119 351,0	(7,1%)
Ressources naturelles	329 024,9	(140 582,4)	469 607,3	476 970,1	(31,0%)
Revenu	614 613,7	(37 159,8)	651 773,5	658 880,9	(6,7%)
Santé et Services sociaux <sup>5</sup>	15 456 523,6	967 551,5	14 488 972,1	14 534 620,7	6,3%
Sécurité publique	670 336,3	12 103,6	658 232,7	701 592,5	(4,5%)
Tourisme	53 336,3	(57 099,7)	110 436,0	110 888,7	(51,9%)
Transports	1 443 989,2	(146 442,4)	1 590 431,6	1 588 838,8	(9,1%)
Travail	66 225,2	1 693,5	64 531,7	73 314,0	(9,7%)

**Tableau 1 : Sommaire des dépenses**<sup>1</sup>

	2000-2001		1999-2000		Dépenses 2000-2001
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable	Dépense probable 1999-2000
	(1) (000 \$)	(2)=(1)-(3) (000 \$)	(3) (000 \$)	(4) (000 \$)	(5) (%)
Crédits non dépensés	—	105 433,6	(105 433,6)	—	
Redressement <sup>7</sup>	—	(89 314,0)	89 314,0	—	
<b>DÉPENSES DE PROGRAMMES</b>	<b>39 460 000,0</b>	<b>1 186 000,0</b>	<b>38 274 000,0</b>	<b>38 274 000,0</b>	<b>3,1%</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE</b>	<b>6 750 000,0</b>	<b>26 000,0</b>	<b>6 724 000,0</b>	<b>6 724 000,0</b>	<b>0,4%</b>
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>46 210 000,0</b>	<b>1 212 000,0</b>	<b>44 998 000,0</b>	<b>44 998 000,0</b>	<b>2,7%</b>

<sup>1</sup> Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et excluent par conséquent les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, Placements et Avances » du budget d'investissements. Le budget d'investissements de chaque ministère ou portefeuille figure au Livre des crédits 2000-2001 et aux plans ministériels de gestion des dépenses.

<sup>2</sup> Au portefeuille Conseil du trésor, Administration et Fonction publique, le pourcentage de variation a été calculé en excluant le programme « Fonds de suppléance » car ce programme est constitué de provisions ayant pour but de pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir au cours de l'exercice financier dans l'ensemble des autres portefeuilles.

<sup>3</sup> Au ministère des Finances, le pourcentage de variation a été calculé en ajoutant à la dépense probable les virements de provisions vers d'autres ministères effectués en 1999-2000.

<sup>4</sup> Au ministère de l'Éducation, l'augmentation réelle est plus importante puisque le Discours sur le budget 2000-2001 a permis aux réseaux de bénéficiaire, dès l'année financière 1999-2000, de l'ajout de ressources additionnelles de 150,0 M\$. Excluant cet ajout, la croissance est de 398,0 M\$ par rapport au budget de l'année antérieure et de 493,4 M\$ par rapport à la dépense probable.

<sup>5</sup> Au ministère de la Santé et des Services sociaux, le Discours sur le budget 2000-2001 a annoncé des dépenses additionnelles de 782,0 M\$ en 1999-2000 et de 1 704,0 M\$ en 2000-2001, excluant des investissements de 200,0 M\$ pour l'achat de nouveaux équipements médicaux à être financés par le biais d'un service de dette subventionnée. Ces montants représentent les sommes additionnelles accordées par le gouvernement par rapport au budget initial de dépenses 1999-2000 de 13 752,7 M\$.

<sup>6</sup> Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est présenté distinctement des crédits du ministère des Finances. Au Livre des crédits et dans les plans ministériels de gestion des dépenses, les crédits du ministère des Finances incorporent le service de la dette.

<sup>7</sup> Les données 1999-2000 ont fait l'objet de redressements afin de les présenter sur la même base que le Discours sur le budget 2000-2001. Les redressements effectués entraînent une hausse de revenus et de dépenses qui s'explique de la façon suivante :

- 61,0 M\$ à la politique familiale vu que cette dernière remplace certaines mesures qui étaient auparavant financées par le biais des revenus;
- 28,3 M\$ à la suite de l'intégration du Curateur public au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration comme organisme budgétaire.



**Assemblée nationale**

---



## ASSEMBLÉE NATIONALE

### LA MISSION

Composée de tous les députés élus au suffrage universel, l'Assemblée nationale est l'organe suprême légitime qui, dans la société québécoise, incarne la démocratie. En vertu de la Constitution, le pouvoir législatif lui appartient conjointement avec le Lieutenant-gouverneur. Il importe donc que l'Assemblée nationale exploite toutes les avenues possibles lui permettant d'assumer pleinement les responsabilités qui lui incombent.

La tradition parlementaire reconnaît deux rôles fondamentaux aux assemblées parlementaires : celui de légiférer dans les domaines de leur compétence et celui d'exercer un contrôle sur le pouvoir exécutif et l'administration publique. Les assemblées sont également appelées à se prononcer sur des questions d'actualité par l'intermédiaire de leurs membres.

### LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

#### — La législation

L'Assemblée nationale légifère, c'est-à-dire qu'elle édicte des normes ayant un caractère obligatoire sur l'ensemble du territoire québécois et dans les champs de compétence que lui reconnaît la Constitution. Les lois adoptées par l'Assemblée sont de deux ordres : les lois publiques, d'application générale, visent la collectivité québécoise ou une portion assez vaste de celle-ci; les lois d'intérêt privé touchent un segment beaucoup plus restreint de la population, comme des corporations, des municipalités et des particuliers.

#### — Le contrôle du pouvoir exécutif

En plus de légiférer dans les domaines qui relèvent de sa compétence, l'Assemblée nationale est appelée à exercer un contrôle continu sur le pouvoir exécutif et l'administration publique. Ainsi, les membres du Conseil exécutif et des divers organismes de l'administration publique relevant de leur autorité doivent rendre compte régulièrement, devant l'Assemblée, de leurs politiques et de leurs activités.

#### — La prise de position sur des questions d'intérêt public

En plus de la législation et du contrôle du pouvoir exécutif, l'Assemblée, par divers moyens, permet à ses membres soit collectivement, soit individuellement, de prendre position sur diverses questions d'actualité.

L'indépendance de l'Assemblée nationale est une condition préalable à la réalisation de son mandat. C'est pourquoi la loi accorde à l'Assemblée nationale seule le pouvoir de se donner les moyens de fonctionner, tant sur le plan de la procédure que sur celui de l'administration.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Secrétariat général, affaires juridiques et parlementaires, relations interparlementaires, communications et protocole	11 104,5	216,9	10 887,6	10 887,6
2. Gestion, diffusion des débats, soutien matériel et technique	26 186,6	414,1	25 772,5	25 832,2
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	36 248,5	864,3	35 384,2	35 384,2
<b>Total</b>	<b>73 539,6</b>	<b>1 495,3</b>	<b>72 044,3</b>	<b>72 104,0</b>
<b>Effectif (ETC)</b>	<b>480</b>	<b>—</b>	<b>480</b>	<b>—</b>

Le budget de dépenses de 2000-2001 de l'Assemblée nationale se divise en trois programmes. Il présente une augmentation de 1,5 M\$ par rapport à 1999-2000. Cet écart s'explique par des dépenses additionnelles reliées à l'accroissement des coûts de la masse salariale.

Précisons que le budget de dépenses de l'Assemblée nationale apparaissant au budget de dépenses 2000-2001 du gouvernement du Québec y est inscrit à titre indicatif seulement et qu'il revient au Bureau de l'Assemblée nationale d'y apporter des modifications, s'il le juge à propos.

#### **Programme 1 : Secrétariat général, affaires juridiques et parlementaires, relations interparlementaires, communications et protocole**

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale, à informer les parlementaires et les citoyens des activités de l'Assemblée nationale et à assurer la logistique des activités protocolaires.

Les dépenses de ce programme augmentent de 0,2 M\$ en 2000-2001 par rapport au budget de dépenses 1999-2000. Cette hausse est principalement attribuable à l'accroissement des coûts de la masse salariale.

---

## Programme 2 : Gestion, diffusion des débats, soutien matériel et technique

Ce programme vise à planifier, diriger, coordonner et contrôler les ressources humaines et financières essentielles à la gestion des programmes de l'Assemblée nationale, à assurer la sécurité des personnes et des biens et à fournir les services professionnels, techniques et opérationnels auprès des parlementaires et des unités administratives.

L'augmentation du budget de dépenses de 0,4 M\$ s'explique principalement par un accroissement des coûts de la masse salariale.

## Programme 3 : Services statutaires de soutien aux parlementaires

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Les dépenses de ce programme augmentent de 0,9 M\$. Cette hausse représente le résultat de divers ajustements dont la diminution du nombre de ministres, occasionnant ainsi pour l'Assemblée nationale d'assumer les coûts d'un bureau de comté additionnel et ensuite les coûts de croissance de la masse salariale.

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

---

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	5 078,8	5 078,8
Prêts, Placements et Avances	—	—

---

Le budget d'investissements 2000-2001 est le même que pour l'exercice précédent. Ces crédits serviront majoritairement à des projets de rénovation sur les immeubles de la Colline parlementaire.



## **PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Ce portefeuille regroupe les programmes « Le Protecteur du citoyen », « Le Vérificateur général » et le « Directeur général des élections ».

### **LE PROTECTEUR DU CITOYEN (programme 1)**

#### **LA MISSION**

Le Protecteur du citoyen a pour mission de prévenir et de corriger les erreurs, ainsi que l'arbitraire et les injustices de l'Administration. Ceci lui permet d'intervenir tant à l'égard des réclamations individuelles des citoyens que des problèmes systémiques qu'il identifie dans le cadre de ses enquêtes. Il agit aussi à titre préventif et commente les projets de lois, règlements et autres pratiques qui risquent de léser les citoyens, et cherche à les bonifier en enrichissant la réflexion des parlementaires, ministres et administrateurs.

#### **LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000**

- Le Protecteur du citoyen a revu la structure de son organisation, principalement par la réorganisation de sa Direction générale des enquêtes;
- Le Protecteur du citoyen a réalisé une large part de la refonte de son système informatique;
- Plus de 26 000 réclamations et demandes de consultation ont été traitées, dont plus de 9 000 ont réclamé une enquête complète;
- Le Protecteur du citoyen a aussi analysé plus de 20 projets de lois et de règlements, et a adressé ses commentaires aux ministres et dirigeants responsables;
- Tant à titre de Protecteur du citoyen que de président de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie ou de secrétaire de l'Institut international de l'Ombudsman, le Protecteur du citoyen a contribué au développement de l'État de droit en participant à plus d'une dizaine de séminaires, congrès et colloques à travers le monde.

#### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le Protecteur du citoyen doit accomplir sa mission dans un contexte de plus en plus exigeant. À l'ère de restrictions budgétaires affectant l'ensemble des citoyens, des dysfonctionnements nouveaux sont apparus dans la production et la livraison des services publics. Cela s'est traduit par des lésions de types différents, à caractère systémique, résultant moins souvent de négligences ou d'erreurs et plus fréquemment de décisions déraisonnables ou injustes et même d'abus de pouvoir. Face aux interventions à visée collective du Protecteur du citoyen, le règlement de ces préjudices est complexe et plus difficile, notamment parce que l'Administration oppose une résistance plus grande en considération des implications sur ses pratiques.

Le Protecteur du citoyen doit aussi répondre aux demandes des parlementaires à l'effet non seulement de préserver les acquis en termes d'accessibilité et de recours léger, mais également de mieux faire connaître l'institution.

En plus de rétablir la satisfaction de nombreux citoyens et de contribuer à corriger plusieurs dysfonctionnements de l'Administration, le Protecteur du citoyen participe à la saine gestion des dépenses publiques en solutionnant à moindres frais des litiges autrement soumis aux tribunaux administratifs. Son action s'étend à des formes de conciliation et de médiation entre les citoyens et les ministères et organismes.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Le Protecteur du citoyen vise à maintenir un haut niveau de qualité de ses services et pour ce faire, il prévoit consolider ses moyens d'action et ses outils de suivi, ainsi que poursuivre sa démarche de gestion axée sur les résultats.

Cela implique qu'il devra :

- Réaffirmer sa mission et préciser les orientations et priorités retenues pour les prochaines années;
- Mettre en œuvre une gestion davantage axée sur les résultats :
  - objectifs convenus en début d'exercice, suivi périodique des résultats, ajustements et reddition de comptes à partir d'indicateurs d'efficacité;
  - amélioration de la gestion administrative :
    - révision des processus de travail;
    - mise à jour des procédures administratives;
    - perfectionnement des employés à partir de profils d'emploi spécifique;
- Participer aux forums nationaux et internationaux sur la promotion de « l'ombudsmanship », et plus particulièrement à ceux de la Francophonie.

Afin de maintenir la qualité de ses services, le Protecteur du citoyen poursuit la restructuration de ses directions.

## **LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

Le Protecteur du citoyen agit principalement par voie d'enquête et de recommandation. C'est ainsi qu'il exerce le contrôle des actes ou comportements de l'Administration.

Le Protecteur du citoyen compte se doter de nouveaux indicateurs de résultats mieux adaptés à ses opérations et plus susceptibles de mesurer tant son efficience que son efficacité et évaluer la reconnaissance du recours au Protecteur du citoyen par la population.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

Le budget des dépenses 2000-2001 du Protecteur du citoyen est maintenu au même niveau que celui de l'exercice précédent.

## **LES INDICATEURS**

Afin de maintenir l'efficacité de ses ressources, diverses données de gestion sont cueillies et des indicateurs de résultats ont été développés.

Parmi ces données et indicateurs, notamment pour l'amélioration de la gestion des ressources humaines de sa Direction générale des enquêtes, notons les suivants :

- Comparaison interannuelle du nombre de réclamations et demandes de consultation reçues;
- Comparaison interannuelle du nombre des affaires traitées;
- Inventaire mensuel des opérations d'accueil et de traitement;
- Temps moyen de traitement selon les diverses catégories de réclamations;
- Délai moyen de traitement selon les catégories des réclamations;
- Taux de résolution des affaires ayant fait l'objet d'une enquête complète;
- Taux de succès des interventions où la réclamation s'avérait fondée.

## LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (programme 2)

### LA MISSION

Favoriser le contrôle parlementaire des fonds et autres biens publics en réalisant en toute indépendance la vérification des états financiers et l'évaluation de la gestion et de la reddition de comptes, tout en effectuant la promotion des saines pratiques dans ces domaines.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Les principales réalisations de l'année sont :

- La production de 18 rapports à la direction exposant les commentaires et les recommandations découlant de nos travaux de vérification financière, de 169 rapports de vérification d'états financiers, ceux du gouvernement et ceux d'organismes et d'entreprises du gouvernement, ainsi que l'examen de 101 rapports de vérification produits par d'autres vérificateurs pour des entités de même nature;
- La publication, en deux tomes, du rapport annuel du Vérificateur général à l'Assemblée nationale contenant notamment 10 rapports de vérification d'optimisation des ressources, les principaux commentaires adressés à certaines entités à la suite de nos travaux de vérification financière ainsi que l'examen des suites accordées aux recommandations de 17 rapports de vérifications antérieures;
- La publication de deux rapports spéciaux à l'Assemblée nationale, l'un présente nos commentaires relatifs aux Comptes publics du gouvernement pour l'année 1997-1998, l'autre expose les conclusions d'une vérification sur la gestion par résultats;
- La participation à près de 105 heures de travaux parlementaires en séances publiques ou privées, principalement avec les membres de la Commission de l'administration publique.

### LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Les normes comptables applicables au secteur public évoluent afin de toujours assurer la meilleure information financière aux parlementaires et au public. Cette évolution des normes comptables exige certains changements dans la présentation des états financiers des organismes et entreprises du gouvernement. Le Vérificateur général doit veiller à ce que les ajustements nécessaires soient apportés au cours de la prochaine année.

Le projet de réforme de l'administration publique prévoit la publication plus rapide, après la fin de l'année financière, des rapports de gestion qui, dans le cas des organismes du gouvernement, incluent leurs états financiers vérifiés. Actuellement, 30 % des organismes visés ne respectent pas la date de publication projetée. La publication plus rapide des rapports de gestion exigera que plusieurs états financiers soient vérifiés dans un délai resserré. Nous devons donc repenser en partie l'organisation de nos travaux.

En outre, le projet de réforme précise que les rapports de gestion, qui seront déposés à l'Assemblée nationale, devront contenir une information plus significative quant aux résultats atteints en fonction des objectifs poursuivis. Le Vérificateur général, seul vérificateur mandaté par l'Assemblée nationale, certifiera, dans la mesure jugée appropriée, la qualité de cette reddition de comptes. Nous devons donc développer

l'approche de vérification de ces nouveaux rapports de gestion et réserver du temps pour mener à bien cette activité particulière.

Par ailleurs, le recours toujours croissant aux technologies de l'information dans le domaine de la comptabilité et du traitement des données exige la mise à jour régulière des outils que nous employons pour effectuer nos vérifications dans cet environnement technologique en constante évolution.

Le renouvellement du personnel des ministères et organismes occasionne un roulement élevé de notre personnel, qui est fortement sollicité par les entités qu'ils ont vérifiées. Les nombreuses qualités de nos employés, enrichies par un programme de formation complet puis renforcées par la rigueur qui caractérise nos travaux, font d'eux des candidats recherchés. Cependant, le fort taux de roulement que nous connaissons accroît nos coûts de formation et diminue l'expérience de nos équipes de vérification.

Finalement, la Loi sur le vérificateur général a 15 ans. Au fil des ans, certaines difficultés sont apparues, sans oublier que le contexte de gestion du gouvernement a évolué. Afin de veiller à ce que les parlementaires disposent toujours du meilleur soutien dans leur fonction de contrôle de l'action du gouvernement, il est donc indiqué que le Vérificateur général évalue les principes et les modalités de cette législation, et propose, le cas échéant, certains ajustements aux parlementaires.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Les orientations stratégiques de la période 2000–2003 s'articulent autour de trois axes principaux : la certification de l'information financière, la certification des pratiques et de l'information de gestion ainsi que la gestion de notre organisme.

En matière de certification de l'information financière, nous voulons accroître l'utilité de cette information en obtenant une présentation de haute qualité et en temps opportun, et visons à augmenter la valeur ajoutée de ce type de travaux. Plus précisément, nous inciterons toutes les entités à soumettre des états financiers conformes aux normes comptables les plus récentes. Au surplus, nous veillerons à ce que la plupart des entités publient leurs états financiers dans les trois mois suivant la fin de leur exercice financier. Nous avons aussi l'intention de produire un plus grand nombre de rapports à la suite de nos travaux de certification de l'information financière en vue d'améliorer la gestion des fonds publics.

Dans le domaine de la certification des pratiques et de l'information de gestion, nous continuerons à inciter les entités gouvernementales à bonifier leurs pratiques de gestion, à parfaire la mesure de leur performance et leur reddition de comptes. Dans cette perspective, nous certifierons des rapports annuels de gestion afin d'assurer l'Assemblée nationale que ces documents présentent fidèlement les résultats des entités qui les auront élaborés.

Enfin, au regard de la gestion de notre organisme, nous désirons maintenir notre expertise en consolidant notre équipe et en réduisant le taux annuel de roulement du personnel de vérification. Nous voulons aussi améliorer la gestion de la qualité de nos travaux ainsi que notre reddition de comptes. Un dernier objectif est d'évaluer si notre mandat législatif favorise encore pleinement le contrôle parlementaire.

## **LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

En 1999-2000, nous avons prévu évaluer l'exercice de notre droit de regard sur les travaux effectués par des vérificateurs de cabinets privés dans certaines entités. Toutefois, il nous est apparu plus efficace d'intégrer cette évaluation dans l'analyse que nous ferons, au cours de la prochaine année, de l'application de la Loi sur le vérificateur général.

Cette étude détaillée des diverses parties de notre loi constitutive appréciera leur contribution à notre efficacité et à notre efficience dans la réalisation de notre mandat de vérification législative. Le Vérificateur général fera rapport de cette évaluation à l'Assemblée nationale à l'automne 2000.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

### **Les objectifs du programme**

Ce programme vise à permettre au Vérificateur général d'effectuer la vérification financière, la vérification de la conformité et celle de l'optimisation des ressources du Fonds consolidé du revenu, des ministères, de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement ainsi que de bénéficiaires de subventions et à communiquer le résultat de cette vérification dans un rapport à l'Assemblée nationale.

### **Les choix budgétaires**

En 2000-2001, les dépenses du Vérificateur général sont légèrement supérieures à celles de l'année antérieure en raison de différents facteurs, principalement le coût des augmentations salariales découlant des nouvelles conventions collectives des employés de l'État. De fait, cette hausse budgétaire permet de maintenir notre effectif actuel. En pareil contexte, l'affectation d'une partie de nos ressources au développement et à la réalisation de la certification des nouveaux rapports de gestion axés sur la performance diminuera le nombre de vérifications d'optimisation des ressources que nous pourrons effectuer au cours des prochaines années.

Les prévisions budgétaires du Vérificateur général sont étudiées et modifiées, le cas échéant, par le Bureau de l'Assemblée nationale. Aux fins de leur adoption, elles sont portées au Livre de crédits soumis à l'Assemblée nationale.

## **LES INDICATEURS**

Afin d'apprécier les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés, le Vérificateur général s'est doté d'indicateurs dont voici les principaux :

- Le pourcentage d'états financiers conformes aux nouvelles normes comptables;
- Le pourcentage de rapports de vérification sur les états financiers émis dans le délai de 90 jours;
- Le délai d'émission du rapport du Vérificateur sur les états financiers du gouvernement;
- Le délai moyen d'émission des rapports du Vérificateur;
- Le nombre de rapports adressés aux entités et à l'Assemblée nationale;
- Le nombre de rapports de gestion certifiés et le nombre d'heures allouées à cette activité;
- Le taux d'application de nos recommandations;
- L'évolution du nombre d'heures de présence en commission parlementaire.

## **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS (programme 3)**

### **LA MISSION**

Le Directeur général des élections a pour mission, dans le cadre de la législation, d'assumer l'administration du processus électoral en vue du renouvellement des membres de l'Assemblée nationale en garantissant le libre exercice du droit de vote des électeurs du Québec. Il doit, de plus, apporter assistance et conseil aux présidents d'élections municipaux. De surcroît, il a le devoir d'informer les électeurs et d'assurer la transparence du financement politique ainsi que la représentation effective des électeurs.

### **LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000**

Au cours de la dernière année, le Directeur général des élections a vu ses responsabilités accrues en matière de scrutins municipaux. De plus, au cours de la même période, des modifications à la Loi électorale ont obligé le Directeur général des élections à constituer une Commission permanente de révision pour la liste électorale permanente et à gérer les activités de cette Commission. Enfin, le Directeur général des élections a procédé au recrutement et à la formation de nouveaux directeurs du scrutin, postes qui devenaient vacants conformément à la Loi électorale.

### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le Directeur général des élections doit accomplir sa mission dans des conditions de plus en plus complexes. En effet, les attentes des électeurs et des acteurs du système électoral sont plus élevées. Par ailleurs, les nouvelles technologies ont des impacts organisationnels très importants. Enfin, les conditions économiques commandent de maintenir une gestion des plus rigoureuses, axée sur les résultats.

Dans ce contexte, le Directeur général des élections veut s'assurer d'offrir un service de grande qualité aux électeurs ainsi qu'à tous les participants du processus électoral, tout en considérant les indicateurs économiques dans la prise de décision.

Aussi, le Directeur général des élections doit mettre en place toutes les conditions nécessaires pour atteindre la plus grande efficacité et efficience possible de ses ressources.

Enfin, il doit s'assurer que toutes les informations apparaissant sur la liste électorale permanente sont le plus exactes et complètes possible.

### **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Les orientations stratégiques du Directeur général des élections s'articulent, entre autres, autour de deux axes :

- Le maintien de la qualité de l'information contenue sur la liste électorale permanente :
  - gérer un processus de mise à jour de la liste électorale permanente des plus complets en collaboration avec d'autres ministères;

- gérer le travail de la Commission permanente de révision de la liste électorale permanente.
- La gestion des ressources :
  - gérer ses ressources avec un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacité;
  - accroître la compétence de ses ressources humaines;
  - entretenir un climat de travail sain dans l'organisation;
  - mobiliser le personnel autour des objectifs institutionnels.

### **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

Le budget de dépenses 2000-2001 du Directeur général des élections est inférieur de 1,0 M\$ par rapport à celui de 1999-2000. Cet écart s'explique principalement par la non-réurrence des dépenses liées aux dernières élections générales.

Les dépenses du Directeur général des élections sont portées au Livre des crédits 2000-2001. Elles sont inscrites à titre indicatif seulement et il revient à une commission parlementaire, lors de l'étude de ses prévisions budgétaires et de son rapport financier préliminaire, de les approuver et de déposer son rapport à l'Assemblée nationale.

## LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Le protecteur du citoyen	6 294,4	(33,9)	6 328,3	6 219,9
2. Le vérificateur général	15 180,2	315,1	14 865,1	14 890,1
3. Administration du système électoral	20 171,5	(1 238,9)	21 410,4	21 473,0
<b>Total</b>	41 646,1	(957,7)	42 603,8	42 583,0
<b>Effectif (ETC)</b>	441	—	441	—

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	385,8	578,7
Prêts, Placements et Avances	—	—

Le budget d'investissements servira majoritairement à l'acquisition d'équipement informatique et dans le cas du Protecteur du citoyen, à compléter la refonte des systèmes informatiques amorcée en 1999-2000.



## **Portefeuilles ministériels**

---



## AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE

### LA MISSION

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole doit s'assurer de la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens. À ce titre, il soutient les institutions municipales dans l'exercice de leurs responsabilités, conseille les autorités gouvernementales dans le domaine municipal et agit comme interlocuteur principal du gouvernement auprès des municipalités. Son mandat l'amène, entre autres, à réviser régulièrement l'encadrement législatif, réglementaire et administratif régissant ces institutions.

La mission ministérielle en ce qui a trait spécifiquement à la Métropole consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de celle-ci et à en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. Le Ministère joue aussi un rôle de catalyseur et de rassembleur pour la promotion des intérêts de la Métropole, conseille le gouvernement sur toute question qui y est relative et lui propose des orientations et des politiques favorables à son épanouissement.

Divers organismes relèvent aussi de la responsabilité de la ministre, soit la Commission municipale du Québec, le Conseil des aînés, la Régie du logement, la Société d'habitation du Québec, l'Immobilière SHQ, la Société québécoise d'assainissement des eaux, l'Agence métropolitaine de transport, la Société du Palais des congrès de Montréal ainsi que la Société Innovatech du Grand Montréal.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Le Ministère a procédé à plusieurs réalisations durant la dernière année, toutes reliées à son plan stratégique, notamment :

- La mise en oeuvre de deux chantiers, soit la négociation sur le pacte fiscal et la réflexion sur l'organisation du secteur municipal, à la suite du dépôt en avril 1999 du rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales. Le mandat de cette Commission consistait à examiner les sources de financement des instances locales et à identifier les correctifs nécessaires ainsi qu'à proposer des mesures susceptibles d'améliorer l'équité et l'efficacité du régime fiscal municipal et la situation financière des municipalités;
- La poursuite du volet 1 de la Politique de consolidation des communautés locales qui a amené le regroupement de 62 villages, paroisses et cantons en 28 nouvelles entités. Ces regroupements portent ainsi à 1 313 le nombre de municipalités au Québec;
- Le programme *Les eaux vives du Québec* amorcé en septembre 1998 qui a permis à plusieurs municipalités de présenter des demandes d'aide financière en 1999-2000, demandes qui ont entraîné des engagements de 74,0 M\$ en subventions pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux; le soutien à des immobilisations de 172,8 M\$ pour la réalisation de stations d'épuration dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux (communément appelés PAEQ et PADEM), portant à 98,2 % le taux de la population du Québec desservie par un réseau d'aqueduc, dont les eaux usées sont traitées;
- Un support technique aux municipalités pour le passage à l'an 2000, notamment en ce qui concerne les infrastructures pour les usines d'eau potable et d'eaux usées. Le passage à l'an 2000 s'est effectué sans heurt;

- La poursuite du virage technologique déjà amorcé au sein du Ministère, ainsi que la mise à niveau des compétences des employé(e)s;
- La mise en œuvre d'un programme d'aide financière relatif aux infrastructures et équipements endommagés par l'avalanche du 1<sup>er</sup> janvier 1999 survenue à Kangiqsualujjuaq ainsi que la signature d'un protocole d'entente avec l'Administration régionale Kativik pour l'amélioration des infrastructures municipales des villages nordiques qui générera des investissements de 45,0 M\$ sur une période de cinq ans.

Au cours de l'année, les différentes actions du Ministère inhérentes au secteur de la Métropole ont fortement contribué aux réalisations suivantes :

- La poursuite du plan d'action visant le développement et la promotion de la Métropole par la réalisation de projets liés au développement économique, social, culturel et touristique de la région métropolitaine qui ont bénéficié du Fonds de développement de la Métropole pour un montant global de 19,8 M\$. Ainsi, des ententes spécifiques sur les arts et la culture sur l'île de Montréal, à Laval et en Montérégie ont nécessité des investissements de 1,4 M\$; celles sur le tourisme et sur les services d'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat ont impliqué respectivement des sommes de 2,0 M\$ et 1,8 M\$. Une entente spécifique de 2,0 M\$ avec le Conseil régional de développement de Laval permettra la construction de la route verte à Laval et le lien avec le reste du réseau métropolitain;
- Le développement de projets à caractère régional ou local pour un montant de 1,8 M\$, dans le cadre des Fonds de développement régionaux de l'île de Montréal et de Laval;
- Le soutien financier et technique à la Société du Palais des congrès de Montréal dans l'élaboration et le suivi des travaux d'agrandissement du Palais, le soutien à la Régie des installations olympiques dans l'élaboration de son plan de développement et la coordination des actes administratifs nécessaires au deuxième versement de 53,6 M\$ à la Société de gestion Marie-Victorin;
- La relance des travaux du comité interministériel sur le cadre d'aménagement métropolitain en octobre 1999; la révision de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport (L.R.Q., c. A-7.02) et le dépôt d'un rapport d'évaluation à l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> décembre 1999.

De plus, le gouvernement a poursuivi les actions déjà entreprises afin que l'Année internationale des personnes âgées soit célébrée partout au Québec en 1999 et que des interventions devant mener à l'élaboration du Plan d'action gouvernemental 2001-2004 sur la prise en compte des besoins des personnes âgées soient mises en place.

Outre ses activités courantes qui ont permis de réaliser des logements sociaux et d'appuyer financièrement les ménages dans leurs travaux de rénovation et d'adaptation résidentielle, la Société d'habitation du Québec a posé les gestes suivants :

- La modification en octobre 1999 des paramètres du programme *Allocation-logement* pour rendre davantage de chambreurs admissibles et pour prolonger la protection des prestataires de l'ancien programme *Logirente* jusqu'à ce que ceux-ci atteignent 65 ans;
- Les modifications aux normes du programme *AccèsLogis* pour faciliter la réalisation de projets d'habitation communautaire;
- L'aide financière de plus de 0,4 M\$ à des projets réalisés tant au Québec qu'à l'étranger dans le cadre du *Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation* et l'appui au fonctionnement d'associations d'entrepreneurs et de consommateurs;

- L'organisation d'une journée Habitat à l'occasion du Sommet mondial de la Nordicité ainsi que d'un symposium lors de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le vieillissement parrainée par les Nations Unies.

Quant à la Régie du logement, elle a poursuivi ses travaux visant à adapter son rôle et ses services à l'évolution des besoins de sa clientèle et du marché locatif. On peut souligner à cet égard :

- La constitution de groupes de travail mandatés pour proposer des améliorations à la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1), aux règlements d'application et à la prestation des différents services de manière à mieux répondre aux attentes des citoyens;
- La nomination de trois nouveaux régisseurs qui viendront contribuer à la réduction des délais d'audience au cours du prochain exercice financier, à la suite de différentes mesures mises en place en cours d'année pour accélérer l'audition des demandes;
- La poursuite des développements technologiques visant à améliorer les services à la clientèle, dans le cadre du suivi des investissements réalisés dans le parc d'équipements de l'organisme.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Diverses problématiques viennent modifier ou accroître la demande de services à laquelle le secteur municipal, incluant celui de l'habitation sociale, fait face. Ainsi, un ensemble de phénomènes tels que le vieillissement et le changement dans la composition de la population, l'étalement urbain, la mondialisation de l'économie, le développement des technologies, les exigences nouvelles des citoyens en matière de services et de qualité de vie, interpellent de plus en plus le milieu municipal, celui de l'habitation et du logement, de même que celui des aînés.

En outre, l'évolution de l'économie métropolitaine s'inscrit dans les grandes tendances internationales et son dynamisme se compare à celui observé ailleurs dans le monde. La reconnaissance du statut de Métropole du savoir et de la nouvelle économie et de centre d'activités internationales commande le développement d'infrastructures qui facilitent la libre circulation des idées et des biens. L'agrandissement du Palais des congrès, la mise en chantier du Quartier international de Montréal et le développement de la Cité du multimédia sont au nombre des projets de développement économique. La Société Innovatech du Grand Montréal qui a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire va dans le même sens.

Les grands enjeux stratégiques qui découlent de ce contexte consistent donc à :

- Faire évoluer le secteur municipal pour qu'il soit en mesure de prendre en charge les problématiques à l'égard desquelles il est le mieux placé pour intervenir et assurer une meilleure cohérence des politiques gouvernementales à l'égard du secteur municipal;
- Garantir aux municipalités des sources de revenus permettant de financer adéquatement l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées;
- Favoriser la réorganisation des municipalités locales mais aussi des instances supramunicipales (communautés métropolitaines, municipalités régionales de comté); parachever, à court terme, la démarche de regroupement des petites municipalités visées par le volet 1 de la Politique de consolidation des communautés locales;

- Mettre en œuvre les modifications prévues au Régime de péréquation qui, dans sa forme actuelle, fait obstacle aux regroupements;
- Maintenir et accentuer le caractère démocratique des institutions locales et instituer des mécanismes de consultation sur les enjeux importants dans les villes de Montréal et de Québec;
- Procéder à la mise à jour des orientations gouvernementales en matière de planification de l'aménagement du territoire ainsi qu'à la modernisation de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), en ce qui a trait à l'instrumentation et à la participation des citoyens à l'aménagement de leur milieu de vie;
- Pratiquer une gestion moderne axée sur les résultats plutôt que sur les procédures en s'appuyant, notamment, sur les technologies nouvelles permettant ainsi d'offrir des services diligents et accrus aux clientèles du Ministère;
- Assurer le développement des nouvelles technologies de l'information dans les municipalités, afin d'augmenter l'efficacité administrative et l'échange de l'information.

Les enjeux énoncés ci-après reflètent les particularités de la région métropolitaine et s'inscrivent dans les actions mises de l'avant pour accroître son développement :

- Poursuivre la démarche de définition d'un cadre gouvernemental d'aménagement de la Métropole afin d'assurer la rentabilité des infrastructures, de limiter la dispersion de la population sur le territoire et de protéger l'environnement;
- Stimuler la mise sur pied de projets permettant de créer des emplois dans la Métropole, particulièrement dans les domaines économique, social, culturel et touristique, et de projets d'infrastructures dans le domaine récréotouristique et assurer la promotion de la Métropole à l'échelle internationale;
- Accentuer la cohérence de l'action gouvernementale dans la Métropole et la prise en compte des intérêts particuliers de la plus importante agglomération québécoise.

En ce qui concerne les aînés, le principal enjeu consiste à prendre en considération leurs besoins dans le contexte d'une société vieillissante et dans la perspective d'améliorer leur bien-être et leur santé, et ce, dans un environnement de qualité.

Pour sa part, la Société d'habitation du Québec intervient dans un secteur d'activités fortement influencé par la conjoncture démographique, sociale et économique. La Société doit tenir compte, dans ses interventions, des caractéristiques et des besoins des clientèles, notamment du nombre important de ménages dont les revenus sont trop faibles pour être en mesure de se loger adéquatement sur le marché privé ou encore d'avoir accès à la propriété, de la diminution de la taille des ménages et du vieillissement de la population. La Société est donc confrontée aux enjeux suivants :

- Considérer les problèmes d'accessibilité financière d'une partie des ménages et la détérioration du milieu résidentiel dans certains quartiers urbains et en milieu rural, ainsi que les problèmes environnementaux ayant un impact sur l'habitation;
- Tenir compte des besoins croissants pour la construction de logements au Nunavik, des nouveaux besoins liés à la croissance démographique et au vieillissement de la population et de ceux des ménages vivant des problèmes particuliers;

- Utiliser la capacité de production de l'industrie de l'habitation dans le développement de nouveaux marchés à l'étranger ainsi que la capacité du secteur communautaire de répondre aux besoins québécois en habitation;
- Obtenir une juste part des fonds fédéraux liés à l'habitation accompagnée de la pleine juridiction du Québec sur le secteur de l'habitation sociale.

Dans le cadre des politiques et orientations gouvernementales, l'évolution des caractéristiques de la société québécoise appelle la Régie du logement à poursuivre et accélérer les efforts d'adaptation de son intervention aux réalités de l'an 2000, à promouvoir une approche intégrée d'accessibilité et de qualité des services offerts, ainsi qu'à accroître son efficacité pour mieux desservir la population.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

De façon sommaire, les orientations stratégiques retenues sont les suivantes :

- S'assurer que les organismes municipaux soient mieux en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités et à moindre coût, en favorisant les regroupements de municipalités, en renforçant le palier supramunicipal, afin de permettre une prise en charge adéquate des enjeux à caractère supralocal, en assurant un financement adéquat et équitable au secteur municipal et en suscitant une gestion efficace des organismes municipaux;
- Favoriser la participation de la population aux institutions municipales et améliorer son cadre de vie, en facilitant l'implication de tous les citoyens et citoyennes, en préservant et modernisant les infrastructures municipales et en assurant un aménagement harmonieux du territoire;
- Implanter, dans la perspective des orientations gouvernementales de modernisation de la fonction publique, un cadre de gestion qui responsabilise les gestionnaires et le personnel et créer des conditions propices à l'optimisation de la contribution du personnel aux objectifs ministériels;
- Promouvoir la Métropole et faciliter son développement en soutenant et en assurant la cohérence de l'intervention en matière de développement métropolitain, régional et local, en favorisant un aménagement cohérent de son territoire et la préservation de l'environnement, en supportant l'amélioration de ses infrastructures et son développement économique et social;
- Promouvoir et soutenir la priorité du transport en commun par l'Agence métropolitaine de transport;
- Assurer la prise en considération des besoins des personnes âgées en soutenant la concertation des ministères et organismes et en assurant la cohérence et la coordination des interventions de l'État envers cette clientèle;
- Contribuer à la revitalisation des quartiers urbains centraux, notamment en encourageant la rénovation résidentielle, la mise en valeur des quartiers et l'accès à la propriété pour les ménages avec enfants; favoriser la remise en état des logements situés en milieu rural; prévenir et minimiser les problèmes environnementaux du secteur résidentiel;
- Favoriser le maintien dans leur milieu de vie des personnes ayant une déficience physique et des personnes âgées; permettre aux ménages vivant des problématiques particulières d'accéder à un logement adapté à leurs conditions;

- Assurer aux ménages à revenu faible ou modeste un accès à un logement abordable en les soutenant lorsque leurs dépenses de logement représentent un trop lourd fardeau;
- Favoriser le développement des marchés intérieurs et étrangers en habitation, assurer la concertation et le partenariat, promouvoir la recherche ainsi que l'acquisition et le partage du savoir en habitation et contribuer ainsi au bon fonctionnement et à la croissance du secteur de l'habitation;
- Favoriser l'harmonisation des relations entre les locataires et les propriétaires du Québec en les informant de leurs droits et obligations respectifs, en réglant les litiges soumis au tribunal selon des délais minima et en développant de nouveaux mécanismes favorisant la conclusion d'ententes entre les parties. Adapter la mission de la Régie du logement aux réalités de l'an 2000 et implanter une démarche d'amélioration continue, principalement par une diminution des délais d'audition et de traitement des plaintes.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

### LE SUIVI DU PLAN 1999-2000

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE : le Fonds vise avant tout des projets qui présentent une envergure métropolitaine et qui offrent un effet de levier en matière de développement. Depuis la constitution du Fonds en 1996, 437 projets, dont plus de 100 en 1999-2000, ont été acceptés ce qui implique des investissements totaux de 69,0 M\$. Les résultats actuels démontrent que le Fonds génère un peu plus de 10,00 \$ par dollar investi.

LE PROGRAMME *INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC* : l'évaluation du programme fut complétée en juillet 1999. Le rapport conclut à l'atteinte des objectifs fixés, soit des investissements accrus de la part des municipalités en infrastructures, 1 487,0 M\$ s'ajoutant aux 1 575,0 M\$ du programme, ainsi que la création d'emplois.

LA POURSUITE DE L'ÉVALUATION DU TRAVAIL DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES (GRT) : l'évaluation vise notamment à dresser un portrait de l'intervention des Groupes de ressources techniques œuvrant en habitation sociale. Ce portrait porte principalement sur le contexte d'implantation et de développement des GRT au Québec, le niveau de production de logements communautaires, la gestion et l'organisation de ces organismes et permettra d'améliorer les interventions de la SHQ en lien avec ces organismes.

L'ÉVALUATION DU PROGRAMME *LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES* (LAAA) : le programme LAAA, dans sa forme actuelle, réussit difficilement à rejoindre la clientèle cible. Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000, la Société d'habitation du Québec confiera à son réseau de mandataires (environ 140) la tâche, entre autres, de promouvoir le programme, d'informer les personnes sur ses modalités et de les aider à compléter leur demande de participation.

LA RÉVISION DE CERTAINS PARAMÈTRES DU PROGRAMME *ACCÈSLOGIS* : l'analyse de la situation a fait ressortir le besoin d'ajuster certains paramètres du programme *AccèsLogis* pour en assurer davantage le succès. Il a été convenu de modifier certaines normes concernant la contribution du milieu, le coût maximal de réalisation des différents volets du programme et la grille de subventions afférente. De plus, la proportion d'unités de supplément au loyer autorisées passera de 40 % à 50 % des unités d'un projet. Ces modifications effectuées devraient permettre de viabiliser des projets en tenant compte des coûts de réalisation admissibles, davantage appropriés au contexte.

L'ÉVALUATION DU PROGRAMME *REVITALISATION DES VIEUX QUARTIERS* (PRVQ) : cette évaluation visait à déterminer si les personnes ayant bénéficié de cette aide avaient effectivement des besoins impérieux de logement. Par ailleurs, cette analyse permet de dresser un portrait de la clientèle aidée par ce programme ainsi que d'évaluer sommairement les retombées des interventions physiques sur le milieu de vie des quartiers ciblés.

L'ÉVALUATION DU PROGRAMME *ALLOCATION-LOGEMENT* : un examen préliminaire a permis d'identifier des éléments à questionner quant à l'efficacité et l'efficience du programme.

#### **LE PLAN D'ÉVALUATION 2000-2001**

- Cerner l'effet de levier engendré au niveau des investissements par le Fonds de développement de la Métropole;
- Poursuivre l'évaluation du programme *Infrastructures Canada-Québec* rattachée au volet « Expérimentation des nouvelles technologies »;
- Déterminer les correctifs à apporter aux paramètres et à la gestion du programme *Allocation-logement* pour en accroître l'efficacité et l'efficience et pour améliorer la satisfaction de la clientèle.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire pour l'exercice financier 2000-2001 reflète les enjeux importants identifiés par le Ministère en plus de tenir compte des priorités que le gouvernement lui a confiées.

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Promotion et développement de la Métropole	87 985,4	10 808,0	77 177,4	77 722,5
2. Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures	400 851,5	(42 940,1)	443 791,6	437 223,7
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	390 027,1	131 500,0	258 527,1	268 098,4
4. Administration générale	41 270,4	131,1	41 139,3	41 765,8
5. Organismes administratifs et quasi judiciaires	3 338,9	46,2	3 292,7	3 197,7
6. Habitation	270 308,7	(53 535,8)	323 844,5	272 684,6
7. Régie du logement	13 244,9	(94,3)	13 339,2	13 256,2
<b>Total</b>	<b>1 207 026,9</b>	<b>45 915,1</b>	<b>1 161 111,8</b>	<b>1 113 948,9</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant le fonds spécial)</b>	<b>753</b>	<b>—</b>	<b>753</b>	<b>—</b>

#### Programme 1 : Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier à la réalisation d'initiatives ayant pour but le développement et la promotion de la Métropole et joue un rôle de catalyseur et de rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation sur ce territoire et couvre la responsabilité de la politique gouvernementale de soutien au développement local et régional pour les régions administratives de Montréal et de Laval.

Le budget de dépenses du programme reflète une hausse de 10,8 M\$. Cette augmentation résulte de la croissance du service de dette de la Société de gestion Marie-Victorin de 6,9 M\$ et des mesures annoncées, lors du discours sur le budget 2000-2001, soit une somme de 4,0 M\$ allouée au Fonds de développement de la Métropole pour soutenir des projets essentiels au développement économique de la Métropole, de même qu'un montant de 1,1 M\$ attribué au financement des Centres locaux de développement (CLD) situés dans les milieux moins favorisés de Montréal et de Laval.

Par ailleurs, un effort significatif de rationalisation des dépenses a été effectué par la Société du Palais des congrès de Montréal qui se traduit par une diminution de 1,4 M\$ dans l'ensemble de son budget. De plus, les variations de budgets prennent en considération les sommes prévues pour la Régie des installations olympiques, qui sont en hausse de 0,2 M\$.

### **Programme 2 : Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures**

Ce programme vise à assurer une participation financière du gouvernement pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées municipales, au sein de toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures au sein des municipalités, des communautés urbaines de même qu'en milieu nordique.

Le budget de ce programme subit une réduction de 42,9 M\$ due principalement à la non-récurrence de l'injection de 175,0 M\$ dès 1999-2000, annoncée lors du récent Discours sur le budget. Cette somme affectée à un nouveau programme vise les infrastructures et équipements municipaux. Par ailleurs, un montant de 125,4 M\$ est ajouté en 2000-2001 afin de permettre au Ministère d'équilibrer le Fonds spécial de financement des activités locales, compte tenu que la contribution des municipalités à ce Fonds se termine le 31 décembre 2000.

Les autres variations à ce programme s'expliquent par les mouvements budgétaires suivants :

	<b>M\$</b>
– Croissance du <i>Programme d'assainissement des eaux du Québec</i>	7,9
– Augmentation nette des programmes d'infrastructures, applicable surtout aux programmes <i>Infrastructures municipales en milieu nordique</i> et <i>Prolongation d'Infrastructures Canada-Québec</i>	0,7
– Diminution du <i>Programme d'assainissement des eaux municipales</i>	(1,2)
– Diminution des coûts des programmes d'aide à la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout, atténuée par un ajout de 0,6 M\$ pour le programme <i>Les eaux vives du Québec</i>	(0,7)

### **Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités**

Ce programme regroupe les compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et ceux des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organismes internationaux. Il couvre aussi l'aide financière aux municipalités en matière de restructuration du territoire à travers toutes les régions du Québec, ainsi qu'aux municipalités régionales de comté, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik. Il comprend également une nouvelle mesure de transition et de renforcement des agglomérations urbaines et des municipalités régionales de comté, qui se traduira par des compensations financières de 155,0 M\$ sur deux ans.

Le budget de ce programme connaît une croissance de 131,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable essentiellement aux mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2000-2001 qui totalisent 126,2 M\$. L'ensemble des variations se détaille comme suit :

	M\$
– Mesure de transition et renforcement des agglomérations urbaines et des municipalités régionales de comté	115,0
– Compensations financières pour les équipements antipollution	10,0
– Compensations tenant lieu de taxes, notamment 1,2 M\$ pour les immeubles des organisations internationales	7,5
– Fin du programme de mise en commun de services	(0,8)
– Ajustement des programmes d'aide financière aux municipalités, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik en fonction des besoins	(0,2)

#### **Programme 4 : Administration générale**

Ce programme regroupe la direction du Ministère, soit le cabinet de la ministre et le bureau du sous-ministre. Il englobe également la planification, la direction et la coordination des ressources nécessaires dans la gestion des différents programmes du Ministère et dans l'élaboration des politiques, tant pour le secteur de la Métropole que celui des Affaires municipales. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en œuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales.

Le budget de dépenses pour l'année 2000-2001 reflète une hausse nette de 0,1 M\$ attribuable aux ajustements des coûts de main-d'œuvre, jumelée à une réduction des budgets de fonctionnement.

#### **Programme 5 : Organismes administratifs et quasi judiciaires**

Ce programme comprend la Commission municipale du Québec qui assure la surveillance et l'exécution de pouvoirs administratifs et quasi judiciaires relativement à la gestion financière des municipalités. Il inclut également le Conseil des aînés et le Secrétariat aux aînés dont les mandats ont trait principalement à la promotion des droits des personnes âgées, à leurs intérêts et à leur participation à la vie collective, en plus de conseiller le gouvernement à cet effet.

Le budget alloué à la Commission municipale du Québec a subi une réduction globale de 10 000 \$ afférente principalement à une rationalisation de ses dépenses. En ce qui concerne les budgets octroyés pour le dossier des aînés, ceux-ci connaissent une augmentation de 60 000 \$ qui se reflète dans le soutien accru aux projets destinés à cette clientèle.

#### **Programme 6 : Habitation**

Ce programme vise à faciliter, aux citoyennes et citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

Le budget prévu pour l'exercice financier 2000-2001 totalise 553,2 M\$. Ce budget sera financé par le gouvernement du Québec et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La part versée par celle-ci à titre de contribution fédérale aux programmes à frais partagés, principalement les programmes de HLM public et privé, est estimée à 232,5 M\$. La contribution du gouvernement du Québec, évaluée à 320,7 M\$, sera financée par des fonds de la Société d'habitation du Québec qui comprennent des contributions reportées d'exercices antérieurs pour un montant de 50,4 M\$ et une subvention de 270,3 M\$.

Par rapport à la subvention de l'exercice précédent, la subvention de 2000-2001 est en baisse de 53,5 M\$. Cependant, le budget total de la Société pour l'exercice 2000-2001 sera sensiblement le même que la dépense probable de l'exercice 1999-2000. Les contributions reportées des exercices antérieurs permettront à l'organisme de disposer d'un financement suffisant. Ces contributions reportées sont principalement attribuables au fait que la clientèle du programme *Allocation-logement* a été inférieure aux prévisions, à des nouveaux fonds fédéraux accordés en matière de rénovation et à l'évolution des coûts des autres programmes d'aide.

### Programme 7 : Régie du logement

Ce programme vise à renseigner les locataires et les propriétaires sur leurs droits et obligations résultant du bail d'un logement, à créer un climat propice à la conciliation et à trancher par décision les différends qui persistent.

Les budgets attribués à la Régie du logement ont subi une réduction nette de 0,1 M\$ qui se répercute principalement dans les budgets de fonctionnement de l'organisme, tout en ayant peu d'impacts sur les services à la clientèle. Par ailleurs, les budgets alloués à la rémunération lui permettront d'autofinancer la croissance de ses coûts de main-d'œuvre pour l'exercice 2000-2001.

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	3 085,0	3 122,8
Prêts, Placements et Avances	4 763,2	4 763,2

Les crédits alloués aux immobilisations concernent principalement le projet d'inforoute municipale, alors que les prêts, placements et avances réfèrent aux sommes prêtées aux centres locaux de développement (CLD).

## LE FONDS SPÉCIAL

### LE FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	427 972,6	427 947,2
Dépenses	427 972,6	427 947,2
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Dans le cadre du plan de redressement des finances publiques, le gouvernement du Québec a sollicité la contribution des municipalités pour les exercices 1998 et 1999, et une entente a été conclue en ce sens le 23 octobre 1997. Afin de rendre cette entente applicable à l'ensemble des municipalités, la Loi instituant le Fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) a été sanctionnée le 19 décembre suivant. Cette loi prévoyait également la possibilité d'une contribution payable pour l'année 2000. Le 15 décembre 1999, le gouvernement prolongeait pour une troisième année consécutive le paiement de cette contribution par les municipalités. Dans le cadre du Discours sur le budget 2000-2001, il a été annoncé que les municipalités n'auraient plus à contribuer au Fonds spécial de financement des activités locales à compter de l'année 2001.

Les activités financées par le Fonds et les coûts qui peuvent lui être imputés sont ceux du *Programme d'assainissement des eaux du Québec*, à l'exception des dépenses affectées au compte non budgétaire créé spécifiquement pour les emprunts à long terme de la Société québécoise d'assainissement des eaux effectués à l'égard de ce programme. Le Fonds est constitué des contributions que doivent y verser les municipalités locales et des sommes puisées sur les recettes provenant de la taxation spéciale à laquelle sont soumis les réseaux de télécommunications, de distribution de gaz et d'électricité ainsi que d'une contribution du Ministère, prise à même le programme 2 *Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures*.

## LES INDICATEURS

Les indicateurs qui suivent s'appliquent aux principaux axes d'intervention du Ministère :

- Concernant la Métropole : le nombre de projets soutenus ainsi que l'effet de levier engendré par les investissements du Fonds de développement de la Métropole;
- Concernant les institutions municipales : le nombre de municipalités, le respect des cibles fixées par le volet 1 de la Politique de consolidation, la satisfaction des clientèles face aux allègements des contrôles, le nombre de femmes élues dans les municipalités locales et de femmes déléguées au palier supramunicipal;

- Concernant le cadre de vie des citoyennes et des citoyens : la population desservie par un système de traitement des eaux usées; l'accès à une eau potable dans les petites municipalités; l'état des infrastructures municipales; les schémas d'aménagement révisés qui entreront en vigueur; le traitement des plaintes;
- Concernant le fonctionnement des organismes municipaux : le degré de mise en commun des services municipaux; la situation financière des municipalités; leur niveau d'endettement; le rythme d'implantation de l'autoroute municipale de l'information;
- Concernant l'habitation : le nombre de ménages recevant une allocation-logement, le nombre et le coût moyen des nouveaux logements sociaux ou communautaires selon les modes de réalisation du programme *AccèsLogis*, le nombre de logements rénovés et la valeur totale des travaux exécutés à l'intérieur du programme *Revitalisation des vieux quartiers*, le nombre de logements rénovés en vertu des programmes *Réparations d'urgence* et *RénoVillage*, le délai d'attente et le nombre de dossiers traités en adaptation résidentielle;
- Concernant l'harmonisation des relations entre propriétaires et locataires : le nombre de renseignements téléphoniques; le taux moyen de réponse aux appels; le nombre de clients rencontrés; le délai moyen d'attente; le nombre de demandes traitées; le délai moyen de traitement et le pourcentage de demandes non traitées au 31 décembre de l'année considérée.



## **AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

### **LA MISSION**

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'influencer et de soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

### **LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000**

#### **Le Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois**

Le Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, tenu le 25 mars 1999, constitue sans aucun doute l'événement majeur de l'année pour le secteur agricole et agroalimentaire québécois. Sous la présidence du Premier ministre, monsieur Lucien Bouchard, ce forum de concertation des décideurs du milieu, élargi aux intervenants socioéconomiques concernés par l'activité agricole et agroalimentaire, a permis d'établir les bases d'une nouvelle politique agricole et agroalimentaire. Rappelons que cet événement s'inscrivait dans la foulée du Forum des décideurs de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire tenue à Saint-Hyacinthe un an plus tôt.

Le Rendez-vous des décideurs a permis d'adopter, de façon unanime, quatre plans d'action articulés autour des thèmes de la rencontre, à savoir : l'ouverture des marchés, les outils financiers, l'agroenvironnement, ainsi que la formation, la recherche et le développement, et le transfert technologique. Tous les intervenants sont venus confirmer leur volonté d'appuyer de façon tangible les objectifs partagés de croissance et de création d'emploi du secteur. Les plans d'action prévoient un ensemble de gestes et de mesures concrètes qui engagent l'ensemble des participants dans la réalisation d'actions concertées dans tous les secteurs d'activités en vue de l'atteinte d'objectifs clairs ciblés, soit d'ici 2005 :

- La création de 15 000 emplois additionnels en agriculture et en transformation;
- La multiplication par deux des exportations pour atteindre les 4 000,0 M\$;
- La réalisation d'investissements à la ferme et en transformation de 7 500,0 M\$.

Les plans d'action adoptés au Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ont guidé l'élaboration du plan stratégique 1999-2002 du Ministère et de ses organismes. Parmi les principales réalisations de l'année 1999-2000, soulignons :

#### **Le développement des marchés**

- Réalisation d'activités promotionnelles sur les marchés étrangers ayant permis à 150 entreprises d'explorer de nouveaux marchés d'exportation et, à 100 d'entre elles, d'y réaliser des ventes.
- Création, en partenariat, d'un réseau de surveillance pour le contrôle de la qualité des œufs de consommation du Québec. Ce réseau, unique en Amérique du Nord, contribue à l'implantation de contrôles de salubrité dans toute la chaîne de production d'œufs de consommation, du poussin à l'assiette du consommateur.

- Élaboration d'un programme de certification dans le secteur du veau lourd afin de favoriser la mise en vigueur d'une charte de la qualité dans ce secteur.
- Élaboration conjointe avec l'industrie d'un nouveau programme de certification des produits biologiques qui procure au secteur un important outil de commercialisation pour se démarquer et se positionner avantageusement sur les marchés.
- Injection d'une somme de 1,5 M\$, sur trois ans, au programme de *Promotion des produits agroalimentaires québécois « Aliments du Québec »* portant à 6,5 M\$ le total de l'enveloppe de ce programme conjoint industrie/gouvernement dont l'objectif est d'accroître la part des produits québécois sur le marché intérieur.
- Mise en œuvre d'un plan d'action structuré afin de promouvoir l'achat de produits agroalimentaires québécois auprès des institutions du gouvernement telles que le réseau des hôpitaux, des centres d'accueil et des services sociaux et les établissements d'enseignement. Ce marché est évalué à quelque 200,0 M\$ par année.
- Implantation d'un programme d'appui au développement des exportations bioalimentaires qui prévoit le versement d'une aide de 50 % de la valeur des projets. Après sa première année complète d'opération, ce programme appelé « *Horizon Export* » a supporté 21 projets lesquels totalisent une valeur de 3,0 M\$.
- Définition des orientations en matière de reconnaissance d'un système d'assurance de la qualité basé sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (modèle HACCP) et élaboration d'une stratégie relative à son application à la ferme. Les entreprises du secteur porcin, en collaboration avec la Fédération des producteurs de porcs et l'Université Laval, a entrepris la mise en place de ce modèle à la ferme.

### **L'adaptation à un environnement plus concurrentiel**

- Signature d'une entente nationale de partenariat sur cinq ans visant le développement de nouveaux services-conseils en agriculture. Par cette entente, le Ministère et l'Union des producteurs agricoles (UPA) conviennent d'unir leurs efforts afin de développer et de cogérer une offre commune de services-conseils dans une perspective d'harmonisation, de complémentarité et de cohérence.
- Création et mise en place d'une table nationale de la restauration. Cette table constitue une tribune permanente de concertation regroupant les organismes majeurs du secteur de la restauration.
- Création, en partenariat avec l'Université Laval, du nouveau Centre de recherche en sciences animales de Deschambault inc. (CRSAD) lequel recevra une subvention de 6,5 M\$ pour les cinq prochaines années. Ce centre de recherche permettra aux entreprises en production animale d'avoir accès à un savoir-faire et à des technologies de pointe leur permettant de demeurer concurrentielles.
- Majoration des primes à l'établissement pour la relève agricole lesquelles voient leur maximum augmenté de 10 000 \$. Ces subventions facilitent l'établissement des jeunes et encouragent la formation des futurs gestionnaires d'entreprises agricoles.
- Définition d'une position québécoise concertée eu égard aux futures négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et défense de cette position auprès du gouvernement fédéral qui l'a prise en compte dans l'élaboration de la position canadienne.

- Octroi de 20 subventions aux universités québécoises totalisant une aide de 2,4 M\$ pour la réalisation de projets de recherche et de développement répondant aux priorités du secteur bioalimentaire et favorisant le développement socio-économique.

### **L'agroenvironnement**

- Bonifications importantes apportées au programme *Prime-Vert* (programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement) afin d'en maximiser les retombées environnementales. Ainsi :
  - 1 037 structures d'entreposage des fumiers ont été construites cette année comparativement à 434 l'année précédente. L'aide accordée pour la construction de ces structures se chiffre à 21,8 M\$;
  - le nombre de clubs agroenvironnementaux s'est accru de plus de 22 % pour atteindre 72. Quelque 3 100 producteurs et productrices agricoles en sont membres.
- Réalisation du portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles du Québec de concert avec l'UPA, sous l'égide de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Le Ministère a consacré 1,0 M\$ à ce projet dont le coût total atteint les 2,4 M\$.
- Adoption par l'ensemble des partenaires, lors du Rendez-vous des décideurs, d'un ambitieux plan d'action en agroenvironnement sur sept ans comportant une quarantaine d'actions importantes.

### **La mise en valeur des potentiels régionaux et la promotion de l'excellence du secteur**

- Aide financière aux différentes tables de concertation régionales et sectorielles via le programme d'*Appui à la concertation* qui ont permis de soutenir 102 projets totalisant des aides d'un peu plus de 5,0 M\$. Ces projets ont engendré des investissements de 20,0 M\$ et la création annuelle de 134 emplois.
- Promotion de la diversité et de la qualité des produits alimentaires québécois au moyen de l'exposition « Le Québec à votre table » en regroupant une collection de vitrines réunissant une sélection de produits provenant de chacune des régions du Québec.
- Contribution à la réalisation d'une série télévisée d'émissions hebdomadaires, intitulée *Cultivé et bien élevé*, mettant en vedette les gens de chez nous (producteurs agricoles, pêcheurs, transformateurs, etc.) qui, par leur savoir-faire et leur expertise, témoignent de la modernité de l'ensemble du secteur.
- Modification législative pour moderniser et assouplir les modalités de gestion du concours de l'Ordre du Mérite agricole.

### **La sécurité du revenu**

- Soutien financier spécial de 8,9 M\$ pour les producteurs et productrices agricoles à temps partiel et de 8,4 M\$ pour les propriétaires de boisés privés ayant également subi des dommages importants à la suite de la tempête de verglas de 1998.
- Octroi d'une enveloppe spéciale de 1,0 M\$ pour venir en aide aux producteurs et aux productrices de moutons du Québec qui se sont retrouvés dans une situation financière difficile à la suite de l'élimination de leurs animaux souffrant de la tremblante.

- Accroissement du portefeuille de prêts garantis de la Société de financement agricole, lequel dépasse le cap des 3 000,0 M\$. La valeur des projets financés par la Société, pour l'exercice 1999-2000, sont de l'ordre de 780,0 M\$. La réalisation de ces projets a contribué à maintenir des emplois pour un équivalent de 5 200 années-personnes.
- Reconduction du programme d'assurance-stabilisation pour les pomiculteurs incluant des paramètres qui tiendront mieux compte de la réalité des entreprises de ce secteur.
- Révision de la protection d'assurance-récolte pour les fraisières et les framboisières par l'introduction d'options de couvertures multiples.

### **Le Rendez-vous national des pêches et de l'aquiculture**

Dans le secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales, l'événement marquant de l'année a été la tenue d'un important colloque réunissant 150 partenaires en provenance de l'industrie, du gouvernement ainsi que des institutions et organismes. Cet événement a permis de consolider la stratégie de développement adoptée dans le cadre des travaux du Réseau pêches et aquiculture Québec (RPAQ). Parmi les autres réalisations importantes de l'année, mentionnons :

- Tenue d'une vaste consultation en vue de l'élaboration de nouvelles orientations en matière d'appui aux entreprises de pêche commerciale et de transformation des produits marins afin de mieux soutenir le potentiel de croissance du secteur;
- Investissement de 1,6 M\$ pour financer 27 projets de nouvelles initiatives des entreprises de pêche et de transformation totalisant 4,7 M\$ et visant le développement des espèces sous-exploitées, l'augmentation de la valeur ajoutée des produits et l'innovation technologique;
- Adoption du projet de loi 48 établissant le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs (BAPAP) dont la mission principale est d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs;
- Mise en œuvre au Centre aquicole marin de Grande-Rivière, de projets de recherche sur l'élevage et l'engraissement de poissons en milieu marin;
- Appui financier et technique à la table filière sur les poissons pélagiques des Îles-de-la-Madeleine et à ses différents projets pour soutenir les efforts de concertation de tous les maillons du secteur des pêches en vue du développement des espèces pélagiques et la création d'emplois durables;
- Contribution du Ministère de 1,6 M\$ pour financer 13 projets dont les coûts totalisent 3,8 M\$ visant le développement de la mariculture dans toutes les régions maritimes du Québec, de manière à assurer à ces communautés une économie en croissance basée sur une industrie viable;
- Structuration, avec les partenaires, d'un Comité de défense des intérêts du Québec chargé de développer une stratégie pour maximiser l'allocation des contingents halieutiques au Québec par le gouvernement fédéral.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

La planification stratégique 2000-2003, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et des organismes relevant du Ministre, s'inscrit dans la continuité de la planification précédente dont elle consolide un certain nombre d'éléments en mettant l'accent sur l'affinement des objectifs et le développement de meilleurs indicateurs de suivi. Rappelons que la planification stratégique 1999-2002 avait fait l'objet d'ajustements importants afin de donner suite aux résultats des travaux issus du Rendez-vous des décideurs ainsi que des objectifs et priorités définis dans le cadre du plan directeur du « Réseau pêches et aquiculture Québec ». Au cours de ces rencontres, l'ensemble des partenaires ont eu l'occasion d'échanger sur les grands enjeux de développement de leur industrie, de partager un même diagnostic, d'identifier un certain nombre de problématiques à résoudre et d'exprimer une volonté commune de trouver les moyens de croître, de créer de l'emploi, de profiter de l'ouverture des marchés et de relever le défi du développement durable. Les enjeux sectoriels ci-après énoncés constituent la toile de fond sur laquelle les partenaires ont convenu d'échanger à l'intérieur de ces forums de concertation. En outre, les objectifs et priorités issus de ces travaux ont été largement pris en compte dans l'élaboration des orientations stratégiques ministérielles.

### **Le secteur agriculture et agroalimentaire**

- Ouverture des marchés et compétitivité.
- Agroenvironnement et cohabitation sur le territoire.
- Dynamisme régional et exploitation des potentiels.
- Adaptation de l'intervention publique.

### **Le secteur pêches et aquiculture commerciales**

- Gestion équitable et efficace de la ressource.
- Développement des marchés.
- Diversification des entreprises de pêche et de transformation.
- Développement de l'aquiculture.
- Concertation et partenariat d'affaires.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **Le secteur agriculture et agroalimentaire**

- Accroître la présence des produits québécois sur les marchés.
- Aider les entreprises à se préparer à un environnement plus concurrentiel.
- Moderniser les outils financiers destinés à l'agriculture à l'intérieur de l'enveloppe prédéterminée de 300,0 M\$ par an, conformément à l'annonce faite lors du Discours sur le budget.

- Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et entreprises agricoles sur le territoire.
- Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
- Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans.
- Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale.

#### **Le secteur pêches et aquiculture commerciales**

- Assurer la viabilité des entreprises de pêche et de transformation dans un contexte de ressources limitées et partagées.
- Susciter et soutenir les initiatives nouvelles des entreprises de pêche et de transformation.
- Favoriser la consolidation et le développement de l'aquiculture.
- Améliorer la mise en marché des produits québécois.
- Promouvoir les intérêts du secteur des pêches et de l'aquiculture sur la scène québécoise, canadienne et internationale.

#### **LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

Au cours des derniers mois, les principales évaluations ou analyses qui ont été réalisées sont les suivantes :

- Programme d'assurance-stabilisation de revenus agricoles;
- Programme de remboursement de taxes foncières et de compensations;
- Programme d'appui à la concertation;
- Programme d'aide à la recherche du Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec (CORPAQ);
- Révision des protections d'assurance dans le régime d'assurance-récolte des cultures maraîchères et des pommes;
- Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissements de préparation et de conserverie de produits marins;
- Programme de formation en hygiène et salubrité des aliments.

Les programmes qui feront l'objet d'évaluation dans les deux prochaines années sont :

- La Société de recherche et de développement en aquiculture continentale inc. (SORDAC).

L'évaluation portera sur la pertinence, l'efficacité et l'impact des réalisations de la SORDAC, à la lumière de son plan stratégique (échancier prévu : automne 2000);

- L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc. (IRDA).

Élaboration d'un cadre d'évaluation (échancier prévu : printemps 2000);

- Révision du système de protection générale de l'ensemble des programmes d'assurance-récolte afin d'implanter un régime à options multiples pour toutes les cultures, avec financement par paliers (échancier prévu : printemps 2001).

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Formation, recherche et développement technologique	33 707,5	788,5	32 919,0	33 769,0
2. Financement agricole	51 327,3	(8 676,6)	60 003,9	53 987,0
3. Aide aux entreprises agroalimentaires	175 756,0	14 968,7	160 787,3	166 887,3
4. Assurances agricoles	352 582,2	177 396,9	175 185,3	175 184,1
5. Appui réglementaire	38 532,2	202,2	38 330,0	38 009,0
6. Gestion interne et soutien	48 852,2	1 393,8	47 458,4	48 062,1
7. Développement des pêches et de l'aquiculture	18 711,5	1 144,9	17 566,6	17 366,6
<b>Total</b>	<b>719 468,9</b>	<b>187 218,4</b>	<b>532 250,5</b>	<b>533 265,1</b>
<b>Effectif (ETC)</b>	<b>2 775</b>	<b>—</b>	<b>2 775</b>	<b>—</b>

Le Ministère disposera en 2000-2001 d'un budget de dépenses de 719,5 M\$, ce qui représente une augmentation de 187,2 M\$ par rapport à l'exercice financier 1999-2000.

### Programme 1 : Formation, recherche et développement technologique

Ce programme vise à développer une culture technologique dans les entreprises bioalimentaires, à rendre disponibles des services appropriés de formation et à assurer un développement durable du secteur bioalimentaire.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Activités d'enseignement du niveau collégial offertes par les Instituts de technologie agricole et alimentaire et par le Campus McDonald de l'Université McGill	18,4
– Activités de recherche et de développement technologique	15,3

L'augmentation du budget de dépenses de 0,8 M\$ s'explique principalement par un ajustement des ressources octroyées aux Instituts de technologie agroalimentaire en vue notamment de répondre à l'accroissement de la clientèle et d'assurer un financement adéquat des activités de formation continue.

### Programme 2 : Financement agricole

Ce programme, administré par la Société de financement agricole, vise à rendre le financement accessible à l'ensemble des entreprises agricoles pour favoriser l'investissement dans une perspective de développement économique régional et à soutenir financièrement la formation de la relève agricole. Il vise aussi à faciliter, par un soutien financier, l'accès à la propriété d'une relève agricole qualifiée.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Contribution au paiement des intérêts afin de diminuer l'impact des fluctuations de taux d'intérêt et de favoriser la sécurité financière des entreprises	19,1
– Gestion interne et soutien	18,6
– Aide à l'établissement agricole sous forme d'une subvention de capital selon le niveau de formation des exploitants	10,0
– Contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers permettant de garantir le financement consenti	3,6

La diminution nette de 8,7 M\$ s'explique :

- Par des ajustements qui seront apportés aux contributions au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers;
- Par une légère baisse des besoins au niveau du *Programme de contribution au paiement des intérêts*;
- Par une légère hausse des besoins du *Programme d'aide à l'établissement* suite à la bonification de ce programme apportée en 1999-2000.

### Programme 3 : Aide aux entreprises agroalimentaires

Ce programme vise à soutenir les entreprises agricoles et à supporter le milieu socio-économique et la mise en valeur des ressources biophysiques, à promouvoir le développement des marchés internes et externes et à contribuer à l'orientation et à la pérennité de l'agriculture de chaque région du Québec.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Remboursement partiel des taxes municipales et scolaires aux producteurs et productrices agricoles	69,6
– Services professionnels et techniques offerts par le Ministère aux exploitations agricoles et aux entreprises agroalimentaires	36,1
– Programme Prime-Vert	34,3
– Aide financière aux entreprises agroalimentaires pour la mise en valeur des productions et la conservation des ressources agricoles	15,5
– Programme d'amélioration de la santé animale du Québec	12,6
– Aide financière aux entreprises de transformation et de commercialisation	6,1
– Programme d'analyse des troupeaux laitiers	1,5

La variation du budget de dépenses de 15,0 M\$ s'explique principalement par la croissance des besoins du programme de remboursement des taxes.

### Programme 4 : Assurances agricoles

Ce programme, administré par la Régie des assurances agricoles du Québec, vise à assurer la stabilité financière des entreprises agricoles en contrant les pertes significatives de revenus attribuables à des bas prix ou à des phénomènes naturels incontrôlables.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Assurance-stabilisation : contribution au Fonds d'assurance-stabilisation constitué pour permettre le maintien du revenu des producteurs agricoles affectés par les baisses de prix	307,8
– Assurance-récolte : contribution au Fonds d'assurance-récolte constitué en vue d'assurer le paiement des indemnités visant à amoindrir l'effet des pertes de récoltes, partielles ou totales, attribuables aux facteurs climatiques, aux maladies et insectes incontrôlables ou aux animaux sauvages	23,5
– Gestion interne et soutien	20,3
– Programmes nationaux : ententes nationales de soutien à la stabilisation des prix visant à contrer les pertes éventuelles de revenus des entreprises agricoles	1,0

L'augmentation du budget de dépenses de 177,4 M\$ s'applique principalement au programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et s'explique comme suit :

- Par la révision apportée pour les productions végétales en 1999-2000 et qui consiste à établir la tarification en fonction des besoins déterminés selon la période de commercialisation (qui se termine à l'automne 2000) plutôt que sur la base de l'année budgétaire permettant ainsi une harmonisation des conventions comptables du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles avec les états financiers du gouvernement du Québec. Cette modification a été initiée pour accroître la précision de l'évaluation des besoins;
- Par l'apport de fonds additionnels obtenus du gouvernement fédéral par le biais de l'entente conclue avec le gouvernement du Québec pour la mise en œuvre du programme fédéral d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA);
- Par une hausse des besoins résultant principalement de la faiblesse des prix du porc et des céréales au cours des deux derniers exercices financiers.

#### **Programme 5 : Appui réglementaire**

Ce programme vise à améliorer les compétences des entreprises en matière de gestion de la qualité des produits bioalimentaires, à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Contrôle de la qualité des produits réalisé par le Ministère et les municipalités	27,7
– Opérations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec chargée d'administrer la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1)	7,7
– Coordination de la mise en marché des produits réalisée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3,1

Le budget de ce programme enregistre une faible hausse de 0,2 M\$.

#### **Programme 6 : Gestion interne et soutien**

Ce programme vise à orienter les interventions et les politiques du secteur bioalimentaire ainsi qu'à soutenir les directions générales du Ministère en regard des services à la gestion.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Services à la gestion dispensés aux unités administratives du Ministère	43,7
– Études économiques	2,7
– Direction du Ministère	2,4

Le budget de ce programme enregistre une hausse de 1,4 M\$ principalement attribuable à un ajustement des contributions d'employeur ministérielles centralisées à ce programme, sauf pour les organismes, et à un ajustement des dépenses d'amortissement découlant de la hausse du budget d'investissements en immobilisation.

### Programme 7 : Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à soutenir l'adaptation de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquiculture au contexte de la globalisation des marchés et d'un développement durable et à assurer une plus grande autonomie et une viabilité économique du secteur.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Exploitation et transformation de la ressource	13,0
– Planification et recherche	5,7

L'augmentation de 1,1 M\$ résulte d'un ajout au budget de transfert pour encourager les initiatives qui permettent de diversifier l'exploitation des ressources halieutiques.

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	9 112,0	4 785,2
Prêts, Placements et Avances	—	—

L'augmentation du budget d'investissements de 4,3 M\$ s'explique par des mises à niveau d'équipements informatiques, par divers projets prioritaires de maintien d'actifs reliés aux immeubles du Ministère logeant les Instituts de technologie agroalimentaire et par la modernisation du parc d'équipements des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires.

#### LES INDICATEURS

##### Le secteur agriculture et agroalimentaire

- Suivi des objectifs de croissance issus de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois.
- Nombre d'entreprises ayant exploré de nouveaux marchés à l'exportation et le nombre d'entre elles y ayant effectué des ventes.
- Nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme d'encadrement marketing.
- Pourcentage d'entreprises identifiées à risque en matière de contrôle de la qualité ayant adopté des pratiques diminuant la charge de risque de façon à la rendre acceptable.

- Nombre de filières agroalimentaires ayant actualisé leur plan stratégique de développement sur la base d'objectifs de croissance.
- Nombre de diplômés des Instituts de technologie agroalimentaire embauchés par les entreprises bioalimentaires.
- Évolution du niveau de formation de la relève agricole.
- Évolution des investissements réalisés dans le secteur agricole et aquicole suite aux prêts garantis par la Société de financement agricole.
- Évolution des clientèles et des valeurs assurées à l'assurance-récolte et à l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.
- Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'établissement.
- Évolution du volume des demandes adressées à la Commission de protection du territoire agricole visant l'exclusion de la zone agricole ou l'implantation d'un usage à des fins non agricoles en territoire agricole.
- Proportion des entreprises agricoles concernées dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation.
- Pourcentage d'entreprises agricoles munies d'un plan agroenvironnemental de fertilisation.
- Nombre de régions administratives disposant d'un plan stratégique de développement agricole et agroalimentaire harmonisé (Municipalités régionales de comtés (MRC), municipalités).
- Nombre d'inscriptions dans les formations agricoles et agroalimentaires au niveau secondaire, collégial et universitaire.
- Résultats des interventions par rapport à la position défendue dans les litiges commerciaux avec d'autres pays (niveau de satisfaction).
- État d'avancement des travaux menant à une entente spécifique sur le partage des responsabilités d'inspection entre le Ministère et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

### **Le secteur pêches et aquiculture commerciales**

- Élaboration et mise en œuvre d'une nouvelle politique d'intervention dans le secteur des pêches et de la transformation des produits de la pêche.
- Augmentation de la valeur ajoutée des produits transformés.
- Augmentation de la production totale et moyenne en eau douce.
- Augmentation des surfacesensemencées en eau marine.
- Pourcentage de projets supportés ayant une stratégie de commercialisation.
- Part du Québec dans les programmes canadiens de soutien au secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales.

## **CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE**

### **LE CONSEIL DU TRÉSOR ET SON SECRÉTARIAT**

#### **LA MISSION**

La mission du Secrétariat du Conseil du trésor consiste à conseiller le Conseil du trésor et son président en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles et à offrir différents services à l'appareil gouvernemental.

#### **LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000**

##### **La modernisation de l'administration publique**

Des étapes importantes ont été franchies avec le dépôt, à l'Assemblée nationale, de l'Énoncé de politique sur la gestion gouvernementale et du projet de loi sur l'administration publique. Le Secrétariat du Conseil du trésor a participé activement aux différentes étapes ayant conduit à ce dépôt ainsi qu'à son étude détaillée en commission parlementaire.

D'autres gestes significatifs ont également été posés en cours d'année dans le cadre de la modernisation. Tel que prévu, le Bureau des partenariats d'affaires a été mis sur pied et la Politique sur les marchés publics a été adoptée, en remplacement de l'ancienne Politique d'achat du gouvernement. De plus, la réglementation sur les contrats du gouvernement a été révisée et un nouveau règlement refondu est présentement en voie d'approbation.

En matière de gestion des ressources humaines, le Secrétariat a poursuivi sa démarche de simplification et d'allègements afin d'adapter le cadre de gestion à l'évolution du contexte prévisible et de mieux appuyer l'action des ministères et organismes en la matière. De même, avec le projet de loi 51 adopté le 11 novembre 1999, des modifications ont été apportées à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) et à la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics (L.R.Q., c. I-4.1); ces modifications visent dans le premier cas, à maximiser les opportunités de nomination dans la fonction publique de personnes issues des différents groupes sous-représentés et, dans le second, à apporter certaines précisions relatives à la reddition de comptes.

##### **La gestion du budget de dépenses et d'investissements**

Dans le domaine budgétaire, le Secrétariat du Conseil du trésor a, en collaboration avec les ministères et organismes, veillé à l'atteinte des objectifs de dépenses et contribué, ce faisant, au maintien de l'équilibre budgétaire.

À cette fin, il a réalisé des suivis budgétaires périodiques afin d'informer le Conseil du trésor de l'évolution des dépenses de l'exercice 1999-2000, y incluant les fonds spéciaux et organismes consolidés. Il a aussi assuré la planification et la gestion centrale du cycle de préparation du Budget de dépenses 2000-2001. Tout au long du dernier exercice, le Secrétariat du Conseil du trésor a travaillé en étroite collaboration avec les ministères et organismes afin de fournir des avis au Conseil du trésor sur tous les dossiers touchant les dépenses et les grands enjeux budgétaires.

### **Le renouvellement des conventions collectives**

Les négociations menées par le Secrétariat du Conseil du trésor dans la fonction publique et sur les questions monétaires pour les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et certains organismes gouvernementaux, et coordonnées par celui-ci dans ces mêmes réseaux sur les autres sujets négociables ont conduit à des ententes de principe avec la plupart des syndicats représentant les employés des secteurs public et parapublic et ce, en respectant la capacité de payer du gouvernement. Quant au programme de relativité salariale, il a été déposé auprès de la Commission sur l'équité salariale; le Secrétariat est en attente d'une décision de la Commission.

### **Les technologies de l'information**

Le déploiement cohérent des infrastructures s'est poursuivi par la mise en place et le renouvellement des infrastructures et services communs, principalement par l'accroissement de la capacité du Réseau intégré de communications informatiques et bureautiques (RICIB) et par la mise en œuvre des infrastructures inforoutières. Ces initiatives favorisent la mise en place, à l'échelle gouvernementale, du commerce électronique, des infrastructures à clés publiques, du répertoire gouvernemental et de la télémessagerie.

En outre, afin d'assurer la gestion sécuritaire et confidentielle des actifs informationnels, le Conseil du trésor a approuvé, en cours d'année, une directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques ainsi que les orientations relatives à l'infrastructure à clés publiques gouvernementale.

Différentes mesures favorisant la mise en œuvre du volet sociétal de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information ont également été lancées selon les quatre grandes orientations suivantes : l'accès, l'éducation, la culture et l'économie.

Enfin, dans le cadre du projet de système de gestion intégrée des ressources (GIREs), le gouvernement du Québec officialisait, en octobre 1999, l'acquisition d'un progiciel intégré des ressources humaines, matérielles et financières. La phase de planification des travaux est présentement complétée.

### **Le dossier de l'an 2000**

Afin d'assurer le passage à l'an 2000, le Secrétariat a assumé la coordination, le suivi et l'évaluation continue de l'avancement des travaux à être effectués. Au 30 novembre 1999, les activités essentielles et les systèmes stratégiques étaient adaptés pour faire face au passage à l'an 2000. De plus, pour pallier à toute éventualité pouvant survenir pendant la période critique, des mesures ont été prises afin que tout problème soit solutionné rapidement. Le passage à l'an 2000 s'est effectué sans problème.

### **Les services gouvernementaux**

La réalisation et la recherche d'économies au sein de l'appareil gouvernemental par l'offre de services communs dans les différents secteurs des services gouvernementaux se sont poursuivies en 1999-2000. Les principales préoccupations du Secrétariat à ce chapitre ont porté sur les regroupements d'achat, la consolidation des centres de traitement informatique et les baisses tarifaires résultant d'une concurrence accrue dans le domaine de la téléphonie.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

La modernisation de la gestion gouvernementale, le respect des objectifs budgétaires gouvernementaux, l'application des conventions collectives conclues dans les secteurs public et parapublic, l'évolution rapide des technologies de l'information, la qualité des services offerts aux ministères et aux organismes gouvernementaux, l'adaptation et le renouvellement de la fonction publique, les marchés publics dans le nouveau cadre de gestion ainsi que la Politique québécoise de l'autoroute de l'information sont les principaux éléments du contexte dans lequel s'inscriront les actions du Secrétariat au cours des prochaines années.

### **La modernisation de la gestion gouvernementale**

Le processus de modernisation de la gestion gouvernementale vise à favoriser l'amélioration des services aux citoyens en faisant passer l'actuel modèle de gestion basé sur les processus et les contrôles a priori à un modèle davantage centré sur la responsabilisation des gestionnaires et sur l'atteinte de résultats. Cet important virage implique de nombreux allègements aux contrôles administratifs présentement en place ainsi que la reconnaissance du rôle des sous-ministres et des dirigeants d'organismes dans l'exercice des contrôles relatifs à la gestion axée sur les résultats. Il nécessite également l'introduction d'une budgétisation davantage axée sur la définition d'objectifs et la mesure des résultats. Les nouveaux mécanismes de planification et de reddition de comptes à mettre en place favoriseront une plus grande transparence de la gestion publique.

### **La gestion du budget de dépenses et d'investissements**

En matière budgétaire, il y a deux éléments de contexte qui conditionnent de manière plus particulière la façon dont le Secrétariat du Conseil du trésor exerce son rôle : il s'agit, d'une part, de l'obligation qu'a le gouvernement de maintenir l'équilibre budgétaire et, d'autre part, de l'orientation prise de moderniser la gestion publique.

Malgré un cadre d'intervention moins uniforme, le Secrétariat du Conseil du trésor se doit de conseiller le gouvernement de manière à garantir l'atteinte des objectifs de dépenses et préserver la cohérence gouvernementale. Le Secrétariat collabore donc de plus en plus avec les ministères et organismes afin de développer des indicateurs qui permettront de faire le lien avec les résultats des programmes et les ressources financières qui y sont consacrées.

### **Les relations de travail**

Les négociations terminées, une évaluation du cadre de référence définissant les matières d'intérêt gouvernemental aux fins d'octroi de mandats sera effectuée et une analyse des besoins en main-d'œuvre sera complétée. De plus, en matière de rémunération et de conditions de travail, des mécanismes d'intervention plus souples et mieux adaptés à la réalité des organismes dont le personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique seront analysés.

### **Les technologies de l'information**

Le contexte actuel du domaine des technologies de l'information concerne trois thèmes principaux : l'utilisation des réseaux ouverts qui soulève les questions de sécurité et de confidentialité; le passage au « tout numérique » qui amène à revoir les modes de gestion de l'information; la volonté des ministères et organismes de collaborer et de mettre en commun leurs ressources informationnelles pour offrir de plus en plus des services intégrés facilitant ainsi la vie des citoyens et des entreprises.

L'enjeu pour le Secrétariat consiste à permettre le déploiement harmonieux de l'infrastructure gouvernementale, en mettant l'accent sur la coordination d'ensemble et en soutenant les initiatives ministérielles.

### **Les services gouvernementaux**

Dans le contexte actuel de la gestion gouvernementale, trois enjeux principaux interpellent les services gouvernementaux. Le premier concerne leur participation au maintien de la marge de manœuvre de l'État par la prestation de services communs et la consolidation potentielle du pouvoir d'achat, par la recherche de la rationalisation économique et par l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services offerts. Le deuxième consiste à servir l'État dans sa démarche de modernisation en lui fournissant une expertise de pointe pour protéger les investissements consentis sur le plan des technologies et pour respecter ses engagements pour la livraison des chantiers informatiques. Le troisième enjeu concerne les retombées économiques engendrées par les marchés publics et les partenariats avec le marché privé.

### **L'adaptation des compétences et le renouvellement de la fonction publique**

Le contexte dans lequel évolue la fonction publique influencera de façon importante la gestion des ressources humaines. D'une part, des efforts à l'échelle du gouvernement seront consacrés à l'adaptation des compétences des personnes et à leur nécessaire mobilité. D'autre part, dans la mesure des postes à pourvoir, une attention particulière sera portée au renouvellement du personnel afin de faire une place équitable à la diversité québécoise dans la fonction publique, particulièrement à celle des jeunes et des personnes visées par l'accès à l'égalité. Enfin, la modernisation du cadre de la gestion gouvernementale nécessitera la mise en œuvre de stratégies visant à supporter les personnes dans cette transition.

### **Les marchés publics dans le nouveau cadre de gestion**

Avec l'implantation du nouveau cadre de gestion, un enjeu important consiste à concilier le respect des principes d'équité et de transparence dans l'octroi des contrats gouvernementaux, le respect des accords intergouvernementaux de libéralisation des marchés publics conclus par le Québec et une gestion moderne et performante de l'administration gouvernementale.

### **La Politique québécoise de l'autoroute de l'information**

Le contexte international oblige tous les États à se préoccuper des différents aspects (économiques, sociaux et technologiques) lors de la mise en place des infrastructures de la nouvelle économie et de l'utilisation de plus en plus répandue des réseaux ouverts que constitue l'Internet.

Les enjeux majeurs auxquels est confronté le Québec consistent à faire fructifier le plus possible l'aide apportée par le Fonds de l'autoroute de l'information comme effet de levier économique auprès des petites et moyennes entreprises, à adapter notre environnement législatif et légal au nouveau domaine des transactions et du commerce électroniques, à sensibiliser le grand public, les communautés d'intérêt et les petites et moyennes entreprises aux bénéfices de l'utilisation de l'infrastructure ainsi qu'à contribuer à l'augmentation des contenus francophones sur l'infrastructure.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les enjeux définis plus haut amènent le Secrétariat du Conseil du trésor à poursuivre les orientations stratégiques décrites ci-après ainsi que les grands objectifs qui en découlent. Le suivi d'indicateurs permettra d'en évaluer le niveau d'avancement.

**Orientation 1 :** Contribuer à mettre en place un cadre renouvelé de la gestion gouvernementale en favorisant une plus grande flexibilité de gestion et en accompagnant les ministères et les organismes dans leur démarche de changement et de renouvellement de l'effectif. À cette fin, le Secrétariat se donne les objectifs suivants :

- Alléger la gestion des ressources humaines, matérielles, budgétaires et informationnelles;
- Assurer la coordination des ressources informationnelles de manière à préserver la cohérence gouvernementale;
- Favoriser le renouvellement de l'expertise au sein de la fonction publique;
- Implanter le système de gestion intégrée des ressources (GIREs).

**Orientation 2 :** Contribuer au maintien de l'équilibre budgétaire en veillant à l'atteinte des objectifs de dépenses dans le cadre d'une budgétisation axée sur les résultats et sur la responsabilisation des ministères. À cette fin, le Secrétariat se donne les objectifs suivants :

- Supporter la prise de décision en faisant le lien entre les résultats et les dollars investis et ce, à partir des nouveaux mécanismes que prévoit le projet de modernisation de la gestion gouvernementale (plans stratégiques, indicateurs, rapports de gestion...);
- Adapter ses interventions auprès des ministères et organismes en mettant l'accent sur les enjeux les plus déterminants et en donnant préséance aux résultats plutôt qu'aux moyens.

**Orientation 3 :** Évaluer le cadre actuel de référence des négociations dans les secteurs public et parapublic et adapter celui-ci le cas échéant afin de s'assurer que les objectifs gouvernementaux en matière de finances publiques soient respectés, que les besoins en main-d'œuvre soient comblés et que les partenaires patronaux puissent négocier des conventions collectives qui correspondent à leurs besoins et à leurs réalités dans le respect de la paix sociale. À cette fin, le Secrétariat se donne les objectifs suivants :

- Faire le bilan de la dernière ronde de négociations;

- Entreprendre les études nécessaires pour déterminer nos besoins de main-d'œuvre en vue d'adapter les politiques de rémunération et de retraite en conséquence;
- Finaliser l'implantation du système intersectoriel de relativité salariale;
- Implanter le nouveau cadre de gestion du personnel occasionnel et régulariser la situation des occasionnels longue durée.

**Orientation 4 :** Promouvoir et assurer le déploiement cohérent des inforoutes en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics et de soutenir les efforts de modernisation de l'administration publique et le développement socio-économique et culturel du Québec. À cette fin, le Secrétariat se donne les objectifs suivants :

- Assurer la coordination gouvernementale des ressources informationnelles;
- Définir les mesures requises pour assurer la protection des renseignements personnels et confidentiels ainsi que la sécurité de l'information et des échanges électroniques;
- Favoriser la mise en œuvre de la Politique de l'autoroute de l'information;
- Favoriser les projets de partenariats interministériels visant à simplifier, accélérer et faciliter les services aux citoyens et aux entreprises.

**Orientation 5 :** Proposer et appuyer la mise en œuvre de moyens pour optimiser l'utilisation de l'ensemble des ressources à l'échelle gouvernementale et, ainsi, réaliser des économies, générer des gains de productivité au regard de l'efficacité des processus de travail et améliorer les services à la clientèle. À cette fin, le Secrétariat se donne les objectifs suivants :

- Accroître, mettre en valeur et mesurer la performance des différents secteurs des services gouvernementaux afin de fournir des produits et services de qualité;
- Favoriser la concurrence et le juste prix dans la sélection et la rémunération des fournisseurs du gouvernement;
- Explorer une ouverture des marchés avec l'État de New York.

**Orientation 6 :** Soutenir le personnel dans la satisfaction de ses besoins de développement et d'adaptation aux changements et supporter la responsabilisation des membres de l'organisation en intégrant, au sein du Secrétariat, la philosophie et les principes reconnus par la modernisation de la gestion publique. À cette fin, le Secrétariat se donne les objectifs suivants :

- Permettre à son personnel de mettre à profit son expertise dans le domaine de la gestion axée sur les résultats ou d'acquérir les connaissances et les habiletés requises dans ce domaine;
- Supporter l'accroissement des responsabilités de ses gestionnaires et de son personnel, conformément aux objectifs poursuivis par la modernisation de la gestion publique.

**Orientation 7 :** Développer des partenariats novateurs axés sur l'amélioration de la prestation des services publics en mettant en commun les compétences, en partageant les risques et en développant un intérêt commun à l'atteinte des résultats. À cette fin, le Secrétariat se donne les objectifs suivants :

- Développer et promouvoir le concept de partenariat d'affaires avec le secteur privé;
- Élaborer et diffuser un cadre de gestion des partenariats d'affaires public-privé;
- Consolider le pouvoir d'achat public.

### **LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

Au cours de l'année 2000-2001, le Secrétariat du Conseil du trésor procédera à l'évaluation des programmes suivants :

- Processus de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic

L'objectif visé est d'évaluer, de concert avec les partenaires concernés, les résultats obtenus lors de la dernière ronde de négociation, les différentes étapes du processus actuel ainsi que le cadre de référence définissant les matières d'intérêt gouvernemental.

- Finalisation de l'évaluation du *Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées*

L'objectif est d'optimiser ce programme qui permet à environ 50 personnes de réaliser des stages de 18 mois dans la fonction publique.

- Activités de reprographie gouvernementale

L'objectif est notamment d'évaluer les économies d'échelle générées par les activités de reprographie gouvernementale et d'examiner les modalités de prestation des services.

- Programme d'aide aux employés du Secrétariat du Conseil du trésor

L'objectif est d'évaluer l'impact de ce programme en termes de fréquentation et de coût.

## **LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

### **LA MISSION**

La Commission de la fonction publique est un organisme constitué en vertu de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), dont les membres sont nommés par l'Assemblée nationale, et qui a pour mission de contribuer à assurer, au sein de la fonction publique, une gestion des ressources humaines dans le plein respect des principes de la loi. Elle exerce les pouvoirs et devoirs que la loi lui confère et qui portent principalement sur des droits accordés à des fonctionnaires, des personnes qui aspirent à le devenir ou qui peuvent le redevenir et sur l'exercice, par les ministères et organismes, de leurs responsabilités dans les situations concernées.

### **LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000**

La réalisation de la mission de la Commission en 1999-2000 a donné lieu notamment à la tenue d'audiences, à des médiations, à des études, à des enquêtes, à des vérifications sur divers aspects de la gestion des ressources humaines dans des ministères et organismes, à une évaluation partielle de son service à la clientèle, à la mise en œuvre d'un nouveau plan d'organisation, à la présentation d'un mémoire à la Commission spéciale de l'Assemblée nationale sur un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental à l'occasion des consultations sur l'énoncé de politique et la proposition de loi sur la gestion gouvernementale l'accompagnant, à la formation de certains comités de travail et à l'initiation d'une démarche de révision de ses valeurs et orientations, de la qualité de ses services et de ses processus.

### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

La Commission est confrontée pour l'exercice 2000-2001 à une réduction importante de son budget. Certaines activités de la Commission s'en trouveront affectées : cette situation limitera de façon significative les travaux liés à la prospective et au développement, entraînera la concentration à Québec de toutes les interventions de la Commission, qu'il s'agisse d'audiences, de séances de médiation, de vérifications ou d'enquêtes et nécessitera une nouvelle révision de son plan d'organisation administrative.

Par ailleurs, la Commission devra, si le projet de loi n° 82 actuellement à l'étape de l'étude article par article en commission parlementaire, était adopté, poursuivre ses études et travaux particuliers visant l'identification des changements que cette loi apportera dans les interventions de la Commission et leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

### **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

La Commission maintient, pour l'année 2000-2001, les orientations stratégiques qu'elle s'était données pour l'année 1999-2000 :

- Revoir ses interventions à la lumière du contexte de changement dans lequel évolue la fonction publique;
- Réexaminer la façon d'exercer son rôle à l'égard de ses clientèles et prendre les dispositions pour améliorer encore la qualité de ses services;

- Améliorer ses outils de mesure et d'évaluation de ses activités et placer la planification et l'analyse des résultats au centre de ses préoccupations en matière de gestion;
- Réévaluer ses besoins en termes d'effectif et de budget, en fonction de ses responsabilités et des exigences inhérentes aux droits et recours accordés aux fonctionnaires par la loi.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Au cours de l'année 2000-2001, la Commission mesurera l'ampleur des impacts de la réduction de son budget sur les mandats qui lui échoient en vertu de la loi et des règlements. Elle devra, ce faisant, tenir compte des économies que la révision de ses processus devrait lui permettre de faire et des charges que pourront générer les responsabilités additionnelles qui découleront pour elle de l'adoption, le cas échéant, du projet de loi n<sup>o</sup> 82 sur l'administration publique.

## LE SECRÉTARIAT À LA MODERNISATION DE LA GESTION PUBLIQUE

### LA MISSION

Relevant du ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, le Secrétariat à la modernisation de la gestion publique est chargé de veiller à l'implantation et au suivi de la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion, en concertation avec tous les intervenants concernés. Ses actions sont structurantes pour le devenir d'une administration publique moderne, dynamique et concurrentielle, utilisant le plein potentiel des nouvelles technologies, qui suscite la fierté de son personnel et le respect des citoyens, dont la performance se démarque et s'apprécie sur la base d'objectifs convenus et partagés, de résultats connus et tangibles et d'une reddition transparente effectuée sur la base d'indicateurs convenus et responsabilisants.

### LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Dans son rôle horizontal et corporatif « *d'agent de changement* », le Secrétariat à la modernisation :

- conseille les autorités gouvernementales sur toute question liée à la modernisation de la gestion publique;
- prépare et coordonne les diverses consultations et le suivi des phases d'implantation;
- accompagne les ministères et les organismes dans leurs démarches d'implantation, suit l'évolution des travaux, fait rapport aux autorités sur les résultats et le niveau d'avancement des étapes franchies ou à franchir;
- contribue à la concertation nécessaire à l'harmonisation et à la cohérence des actions avec les autres chantiers connexes tels GIREs, l'Inforoute et les allègements réglementaires;
- suscite l'échange et voit au maillage entre tous les partenaires de manière à assurer l'information, la sensibilisation, l'appropriation, l'expression des besoins, le ralliement et l'engagement dans l'action;
- préside et anime le Comité d'implantation de la modernisation et le Réseau des répondants ministériels pour l'implantation du nouveau cadre de gestion dans les ministères et organismes;
- participe à diverses rencontres et tables de concertation réunissant des partenaires sectoriels;
- assure une veille de ce qui se fait au Québec et à l'extérieur en matière de modernisation.

Le financement du Secrétariat à la modernisation de la gestion publique est assuré pour l'essentiel à même les crédits réguliers du Secrétariat du Conseil du trésor. Aucun programme ou élément de programme particulier n'est spécifié pour son fonctionnement.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Conseil du trésor	60 417,9	(999,3)	61 417,2	57 527,7
2. Fonctions gouvernementales	106 653,1	10 183,5	96 469,6	138 803,5
3. Commission de la fonction publique	2 092,9	(195,6)	2 288,5	2 300,5
4. Régimes de retraite et d'assurances	218 746,8	23 309,3	195 437,5	195 437,5
5. Fonds de suppléance	231 774,6	133 340,0	98 434,6	34 886,0
<b>Total</b>	<b>619 685,3</b>	<b>165 637,9</b>	<b>454 047,4</b>	<b>428 955,2</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	<b>777</b>	<b>(4)</b>	<b>781</b>	<b>—</b>

Note : Les programmes 2 et 5 contiennent des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1999-2000 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme *Fonctions gouvernementales* s'élèvent à 1,1 M\$ et à partir du programme *Fonds de suppléance*, à 128,9 M\$.

#### Programme 1 : Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à établir des politiques générales de gestion des ressources humaines, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire concernant l'acquisition des biens et services, à assurer la mise en œuvre de l'autoroute de l'information, à déterminer l'allocation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et les organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes. On y retrouve également les dépenses visant à fournir divers services aux ministères et organismes.

De 1999-2000 à 2000-2001, le budget de ce programme diminue de 1,0 M\$ pour s'établir à 60,4 M\$. Cette diminution provient de la mise en place d'un plan de réduction des dépenses, lequel a permis de dégager des bénéfices importants à la suite, notamment, de la révision de l'organisation du travail et de la révision des processus et modes de gestion des activités.

**Programme 2 : Fonctions gouvernementales**

Ce programme regroupe les dépenses reliées aux fonctions centrales se rapportant au développement de l'employabilité, de même qu'à la coordination et au soutien à la gestion des ressources, particulièrement les ressources humaines. Ce programme pourvoit également au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées suite au verglas de janvier 1998 et aux pluies diluviennes survenues en juillet 1996. On y retrouve aussi la provision permettant d'appuyer la réalisation de projets visant la mise en œuvre de l'autoroute de l'information ainsi que le budget se rapportant à des contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Le budget de dépenses de ce programme totalisera 106,7 M\$ en 2000-2001, soit une augmentation de 10,2 M\$ par rapport à celui de 1999-2000. Le budget de dépenses du *Programme de développement de l'employabilité pour les nouveaux diplômés* augmente de 3,7 M\$ afin de pourvoir aux dépenses additionnelles prévues, tandis que les contributions à titre d'employeur diminuent de 1,9 M\$.

En ce qui concerne le budget de dépenses du Fonds relatif à la tempête de verglas, il s'établit à 12,4 M\$ soit une hausse de 2,6 M\$ alors que celui relié au Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées augmente de 5,3 M\$. Par ailleurs, les sommes prévues pour supporter les initiatives ministérielles de mise en œuvre de l'autoroute de l'information au Québec augmentent de 1,2 M\$. Finalement, l'implantation d'un plan de réduction des dépenses et les autres variations ont permis de réduire le budget de 0,7 M\$.

**Programme 3 : Commission de la fonction publique**

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a essentiellement pour mandat de statuer sur des recours exercés par les membres du personnel de la fonction publique, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation de la loi et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion et de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emploi aux dispositions de la Loi sur la fonction publique. La Commission a aussi comme mandat d'assurer le fonctionnement des comités d'appel et ses membres sont désignés par le gouvernement pour entendre des dossiers dévolus à ces comités.

Ce programme a subi une baisse de 0,2 M\$ amenant la Commission à revoir son mode de fonctionnement, notamment en concentrant à Québec toutes ses interventions, qu'il s'agisse d'audiences, de séances de médiation, de vérification et d'enquêtes.

**Programme 4 : Régimes de retraite et d'assurances**

Ce programme regroupe des dépenses de 214,4 M\$ pour les régimes de retraite et 4,3 M\$ pour les assurances collectives des employés de la fonction publique. Les dépenses du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) pour les employés des réseaux de l'éducation et ceux de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés. La hausse de dépenses de 23,3 M\$ par rapport aux dépenses 1999-2000 concerne exclusivement les régimes de retraite. Elle reflète principalement la part de l'employeur au financement des bonifications aux régimes de retraite prévues aux ententes intervenues dans le cadre du renouvellement des conventions collectives.

### Programme 5 : Fonds de suppléance

Ce programme vise, d'une part, à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans la gestion des programmes gouvernementaux et, d'autre part, à provisionner, le cas échéant, les augmentations salariales. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2000-2001 s'élève à 231,8 M\$ dont une provision générale de 231,7 M\$ pour faire face aux imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exercice 2000-2001. Le solde de 0,1 M\$ se retrouve dans la provision relative à la rémunération.

Il est à souligner que la variation de dépenses apparaissant à ce programme ne comporte pas de signification particulière, puisque les montants qui y sont inscrits pour l'exercice 1999-2000 sont affectés par les divers virements de crédits qui ont été effectués au cours du dernier exercice.

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	13,5	13,5
Prêts, Placements et Avances	300 011,0	398 349,5

Le budget d'investissements du Conseil du trésor se compose essentiellement d'une provision de 300,0 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, Placements et Avances ». Cette provision, qui se retrouve dans le programme « Fonds de suppléance », a pour but de pourvoir à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ainsi ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice. Cette provision n'a donc pas pour effet de modifier le niveau de dépenses.

#### LES FONDS SPÉCIAUX

##### LE FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	1 809,7	1 520,0
Dépenses	1 809,7	1 520,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	1 600,0	1 500,5
Effectif (ETC)	—	—

Les investissements prévus visent principalement le maintien des infrastructures du réseau et celles du parc bureautique du Conseil du trésor. La sécurité et la relève seront accrues en vue de la protection de l'information et des actifs informationnels. Les outils de gestion des infrastructures seront améliorés et, enfin, des efforts seront consentis à la modernisation des systèmes et applications. Les revenus du Fonds proviennent des crédits prévus au budget du Conseil du trésor.

#### LE FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	30 810,0	27 780,0
Dépenses	30 810,0	27 780,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce Fonds est affecté au financement des dépenses exceptionnelles supportées par un ministère ou un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Le Fonds est également affecté au financement du programme de reconstruction et de relance économique de ces régions.

Un des objectifs visés par la mise en place du Fonds consiste à rassembler l'ensemble des coûts reliés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement du Canada pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

Le total des dépenses comptabilisées au Fonds pour les trois premiers exercices financiers est de 351,0 M\$ soit 193,5 M\$ en 1996-1997, 96,3 M\$ en 1997-1998 et 61,2 M\$ en 1998-1999. La diminution graduelle des dépenses résulte de la fin des programmes d'aide financière aux sinistrés et de l'avancement des travaux reliés à la reconstruction des zones sinistrées.

En regard des dépenses prévues pour 2000-2001, la contribution du gouvernement du Canada est estimée à 18,2 M\$ alors que les autres dépenses, soit 12,6 M\$, sont assumées par le Conseil du trésor.

**LE FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS**

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	39 850,0	50 550,0
Dépenses	39 850,0	50 550,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations reliées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998 touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes provenant du gouvernement du Canada en regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles (27,5 M\$ en 2000-2001 et 27,1 M\$ en 1999-2000), laquelle représente l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec, sur une période de dix ans, une compensation pour le rétablissement du réseau. Les autres dépenses imputées au Fonds, soit 12,4 M\$ pour 2000-2001 et 23,5 M\$ pour 1999-2000, sont prévues au Conseil du trésor.

Lors des deux premiers exercices financiers, les dépenses comptabilisées au Fonds ont totalisé 866,7 M\$ soit 673,8 M\$ pour 1998-1999 et 192,9 M\$ pour 1999-2000. De ce total, un montant de 379,9 M\$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec. La diminution progressive des dépenses découlant des programmes d'aide financière aux sinistrés explique la baisse graduelle du niveau des montants comptabilisés au Fonds.

**LE FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX**

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	302 196,6	285 797,7
Dépenses	295 340,9	285 727,7
Excédent (Déficit)	6 855,7	70,0
Investissement	57 292,7	78 465,4
Effectif (ETC)	931	931

Le Fonds des services gouvernementaux est un fonds spécial ayant pour objet le financement de certains biens et services offerts aux ministères et organismes gouvernementaux en matière de services informatiques, d'entretien des équipements de bureautique, de télécommunications, de services de courrier, de services aériens, d'acquisitions de biens et de services, de fournitures et d'ameublement, de reprographie et de gestion des surplus.

Les prévisions de revenus et dépenses du Fonds s'élèvent à 302,2 M\$ et 295,3 M\$ en 2000-2001, en hausse respectivement de 16,4 M\$ et 9,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Ces revenus et dépenses incluent un montant de 2,6 M\$ afin de prendre en considération l'intégration des opérations afférentes au système SAGIP à celui du système de gestion intégrée des ressources (GIREs). Les variations s'expliquent par une augmentation dans le volume des activités conjuguée à des efforts de rationalisation des dépenses.

Quant au montant indiqué pour l'investissement, une bonne part des dépenses probables de l'exercice 1999-2000 est attribuable à l'acquisition de deux aéronefs au Service aérien gouvernemental. Par ailleurs, ce montant inclut une somme de 33,1 M\$ pour 1999-2000 et 44,5 M\$ pour 2000-2001 à l'égard de l'ensemble des investissements reliés au projet GIREs.

**LES INDICATEURS****DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DE SON SECRÉTARIAT**

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés, le Secrétariat du Conseil du trésor effectue le suivi de ses principales activités à l'aide d'un tableau de bord déposé sur une base régulière au Comité de direction; chacune de ces activités est mesurée par un ou plusieurs indicateurs qui fournissent leur degré de réalisation par rapport à une cible fixée en début d'exercice.

Dans la poursuite des allègements des contrôles centraux, une série d'indicateurs permettent de suivre les différents allègements de gestion qui seront consentis dans les domaines des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Pour le secteur des politiques budgétaires et des programmes, le principal indicateur concerne le respect de l'objectif de dépenses pour l'exercice 2000-2001. D'autres indicateurs sont également utilisés tels le niveau de dépenses per capita et le ratio des dépenses par rapport au produit intérieur brut.

Le secteur des marchés publics est évalué sur la base du respect de l'échéancier concernant l'adoption du cadre normatif relatif à la gestion des contrats, du développement et de la promotion du concept de partenariats d'affaires public-privé ainsi que du degré d'avancement du mandat consistant à accroître l'ouverture des marchés avec l'État de New York.

Quant au secteur des ressources humaines de la fonction publique, les principaux indicateurs utilisés ont trait au renouvellement de la main-d'œuvre, à l'implantation des changements découlant des modifications apportées à la Loi sur la fonction publique ainsi qu'à la gestion des changements et des impacts sur le personnel.

En ce qui concerne le secteur des relations de travail, différents indicateurs permettent de faire le bilan de la dernière ronde de négociations et d'adapter, si besoin est, les politiques gouvernementales de rémunération et de retraite, principalement en fonction des besoins en main-d'œuvre du gouvernement.

En ce qui a trait au secteur des infrastructures et des ressources informationnelles, les principaux objectifs qui font l'objet d'un suivi concernent la coordination gouvernementale des ressources informationnelles, la sécurité de l'information et des échanges électroniques ainsi que la mise en place de l'autoroute de l'information.

L'implantation de la gestion intégrée des ressources (projet GIRES) est suivie à l'aide de nombreux indicateurs tenant compte du caractère inédit et novateur de ce projet ainsi que de l'accompagnement des ministères et organismes dans leur appropriation progressive des impacts et des enjeux de la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources.

Concernant le secteur des services gouvernementaux, les indicateurs retenus permettent de mesurer les résultats financiers, le degré d'avancement de la mise en place et de l'opérationnalisation des infrastructures de services, les actions visant l'amélioration ainsi que la mise en valeur de la performance et celles concernant la satisfaction de la clientèle, le développement des marchés et la recherche d'un bénéfice net résultant du recours aux infrastructures communes par l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

## DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les indicateurs de la Commission sont identifiés en fonction des produits et services offerts à ses diverses clientèles.

PRODUITS ET SERVICES	CLIENTS	INDICATEURS
<p>1. Solution des litiges émanant de l'exercice du droit d'appel conféré aux fonctionnaires en exercice ou avec droit de retour en diverses matières.</p> <p>(Commission, comités d'appel et services de médiation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les fonctionnaires exerçant leur droit d'appel;</li> <li>- Les gestionnaires dont les décisions sont mises en cause;</li> <li>- Les autres intervenants dont les droits ou la situation sont susceptibles d'être affectés.</li> </ul>	<p>Nombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de dossiers ouverts et fermés;</li> <li>- de dossiers portés au rôle d'audiences;</li> <li>- d'audiences;</li> <li>- de jours d'audiences;</li> <li>- de décisions;</li> <li>- de médiations;</li> <li>- d'ententes à la suite des médiations.</li> </ul> <p>Délais ou temps de traitement de l'ouverture du dossier jusqu'à l'expédition de la décision et pour chacune des étapes.</p>
<p>2. Solution des litiges émanant des requêtes ou plaintes soumises en vertu de l'article 115 de la Loi sur la fonction publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les citoyens ou les fonctionnaires se sentant lésés par une décision prise en vertu de la Loi sur la fonction publique;</li> <li>- Les gestionnaires dont les décisions sont mises en cause;</li> <li>- Les autres intervenants dont les droits ou la situation sont susceptibles d'être affectés.</li> </ul>	<p>Nombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de dossiers ouverts et fermés;</li> <li>- de requêtes fondées ou non fondées;</li> <li>- de recommandations formulées et suivies.</li> </ul> <p>Délais ou temps de traitement.</p>
<p>3. Respect de la loi, de ses règlements et de ses directives en matière de recrutement et de promotion des fonctionnaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les citoyens et les fonctionnaires candidats à une nomination;</li> <li>- Les gestionnaires impliqués dans les processus de nomination et de promotion des fonctionnaires.</li> </ul>	<p>Nombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mandats et suivis de vérification complétés;</li> <li>- d'études ou d'analyses réalisées.</li> </ul> <p>Délais ou temps de traitement.</p>
<p>4. Information sur l'application de la Loi sur la fonction publique, ses règlements, ses directives et ses politiques, sur les recours, rapports et recommandations qui en découlent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les citoyens et les fonctionnaires qui ont besoin de ces renseignements;</li> <li>- Les gestionnaires des ministères et des organismes du gouvernement;</li> <li>- L'Assemblée nationale.</li> </ul>	<p>Nombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de publications de documents (ex : décisions);</li> <li>- d'activités de formation ou information;</li> <li>- de demandes de renseignements;</li> <li>- de mémoires.</li> </ul>
<p>5. Avis au Conseil du trésor en application de l'article 83 de la Loi sur la fonction publique et autres avis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Conseil du trésor.</li> </ul>	<p>Nombre d'avis et de recommandations.</p> <p>Nombre de recommandations suivies ou non.</p>



## CONSEIL EXÉCUTIF

### LA MISSION

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le Premier ministre. Sont également rattachés au Ministère, le portefeuille du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, celui du ministre délégué aux Affaires autochtones et le programme *Jeunesse*. Le Secrétariat général du Conseil exécutif est sous la responsabilité du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, qui assure le soutien central stratégique du gouvernement.

Le Premier ministre, les ministres d'État, les ministres titulaires de ministères et les ministres délégués constituent le Conseil exécutif ou le Conseil des ministres. Le Conseil assume la direction du gouvernement; il constitue le gouvernement du Québec.

La mission du ministère du Conseil exécutif est de fournir au Premier ministre, au Conseil des ministres, au Comité des priorités et aux comités ministériels, le soutien, de même que les services d'analyse et de conseil nécessaires à la gouverne de l'État québécois, ce qui comprend entre autres :

- L'organisation du gouvernement et de ses services;
- La nomination des hauts fonctionnaires;
- L'élaboration des orientations et des politiques gouvernementales;
- La prise de décisions et le suivi de l'action du gouvernement;
- La coordination des activités prioritaires à caractère gouvernemental et, plus particulièrement, celles reliées au dossier de la jeunesse et à l'allégement réglementaire;
- Les relations fédérales-provinciales et interprovinciales ainsi qu'avec les communautés francophones et acadienne du Canada;
- Les affaires autochtones.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Le ministère du Conseil exécutif a réalisé les grandes orientations de son plan ministériel de 1999-2000 et a procédé à l'intensification de son action à l'égard :

- De la planification stratégique triennale des ministères;
- De la coordination des projets économiques, notamment par la consolidation du mécanisme de suivi et de traitement accéléré des projets économiques;
- De l'allégement réglementaire, notamment par la reconduction du mandat du Groupe-conseil sur l'allégement, par l'adoption de modifications au décret concernant l'activité réglementaire et d'un nouveau plan d'action en matière d'allégement réglementaire, de même que par la coordination gouvernementale des mesures qui y sont prévues;

- Des affaires intergouvernementales canadiennes, notamment par l'organisation de la 40<sup>e</sup> Conférence annuelle des premiers ministres et de leur rencontre du 3 février 2000 tenues à Québec, de même que par l'organisation du Forum des partenaires de la francophonie et par le soutien à la participation du Québec au Sommet de la francophonie internationale;
- Des affaires autochtones, notamment par la mise en œuvre des orientations gouvernementales et la coordination interministérielle;
- Du dossier jeunesse, notamment par la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse;
- De la conception des mesures visant la modernisation de la fonction publique;
- Du soutien à l'émergence et au démarrage des entreprises de l'économie sociale.

### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le gouvernement est confronté à des problèmes de plus en plus complexes qui commandent la recherche de consensus et de solutions bien intégrées en vue d'atteindre un maximum d'efficacité et de cohérence intersectorielle et interministérielle.

Dans le cadre de son rôle de soutien au gouvernement, le ministère du Conseil exécutif fait face à des enjeux tels que :

- La cohérence des politiques et interventions gouvernementales;
- La recherche des consensus nécessaires à l'adoption des politiques;
- L'adaptation de l'administration publique aux attentes des citoyens et aux nouvelles réalités telles que les changements démographiques et technologiques;
- Le respect des compétences constitutionnelles et la protection des institutions québécoises;
- Les orientations à privilégier en matière de relations intergouvernementales canadiennes;
- La mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadienne du Canada;
- La place des jeunes dans la société québécoise;
- Le développement d'une relation harmonieuse avec les communautés autochtones;
- Le développement de nouveaux secteurs d'activités reliées au secteur de l'économie sociale;
- La coordination interministérielle des projets économiques majeurs.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les interventions du ministère du Conseil exécutif seront guidées par les orientations suivantes :

- Fournir au gouvernement, à partir de l'analyse des plans stratégiques, un aperçu intégré de l'ensemble des activités gouvernementales, de façon à faciliter la prise de décisions;
- Contribuer à l'amélioration de la performance des politiques publiques par l'animation du réseau gouvernemental de veille intégrée sur les politiques publiques;
- Soutenir la démarche en cours de modernisation de l'appareil public et de la fonction publique québécoise ainsi que l'implantation d'un cadre de gestion axé sur les résultats et la qualité des services aux citoyens;
- Assurer la coordination du suivi des décisions prises dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse, notamment par l'élaboration d'une politique jeunesse et le soutien à la création d'un fonds jeunesse;
- Donner le soutien requis dans le cadre des conférences des premiers ministres et des rencontres fédérales-provinciales et interprovinciales et assurer le suivi des positions prises par le Québec dans le cadre de celles-ci;
- Favoriser la mise en place des conditions permettant le développement de rapports harmonieux avec les Autochtones fondés sur le respect et la confiance mutuelle;
- Mettre en œuvre les axes d'intervention retenus dans les orientations gouvernementales concernant les affaires autochtones, soit la mise en place d'un lieu politique; des ententes de responsabilisation et de développement; un fonds de développement pour les Autochtones; une plus grande autonomie financière par la participation des Autochtones au développement économique;
- Assurer la prise en compte de la réalité autochtone dans les actions gouvernementales;
- Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation et d'information aux réalités culturelles, sociales et économiques des Autochtones;
- Consolider les mécanismes de coordination interministérielle et de suivi des projets économiques majeurs ainsi que les projets de développement de nouveaux secteurs en économie sociale;
- Poursuivre les efforts gouvernementaux en matière d'allégement réglementaire et administratif dans le but de favoriser la création d'emplois.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Bureau du lieutenant-gouverneur	929,4	9,1	920,3	920,3
2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	27 233,0	774,6	26 458,4	28 566,6
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	9 795,9	(1 804,4)	11 600,3	12 909,7
4. Affaires autochtones	13 217,9	(25,2)	13 243,1	10 386,4
5. Jeunesse	8 667,2	(119 185,4)	127 852,6	127 336,6
<b>Total</b>	<b>59 843,4</b>	<b>(120 231,3)</b>	<b>180 074,7</b>	<b>180 119,6</b>
<b>Effectif (ETC)</b>	<b>383</b>	<b>(10)</b>	<b>393</b>	<b>—</b>

Le budget de dépenses 2000-2001 du ministère du Conseil exécutif s'élève à 59,8 M\$. La variation au programme *Jeunesse* correspond aux crédits additionnels de 120,0 M\$ que le gouvernement affecte en 1999-2000 comme subvention au Fonds jeunesse, tel qu'annoncé lors du Discours sur le budget 2000-2001. Ce montant servira au financement d'actions visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes.

#### Programme 1 : Bureau du Lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au Lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

	<b>M\$</b>
– Bureau du Lieutenant-gouverneur	0,9

## Programme 2 : Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif de ce programme est de fournir au Premier ministre, au Conseil des ministres, au Comité des priorités ainsi qu'aux comités ministériels, les services-conseils et le soutien administratif et logistique nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	11,3
– Gestion interne et soutien administratif	10,7
– Cabinet du Premier ministre	4,1
– Indemnités de l'Exécutif	1,1

## Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces. Il se compose des activités suivantes :

	<b>M\$</b>
– Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	5,3
– Représentation du Québec au Canada	2,1
– Coopération intergouvernementale et francophonie	1,6
– Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes	0,8

## Programme 4 : Affaires autochtones

Ce programme vise à favoriser la mise en place des conditions qui permettent le développement de rapports harmonieux avec les Autochtones et à mettre en œuvre les axes d'intervention retenus dans le cadre de référence concernant les affaires autochtones, notamment la création du Fonds de développement pour les Autochtones.

	<b>M\$</b>
– Secrétariat aux affaires autochtones	13,2

### Programme 5 : Jeunesse

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques gouvernementales qui concernent la jeunesse et à coordonner les activités gouvernementales qui s'y rapportent.

Il vise également à assurer le suivi des engagements pris lors du Sommet du Québec et de la jeunesse ainsi que ceux pris en matière d'économie sociale lors du Sommet sur l'économie et l'emploi.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Sommet du Québec et de la jeunesse	6,7
– Secrétariat à la jeunesse	1,3
– Conseil permanent de la jeunesse	0,7

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
<b>Immobilisations</b>	265,6	265,6
<b>Prêts, Placements et Avances</b>	106,5	106,5

Le budget d'investissements du ministère du Conseil exécutif s'élève à 0,4 M\$, soit le budget projeté pour permettre essentiellement l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes et à l'atteinte des objectifs recherchés et des mandats fixés.

## **CULTURE ET COMMUNICATIONS**

### **LA MISSION**

Le Ministère, appuyé par des sociétés d'État et des organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Il le fait dans le respect des valeurs de la société québécoise. Il remplit également sa mission en maximisant les retombées sur le plan de la qualité artistique et de l'enrichissement de la collectivité et en suscitant le développement régional, national et international des entreprises et des organismes engagés dans la culture et les communications.

### **LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000**

Les principales actions entreprises au cours de l'exercice pour assurer le respect du plan de gestion des dépenses 1999-2000 sont :

- La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement du Ministère et des organismes et sociétés d'État;
- La poursuite de l'opération d'allègement et de simplification de l'ensemble des opérations du Ministère.

### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Au cours des prochaines années, le plan d'action stratégique du Ministère s'articulera autour de quatre grands enjeux.

#### **La vitalité de la culture québécoise**

C'est par son dynamisme et sa vigueur que la culture québécoise pourra faire face aux problèmes auxquels elle est d'ores et déjà confrontée dans la foulée de la mondialisation des cultures autant que de l'économie, du développement accéléré des télécommunications ou des technologies informatiques, de l'évolution démographique du Québec et des conséquences qu'elle entraînera. Seule une culture vivante, énergique peut en effet dégager une identité qui lui est propre et ainsi affirmer sa spécificité dans l'ensemble des sociétés du monde.

Les défis associés à cet enjeu :

- La consolidation de l'infrastructure de création, de production et de diffusion de la culture québécoise;
- L'engagement actif de la population dans le développement culturel;
- L'affirmation du pluralisme culturel de la société québécoise;
- La sauvegarde du patrimoine québécois.

### **L'ouverture sur le monde**

Non seulement la culture québécoise doit-elle être forte chez elle, mais elle doit, en plus, être capable d'intéresser « les autres », d'exprimer sa différence et de s'exporter.

D'autre part, seuls le respect et la promotion de la diversité culturelle par les différents pays pourront garantir à toutes les cultures des chances, non seulement de survivre, mais de prospérer.

Les défis associés à cet enjeu :

- Une présence forte des œuvres et des produits québécois sur leur propre marché;
- La défense du principe de la diversité culturelle dans les instances internationales;
- La promotion et la diffusion des œuvres et des produits québécois sur la scène internationale;
- L'accueil au Québec des artistes et des productions étrangères.

### **Le dynamisme du secteur des communications et la maîtrise des nouvelles technologies**

Le développement phénoménal des communications et des technologies informatiques rend de plus en plus floue la distinction entre les contenus, largement culturels par essence, et ce qui les véhicule. De même, ce développement impose de nouvelles façons de créer et d'affirmer sa culture.

L'enjeu consiste à consolider un secteur québécois des communications et des médias (traditionnels et nouveaux) pour qu'il serve le mieux possible les intérêts de la population et des créateurs québécois, que les retombées soient accessibles à l'ensemble de la population partout sur le territoire et qu'il contribue à la construction et au reflet de notre culture et de notre identité, tout en étant suffisamment fort pour s'imposer économiquement sur la scène mondiale.

Les défis associés à cet enjeu :

- La mise en place des conditions pour le développement des entreprises du secteur des communications;
- Une réponse adéquate aux besoins de main-d'œuvre de l'industrie;
- L'amélioration de la position concurrentielle des entreprises des nouveaux médias sur les marchés;
- La concertation des partenaires gouvernementaux et ministériels;
- La démocratisation et l'équité entre les régions dans l'accès aux moyens de communication et aux services offerts;
- L'amélioration de la qualité et de la diversité des contenus québécois, notamment en français, des services ainsi que de l'information disponibles partout.

### **Une administration renouvelée**

Le renouvellement de la conception que l'on se fait de la culture, la multiplication des acteurs qui s'approprient diverses facettes du développement culturel, les défis du financement de la culture, la protection des renseignements personnels et la mise en œuvre de la réforme de l'administration publique font de l'adaptation du Ministère aux réalités de l'an 2000 le quatrième des enjeux majeurs qui baliseront sa réflexion et son action au cours des prochaines années.

Les défis associés à cet enjeu :

- L'adaptation ministérielle au nouveau cadre gouvernemental de gestion;
- La capacité du Ministère d'anticiper et d'ajuster ses actions à l'évolution;
- L'harmonisation des interventions du Ministère avec celles de ses partenaires.

### **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

L'action du Ministère pour les trois prochaines années s'articulera autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- La démocratisation de la culture et des services de communication;
- Le soutien à la création, à la production et à la diffusion;
- L'adaptation de l'infrastructure culturelle et des communications;
- Le renouvellement de l'action ministérielle.

Ces orientations s'appliquent à l'ensemble des mandats attribués au Ministère. Au regard de chacune, le Ministère a privilégié des axes d'action auxquels correspondent des objectifs, puis des indicateurs permettant de quantifier, autant que possible, les objectifs poursuivis.

### **La priorité aux jeunes**

Pour la durée du présent plan stratégique, le Ministère entend accorder un statut privilégié aux moins de 35 ans dans ses actions par :

- L'importance accordée à la jeunesse dans l'application des programmes du Ministère et des sociétés d'État;
- L'examen de la réalité culturelle spécifique des jeunes (besoins nouveaux);
- Une attention particulière accordée à la formation et à l'intégration des jeunes travailleurs de la culture, des médias et des nouvelles technologies sur le marché du travail;
- La prise en charge rapide des décisions découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

En 1999-2000, le Ministère a mis sur pied une Direction des politiques culturelles et des programmes qui a, entre autres, le mandat de l'évaluation des politiques et des programmes. Un portrait des interventions ministérielles en matière de muséologie y a été dressé pour appuyer l'élaboration d'une politique muséale. De plus, dans le cadre des travaux du Groupe-Conseil sur le projet de politique du patrimoine, différents bilans ont été réalisés dans ce secteur en termes de soutien financier ministériel, d'application de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4), d'expertise et de partenariat. Dans le secteur de la diffusion des arts de la scène, une étude statistique a été produite sur les activités dans ce domaine au cours des années 1989-1990, 1993-1994 et 1997-1998. Le secteur du livre a également fait l'objet de bilans dans le cadre des travaux du Comité sur les librairies.

Pour l'année 2000-2001, un cadre ministériel d'évaluation sera élaboré pour baliser la planification et la mise en œuvre de l'évaluation au sein du Ministère. Les ententes de développement culturel entre le Ministère et des municipalités, qui viennent à échéance, seront évaluées ainsi que le cadre d'entente conclu en 1994-1995 entre l'Union des municipalités du Québec et le Ministère. De plus, le Ministère dressera un bilan évaluatif des différentes mesures découlant de la Politique de la diffusion des arts de la scène adoptée en 1996-1997 ainsi que du programme de *Développement des réseaux et des marchés internationaux*. Enfin, le Ministère entreprendra la révision du système de gestion de l'ensemble de ses programmes d'aide.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

Les dépenses 2000-2001 du Ministère s'établissent à 432,8 M\$, ce qui représente une augmentation de 10,8 M\$ (2,6 %) par rapport à celles de l'exercice financier 1999-2000 excluant des dépenses exceptionnelles de 37,5 M\$ pour cet exercice annoncées lors du Discours sur le budget 2000-2001. Cette augmentation reflète notamment la variation des besoins en service de la dette, la hausse du budget transitoire de la Grande Bibliothèque du Québec et l'impact du relogement du Centre d'archives de Montréal à l'édifice Viger.

Les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2000-2001 et leur part respective sont : 155,5 M\$ (35,9 %) pour les programmes d'aide; 146,8 M\$ (33,9 %) pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 116,9 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 82,0 M\$ (18,9 %) pour le service de la dette; 36,5 M\$ (8,5 %) pour le fonctionnement du Ministère et 12,0 M\$ (2,8 %) pour le fonctionnement des autres organismes.

Dans l'élaboration de son plan de gestion des dépenses 2000-2001, le Ministère a préservé ses programmes d'aide ainsi que ceux du Conseil des arts et des lettres du Québec et ceux de la Société de développement des entreprises culturelles.

## LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Gestion interne et institutions nationales	66 414,4	2 474,5	63 939,9	64 424,4
2. Soutien à la culture et aux communications	120 965,3	(16 581,9)	137 547,2	138 421,9
3. Organismes et sociétés d'État	245 395,2	(12 584,3)	257 979,5	255 096,0
<b>Total</b>	<b>432 774,9</b>	<b>(26 691,7)</b>	<b>459 466,6</b>	<b>457 942,3</b>
<b>Effectif (ETC)</b>	<b>754</b>	<b>—</b>	<b>754</b>	<b>—</b>

**Programme 1 : Gestion interne et institutions nationales**

- Les objectifs du programme et les priorités : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la participation et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : poursuivre l'adaptation des façons de faire ministérielles au nouveau cadre gouvernemental de gestion; préparer la mise en place du système de gestion intégrée des ressources et de contrôles financiers; poursuivre la rationalisation des dépenses de fonctionnement.
- L'augmentation de 2,5 M\$ découle principalement de la hausse du loyer découlant du relogement du Centre d'archives de Montréal à l'Édifce Viger.

**Programme 2 : Soutien à la culture et aux communications**

- Les objectifs du programme et les priorités : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière directe ou en apportant une expertise-conseil auprès des divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises.

- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : contrôler l'évolution des coûts des programmes d'aide et l'autofinancement des mesures d'ajustement.
- Le Discours sur le budget 2000-2001 a annoncé un montant de 19,9 M\$ pour le soutien aux arts, aux lettres, l'aide aux musées et à la chaîne de télévision TV-5. En excluant ce montant de dépenses exceptionnelles, l'écart s'établit à 3,3 M\$. Cette augmentation de 3,3 M\$, s'explique principalement par : la hausse des besoins en service de dette, la mise en œuvre de la politique de la lecture et du livre et le retrait des crédits réservés au Printemps du Québec à Paris.

### Programme 3 : Organismes et sociétés d'État

- Les objectifs du programme et les priorités : fournir des expertises et favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois; assurer les activités de surveillance et de sensibilisation prévues dans la Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1); promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : poursuivre la rationalisation des dépenses de fonctionnement des organismes et sociétés d'État.
- Le Discours sur le budget 2000-2001 a annoncé un montant de 17,6 M\$ pour la consolidation de la mission culturelle de Télé-Québec, l'aide aux musées nationaux et le soutien aux arts et aux lettres. En excluant ce montant de dépenses exceptionnelles, l'écart s'établit à 5,1 M\$. Cette hausse de 5,1 M\$ s'explique principalement par : la variation des besoins en service de dette, l'augmentation du budget transitoire de la Grande Bibliothèque du Québec et la hausse de la subvention au Conseil des arts et des lettres du Québec pour le soutien à l'Orchestre symphonique de Montréal.

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	859,3	659,3
Prêts, Placements et Avances	—	—

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation du parc informatique du Ministère et l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et la Régie du cinéma.

## LES INDICATEURS

Selon les objectifs visés dans le plan stratégique 2000-2003, le Ministère utilise des indicateurs de situation dont l'évolution ne dépend pas strictement de son action mais également de celle de ses partenaires gouvernementaux et de divers intervenants externes. Pour cette raison, aucune cible n'est associée à ces indicateurs. Il utilise également des indicateurs de mise en œuvre, principalement liés à l'actualisation ou à l'entrée en vigueur de ses programmes, de ses stratégies ou de ses politiques. Enfin, le Ministère définit des indicateurs de résultats qui permettent d'apprécier les progrès accomplis au regard de certaines actions ministérielles, notamment celles qui découlent de la mise en œuvre de ses politiques et de ses programmes. Des cibles peuvent être associées aux indicateurs de mise en œuvre et aux indicateurs de résultats. Le Ministère entend définir progressivement des indicateurs de résultats pour chacun des objectifs de son plan triennal.

### La démocratisation de la culture et des services de communication

#### Axe 1 : Le développement des pratiques

Objectif :	Favoriser les occasions de pratique culturelle.
Indicateurs de situation :	Pratique d'activités en amateur, à caractère artistique ou scientifique; lecture de livres et de revues.
Indicateur de résultats :	Nombre de livres par personne dans les bibliothèques publiques (cible : 3 livres par personne d'ici 2003).
Objectif :	Accroître la fréquentation des lieux culturels.
Indicateurs de situation :	Fréquentation des établissements culturels (bibliothèque publique, musée, centre d'archives et site du patrimoine); assistance à des spectacles professionnels en théâtre, musique, danse, chanson et humour.
Indicateurs de résultats :	Nombre de prêts par personne par année dans les bibliothèques publiques; nombre de spectacles présentés dans quatre lieux ou plus au cours de l'année.

#### Axe 2 : L'engagement communautaire

Objectif :	Favoriser la responsabilisation des citoyens, des organismes et des pouvoirs régionaux et locaux à l'égard du développement culturel, notamment en matière de patrimoine.
Indicateurs de situation :	Évolution des dépenses culturelles des municipalités par personne; pourcentage de la population touchée par une entente de développement culturel; pourcentage de la population touchée par une politique culturelle.

Indicateurs de mise en œuvre : Adoption et mise en œuvre d'une nouvelle politique sur les musées (2000); adoption et mise en œuvre d'une nouvelle politique du patrimoine (2001);

Objectif : Créer des conditions favorables à la participation de toutes les communautés à la vie culturelle québécoise.

Indicateur de résultats : Pourcentage de la population autochtone touchée par des ententes de développement culturel (cible : 60 % de la population d'ici 2002).

Objectif : Associer davantage les citoyens à l'animation des médias communautaires et accroître l'information locale et régionale sur la vie des diverses communautés.

Indicateur de mise en œuvre : Révision du programme de soutien aux médias communautaires (2001).

### **Axe 3 : L'accessibilité aux services de communication**

Objectif : Favoriser l'équité dans l'accès aux services de communication dans les régions où les coûts sont plus élevés

Indicateurs de situation : Taux de branchement des ménages québécois à Internet; taux d'accès à Internet (18 ans et plus).

### **Le soutien à la création, à la production et à la diffusion**

#### **Axe 1 : La vitalité de la création et de la production**

Objectif : Favoriser le renouvellement de la création et l'émergence de produits novateurs.

Indicateur de résultats : Nombre de premiers longs métrages québécois (cinéma, télévision et autres).

Objectif : Augmenter le volume de production, de services et de contenu de langue française.

Indicateur de situation : Nombre de sites inscrits à la Toile du Québec.

Indicateurs de résultats : Nombre de longs métrages québécois produits en français (cinéma et télévision); production de cédéroms québécois (corporatif et grand public).

**Axe 2 : Le développement des marchés**

Objectif :	Augmenter la part du marché intérieur détenue par les entreprises québécoises.
Indicateur de situation :	Part de marché détenue par les entreprises québécoises (cinéma, télévision, disque, livre, spectacle professionnel et cédérom).
Objectif :	Accroître la diffusion des œuvres et des produits québécois et élargir les marchés étrangers.
Indicateurs de résultats :	Nombre de représentations données hors Québec par l'entremise du programme de diffusion hors Québec du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) (cible : 400 représentations par année); nombre d'événements inscrits au calendrier des activités du Québec dans le monde en matière de culture et de communications.

**Axe 3 : La promotion de la diversité culturelle**

Objectif :	Contribuer à la mise en place d'un mécanisme international, applicable à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), garantissant le respect de la diversité culturelle.
Indicateur de mise en œuvre :	Élaboration et présentation de divers scénarios liés au traitement de la culture et des communications dans les accords internationaux de commerce (2000).

**L'adaptation de l'infrastructure culturelle et de communication****Axe 1 : Le développement de l'emploi et des compétences**

Objectif :	Mettre en place des mesures ou des programmes de soutien à la stabilisation et à la création d'emplois ainsi que de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre dans les secteurs de la culture et des communications.
Indicateur de mise en œuvre :	Adoption et mise en œuvre d'une stratégie interministérielle en emploi (cible : adoption en 2000 et mise en œuvre complète en 2003).

**Axe 2 : La stabilisation et le développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications**

Objectif :	Contribuer à assainir la situation financière des organismes culturels subventionnés.
------------	---

Indicateur de résultats : Nombre d'organismes culturels et artistiques bénéficiant du programme de subventions du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec.

Objectif : Créer des conditions favorables au développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications.

Indicateurs de résultats : Nombre d'organismes des arts et des lettres soutenus dans la réalisation de plans de développement basés notamment sur l'amélioration des conditions de création, le renouvellement de la création et des programmes d'exposition; nombre de Conseils régionaux de développement (CRD) avec lesquels le Ministère, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ou la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ont conclu des ententes spécifiques.

Objectif : Maximiser les retombées culturelles, linguistiques et économiques d'Internet sur les organismes et les entreprises de la culture et des communications.

Indicateurs de mise en œuvre : Poursuite de la mise en place d'une inforoute de la culture (2001); mise en place d'un mécanisme de veille pour suivre l'évolution des entreprises culturelles sur le Web (2000).

## **Une action ministérielle renouvelée**

### **Axe 1 : Le renouvellement de l'organisation**

Objectif : Moderniser l'organisation pour répondre à une gestion axée sur les résultats et visant la qualité des services ainsi que la protection des renseignements personnels.

Indicateurs de mise en œuvre : Réforme du cadre de gestion (2003); réalisation d'un plan de vérification interne; évolution de la mise en place du système de gestion intégrée de ressources et de contrôles financiers; poursuite de la mise en œuvre du plan d'action ministériel sur la protection des renseignements personnels.

Indicateur de résultats : Conclusion de conventions de performance et d'imputabilité (cible : 2 conventions signées en 2000).

Objectif : Mobiliser et habiliter le personnel en vue de sa participation à l'évolution de l'organisation.

Indicateurs de résultats : Évolution de la satisfaction du personnel quant au climat organisationnel et aux pratiques de gestion; évolution du nombre de personnes ayant bénéficié d'une mesure de formation.

Objectif : Actualiser les politiques et les stratégies du Ministère en tenant compte notamment des actions et des grands chantiers gouvernementaux ainsi que des politiques des autres ministères.

Indicateurs de mise en œuvre : Actualisation de la politique de diffusion des arts de la scène (2000); actualisation du mandat du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (2001); renouvellement du cadre de gestion des équipements culturels (2000), mise à jour de la stratégie d'intervention ministérielle au regard des municipalités locales et régionales (2001); adoption d'une stratégie en matière de tourisme culturel (2000); harmonisation avec la nouvelle politique en matière de science et de technologie; mise en œuvre du plan d'action de la capitale (2003); suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse (2000).

Objectif : Développer une vision stratégique par des activités d'analyse et de prospective de même que la mise en place d'une structure de veille.

Indicateur de mise en œuvre : Mise en place d'une structure de veille stratégique (2000).



## ÉDUCATION

### LA MISSION

Le ministère de l'Éducation est l'instance gouvernementale chargée de prendre les moyens nécessaires en vue de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens les services éducatifs dont ils ont besoin pour assurer leur développement personnel et jouer un rôle actif dans la société.

Le système d'éducation québécois repose sur un partage des responsabilités entre le gouvernement, les universités, les collèges, les commissions scolaires, les écoles, les enseignantes et les enseignants, les étudiantes et les étudiants, les élèves et les parents. Le Ministère y assume le rôle et les responsabilités que la Loi sur le ministère de l'Éducation (L.R.Q., c. M-15) lui confie.

La loi établit que le Ministre élabore et propose des politiques relatives aux domaines de sa compétence en vue de :

- Promouvoir l'éducation;
- Contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- Favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- Contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

La Loi sur le ministère de l'Éducation précise que le Ministre exerce ses fonctions dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaire, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministre. L'action du ministère de l'Éducation recouvre également les services offerts tant aux jeunes qu'aux adultes, dans des établissements publics ou privés, de même que par les organismes bénévoles d'éducation populaire.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Le Ministère fait état des principales actions entreprises au cours de l'année qui s'achève, afin de mettre en contexte le plan ministériel de gestion des dépenses qu'il présente pour la période 2000-2001. Ces actions visent l'atteinte des cibles fixées pour l'an 2010 dans le « Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation - Prendre le virage du succès », rendu public en 1997. Ces cibles précisent, pour chaque ordre d'enseignement, la proportion attendue de personnes diplômées à l'intérieur d'une même génération : « 85 % des élèves d'une génération devront obtenir un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans; 60 %, un diplôme d'études collégiales; 30 %, un baccalauréat ». Les mesures retenues par le Ministère visent à accroître tant l'accès et la persévérance que la réussite des études.

### **Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire**

Plusieurs actions ont été engagées en 1999-2000 pour augmenter la réussite au primaire et au secondaire, notamment :

- L'annonce de la nouvelle politique en matière d'adaptation scolaire axée sur la prévention tout autant que sur le soutien;
- L'ajout prévu dans les commissions scolaires de 400 personnes-ressources professionnelles ou de soutien technique pour travailler auprès des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- La poursuite de la mise en œuvre du *Programme de soutien à l'école montréalaise* grâce auquel les écoles de l'île de Montréal, caractérisées par un indice de pauvreté élevé, bénéficient des différents types de mesures de soutien;
- L'ajout de ressources pour offrir du recyclage et du perfectionnement au personnel enseignant et aux membres des directions d'école, principalement afin de soutenir la mise en œuvre de la réforme du curriculum.

Les actions récentes engagées par le Ministère pour atteindre la cible visée au secondaire ont été menées particulièrement auprès de deux groupes ciblés, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et les élèves provenant de milieux défavorisés. Elles visent à favoriser l'accès et la persévérance jusqu'à l'obtention du diplôme, notamment par la formation professionnelle. À cet égard, le Ministère a lancé une campagne de promotion de la formation professionnelle. Il a en outre participé activement au 35<sup>e</sup> Mondial des Métiers, tenu à Montréal en novembre 1999, qui a attiré plus de 600 compétitrices et compétiteurs en provenance de 35 pays et, au colloque international Zoom sur les femmes et les métiers non traditionnels, organisé en parallèle au Mondial.

### **Enseignement collégial**

Pour augmenter la diplomation au collégial, le Ministère avait annoncé, à l'automne 1997, une nouvelle mesure financière incitant les jeunes à réussir tous les cours suivis. Une légère hausse du taux de réussite a été enregistrée depuis l'instauration de cette mesure. De plus, le Ministère s'est engagé, à la suite du Discours sur le budget 1999-2000, à améliorer la situation financière des collèges par l'ajout d'un montant de 6,6 M\$ et à soutenir les cégeps dans la mise en œuvre de nouvelles mesures :

- Le soutien pédagogique aux élèves nouvellement inscrits au collégial, dont le tutorat;
- L'accompagnement des élèves vers des carrières scientifiques et technologiques;
- Le soutien particulier dans le domaine des technologies de l'information;
- Le soutien aux programmes courts de formation.

### **Enseignement universitaire**

La principale action récente du Ministère vis-à-vis de l'enseignement universitaire a été l'annonce d'une Politique à l'égard des universités. Ce projet établit un cadre de référence situant les engagements et les attentes du gouvernement à l'endroit des universités. L'une des orientations fondamentales de cette

politique est l'accès aux études universitaires et la promotion de la réussite. De plus, certaines mesures annoncées dans le Discours sur le budget 1999-2000 s'adressaient également aux universités, notamment l'ajout d'un montant de 170,0 M\$ pour l'amélioration de la situation financière des universités, le soutien particulier dans le domaine des technologies de l'information et le soutien aux programmes courts de formation.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Le Ministère a identifié différents éléments de contexte à prendre en considération avant de définir les enjeux actuels du système québécois d'éducation. Ces éléments ont été regroupés selon la nature du contexte auquel ils réfèrent.

Sur le plan social, une société du savoir est en train de se définir. Elle s'appuie sur l'innovation, la recherche scientifique et l'importance stratégique des technologies de l'information et de la communication. Sur le plan économique, la globalisation des marchés, avec ses exigences de compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux, s'accompagne d'une complexification des fonctions de travail. Sur le plan démographique, les phénomènes de dénatalité, de vieillissement de la population, les migrations vers les centres urbains, l'étalement urbain et l'immigration auront des retombées sur le système d'éducation. Sur le plan politique, la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse a permis de dégager plusieurs consensus relatifs à l'éducation. Enfin, sur le plan administratif et budgétaire, il ressort que les réinvestissements publics de 350,0 M\$ annoncés au Discours sur le budget 2000-2001 pour les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001 en éducation doivent être ciblés et s'appuyer sur une approche de responsabilisation des établissements axée sur les résultats.

Dans ce contexte, le Ministère a déterminé neuf défis qu'il lui faut relever dans son plan stratégique :

- Concourir à l'égalité des chances de tous les jeunes Québécois et Québécoises et, dans cette perspective, assurer l'accessibilité du plus grand nombre à tous les ordres d'enseignement;
- Assurer, à tous les ordres d'enseignement, les qualités de pertinence, de cohérence et d'efficacité des programmes d'études, de façon à les rendre plus signifiants pour les élèves et à assurer leur adéquation avec les réalités économiques et sociales, actuelles et prévisibles;
- Accroître la persévérance et la réussite à tous les ordres d'enseignement, notamment en soutenant le cheminement scolaire, en misant davantage sur la prévention des problèmes d'apprentissage et de décrochage, en ajoutant des ressources et en faisant de l'école un milieu de vie valorisé par les jeunes;
- Éduquer aux valeurs, notamment celles qui fondent toute société démocratique;
- Qualifier chacune et chacun selon ses aptitudes pour son insertion professionnelle. Dans cette perspective, accompagner les élèves dans leur choix d'orientation d'une part et, d'autre part, viser à ce que toute personne quittant le système d'éducation dispose d'une qualification lui permettant de s'intégrer à la société et d'accéder au marché du travail;
- Soutenir les Québécoises et les Québécois dans leurs efforts de formation continue;
- Resserrer, à tous les ordres d'enseignement, les partenariats entre le milieu de l'éducation et les autres acteurs sociaux, économiques et culturels et développer les liens avec la communauté;

- Faire en sorte que les universités québécoises se situent à un haut niveau d'excellence, tant sur le plan de la formation que sur celui de la production du savoir et de la performance de gestion;
- Veiller à l'efficacité du système d'éducation et à la qualité des services à la population.

Au cœur de ces défis se trouvent les orientations éducatives historiques du ministère de l'Éducation visant l'égalité des chances, l'accès à l'éducation, la réussite scolaire et la qualification.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

**Orientation n°1 : Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiants et des étudiantes, en visant la réalisation d'un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme**

Objectifs liés à la réussite :

- Augmenter substantiellement le taux de diplomation à tous les ordres d'enseignement;
- Augmenter le niveau de réussite des apprentissages;
- Mettre en œuvre la politique révisée d'adaptation scolaire axée sur la prévention et l'intégration, à l'intention des élèves aux prises avec un handicap ou avec des difficultés graves d'apprentissage ou d'adaptation;
- Assurer l'accessibilité aux études par le biais d'un régime de prêts et bourses efficient et adapté aux besoins évolutifs de la clientèle.

**Orientation n°2 : Assurer la pertinence des programmes d'études au regard des réalités du monde actuel et de l'évolution du travail**

Objectifs liés à la qualité des programmes d'études :

- Implanter le nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire;
- Compléter le cycle de mise à jour des programmes de la formation professionnelle et technique, élaborer les nouveaux programmes pertinents et assurer une offre appropriée de ces formations;
- Poursuivre l'harmonisation et faciliter le passage entre les programmes d'études professionnelles et les programmes d'études techniques correspondants; soutenir les travaux de concertation visant le passage du collégial vers des études universitaires dans une logique de continuité des apprentissages.

---

**Orientation n° 3 : Qualifier les personnes selon leurs aptitudes et en vue de leur insertion durable au marché du travail**

Objectifs liés à la qualification :

- Renforcer les mesures d'accompagnement des élèves dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle;
- Favoriser l'utilisation de stages : exploration et formation en milieu de travail, alternance travail-études;
- Mettre au point de nouvelles stratégies visant la qualification de l'ensemble des jeunes, principalement en diversifiant les voies de formation qualifiante;
- Définir, avec les ministères concernés, une stratégie concertée visant la formation continue à caractère professionnel; préciser également les orientations ministérielles en matière d'alphabétisation et de formation de base pour les personnes peu scolarisées.

**Orientation n° 4 : Accroître l'efficacité du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique**

Objectifs liés à la performance de gestion :

- Généraliser une approche de gestion axée sur les résultats et sur l'application du principe de l'imputabilité;
- Poursuivre le développement et la mise en place de mécanismes d'information, d'évaluation et de reddition de comptes dans le cadre de la gestion axée sur les résultats;
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions éducatives dans la recherche d'une plus grande efficacité en éducation;
- Resserrer le partenariat entre les milieux de l'éducation, du travail et des autres acteurs socio-économiques.

**Orientation n° 5 : Améliorer la performance des universités en ce qui a trait à la qualité de la formation, à l'efficacité de la gestion et des réponses à apporter aux besoins de la société**

Objectifs liés à la performance des universités par la mise en œuvre de la Politique à l'égard des universités :

- Assurer la qualité de la formation;
- Assurer l'adéquation de l'offre universitaire de formation avec les besoins et veiller à l'harmonisation des programmes préuniversitaires et universitaires;
- Favoriser l'excellence de la recherche universitaire, autant libre qu'orientée, aussi bien fondamentale qu'appliquée;

- Convenir, pour la gestion des universités, d'une approche axée sur la performance et l'efficacité, sur la transparence et sur les résultats.

## **LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

En 1999-2000, en vertu de son plan d'évaluation de programme 1999-2002, le Ministère a entrepris l'évaluation des programmes suivants :

### **À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire**

Le programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes : les aspects évalués sont la qualité et l'efficacité des services. L'évaluation sera complétée en octobre 2000.

Le programme de soutien à l'école montréalaise : il s'agit d'une évaluation continue sur différents aspects du programme. Un document présentant la méthodologie, les principaux constats et des pistes d'action a été rendu public en 1998. Une autre étape d'évaluation sera complétée au printemps 2000.

Le programme d'aide à la pension, volet sports-études : l'aspect évalué est la pertinence de maintenir le support du Ministère au volet sports-études. L'échéance prévue est juin 2000.

### **À la formation professionnelle et technique**

Le programme de l'entrepreneurship : les aspects évalués sont les retombées des différents concours et des services de formation sur le développement de l'entrepreneurship. L'évaluation de ce programme sera complétée en mai 2000.

### **À l'enseignement supérieur**

Le programme québécois de bourses d'excellence : les aspects évalués sont la poursuite des études, la réussite des études et les retombées sur les universités québécoises. L'évaluation sera finalisée en mai 2000.

### **À l'aide financière aux études**

Le programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur : la pertinence du programme a été évaluée. La démarche a été complétée en février 2000.

Le programme études-travail : l'efficacité de la mise en œuvre de la mesure annoncée dans le Discours du budget 1999-2000 sera évaluée sous peu.

Pour l'exercice 2000-2001, le Ministère identifie les programmes qui feront l'objet d'une évaluation :

### **À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire**

Le programme d'encadrement des stagiaires de la formation à l'enseignement : les aspects évalués sont les modalités de gestion et les retombées sur l'implantation des orientations ministérielles en matière de formation initiale à l'enseignement. L'évaluation devrait être finalisée en novembre 2001.

Le programme des frais de scolarité hors réseau : les aspects évalués sont les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans les établissements privés. L'évaluation sera terminée en juin 2001.

Le programme d'implantation coopérative : l'efficacité des modalités de gestion sera évaluée. La démarche d'évaluation sera terminée en juin 2001.

### **À la formation professionnelle et technique**

Le processus de développement des programmes d'études en formation professionnelle et technique. Les aspects évalués sont la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la cohérence et les retombées. L'évaluation devrait être finalisée au printemps 2001.

### **À l'enseignement supérieur**

Les programmes du Centre collégial de développement de matériel didactique. L'évaluation concernera les orientations et la pertinence des changements apportés en 1999. Elle pourrait être complétée en mars 2001.

### **À l'aide financière aux études**

Le programme des bourses pour les personnes atteintes de déficience fonctionnelle majeure : l'aspect évalué est la satisfaction des besoins des étudiantes et étudiants. La démarche d'évaluation sera complétée pour mars 2001.

Le programme d'allocations pour des besoins particuliers : l'aspect évalué est la satisfaction des besoins des étudiantes et étudiants. La démarche d'évaluation sera complétée pour mars 2001.

## **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

Le présent plan budgétaire reflète les ressources additionnelles allouées aux réseaux d'enseignement tel que mentionné au Discours sur le budget 2000-2001. Ainsi un montant de 138,0 M\$ pour 1999-2000 annualisé à 432,0 M\$ en 2000-2001 permettra d'accroître les ressources pour les salaires et les autres coûts de fonctionnement. De plus, s'y ajoute une somme de 150,0 M\$ en 1999-2000 pour soutenir la santé financière des réseaux d'enseignement (100,0 M\$ à l'universitaire, 10,0 M\$ au collégial et 40,0 M\$ au primaire-secondaire) et un montant additionnel de 200,0 M\$ en 2000-2001 pour consolider et développer des services éducatifs. Ces ressources additionnelles traduisent en termes concrets l'engagement du gouvernement envers l'éducation.

## LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Administration et consultation	104 564,6	(387,5)	104 952,1	104 873,0
2. Formation en tourisme et hôtellerie	16 815,3	1 594,1	15 221,2	15 221,2
3. Aide financière aux études	343 547,0	(98 552,1)	442 099,1	347 734,5
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	6 049 753,2	116 721,4	5 933 031,8	5 930 891,7
5. Enseignement supérieur	2 944 178,2	13 515,4	2 930 662,8	2 931 774,7
6. Consolidation et développement des services éducatifs	200 000,0	200 000,0	—	—
7. Régimes de retraite	448 634,1	15 062,0	433 572,1	433 572,1
<b>Total</b>	<b>10 107 492,4</b>	<b>247 953,3</b>	<b>9 859 539,1</b>	<b>9 764 067,2</b>
<b>Effectif (ETC)</b>	<b>1 389</b>	<b>(30)</b>	<b>1 419</b>	<b>—</b>

Le budget de dépenses 2000-2001 du ministère de l'Éducation augmente de 248,0 M\$ par rapport au budget de l'année précédente et de 343,4 M\$ par rapport à la dépense probable.

Toutefois, l'augmentation réelle est beaucoup plus importante puisque tel que mentionné précédemment, le Discours sur le budget 2000-2001 a permis aux réseaux de bénéficier, dès l'année financière 1999-2000, de l'ajout de ressources additionnelles de 150,0 M\$. Excluant cet ajout, la croissance est de 398,0 M\$ par rapport au budget de l'année antérieure et de 493,4 M\$ par rapport à la dépense probable.

### Programme 1 : Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'*Aide financière aux études*, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Les crédits sont sensiblement de même niveau que ceux de 1999-2000, la croissance des coûts étant autofinancée par un accroissement de la productivité.

**Programme 2 : Formation en tourisme et hôtellerie**

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il vise également à faire de la recherche, à produire de l'information et à fournir de l'aide technique et des services dans ces domaines.

Tel qu'annoncé dans le Discours sur le budget 2000-2001, le ministère de l'Éducation investira 18,0 M\$ dans la rénovation de l'édifice de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) et la mise à niveau de ses équipements. Cet investissement sera financé par le Fonds de financement. À cet effet, le Ministère a prévu dans le budget de dépenses un ajustement annuel de 1,8 M\$.

**Programme 3 : Aide financière aux études**

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études postsecondaires ou aux études secondaires en formation professionnelle en fournissant un soutien financier aux personnes qui désirent poursuivre de telles études à temps plein mais dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le budget de dépenses 2000-2001 diminue de 98,6 M\$ par rapport à celui de 1999-2000 pour deux raisons : la première, et principale raison, est que la vigueur de l'économie entraîne une réduction du nombre de bénéficiaires et réduit les pertes sur les prêts consentis et la deuxième résulte de l'entente intergouvernementale sur les bourses d'études canadiennes du millénaire. Cette entente permet au Ministère d'augmenter les bourses aux étudiants sans hausser son budget de dépenses et de réaffecter des sommes à l'enseignement supérieur.

**Programme 4 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, de ces niveaux, les services d'enseignement, les services de soutien à l'enseignement et les services complémentaires en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes, les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions des organismes pour le transport scolaire.

Le Discours sur le budget 2000-2001 a annoncé un ajout de 40,0 M\$ à ce programme pour 1999-2000. Excluant cet ajout, l'augmentation réelle du budget de dépenses 2000-2001 est de 156,7 M\$. Cette hausse permettra au Ministère de financer les coûts reliés à la variation des effectifs scolaires et au vieillissement du personnel, ainsi que l'accroissement de la rémunération et les ajustements pour l'équité salariale.

Afin de favoriser la réussite du plus grand nombre et d'aider les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Ministère a élaboré une politique et un plan d'action en matière d'adaptation scolaire (Agir tôt pour réussir). Ce plan prévoit l'ajout graduel de ressources financières au cours des quatre prochaines années pour atteindre 150,0 M\$ annuellement et aura des répercussions concrètes dans les classes et les écoles avec l'arrivée, à terme, de 2 838 nouveaux enseignants et professionnels. Pour l'année financière 2000-2001, un ajout de 11,4 M\$ porte à 24,9 M\$ les ressources consenties à cet effet.

### Programme 5 : Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiantes et étudiants des secteurs collégial et universitaire les services d'enseignement et de soutien à l'enseignement en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le Discours sur le budget 2000-2001 a annoncé un ajout de 110,0 M\$ pour 1999-2000. Excluant cet ajout, la croissance réelle du budget de dépenses 2000-2001 est de 123,5 M\$. Cette augmentation permettra de financer les coûts liés aux augmentations de la rémunération, les ajustements pour l'équité salariale et les autres coûts de fonctionnement. Elle permettra aussi d'effectuer des réinvestissements dans les secteurs collégial et universitaire. Ces réinvestissements proviennent entre autres de la réaffectation de sommes libérées suite à l'entente intergouvernementale sur les bourses d'études canadiennes du millénaire.

### Programme 6 : Consolidation et développement des services éducatifs

Ce programme vise à augmenter les ressources des établissements afin de préserver et d'accroître les services éducatifs.

Le montant de 200,0 M\$ représente la première tranche de l'enveloppe de 1 000,0 M\$ qui fait suite aux engagements du gouvernement contractés lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.

### Programme 7 : Régimes de retraite

Ce programme est composé du régime de retraite des enseignants (RRE) et du régime des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) applicable au personnel des réseaux.

La hausse de dépenses de 15,1 M\$ par rapport aux dépenses 1999-2000 reflète principalement la part de l'employeur au financement des bonifications aux régimes de retraite prévues à l'entente générale de renouvellement des conventions collectives du 18 décembre 1999.

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	11 575,6	11 035,8
Prêts, Placements et Avances	151 180,0	143 728,0

L'augmentation de 0,5 M\$ en immobilisations fait suite à la mise en œuvre de développements informatiques au *Programme Administration et consultation*. La variation de 7,5 M\$ des Prêts, Placements et Avances reflète une situation économique antérieure et résulte de l'augmentation du nombre et de la valeur des dossiers d'étudiants en défaut de paiement que le Ministère doit rembourser aux institutions prêteuses.

## LES INDICATEURS

Il peut s'agir d'un indicateur de contexte, qui permet de situer l'environnement dans lequel s'inscrit l'action du Ministère, d'un indicateur de mise en œuvre (MO), qui fournit des résultats intermédiaires permettant d'observer les progrès accomplis, en attendant de connaître les résultats escomptés, d'un indicateur de résultats (R), liés aux effets et aux retombées des actions engagées, qui permet d'apprécier directement les progrès accomplis par rapport à l'objectif visé.

### Enseignement primaire et secondaire

- Proportion d'une génération qui obtient un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans (R);
- Taux de passage en 3<sup>e</sup> année du primaire à l'âge normal de 8 ans ou moins (MO);
- Taux de passage du primaire au secondaire à l'âge normal de 12 ans ou moins (MO);
- Taux d'intégration des élèves handicapés en classe régulière (MO);
- Taux d'accès à la formation professionnelle avant 20 ans (MO);
- Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle avant 20 ans (R).

### Enseignement collégial

- Proportion d'une génération qui obtient un premier diplôme d'études collégiales (R);
- Taux d'accès à l'enseignement collégial ordinaire (MO);
- Taux de réussite des cours suivis par les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes d'études collégiales (MO);
- Proportion d'étudiantes et d'étudiants de la formation préuniversitaire terminant leurs études avec un DEC (R);
- Proportion d'étudiantes et d'étudiants de la formation technique terminant leurs études avec un DEC (R).

### Enseignement universitaire

- Proportion d'une génération qui obtient un baccalauréat (R);
- Taux d'accès aux programmes d'études conduisant au baccalauréat (MO);
- Proportion d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat parmi celles et ceux qui sont sortis des programmes conduisant à ce diplôme (R).

### **Indicateurs de contexte**

- Taux de chômage des personnes diplômées selon l'ordre d'enseignement et le type de diplôme;
- Taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire, du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat au Québec comparés à des pays de l'OCDE;
- Dépenses d'éducation par rapport au PIB en comparaison avec des pays de l'OCDE;
- Dépenses d'éducation par rapport au PIB en comparaison avec les territoires limitrophes.

### **Aide financière aux études**

Indicateurs prévus à l'Entente de gestion de l'unité autonome de service AFE, dont :

- Délai de traitement des demandes de prêt (MO);
- Délai de traitement des demandes de bourses (MO);
- Coût de revient moyen par élève, étudiante ou étudiant pour l'administration du Régime d'aide financière (MO);
- Taux global de satisfaction des usagères et usagers (R).

## EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE

### LA MISSION

La mission « Emploi, Solidarité sociale » découle d'une priorité de lutte à l'exclusion sociale et au chômage.

- En matière de solidarité sociale : le ministre de la Solidarité sociale assume les responsabilités de la sécurité du revenu, de l'action communautaire autonome et du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Cette mission vise à préserver et développer la solidarité sociale, d'une part, en attribuant une aide financière aux ménages dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins et, d'autre part, à résoudre les problématiques sociales qui constituent un frein à l'insertion sociale et économique de ces ménages. Également, elle consiste à lutter contre la pauvreté et l'exclusion en complétant le revenu de travail des familles à faible revenu et en repérant les prestataires de l'assistance-emploi à risque de chômage prolongé et en les dirigeant vers les ressources spécialisées.
- En matière d'emploi : la ministre d'État au Travail et à l'Emploi a pour mandat d'initier, d'animer et de coordonner les actions du gouvernement dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Cette mission consiste à promouvoir l'emploi et le développement de la main-d'œuvre disponible, à contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, à mieux équilibrer l'offre et la demande de main-d'œuvre sur ce marché, à réduire le chômage, l'exclusion sociale et professionnelle, les pertes d'emploi et l'instabilité de l'emploi, à diminuer les obstacles à la création d'emplois et les coûts économiques et sociaux qui y sont associés. Ces interventions se font, entre autres, par la prestation des services publics d'emploi.

Les partenaires du marché du travail, regroupés au sein de la Commission des partenaires du marché du travail et des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail, sont parties prenantes à cette démarche.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

L'année 1999-2000 a été importante pour le Ministère en ce sens qu'elle a permis de consolider, voire de mener à terme plusieurs priorités et chantiers qui avaient été mis en œuvre en 1998-1999. Dans le domaine de l'aide financière, la mise en application de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (1998, chapitre 36) a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 1999. Ceci concrétisait les nombreux efforts déployés au cours des dernières années. De plus, par souci d'aide aux prestataires de la sécurité du revenu, le Ministère a révisé son offre de service par un allègement de la tâche des agents affectés à la gestion des dossiers actifs à la sécurité du revenu.

En matière de mesures d'aide à l'emploi, Emploi-Québec a poursuivi les efforts de simplification de la gamme de ses services, notamment en fusionnant en une seule mesure son offre de formation. De plus, il a amorcé à l'automne 1999 une opération visant à se recentrer sur sa mission. Également, il faut mentionner la poursuite de l'implantation des centres locaux d'emploi (CLE) sur son territoire et la mise en place de l'ensemble de l'équipement des salles multiservices et des guichets info-emploi.

## L'Emploi

Les services publics d'emploi sont gérés par Emploi-Québec en étroite concertation avec la Commission des partenaires du marché du travail. Cette unité autonome de service a été constituée par la fusion des trois réseaux (réseau des centres Travail-Québec, de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre et de Développement des ressources humaines du Canada) pour répondre plus adéquatement et plus efficacement aux besoins de tous les Québécois et de toutes les Québécoises ayant des besoins en matière d'emploi ainsi que pour offrir un ensemble de services de main-d'œuvre et d'emploi aux entreprises du Québec.

Emploi-Québec a mis à la disposition de son personnel de nouveaux outils et mesures d'emploi visant à mieux répondre aux besoins de sa clientèle. En cette deuxième année d'implantation, elle a procédé au recentrage des activités sur sa mission fondamentale et a finalement adopté un rythme de croisière adapté au financement qui lui est dévolu. Ainsi, un investissement de l'ordre de 685,0 M\$ est anticipé au cours de l'exercice 1999-2000 à l'égard des 153 520 nouveaux participants aux mesures actives et des 2 031 entreprises aidées dans le cadre des mesures actives du Fonds de développement du marché du travail.

Emploi-Québec s'est doté d'outils additionnels de contrôle et de planification budgétaire. De plus, les mécanismes de repérage de la clientèle introduits au cours de l'année permettront d'offrir la bonne mesure à la bonne personne afin d'atteindre les objectifs ou les cibles de résultats au chapitre notamment de la participation, du retour à l'emploi et de la réduction de la dépendance à l'égard des régimes d'assistance-emploi et d'assurance-emploi.

Emploi-Québec gère le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail conformément à une entente de service avec le ministère de la Solidarité sociale. Elle gère aussi le Fonds national de formation de la main-d'œuvre. Ceci permet d'assurer une meilleure complémentarité entre les mesures actives du Fonds de développement du marché du travail, la mission d'insertion sociale, de formation de la main-d'œuvre et du service aux entreprises.

## La Sécurité du revenu

### Mesures d'aide financière

Le nombre de ménages est passé de 417 000 en 1998-1999 à 396 300 en 1999-2000, ce qui correspond à une baisse de 5 % ou 20 700 ménages. La performance économique du Québec a sûrement contribué à ces résultats. En effet, 78 000 emplois ont été créés au cours de l'année civile 1999.

La prévision du nombre de ménages pour 1999-2000 est cependant supérieure de 13 400 aux prévisions initiales de 382 900 ménages. Quant au coût moyen mensuel, il a subi une augmentation de 2,60 \$.

Dans la catégorie des prestataires aptes au travail, le nombre de ménages a connu une baisse importante de 8,9 % en 1999-2000 par rapport à l'année précédente. Pour la même période, pour la catégorie des prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi, le nombre de ménages a connu une hausse de 2,6 %.

Notons par ailleurs que les prestations pour les prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi ont été ajustées de 1,6 % au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

La dépense prévue au titre de l'aide sociale est de 2 678,1 M\$ pour 1999-2000.

## **Le soutien à la gestion du Ministère**

Des investissements importants ont été faits au chapitre des aménagements et des outils technologiques en vue d'assurer un meilleur soutien à la clientèle.

Au 31 janvier 2000 :

- 95 % des CLE (146 CLE) ont regroupé sous un même toit les services des deux modules (sécurité du revenu et Emploi-Québec);
- 75 % des CLE (115 CLE) sont permanents, c'est-à-dire qu'ils sont logés à une adresse permanente et qu'ils sont aménagés selon les normes retenues.

D'ici le 30 juin 2000, 90 % des CLE seront permanents.

En plus de créer un guichet unique (sécurité du revenu et Emploi-Québec), les CLE se sont enrichis de nouveaux services à la clientèle regroupés dans la salle multiservice :

- 968 guichets info-emploi;
- 430 postes de travail informatique permettant notamment de rédiger un CV;
- Un centre de documentation dans tous les CLE (documents, livres, revues, dépliants et autres outils d'information sur le marché du travail);
- De l'équipement (téléphones, télécopieurs, photocopieurs, etc.) accessible en libre-service aux fins de placement et de recherche d'emploi.

Dans tous les CLE, le soutien aux utilisateurs de la salle multiservice est assuré par un animateur.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

### **Le contexte**

Le nombre de prestataires réguliers de l'assurance-emploi a diminué de 48,3 % entre le premier trimestre de 1991 et celui de 1999 et s'est établi à 202 355 personnes, ce résultat étant attribuable à l'amélioration de la situation économique.

En novembre 1999, le nombre de ménages à l'aide sociale s'élevait à 389 593 comparativement à 465 878 en novembre 1996. Le nombre d'adultes prestataires de la sécurité du revenu a diminué de 23 % depuis trois ans et s'établissait à 442 523 adultes en novembre 1999. Plus de 70 % des adultes étaient aptes au travail, soit 322 815, dont près de 80 556 étaient des jeunes de moins de 30 ans. Durant la même période, le nombre d'adultes prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi est passé de 111 606 à 119 708, une hausse de 7,3 %.

## Les grands enjeux

L'enjeu central que doit relever le Ministère est d'offrir à l'ensemble de la population, aux personnes et aux entreprises, des services d'aide à l'emploi intégrés, adaptés aux besoins et plus performants. Il doit accroître l'efficacité de ses interventions et viser une plus grande intégration à l'emploi de certains citoyens, notamment les jeunes.

Face au contexte actuel et aux grandes tendances qui se dessinent, le Ministère sera confronté aux enjeux suivants :

- Développer les stratégies les plus efficaces et efficientes possibles pour connaître et prévoir les besoins actuels et futurs du marché du travail et préparer la main-d'œuvre à occuper les emplois disponibles;
- Développer et mettre en place des services de placement performants;
- Offrir un véritable service décloisonné aux utilisateurs des services publics d'emploi et couvrir un large éventail de besoins : insertion des clientèles sous-scolarisées, préparation à l'économie du savoir, développement de secteurs créateurs d'emploi et services aux entreprises;
- Assurer un meilleur soutien aux nouveaux demandeurs de l'assistance-emploi;
- Développer une nouvelle approche de soutien aux jeunes s'appuyant sur une stratégie globale impliquant les ressources communautaires;
- Offrir aux prestataires, dont les perspectives d'emploi sont plus lointaines, des services adaptés à leurs besoins;
- Poursuivre le développement et la mise en œuvre d'une offre de service visant la résolution de problématiques de nature sociale ou personnelle vécues par les prestataires de la sécurité du revenu.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La démarche budgétaire 2000-2001 s'intègre à la planification stratégique du Ministère qui prévoit, parmi les priorités, axer son action d'après les cinq grandes orientations suivantes :

- Accroître l'efficacité des interventions d'Emploi-Québec en :
  - optimisant l'utilisation des mesures de formation et d'aide à l'emploi. À cet égard, une stratégie d'utilisation des mesures d'emploi plus efficiente contribuera à réduire le niveau de dépendance à l'égard des régimes publics d'assurance-emploi et d'assistance-emploi;
  - assurant une utilisation maximale des services de placement et de l'information sur le marché du travail. Ainsi, en offrant aux personnes à la recherche d'un emploi et aux entreprises des services de placement efficaces et en mettant à leur disposition une information sur le marché du travail accessible et fiable, Emploi-Québec contribuera à la réduction de la durée du chômage et des postes vacants ainsi que des coûts économiques qui y sont associés;

- 
- apportant une attention particulière aux membres des groupes défavorisés sur le plan de l'emploi et, plus particulièrement, aux membres sous-scolarisés de ces groupes. Pour ce faire, Emploi-Québec repérera, de façon précise au sein de ces groupes, les personnes qui courent un risque élevé de chômage de longue durée et offrira, en collaboration avec les ressources externes spécialisées, les mesures nécessaires à leur insertion;
  - renforçant la compétitivité et la capacité d'adaptation des entreprises et de leur main-d'œuvre, notamment aux nouvelles techniques. À cette fin, un dispositif de repérage des entreprises dont les emplois sont menacés sera mis en place. Aussi, on soutiendra davantage l'effort de formation continue des entreprises et on verra à augmenter le nombre de nouvelles ententes de qualification établies;
  - prévoyant l'élargissement de l'accès aux mesures actives financées pour le compte de l'assurance-emploi. À cet égard, le Ministère participera aux négociations avec le gouvernement fédéral en vue, d'une part, d'élargir les règles d'admissibilité de la clientèle à l'assurance-emploi et, d'autre part, d'obtenir un financement accru au titre des mesures actives. Il préparera également la négociation de la prochaine Entente Canada-Québec relative au marché du travail.
- Assurer un meilleur soutien aux nouveaux demandeurs d'assistance-emploi dans leurs efforts d'intégration au marché du travail en :
- intervenant de façon systématique auprès de la clientèle d'assistance-emploi apte au travail. Essentiellement, cela se traduira par l'accès à de nouveaux services axés sur la mise en valeur du potentiel des gens, l'aide à la recherche d'emploi et la référence vers des ressources du milieu. L'accent sera mis sur les personnes les plus à risque de chômage prolongé.
- Contrer l'exclusion et la dépendance sociale des jeunes en :
- élaborant une approche de soutien aux jeunes. Ainsi, le Ministère verra à la mise en place de mesures destinées aux jeunes pour leur offrir, par exemple, des alternatives à l'entrée à l'aide, notamment en élargissant le programme *Solidarité jeunesse* et en mobilisant les forces vives du milieu communautaire. Il conviendra avec des partenaires d'une stratégie de prévention du décrochage scolaire et d'intervention auprès des jeunes qui ont abandonné l'école.
- Contrer les difficultés d'accès à la formation structurée en dehors du réseau scolaire ainsi que les difficultés de transition vers le marché du travail des jeunes en :
- favorisant un accueil plus grand des stagiaires de la formation professionnelle et technique en milieu de travail;
  - optimisant l'intégration en emploi des jeunes diplômés et évitant qu'une partie d'entre eux s'expose à la déqualification de leurs connaissances académiques.
- Consolider, promouvoir et optimiser les services rendus par le réseau des centres locaux d'emploi (CLE) en :
- offrant des services intégrés et adaptés aux besoins des clientèles. À cette fin, outre l'implantation des CLE permanents qui sera complétée, un effort intense et soutenu portera sur l'amélioration de la prestation de service en vue d'assurer et d'offrir à la clientèle la bonne mesure. Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail dont la reconduction a été annoncée lors du Sommet du Québec et de la Jeunesse constituera un moyen privilégié pour

permettre à des personnes économiquement démunies d'intégrer le marché du travail et de se sortir de la pauvreté;

- renforçant la gestion et actualisant le cadre de gestion ministériel en fonction du projet de loi sur l'administration publique. Afin d'améliorer sa gestion et répondre aux impératifs de la reddition de comptes, Emploi-Québec poursuivra le développement de son information de gestion et de ses méthodes de suivi des opérations, de mesures de ses résultats et de contrôle de la conformité;
- systématisant et bonifiant l'offre de service attendue des partenaires. Ainsi, les collaborations existantes avec les ressources institutionnelles seront formalisées par la conclusion d'ententes. Les modes de collaboration avec les organismes du milieu seront précisés dans le but de mettre en commun des expertises et une grande complémentarité de services, en particulier pour le soutien à l'insertion de clientèles plus vulnérables et plus marginalisées;
- assurant une meilleure équité. Ainsi des mesures seront poursuivies dans un objectif de conformité des sommes versées et de la récupération des trop-versés. Et par la conclusion de nouvelles ententes d'échanges de renseignements, on contribuera à la lutte au travail au noir. Également, en vue de réduire les comptes à recevoir du Centre de recouvrement en sécurité du revenu, on verra à l'amélioration des dispositifs de recouvrement.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) administre le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Ce Fonds est constitué de 5 % du bénéfice net des casinos d'État et des commerces qui y contribuent, sur la base de l'année précédente, ce qui constitue un effort original, substantiel et structurant de la part du gouvernement du Québec à l'endroit de l'ensemble des organismes communautaires autonomes québécois. De plus, une somme additionnelle équivalant à 1 % de ces mêmes bénéfices est dédiée à l'aide humanitaire internationale et relève du ministre des Affaires internationales. Le mandat du Secrétariat est de soutenir financièrement les organismes communautaires dans l'action qu'ils mènent auprès de milliers de Québécois et de Québécoises, de développer les connaissances et l'expertise à l'égard de l'action communautaire autonome et de promouvoir la reconnaissance de cette action. Il fournit également des avis sur le soutien gouvernemental qui doit être accordé aux organismes communautaires et voit à la réalisation du prix Hommage bénévolat-Québec.

Le Secrétariat a aussi le mandat de coordonner l'ensemble des travaux d'élaboration de la politique de reconnaissance de l'action communautaire menés en étroite collaboration avec les représentants des ministères et organismes gouvernementaux et le Comité aviseur, composé de représentants de secteurs de l'action communautaire.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec retient en 2000-2001 les orientations et axes d'interventions suivants :

- Renforcer la prise en compte de l'action communautaire au sein du gouvernement du Québec, notamment en assurant la coordination des travaux menant à l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire et, le cas échéant, à sa mise en oeuvre;
- Assurer une utilisation optimale du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, en maintenant une répartition équitable du Fonds entre toutes les régions administratives du Québec dans un souci d'équité et de transparence;
- Desservir efficacement la clientèle et offrir des services de qualité en utilisant notamment de façon optimale le service de renseignements et plaintes.

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris a le mandat de développer et d'administrer un programme de sécurité du revenu mis sur pied à la suite de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, destiné à faire en sorte que la chasse, la pêche et le piégeage puissent permettre un niveau de vie convenable à la population cri. L'Office est composé de membres désignés par le gouvernement du Québec et l'Administration régionale cri.

Les orientations stratégiques de l'Office consistent à :

- Actualiser le *Programme de Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris* en fonction des conditions économiques existantes;
- Instaurer des incitatifs visant à favoriser les activités d'exploitation de la faune comme moyen de s'assurer un revenu décent;
- Actualiser le fonctionnement et la gestion du programme, en concertation avec les chasseurs et piégeurs cris, les différents partenaires gouvernementaux et les partenaires du milieu cri.

## **LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

En vertu des engagements pris avec le gouvernement fédéral, dans le cadre des ententes Canada-Québec, les évaluations suivantes seront réalisées :

- L'évaluation des mesures actives;
- L'aide à l'employabilité des personnes handicapées;
- Les projets pilotes pour les travailleurs âgés.

D'autres évaluations seront également prévues sur un horizon pluriannuel :

- La politique d'intervention sectorielle;
- Les services universels;
- La Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-7.1);
- Le régime d'apprentissage et de qualification;
- La participation à des projets d'évaluation interministérielle;
- Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'enveloppe budgétaire 2000-2001 du portefeuille « Emploi, Solidarité sociale » est établie à 3 997,4 M\$ en hausse de 29,1 M\$ comparativement au budget de dépenses 1999-2000.

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	969 549,5	45 091,4	924 458,1	907 649,8
2. Mesures d'aide financière	2 830 205,5	(41 206,4)	2 871 411,9	2 959 165,2
3. Soutien à la gestion	197 632,0	25 260,1	172 371,9	179 904,5
<b>Total</b>	<b>3 997 387,0</b>	<b>29 145,1</b>	<b>3 968 241,9</b>	<b>4 046 719,5</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	<b>3 615</b>	<b>(1)</b>	<b>3 616</b>	<b>—</b>

Note : Les programmes 1 et 2 contiennent des provisions qui permettent des transferts de sommes à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1999-2000 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme *Mesures d'aide à l'emploi* s'élèvent à 9,9 M\$ et à partir du programme *Mesures d'aide financière*, à 8,7 M\$.

### Programme 1 : Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec, de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et des Carrefours Jeunesse-Emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux paliers national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-7.1) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. F-5). De plus, le programme 1 vise l'élaboration des politiques d'emploi.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 924,5 M\$ à 969,6 M\$ en 2000-2001, soit une hausse de 45,1 M\$. L'augmentation du budget affecté à ce programme résulte principalement de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (36,1 M\$), de l'augmentation des traitements pour tenir compte des dernières ententes avec les syndicats de la fonction publique et d'investissements dans la mise en œuvre de mesures visant une accentuation de la participation des prestataires de l'assistance-emploi dans des démarches d'aide à l'emploi et la référence des prestataires admissibles au Compte d'assurance-emploi.

## **Programme 2 : Mesures d'aide financière**

Ce programme vise à rendre accessibles, à tous les citoyens et citoyennes qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et de celui de la ville de Montréal. Il veut permettre à tout ménage d'être en mesure de satisfaire ses besoins en versant aux ménages particulièrement démunis une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. De plus, le programme *Aide aux parents pour leurs revenus de travail* (APPORT) verse aux personnes à faible revenu ayant des enfants à charge, un supplément basé sur le revenu de travail, afin d'inciter financièrement les parents qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale à entrer sur le marché du travail. Le programme accorde à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crûs, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également le développement des politiques de sécurité du revenu.

Le budget de dépenses du programme passe de 2 871,4 M\$ en 1999-2000 à 2 830,2 M\$ en 2000-2001, soit une diminution de 41,2 M\$. Cette réduction est le résultat net d'une baisse de 16 300 du nombre de ménages à la sécurité du revenu par rapport à la clientèle initialement prévue de 382 900 et d'une augmentation des coûts résultant principalement de l'ajustement le 1<sup>er</sup> janvier 2000 de l'aide versée aux prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi (18,4 M\$) et des décisions du Sommet du Québec et de la Jeunesse s'appliquant le 1<sup>er</sup> juin 2000, soit l'ajustement de l'aide financière aux personnes sans contraintes sévères à l'emploi (22,7 M\$) ainsi que la réduction de 100 \$ à 50 \$ qui s'applique aux prestataires qui partagent leur logement (30,0 M\$).

Par rapport au nombre de ménages observé à 396 300 en 1999-2000, la prévision de 366 600 ménages pour 2000-2001 implique cependant une baisse de 29 700 ménages. Cette diminution résulte d'un effort particulier qui sera déployé pour augmenter la participation des prestataires de la sécurité du revenu aux mesures actives d'aide à l'emploi et pour les soutenir dans leur démarche vers l'emploi. Il est aussi prévu de faire passer le nombre de prestataires de la sécurité du revenu admissibles au sens de l'assurance-emploi de 23 % à 33 %. De plus, on verra à prévenir le recours à la sécurité du revenu des prestataires de l'assurance-emploi par des interventions ciblées auprès de prestataires qui sont à la fin de leur période de prestation. L'accroissement de la participation de prestataires aux mesures actives ainsi que le soutien accru auront comme effet une sortie de l'aide évaluée à près de 11 800 ménages.

Enfin, le Ministère poursuit ses efforts d'équité notamment en contribuant à la lutte contre le travail au noir. Les budgets ont également été ajustés pour tenir compte des augmentations salariales et des investissements requis pour renforcer la relation d'aide destinée aux prestataires et la gestion des mesures énumérées plus haut.

De plus, le Ministère offrira des alternatives d'entrée à l'aide aux jeunes demandeurs d'aide sociale en favorisant leur engagement dans une période de réflexion et d'orientation préalable à une démarche d'intégration professionnelle en mobilisant le milieu communautaire afin de les soutenir dans leur effort d'insertion sociale et professionnelle.

## **Programme 3 : Soutien à la gestion**

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes.

Le budget d'administration passe de 172,4 M\$ en 1999-2000 à 197,6 M\$ en 2000-2001. Le budget est haussé de 25,3 M\$ pour financer essentiellement les besoins à l'égard des technologies de l'information, des loyers et l'augmentation des traitements.

---

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	1 176,2	1 176,2
Prêts, Placements et Avances	100,0	100,0

Des dépenses de 1,2 M\$ ont été engagées en 1999-2000 pour payer les projets d'amélioration locale, inférieurs à 100 000 \$, des CLE. Le Ministère prévoit investir, pour 2000-2001, approximativement les mêmes sommes pour continuer l'implantation des CLE.

**LES FONDS SPÉCIAUX**

En 2000-2001, quatre fonds spéciaux disposant d'un effectif de 2 768 ETC seront utilisés. Le nombre inclut 60 ETC du Fonds national de formation de la main d'œuvre (Fonds fiduciaire).

**Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome**

Ce Fonds, mis en place le 1<sup>er</sup> avril 1995, a permis au gouvernement du Québec d'injecter depuis cinq ans 61,7 M\$ d'argent neuf dans l'action communautaire autonome, et ce, malgré les compressions budgétaires. Ces sommes ont bénéficié à environ 700 organismes dans l'action qu'ils mènent auprès de milliers de Québécois et Québécoises de toutes les régions.

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	15 799,5	16 348,1
Dépenses	16 459,5	18 559,9
Excédent (Déficit)	(660,0)	(2 211,8)
Investissement	10,0	10,0
Effectif (ETC)	25	25

En 2000-2001, on prévoit des dépenses de 16,5 M\$ comparativement à 18,6 M\$ en 1999-2000. Les déficits prévus de 0,7 M\$ en 2000-2001 et de 2,2 M\$ en 1999-2000 sont couverts par l'excédent de 2,9 M\$ provenant des années antérieures.

### Le Fonds de développement du marché du travail

Ce Fonds vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relevant de la ministre responsable de l'Emploi ainsi que de la prestation des services publics d'emploi. Il a débuté ses opérations le 1<sup>er</sup> janvier 1998.

En 2000-2001, le Ministère prévoit des dépenses de 940,4 M\$ au regard des budgets administratifs et d'interventions en matière de mesures actives de main-d'œuvre et d'emploi. L'augmentation prévue des revenus est principalement liée à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (36,1 M\$) et à l'augmentation salariale.

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	940 415,8	884 600,3
Dépenses	940 415,8	849 600,3
Excédent (Déficit)	—	35 000,0
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	2 675 <sup>(1)</sup>	2 674 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Ne comprend pas les 268 personnes prêtées par la Ville de Montréal.

### Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Ce Fonds, mis en œuvre le 26 novembre 1996, concerne le financement des mesures visant à lutter contre la pauvreté en favorisant l'intégration au travail des personnes démunies. Au cours des trois premières années de son existence, les revenus du Fonds provenaient principalement des sommes perçues des particuliers et des sociétés par la voie de la fiscalité. Depuis sa mise en œuvre, le Fonds a permis la création de plus de 25 000 postes en emploi ou places en formation, en insertion ou en stages en entreprises.

En 2000-2001, le Ministère prévoit des dépenses de 60,6 M\$ comparativement à des dépenses de 90,7 M\$ en 1999-2000. À la suite des décisions du Sommet du Québec et de la Jeunesse, à compter de 2000-2001 et jusqu'en 2003-2004, le Fonds sera financé par les excédents accumulés du Fonds, estimés à 60,0 M\$, et par des apports du gouvernement de 100,0 M\$.

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	18 691,2	76 355,0
Dépenses	60 633,8	90 670,7
Excédent (Déficit)	(41 942,6)	(14 315,7)
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	8	8

### Le Fonds des technologies de l'information

Ce Fonds, qui a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> avril 1996, vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 52,9 M\$ en 2000-2001 comparativement à 67,6 M\$ en 1999-2000. Le coût de ces investissements est amorti sur une période de trois à cinq ans selon qu'il s'agisse de l'achat d'un équipement ou du développement de systèmes. Les charges d'amortissement et les frais financiers, financés à même les budgets du Ministère, sont estimés à 46,3 M\$ en 2000-2001 comparativement à 33,4 M\$ l'année précédente.

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	46 289,9	33 436,8
Dépenses	46 289,9	33 436,8
Excédent (Déficit)	0,0	0,0
Investissement	52 946,9	67 566,8
Effectif (ETC)	—	—

## LES INDICATEURS

Les indicateurs apparaissant ici permettent d'effectuer un suivi de l'évolution des principaux éléments influant sur la mission du Ministère, de la mise en place de projets ou de changements majeurs et de leurs conséquences. De plus, ils visent à mesurer l'efficacité de certains services. Toutefois, un tableau de bord trimestriel regroupe plusieurs autres indicateurs permettant d'effectuer un suivi de l'évolution des dépenses, des recettes, des ménages à la sécurité du revenu, etc.

---

### Les indicateurs de résultats

---

Prestations non versées à l'assistance-emploi à la suite d'une intervention d'Emploi-Québec visant un retour à l'emploi.

Prestations non versées à l'assurance-emploi à la suite d'une intervention d'Emploi-Québec visant un retour à l'emploi.

Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec.

Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec.

---

### Les indicateurs de gestion

---

Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, responsables de familles monoparentales.

Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec.

Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec de moins de 30 ans.

Nombre de nouvelles ententes de qualification.

Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, prestataires de l'assistance-emploi.

Taux de sortie des jeunes de 18-20 ans de l'assistance-emploi.

Taux de satisfaction des usagers des salles multiservices et des quichets info-emploi.

Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives.



## ENVIRONNEMENT

### LA MISSION

Le ministère de l'Environnement a pour mission « d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement ». Cette responsabilité implique qu'il doit faire preuve de leadership en proposant des objectifs qui visent à assurer à la population québécoise un milieu de vie de qualité, en offrant les conditions de base essentielles à leur réalisation et en y associant ses partenaires.

Elle signifie également que le Ministère joue un rôle de premier plan à titre de promoteur du développement durable à l'intérieur du gouvernement du Québec et auprès de la population.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

#### La gestion durable de l'eau

- Lors du Symposium sur la gestion de l'eau, tenu en décembre 1997, le gouvernement du Québec a annoncé une vaste consultation populaire en vue de l'élaboration d'une politique québécoise de l'eau. Au nom du gouvernement, le ministre de l'Environnement a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le 16 septembre 1998, le mandat de tenir cette consultation en prenant le pouls de l'ensemble des régions du Québec. Cette tournée régionale a été réalisée en 1999. Attendu en mars 2000, le rapport du BAPE permettra de faire ressortir les grands principes qui devront encadrer la future politique que le Ministère a pour mandat d'élaborer. Prenant appui sur le principe du développement durable et d'une gestion prudente, la Loi visant la préservation des ressources en eau (L.Q. 1999, c. 63), par ailleurs, a été adoptée dans le contexte de ce grand débat d'idées. Elle contient des mesures temporaires visant à interdire le transfert hors-Québec des eaux souterraines et de surface prélevées au Québec.
- La pollution d'origine agricole a aussi retenu l'attention. Afin d'aider les agriculteurs à se conformer de façon harmonieuse aux exigences environnementales, des modifications portant sur le délai d'application de la norme phosphore ont été apportées au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole en mars 1999 (Décret 742-97, 4 juin 1997). Les travaux se poursuivent en vue de l'élaboration d'une stratégie ministérielle de réduction de la pollution d'origine agricole. Un projet a fait l'objet de consultation auprès d'associations ou de groupes cibles à la fin de 1999. Au chapitre des pesticides, la publication du Répertoire des principaux pesticides utilisés au Québec va bon train.
- En ce qui a trait à l'assainissement industriel, les activités de concertation se poursuivent dans l'optique d'étendre le programme *Réduction des rejets industriels* (PRRI) à de nouveaux secteurs. Quant aux eaux usées municipales, le projet de refonte du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées a été républié.
- Dix-sept municipalités régionales de comté (MRC) sont à intégrer dans leurs schémas d'aménagement les cartes de zones inondables disponibles. Dans le but d'éliminer une proportion importante des dérogations admissibles, la version modifiée de la Convention Canada-Québec relative à la cartographie, à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau sera soumise à la signature des ministres responsables au printemps 2000.
- Le projet de loi sur la sécurité des barrages a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 1999.

L'élaboration de la stratégie sur la réorganisation de la gestion des barrages publics suit son cours.

### **La qualité de l'air et les problématiques atmosphériques**

- Afin de faire face à ce défi planétaire, le Québec a mis sur pied, en 1999, un processus de concertation québécois sur les changements climatiques regroupant, à l'intérieur de dix groupes de travail, quelque 200 experts provenant des secteurs privé et public, et des groupes environnementaux. Un comité interministériel, formé de représentants de quatorze (14) ministères, supervise les travaux qui se poursuivent en vue du dépôt, d'ici la fin de 2000, d'un plan d'action québécois. Un projet de stratégie québécoise de contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone a été élaboré et fera, en mars 2000, l'objet d'une consultation auprès d'intervenants cibles. En octobre 1999, le Québec déposait son rapport d'activité auprès du Secrétariat de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada en ce qui concerne l'élimination des rejets de mercure dans l'environnement.

### **La protection des sols et la réhabilitation des terrains contaminés**

- La mise en œuvre de la politique s'est poursuivie par l'élaboration d'une modification à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). La phase 1 du programme gouvernemental *Décontamination des sols pour les régions urbaines de Québec et de Montréal* a été amorcée. En 1999, ce programme a été étendu à l'ensemble des municipalités du Québec. Les modalités d'extension de ce programme ont été déposées.

### **La gestion des matières résiduelles**

- Parmi les actions permettant de concrétiser le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, on note : l'adoption, par le gouvernement en décembre 1999, du projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles; la signature d'une entente prévoyant la gestion de la consigne sur les contenants à remplissage unique de boissons gazeuses par les embouteilleurs; le programme *Aide aux entreprises d'économie sociale* œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles (17,0 M\$); l'établissement d'un droit environnemental à l'achat de pneus neufs; la prépublication du projet de Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants et des résidus de peinture; la mise en place de programmes de soutien à la recherche et au développement, à l'éducation et à la sensibilisation et au développement du compostage dotés d'une enveloppe budgétaire globale de 3,0 M\$.

### **La modernisation des interventions du ministère de l'Environnement**

- La réflexion sur le régime québécois de protection de l'environnement a été entreprise. En collaboration avec divers intervenants externes, un premier document faisant le point sur cette question a été élaboré. La consultation actuellement menée auprès de représentants d'associations et de groupes cibles permettra au Ministère d'évaluer les prochaines étapes.

## **LE CONTEXTE, LES GRANDS ENJEUX ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **L'AMÉLIORATION DES SERVICES AUX CITOYENS**

Le projet gouvernemental de réforme du cadre de gestion de la fonction publique met l'accent sur la qualité des services aux citoyens et sur l'atteinte de résultats mesurables. Faisant de cet objectif un enjeu de premier plan, le ministère de l'Environnement adaptera ses façons de faire en matière de prestation de services.

#### **Enjeu 1 : Améliorer les services aux citoyens et aux entreprises.**

Orientation 1 : Ajuster nos façons de faire afin d'améliorer la qualité de notre prestation de services aux citoyens et en mesurer les résultats.

Orientation 2 : Responsabiliser le personnel dans la recherche continue de la qualité dans les services offerts et, dans cette optique, favoriser l'acquisition de nouvelles compétences.

Orientation 3 : Mettre en œuvre des engagements gouvernementaux impliquant le Ministère dans la réponse aux besoins et attentes des clientèles.

### **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Assurer un développement durable, c'est répondre aux besoins des générations actuelles sans pour autant mettre en cause la capacité des générations futures de répondre aux leurs. La croissance économique ne peut être saine ni viable si elle ne l'est pas aussi sur les plans écologique et social. Le Ministère doit jouer un rôle de premier plan dans la promotion de cet objectif.

#### **Enjeu 2 : Doter le Québec d'une approche de développement durable.**

Orientation 1 : Prendre en compte le concept de développement durable à tous les niveaux de l'activité du Ministère.

Orientation 2 : S'assurer de la prise en compte du concept du développement durable à l'intérieur de l'appareil gouvernemental québécois.

Orientation 3 : S'assurer de la prise en compte du développement durable au sein des diverses instances du monde municipal québécois.

### **LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

La diversité biologique représente la vie sous toutes ses formes et dans toutes ses combinaisons et concerne donc à la fois la variété des gènes, des espèces et des écosystèmes. La diversité biologique du Québec représente une richesse collective de première importance.

**Enjeu 3 : Conserver la diversité biologique : promouvoir, prévenir et protéger.**

Orientation 1 : Doter le Québec d'un réseau d'aires protégées représentatives de sa diversité biologique.

Orientation 2 : Influencer la gestion des ressources naturelles par la prise en compte de la capacité de support des milieux.

Orientation 3 : Intégrer le principe de précaution dans la gestion d'organismes vivants génétiquement modifiés.

**L'EAU**

L'eau constitue un bien collectif inestimable pour l'ensemble de la population québécoise. Il nous faut en assurer la gestion durable tant du point de vue de la qualité que de la quantité. Au regard de la qualité de l'eau, par ailleurs, la pollution d'origine agricole demeure, par son intensité et sa complexité, la forme de pollution la plus préoccupante au Québec.

**Enjeu 4 : Doter le Québec d'un cadre de gestion durable de l'eau.**

Orientation 1 : Élaborer une politique de gestion de l'eau.

Orientation 2 : Réduire la pollution d'origine agricole.

**L'ATMOSPHERE**

Défi planétaire, la problématique des changements climatiques est liée aux activités industrielles et commerciales et à l'utilisation de combustibles fossiles, particulièrement dans le domaine des transports. Elle fait appel à la collaboration d'un grand nombre d'intervenants des scènes québécoise, canadienne et internationale. D'autres problématiques atmosphériques globales et régionales sont également préoccupantes.

**Enjeu 5 : Positionner le Québec au regard des problématiques atmosphériques.**

Orientation 1 : Contribuer à la résolution des problématiques atmosphériques globales et transfrontalières, particulièrement en ce qui a trait aux changements climatiques.

**UNE APPROCHE ET DES MOYENS D'INTERVENTION MIEUX ADAPTÉS AUX NOUVELLES RÉALITÉS**

Conçu au début des années 1970 selon une approche axée sur le contrôle, le régime québécois de protection de l'environnement répond-il de façon appropriée aux besoins actuels de la société québécoise dans un contexte de développement durable ? Le ministère de l'Environnement, en collaboration avec divers intervenants cibles des scènes environnementale, gouvernementale, économique et sociale, a entamé la réflexion sur la pertinence de procéder à la révision du régime québécois. Cette demande pourrait donner lieu, dans le cas où la réponse à cette question serait positive, à une consultation élargie dont la forme serait à déterminer.

**Enjeu 6 : Doter le Ministère d'une approche et de moyens d'intervention mieux adaptés aux nouvelles réalités.**

Orientation 1 : Poursuivre les travaux de révision du régime québécois de protection de l'environnement.

**LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

Les travaux d'évaluation de programme initiés précédemment se poursuivent et seront principalement axés sur les dossiers suivants :

DOSSIERS	TYPE DE TRAVAUX	ÉCHÉANCE	ASPECTS ÉVALUÉS
Programme de réhabilitation des sols contaminés en milieu urbain	Cadre d'évaluation Évaluation	2000 2002	Pertinence, efficacité, efficacité et impacts
Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole	Cadre d'évaluation Évaluation	2000 2003	Pertinence, efficacité, efficacité et impacts

**LA CAPITALE NATIONALE**

Les responsabilités confiées au ministre responsable de la région de la Capitale nationale visent à adapter l'action gouvernementale au caractère particulier de la région et à assurer son rayonnement. Ces mandats sont réalisés par le Bureau de la capitale nationale et par la Commission de la capitale nationale du Québec.

**LE BUREAU DE LA CAPITALE NATIONALE**

**LA MISSION**

Le Bureau de la capitale nationale a pour mission de voir à l'application de la Politique de soutien au développement local et régional pour la région de la Capitale nationale, qui est sous la responsabilité du ministre des Régions et, d'assurer la mise en œuvre de la Politique relative à la Capitale nationale qui relève du ministre responsable de la région de la Capitale nationale.

**L'ACTION GOUVERNEMENTALE DANS LA RÉGION**

Afin de contribuer au développement et de promouvoir le rayonnement de la région, divers outils sont mis de l'avant pour favoriser la prise en compte de son caractère particulier.

**Enjeu 1 : Adapter l'action du gouvernement au contexte particulier de la région.**

- Orientation 1 : S'assurer de la mise en œuvre de la Politique relative à la Capitale nationale et des plans d'action ministériels.
- Orientation 2 : S'assurer que les décisions gouvernementales prennent en compte le caractère particulier de la Capitale nationale.
- Orientation 3 : Concilier et voir à l'adaptation de la Politique de soutien au développement local et régional en tenant compte du contexte spécifique de la Capitale nationale.
- Orientation 4 : Coordonner et promouvoir l'action gouvernementale à l'égard de la Capitale nationale.

**LA CONTRIBUTION À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE**

Les outils mis à la disposition du ministre responsable de la région de la Capitale nationale visent à appuyer la diversification de l'économie de la Capitale nationale et à favoriser la création d'emplois dans divers secteurs d'activités.

**Enjeu 2 : Accroître la création d'emplois**

- Orientation 1 : Favoriser la diversification de l'économie de la Capitale en privilégiant les secteurs économiques les plus susceptibles de contribuer à cette diversification : tertiaire moteur (la technologie), manufacturier, tourisme et culture.
- Orientation 2 : Utiliser de façon optimale les leviers financiers du ministre responsable en conjonction avec les outils et les programmes sectoriels disponibles.
- Orientation 3 : Mettre en place diverses mesures favorisant la diversification économique.

**LA CONTRIBUTION À LA DYNAMIQUE RÉGIONALE**

La contribution du gouvernement, avec la collaboration de ses partenaires régionaux, vise la réalisation de projets régionaux prioritaires et structurants.

**Enjeu 3 : Appuyer l'action gouvernementale dans la dynamique régionale.**

- Orientation 1 : Collaborer à la réalisation des projets régionaux prioritaires et structurants telle la modernisation du Jardin zoologique et de l'Aquarium de Québec.
- Orientation 2 : Participer, avec les intervenants de la région, à l'identification de projets régionaux structurants et susciter leur mise en œuvre.

## **LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**

### **LA MISSION**

La Commission de la capitale nationale du Québec a pour mission d'améliorer le paysage de la Capitale nationale, de faire rayonner la Capitale nationale, de consacrer et de consolider le statut de la Capitale nationale par la présence active des institutions de l'État.

### **L'AMÉLIORATION DU PAYSAGE**

Afin de contribuer à l'amélioration du paysage de la Capitale nationale, plusieurs projets sont mis de l'avant en vue de rehausser le caractère de capitale de l'agglomération.

#### **Enjeu 1 : Améliorer le paysage de la Capitale nationale**

Orientation 1 : S'assurer du parachèvement de la colline parlementaire.

Orientation 2 : Voir à l'aménagement d'ensembles urbains, de places publiques, de parcs et de jardins.

Orientation 3 : Assurer la mise en lumière de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la capitale nationale.

Orientation 4 : Poursuivre les actions entreprises en vue d'améliorer le paysage des grandes voies d'accès.

### **LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE**

Poursuivre les démarches entreprises afin que la capitale soit confirmée dans sa fonction de siège social des institutions de l'État et voir à son rayonnement.

#### **Enjeu 2 : Faire rayonner la Capitale nationale**

Orientation 1 : Réaliser des activités d'éducation civique.

Orientation 2 : Réaliser des activités de commémoration.

Orientation 3 : Conseiller le gouvernement sur les mesures de soutien dans une perspective de rayonnement.

### **LA PRÉSENCE DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT**

En vue de contribuer au renforcement et au développement de la présence de l'État dans la Capitale nationale, poursuivre les actions entreprises afin de démontrer l'importance socio-économique du gouvernement et de ses institutions.

### Enjeu 3 : Consacrer et consolider la présence de l'État dans la Capitale nationale

Orientation 1 : Mettre à la disposition des décideurs des outils de connaissance de la réalité institutionnelle et socio-économique de la Capitale nationale.

Orientation 2 : Conseiller le gouvernement en matière d'aménagement de la Capitale nationale et sur l'industrie gouvernementale.

Orientation 3 : Agir comme partenaire actif du développement de la Capitale nationale et de sa région.

Orientation 4 : Contribuer à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Protection de l'environnement	138 678,7	(70 686,7)	209 365,4	218 807,8
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	4 396,0	(2 426,8)	6 822,8	6 137,8
3. Développement de la Capitale nationale	30 653,1 <sup>1</sup>	5 000,0	25 653,1 <sup>2</sup>	28 338,1
<b>Total</b>	173 727,8	(68 113,5)	241 841,3	253 283,7
<b>Effectif (ETC)</b>	1 756	—	1 756	—

<sup>1</sup> Ce programme inclut 15,0 M\$ pour le Fonds de diversification de l'économie de la Capitale dont un montant de 5,0 M\$ a été annoncé dans le Discours sur le budget 2000-2001.

<sup>2</sup> Ce programme inclut une somme de 10,0 M\$ pour le Fonds de diversification de l'économie de la Capitale.

L'écart observé entre la dépense probable 1999-2000 et le budget comparatif de dépenses 1999-2000 résulte de l'ajout, en cours d'année, de sommes additionnelles non récurrentes afin d'accentuer la mise en œuvre des interventions en matière de changement climatique, de gestion des matières résiduelles et du développement de la Capitale Nationale.

---

### **Programme 1 : Protection de l'environnement**

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes ayant comme objectif de contrôler et de réduire la pollution, de restaurer les sites et de protéger les milieux et les ressources.

Des crédits supplémentaires de 70,0 M\$ ont été affectés au budget de dépenses du programme 1 pour l'année 1999-2000 afin de donner suite aux décisions gouvernementales touchant des investissements exceptionnels en environnement. Tout d'abord, un montant de l'ordre de 45,0 M\$ a été annoncé dans le cadre du Discours sur le budget 2000-2001 pour soutenir le développement durable (20,0 M\$) et pour moderniser les infrastructures écologiques (25,0 M\$). Par ailleurs, le gouvernement a annoncé le remboursement de l'emprunt de 25,0 M\$ contracté par la Société québécoise de récupération et de recyclage auprès du Fonds de financement du ministère des Finances. Cet emprunt a couvert les dépenses encourues par la Société depuis juin 1998 pour assurer, à la demande du gouvernement, la poursuite de la mise en place du *Programme d'aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique des pneus hors d'usage*.

Ces dépenses exceptionnelles revêtent un caractère non récurrent et n'apparaissent donc pas en 2000-2001.

À l'exception de ce budget supplémentaire alloué aux investissements exceptionnels en environnement, le budget de dépenses de ce programme demeure sensiblement au même niveau qu'en 1999-2000.

### **Programme 2 : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population.

La réduction de 2,4 M\$ s'explique principalement par le retrait de l'enveloppe de 1,9 M\$ allouée en 1999-2000 pour la consultation publique sur la gestion de l'eau et d'une réduction nette de 0,5 M\$ correspondant à la contribution du Bureau à la réallocation budgétaire entre ministères et organismes et à l'autofinancement des facteurs de croissance.

### **Programme 3 : Développement de la Capitale nationale**

Ce programme vise le soutien et la promotion de la région de la Capitale nationale, la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités ainsi que le développement et la diversification de ses assises économiques. Il se divise en deux éléments distincts :

- La Commission de la capitale nationale du Québec, qui intervient en partenariat avec divers organismes engagés dans l'amélioration du paysage de la capitale nationale et qui œuvre à la consolidation du statut de la capitale nationale et à son rayonnement.
- Le soutien au développement de la région de la Capitale nationale, assuré par le Bureau de la capitale nationale, qui contribue à la diversification de l'économie de la région avec le Fonds de diversification de l'économie de la capitale, le Programme *Soutien aux activités de la région* et le Fonds de promotion et de développement touristique par voie d'entente avec l'Office de Tourisme et des Congrès de la Communauté urbaine de Québec.

L'augmentation de 5,0 M\$ des sommes affectées à ce programme résulte d'une mesure annoncée dans le Discours sur le budget de 2000-2001, par laquelle le gouvernement consent une enveloppe budgétaire additionnelle de 5,0 M\$ par année au cours des trois prochaines années pour soutenir le Fonds de diversification de l'économie de la Capitale.

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	7 475,6	7 475,6
Prêts, Placements et Avances	—	—

Le budget d'investissements consenti pour l'exercice 2000-2001 sera principalement utilisé pour assurer la mise aux normes du parc des véhicules automobiles, des équipements informatiques et des équipements spécialisés.

#### LES INDICATEURS

##### DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

##### L'amélioration des services aux citoyens

La qualité des services aux citoyens est au cœur de la modernisation de la fonction publique et les structures ministérielles doivent évoluer pour mieux répondre aux besoins des citoyens et des entreprises. Les résultats atteints se mesureront entre autres par certains indicateurs de gestion :

- Création d'une unité administrative responsable du traitement des plaintes;
- Création d'une unité autonome de service responsable de la gestion des barrages et du milieu hydrique public.

Par ailleurs, les indicateurs de résultats quant à l'amélioration des services aux citoyens et aux entreprises sont essentiellement liés à l'amélioration de certains processus et à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux concernant la sécurité des barrages et la réhabilitation des terrains contaminés voués au développement urbain :

- Pourcentage des demandes de documents officiels traitées à l'intérieur des délais ciblés;
- Nombre de processus révisés dans la perspective d'un service fondé sur l'accompagnement et l'aide aux clientèles dans divers secteurs à caractère industriel;
- Pourcentage des barrages ayant fait l'objet d'une évaluation en ce qui a trait à leur sécurité et le

pourcentage des barrages gouvernementaux pour lesquels une solution a été implantée;

- Nombre de projets de réhabilitation de terrains réalisés annuellement et le nombre de municipalités impliquées.

Enfin, les impacts environnementaux de la mise en œuvre du Plan d'action québécois de la gestion des matières résiduelles 1998-2008 se concrétisent par :

- Accroissement des taux de récupération des matières résiduelles dans les divers secteurs de l'économie (secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel).

### **Le développement durable**

L'implantation de l'approche du développement durable se fera à la fois aux niveaux ministériel, gouvernemental et municipal. Les efforts du Ministère dans ce domaine porteront essentiellement sur le développement d'orientations et de guides. Les résultats atteints se mesureront par :

- Nombre de règlements environnementaux révisés dans une optique de développement durable (8 pour 2000-2001 et un nombre équivalent pour les années subséquentes);
- Pourcentage des politiques et programmes élaborés en fonction des orientations gouvernementales en matière de développement durable.

### **La diversité biologique**

Tout comme pour le développement durable, l'atteinte de résultats en matière de conservation de la diversité biologique passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'orientations et d'outils d'intervention. Les résultats des actions ministérielles se mesureront par :

- Pourcentage de superficies protégées au Québec et le nombre d'espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables et d'habitats protégés.

### **L'eau**

Pour permettre la gestion durable de la ressource eau, le Ministère déposera et fera adopter un projet de politique de gestion de l'eau.

Parallèlement, l'adoption de la stratégie de réduction de la pollution d'origine agricole, de son plan de mise en œuvre et de ses mécanismes de contrôle auront des impacts environnementaux mesurables par le biais de :

- Variation annuelle des concentrations de phosphore total, d'azote ammoniacal et de nitrate dans douze rivières;
- Fréquence annuelle de dépassement des concentrations de pesticides relativement aux critères de protection de la vie aquatique dans les puits identifiés au programme de suivi des pesticides.

## **L'atmosphère**

Les interventions en matière de problématiques atmosphériques globales et transfrontalières auront des impacts à long terme sur la qualité de l'environnement mesurés par :

- Variation annuelle, par tonne de production, de différents gaz à effet de serre tels le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O);
- Variation annuelle de la concentration de mercure dans les précipitations et dans la chair du poisson;
- Variation annuelle des émissions acidifiantes (dioxyde de soufre) et l'évolution annuelle de l'acidité des précipitations.

## **LES INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE**

La plupart des enjeux auxquels le Ministère doit faire face nécessitent l'élaboration de stratégies d'intervention ainsi que la révision ou l'adoption de politiques, programmes, lois et règlements pour assurer l'atteinte des objectifs environnementaux et des objectifs de gestion visés. L'atteinte des objectifs liés à ces interventions se mesurent par des indicateurs de mise en œuvre.

Pour faciliter la conservation de la biodiversité :

- Dépôt de stratégies sur les aires protégées et sur la diversité biologique.

Pour permettre la gestion durable de la ressource eau :

- Dépôt d'un projet de politique sur la gestion de l'eau.

Pour positionner le Québec au regard des problématiques atmosphériques :

- Adoption de divers plans d'action concernant les gaz à effet de serre, les substances appauvrissant la couche d'ozone et le mercure.

## FAMILLE ET ENFANCE

### LA MISSION

La mission du ministère de la Famille et de l'Enfance consiste à valoriser la famille et l'enfance et à favoriser leur plein épanouissement. Plus particulièrement, le Ministère doit faire en sorte que la société accorde une meilleure place aux familles et aux enfants. Par conséquent, le gouvernement confie un rôle prépondérant au Ministère dans la mise en œuvre de la politique familiale.

Le Ministère assume d'abord une responsabilité « horizontale », soit celle de développer et de mettre en œuvre la politique familiale québécoise et ce, en concertation avec les acteurs concernés. De nombreux intervenants gouvernementaux, dans le cadre de politiques sectorielles, contribuent au bien-être des enfants et des parents. Ces politiques touchent des champs variés tels que la garde des enfants, le soutien financier, l'habitation, la santé, l'éducation, le loisir, etc. Le rôle du Ministère à cet égard en est un de coordination et de concertation en vue de favoriser la cohérence et la complémentarité des actions. Pour ce faire, il dispose de divers leviers d'intervention, par exemple, le développement de partenariats et la mise sur pied de comités de coordination. Le Ministère est également appelé à émettre des avis ou des conseils au gouvernement, à ses ministères et organismes sur toute question relative à la famille et à l'enfance. De nombreux autres intervenants non gouvernementaux des secteurs communautaire, privé, syndical, municipal ou autres se préoccupent des enfants et des familles; c'est en travaillant avec eux que le Ministère contribuera à faire évoluer la politique familiale québécoise.

Le Ministère s'est aussi vu confier des responsabilités sectorielles. En effet, il intervient directement, par des politiques et des programmes qui sont sous sa responsabilité, dans des secteurs d'activités qui concernent le développement de la petite enfance, le soutien à la responsabilité parentale, la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles et le soutien financier aux familles, particulièrement celles à faible revenu et celles avec enfant handicapé.

Sur le plan du soutien financier des familles, le Ministère s'appuie sur la Régie des rentes du Québec (RRQ) pour l'administration de la Loi sur les prestations familiales (L.R.Q., c. P-19.1) et les règlements sur les prestations familiales et sur l'allocation pour enfant handicapé. La Régie collabore avec le Ministère pour proposer au gouvernement des orientations à l'égard des allocations à verser ainsi que des modalités d'un éventuel régime québécois d'assurance parentale. Enfin, la Régie collaborera à l'évaluation du volet allocation familiale du programme *Prestations familiales* et, éventuellement, à celle de l'évaluation du régime d'assurance parentale.

### Le Conseil de la famille et de l'enfance

Le Ministre est responsable du Conseil de la famille et de l'enfance. En vertu de sa loi, le mandat du Conseil consiste essentiellement à :

- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance;
- Saisir la ministre, sous forme d'avis, de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;

- Effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- Fournir de l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis à la ministre et que celle-ci a rendu public.

Le Conseil doit aussi donner son avis à la ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance que celle-ci lui soumet. Enfin, le Conseil a également pour mandat de soumettre annuellement à la ministre un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec.

## **LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000**

### **Les services de garde éducatifs à la petite enfance**

Le gouvernement a devancé le calendrier d'implantation du programme des places à contribution réduite et a maintenu à 5 \$ la contribution des parents. Ainsi, à compter de septembre 2000, tous les groupes d'âge auront accès à des services de garde à tarif réduit. Le ministère de la Famille et de l'Enfance a par conséquent adapté son plan de développement des places en services de garde régis. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999, les enfants âgés de 2 ans au 30 septembre ont maintenant accès à des places à contribution réduite ou exemptée. Au 31 décembre 1999, près de 14 000 nouvelles places ont été rendues disponibles; ce qui portait à plus de 110 000 places le nombre de places offertes aux parents.

En matière de garde non usuelle (le soir, la nuit, la fin de semaine), quatre centres de la petite enfance ont reçu le financement nécessaire pour réaliser des projets-pilotes.

Afin de rehausser les compétences du personnel de garde en installation, le Ministère, le ministère de l'Éducation et Emploi-Québec financent un programme de formation sur mesure en techniques d'éducation en services de garde destiné à plus de 600 éducatrices et éducateurs déjà à l'emploi des centres de la petite enfance. De plus, en collaboration avec le Ministère, l'Université du Québec à Montréal a mis sur pied un programme court de formation de premier cycle en gestion des services de garde destiné aux gestionnaires actuellement en emploi et qui pourrait éventuellement devenir un certificat si l'intérêt et les inscriptions le justifient.

En vue d'assurer l'implantation adéquate du programme éducatif dans le réseau des services de garde, le Ministère a dispensé des séances de formation tant à son personnel qu'aux gestionnaires des services de garde. Pour les responsables de services de garde en milieu familial, cette formation est disponible grâce à la collaboration du réseau de Télé-Université.

Le gouvernement a aussi entrepris le redressement salarial du personnel des centres de la petite enfance et des garderies et a permis aux centres de la petite enfance d'assurer un meilleur revenu aux responsables d'un service de garde en milieu familial.

Par ailleurs, le Ministère a implanté un nouveau mode de financement simplifié pour les centres de la petite enfance et les garderies. Ce nouveau mode de financement s'inscrit dans le contexte de la décentralisation et met l'accent sur l'imputabilité des centres de la petite enfance qui verront, en contrepartie, les exigences du Ministère s'accroître en matière de reddition de comptes. Aussi, des travaux ont été amorcés en vue d'appliquer aux garderies à but lucratif de nouvelles normes de financement ainsi que des mécanismes de reddition de comptes.

De plus, afin de permettre une meilleure adaptation de ses interventions dans les régions, des ententes spécifiques avec 17 régions du Québec ont été conclues par l'intermédiaire des conseils régionaux de développement, en collaboration avec le ministère des Régions et celui des Affaires municipales et de la Métropole.

Le Ministère a poursuivi ses discussions avec l'Administration régionale Kativik (ARK) en vue de lui déléguer des responsabilités et de lui transférer des programmes de soutien financier touchant les services de garde à l'enfance en milieu autochtone. Un accord préliminaire est intervenu et une entente est visée au cours de la prochaine année. Par ailleurs, le Ministère a déjà bonifié ses subventions en milieu nordique et il réalise actuellement, en concertation avec l'ARK, le développement des centres de la petite enfance dans les villages nordiques.

La ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente visant la vérification des antécédents judiciaires des demandeurs et titulaires de permis et, s'il s'agit de personnes morales, de leurs administrateurs. Les ministères concernés poursuivent également des travaux sur un second protocole portant sur les mécanismes qui permettront aux titulaires de permis de garderie et de centres de la petite enfance de vérifier les antécédents judiciaires de leur personnel et, en matière de garde en milieu familial, de toutes les personnes visées par le Règlement sur les centres de la petite enfance.

### **Les prestations familiales**

En raison de la bonification apportée par le gouvernement fédéral à la prestation fiscale canadienne pour enfants, les montants versés en allocation familiale ont été ajustés. De plus, le Ministère a amélioré l'allocation versée aux familles monoparentales. Cette bonification a permis de modifier le taux de réduction des prestations de 50 % à 35 % pour des revenus s'établissant entre 15 332 \$ et 20 921 \$ et de 30 % à 25 % pour des revenus supérieurs à 20 921 \$. Environ 58 000 familles, plus particulièrement des familles monoparentales, bénéficient de cette modification.

Un nouveau règlement concernant l'allocation pour enfant handicapé, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2000, vient corriger les iniquités concernant les conditions de l'attribution de cette allocation. Ce règlement a fait l'objet d'une vaste consultation, notamment auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec.

### **L'assurance parentale**

À l'automne 1999, le Ministère a consulté les partenaires québécois concernés et obtenu leur appui pour la mise en place d'un régime québécois d'assurance parentale sur la base de nouveaux paramètres par rapport à la proposition initiale. Le gouvernement du Québec entend réviser les paramètres de son régime d'assurance parentale projeté, en raison des modifications au régime d'assurance emploi en matière de congés parentaux annoncées par le gouvernement fédéral lors du Discours sur le budget du 28 février 2000.

### **La coordination et la concertation**

Le Réseau des répondantes et des répondants, regroupant 19 ministères et organismes, a été réactivé. Il se veut un outil de coordination et de concertation des actions gouvernementales concernant les familles et les enfants. Une première rencontre a permis de faire le bilan de la mise en œuvre des trois dispositions de la politique familiale et de s'entendre sur le mandat et le mode de fonctionnement du Réseau.

Par ailleurs, dans le cadre du Forum des partenaires de la politique familiale présidé par la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, qui réunit 26 organismes de différents milieux (organismes communautaires, associations de services de garde, secteurs municipal, patronal et syndical, etc.), les participants ont convenu de mettre en place deux groupes de travail. Le premier porte sur le soutien au rôle parental et le second aborde la reconnaissance et le financement des organismes communautaires autonomes « secteur famille ». Ces groupes de travail ont soumis au Forum des partenaires en février 2000 un rapport d'étape. Les travaux de ces groupes se poursuivront au cours du prochain exercice financier.

### **L'administration interne**

Le Ministère a procédé à une réorganisation administrative importante afin de rapprocher davantage son mode de fonctionnement des besoins de la clientèle associée au réseau des services de garde. Cette réorganisation a permis d'améliorer la qualité des services à la clientèle en établissant une approche plus personnalisée pour toute demande en provenance du réseau des services de garde. Cette réorganisation s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de services à la population.

En outre, le Ministère a procédé à une réorganisation de ses activités en matière de politiques et de programmes. Les changements apportés permettront de mieux couvrir les dimensions horizontales et sectorielles sous la responsabilité du Ministère, notamment ses fonctions de concertation et de coordination, et d'assumer ses responsabilités à l'égard de l'évaluation de la politique familiale et des programmes ainsi qu'à l'égard de l'élaboration d'indicateurs.

La mise en place de la Direction générale de l'administration, à la fin de l'année budgétaire, a permis d'amorcer la révision des processus administratifs. Cette révision se poursuivra au cours du prochain exercice financier.

Enfin, en février dernier, en vertu de la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, le sous-ministre a répondu aux questions de la Commission de l'administration publique à la suite du rapport de vérification de l'optimisation des ressources du Ministère déposé par le Vérificateur général.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

### **Le contexte démographique**

En 1996, on retrouvait plus de 1 353 000 enfants de moins de 18 ans dans les familles biparentales et plus de 288 000 dans les familles monoparentales. Par ailleurs, on remarque que les familles avec enfants de moins de 5 ans représentent plus du quart de l'ensemble des familles avec enfants.

L'indice de fécondité, qui s'était maintenu au-dessus de 1,6 enfant par femme de 1990 à 1996, diminue depuis et est passé sous le seuil de 1,5 en 1998. Les données préliminaires laissent supposer qu'il ne sera que de 1,45 en 1999. Il s'agirait alors du plus faible indice depuis 1988.

En conséquence, le Ministère doit prendre en compte ces changements afin d'en mesurer les impacts sur la famille.

### **Les orientations gouvernementales**

Le Ministère continue à soutenir financièrement les familles, particulièrement celles à faible revenu, ainsi qu'à intervenir par sa politique en matière de services de garde éducatifs qui constitue un cadre propice à la prévention et au dépistage des problèmes de développement et des problèmes sociaux, en plus d'offrir des services de soutien au rôle parental.

La priorité de la politique familiale, réaffirmée par le Premier ministre lors du dernier message inaugural, s'est traduite par le développement accéléré des places à contribution réduite, l'augmentation du nombre de places en services de garde et par le maintien du tarif quotidien à 5 \$. Également, le gouvernement a confirmé son intention d'aller de l'avant avec la mise en œuvre d'un régime québécois d'assurance parentale. Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse tenu en février 2000, un consensus a été dégagé pour la poursuite du projet d'instaurer un tel régime québécois et en conséquence la reprise des négociations avec le gouvernement fédéral.

Le Ministère entend tout mettre en œuvre afin de poursuivre l'implantation et le développement de ses politiques et de ses programmes tout en tenant compte du cadre financier et budgétaire gouvernemental.

Concernant la réforme administrative gouvernementale centrée sur les services à la clientèle et axée sur les résultats, le Ministère a mis en place une nouvelle organisation administrative qui rapproche son mode de fonctionnement des besoins de la clientèle et qui met davantage l'accent sur des objectifs mesurables.

Le Ministère entretient des relations soutenues avec le milieu autochtone et poursuivra ses efforts pour adapter ses façons de faire aux réalités de ce milieu.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **Adapter la politique familiale à l'évolution des besoins afin d'assurer le mieux-être des enfants et des familles**

Le Ministère compte réaliser cette orientation en concertation avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux œuvrant auprès des enfants et des familles afin d'harmoniser les actions et d'adapter les politiques susceptibles d'avoir des répercussions sur le développement des enfants, des jeunes et des familles. Ces travaux prendront en compte les besoins déterminés sur les plans local, régional et national. De plus, le Ministère va s'assurer de promouvoir la politique familiale et sensibiliser les différents acteurs afin qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs de cette politique.

**Favoriser le développement de mesures de conciliation des responsabilités parentales et professionnelles**

Le Ministère poursuivra le développement des services de garde éducatifs et diversifiés tout en recherchant des solutions aux besoins des parents qui ont des horaires non usuels. Puisque le Ministère n'est pas le seul concerné par la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles, il entend se concerter avec les acteurs concernés pour que diverses mesures de conciliation soient développées afin, notamment, de préserver la qualité de vie des familles. Enfin, le Ministère poursuit ses travaux en vue de la mise en place d'un éventuel régime québécois d'assurance parentale qui couvrira notamment les travailleurs autonomes lors d'une naissance ou d'une adoption.

**Contribuer au développement des enfants par des interventions préventives et par le soutien au rôle parental**

C'est au moyen de son programme éducatif qui vise le développement global et harmonieux des enfants, particulièrement ceux des milieux défavorisés, que le Ministère entend agir tout en préservant le rôle prépondérant des parents. L'implantation du programme éducatif suppose également que le personnel éducateur soit bien formé à cet effet. À l'égard du développement des enfants, le Ministère entend développer une stratégie particulière auprès des enfants et des parents des milieux défavorisés. Finalement, le Ministère compte faciliter l'harmonisation des services aux jeunes enfants et à leurs parents, en suscitant la concertation des actions des centres de la petite enfance avec celles du milieu (instances régionales de développement, organismes communautaires, réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, etc.).

**Soutenir financièrement les familles, particulièrement celles à faible revenu**

Le Ministère compte intervenir en offrant, en complémentarité avec la prestation versée par le gouvernement fédéral, des allocations familiales qui permettront aux familles à faible revenu de couvrir les besoins essentiels des enfants. Le Ministère continuera d'offrir des services de garde éducatifs à coûts réduits pour les rendre davantage accessibles aux parents et faciliter leur retour aux études ou leur participation au marché du travail. Le projet de mise en place d'un régime québécois d'assurance parentale constituera une mesure additionnelle de soutien aux familles.

**LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

Les trois dispositions de la politique familiale annoncées à l'hiver 1996 par le Premier ministre, soit les services de garde éducatifs, l'allocation familiale et le régime québécois d'assurance parentale, résultaient d'une analyse des besoins des familles et des enfants et d'un examen des mesures alors offertes par les gouvernements provincial et fédéral. Deux de ces mesures ont été mises en vigueur en septembre 1997; la troisième, le régime québécois d'assurance parentale, n'est pas encore implantée.

À la suite de la mise en œuvre de l'allocation familiale et des services de garde éducatifs, des ajustements ont dû être apportés à la lumière d'évaluations de leurs impacts sur la situation des familles. Une vaste enquête sur les besoins et les préférences des parents a été réalisée depuis la mise en place des nouveaux services. Parmi les besoins exprimés, ceux relatifs à la garde non usuelle ont amené le Ministère à instaurer des projets-pilotes qui feront l'objet d'une évaluation au cours de la prochaine année.

De plus, le Ministère est à mettre en place une équipe en évaluation de programme. La constitution de cette équipe permettra au Ministère de s'inscrire dans la volonté gouvernementale d'instaurer une nouvelle approche de gestion axée sur les résultats et de donner suite aux recommandations du Vérificateur général. Cette équipe devrait être en mesure de produire les cadres d'évaluation des programmes à l'automne 2000. Déjà, les premiers travaux indiquent que l'évaluation des services de garde portera, dans un premier temps, sur l'implantation adéquate de ce programme puisque la mise en œuvre n'est pas complétée.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses du portefeuille Famille et Enfance totalise 1 548,0 M\$, ce qui représente une augmentation de 87,9 M\$ par rapport à l'exercice financier 1999-2000.

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Planification, recherche et administration	34 291,9	3 206,6	31 085,3	31 160,9
2. Services à la famille et à l'enfance	847 292,0	231 635,3	615 656,7	579 656,7
3. Prestations familiales	665 630,0	(146 940,9)	812 570,9	824 470,9
4. Conseil de la famille et de l'enfance	796,4	14,1	782,3	782,3
<b>Total</b>	<b>1 548 010,3</b>	<b>87 915,1</b>	<b>1 460 095,2</b>	<b>1 436 070,8</b>
<b>Effectif (ETC)</b>	<b>346</b>	<b>—</b>	<b>346</b>	<b>—</b>

### Programme 1 : Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer, d'une part, la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et, d'autre part, l'administration et le développement des services de garde éducatifs et autres services à la famille et à l'enfance. Ce programme inclut également les coûts administratifs du Ministère.

La réalisation d'activités reliées à des dossiers prioritaires, notamment en matière d'évaluation de programme, de recherche, de préoccupations des suivis et des contrôles financiers et de gestion documentaire, explique l'essentiel de l'écart budgétaire entre les deux années financières.

### Programme 2 : Services à la famille et à l'enfance

Ce programme vise d'une part, à développer et à favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité et, d'autre part, à soutenir financièrement les associations et les regroupements de services de garde ainsi que les organismes familiaux et communautaires ayant des intérêts en matière de famille et d'enfance.

Pour 2000-2001, l'augmentation de la capacité d'accueil du réseau des services de garde par le développement de nouvelles places dans les centres de la petite enfance et les garderies, l'élargissement du programme de places à contribution réduite à tous les enfants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2000, de même que la poursuite du redressement de la rémunération du personnel et des responsables des services de garde expliquent principalement l'augmentation des dépenses prévues.

### Programme 3 : Prestations familiales

Ce programme vise à permettre le versement des prestations familiales comprenant l'allocation familiale et l'allocation pour enfant handicapé. Il inclut également les coûts de gestion et d'administration de ce programme.

La baisse des dépenses dans ce programme est attribuable notamment à l'amélioration des revenus familiaux considérés dans le calcul de l'allocation familiale et en partie à l'annualisation de l'investissement fait par le gouvernement fédéral dans le cadre de la prestation fiscale canadienne pour enfants pour l'année 1999 de même qu'à l'investissement qui sera fait en juillet 2000.

### Programme 4 : Conseil de la famille et de l'enfance

Ce programme vise à assurer le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance dont le rôle principal consiste à donner des avis à la ministre sur toute question relative à la famille et à l'enfance, à la demande de la ministre ou de sa propre initiative.

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	1 981,7	3 099,9
Prêts, Placements et Avances	2,0	2,0

L'investissement en immobilisations en 2000-2001 servira principalement au développement et à la mise à niveau des systèmes informatiques pour supporter les éléments de la Politique familiale.

## LES INDICATEURS

L'adaptation de la politique familiale à l'évolution des besoins des enfants et des familles ainsi que la promotion de la politique familiale pourront se mesurer à partir de l'indicateur suivant :

- L'adoption et mise en œuvre d'un plan d'action visant l'harmonisation des actions et des politiques gouvernementales susceptibles d'avoir des répercussions sur le développement des enfants, des jeunes et des familles.

L'atteinte des résultats escomptés par le développement de mesures de conciliation famille-travail pourra se mesurer en fonction :

- Du taux de couverture des besoins par région et selon les types de services de garde éducatifs;
- Du nombre de places disponibles par région et selon les types de services de garde éducatifs;
- Du délai moyen pour rendre disponible une place en services de garde;
- Du rapport d'évaluation des projets-pilotes sur les services de garde éducatifs selon des horaires non usuels;
- De l'adoption d'orientations et de la mise en œuvre d'un plan d'action en matière de conciliation des responsabilités parentales et professionnelles par un groupe de travail regroupant les acteurs concernés (syndicats, patronat, ministères et organismes gouvernementaux, organismes communautaires, etc.).

L'atteinte des objectifs reliés au développement des enfants et au soutien au rôle parental s'évaluera par :

- L'adoption d'un cadre de référence et d'un plan d'action pour évaluer l'adéquation de l'implantation d'un programme éducatif en fonction des orientations établies par le Ministère au printemps 2000;
- Le pourcentage et le nombre de centres de la petite enfance (CPE) et de garderies rencontrés pour évaluer l'adéquation de l'implantation d'un programme éducatif en fonction des normes établies par le Ministère ainsi que le pourcentage et le nombre de ceux-ci l'ayant implanté adéquatement;
- Le nombre d'employées et d'employés formés et de gestionnaires formés dans les services de garde (installation et milieu familial);
- Le nombre de services de garde où les processus de reddition de comptes et de gestion de la qualité sont implantés;
- Le nombre d'ententes entre les CPE et les organismes du milieu (instances régionales de développement, organismes communautaires, réseaux de l'éducation et de la santé, etc.).

L'atteinte des résultats escomptés en matière de soutien financier des familles s'évaluera notamment par :

- Le taux de couverture des besoins en services de garde et le nombre de places à contribution réduite par région.



## **FAUNE ET PARCS**

### **LA MISSION**

#### **La mission « Faune »**

La Société de la faune et des parcs du Québec a pour mission de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional.

#### **La mission « Parcs »**

Pour le bénéfice des générations actuelles et futures, la Société a pour mission d'assurer la protection permanente et la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, et de les mettre en valeur pour qu'ils soient accessibles au public à des fins d'éducation et de pratique d'activités de plein air, dans une perspective de développement harmonieux des secteurs économique, culturel et social.

### **LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000**

En matière de faune, plusieurs travaux relatifs à l'acquisition de connaissances et à la protection des espèces et de leurs habitats ont été complétés ou ont connu un degré d'avancement important. Ainsi, la réforme sur le piégeage adoptée l'an dernier a été complétée et les nouvelles modalités sont en place depuis le mois de septembre 1999. D'autre part, la préparation du bilan national a progressé de façon significative. En ce qui concerne les principales espèces fauniques, la gestion s'effectue selon les plans de gestion approuvés. Pour le caribou, le plan est en voie de rédaction et celui sur le saumon sera bientôt terminé et déposé aux différents partenaires concernés au cours des prochains mois.

Concernant les espèces menacées ou vulnérables, des efforts importants ont été consacrés. En plus des travaux d'acquisition de connaissances qui sont réalisés sur une base continue, le processus de « désignation » en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01) se poursuit. Ainsi, une espèce a déjà été désignée (chevalier cuivré) et sept autres le seront au cours des prochains mois. De plus, cinq plans de rétablissement d'espèces sont en voie de préparation. Aussi, de façon continue, la Société produit des publications et des rapports de situation sur diverses espèces (ex. : esturgeon jaune et noir) aux fins de mieux cerner l'état de ces ressources et de déterminer des modes de gestion adaptés.

Au niveau de la stratégie de mise en valeur de la faune, le positionnement et les axes d'intervention et de développement sont en voie de préparation et devraient être publiés au cours des prochains mois.

D'autre part et de façon plus particulière, pour les territoires fauniques, un guide concernant l'élaboration d'un plan de développement récréotouristique dans les zones d'exploitations contrôlées (ZEC) est en voie de rédaction aux fins de mettre en valeur le potentiel territorial des zecs. L'entrée en vigueur est prévue en 2001. De plus, concernant les permis de pêche pour les non-résidents, une modification des produits offerts (création de permis de court séjour, permis de remise à l'eau, etc.) s'est traduite par une augmentation sensible (12 %) du nombre de permis vendus.

Concernant les retombées économiques reliées à la faune, des documents ont été produits ou sont en voie de l'être et portent sur :

- Les activités de pêche sportive par région administrative (mai 1999);
- Les retombées économiques régionales reliées à la pêche sportive (avril 2000);
- Document de réflexion sur la situation de la pêche sportive au Québec (2001).

Toujours en relation avec l'accroissement des avantages d'ordre social, culturel et économique reliés à la faune, la réforme sur le zonage de la chasse et de la pêche se poursuit et la consultation des partenaires sera terminée au printemps 2000. La mise en vigueur du nouveau zonage est prévue pour 2002.

Par ailleurs, au chapitre de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels, un certain nombre d'actions structurantes ont été menées.

C'est ainsi que pour assurer la relance des parcs québécois, une priorité a été accordée à l'amélioration de la représentation des régions naturelles du Québec. Les audiences publiques menant à la création de trois parcs ont été réalisées pour le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, le parc de Plaisance et le parc de la Rivière-Vauréal.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 1999, le gouvernement du Québec a confié à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) le mandat de gérer les activités et les services des parcs du Québec en vue de l'établissement d'un réseau de calibre national. La SÉPAQ s'est alors engagée à investir dans un programme pluriannuel d'immobilisations de 50,0 M\$. Par ailleurs, le Discours sur le budget 2000-2001 a annoncé des investissements supplémentaires de 30,0 M\$ dans les parcs, réserves fauniques et établissements récréotouristiques.

## **LE CONTEXTE, LES GRANDS ENJEUX ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

La Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec a été sanctionnée le 19 juin 1999 (1999, chapitre 36). Les administrateurs de la Société ont été nommés le 8 septembre 1999 et les dispositions de la loi ont pris effet le 1<sup>er</sup> décembre de la même année. Les derniers mois de l'exercice financier 1999-2000 ont été consacrés à la mise en place de la nouvelle Société, laquelle est maintenant pleinement opérationnelle.

Sous l'impulsion de son conseil d'administration, la Société entend procéder, au cours de l'exercice 2000-2001, à l'élaboration de son plan stratégique triennal qui prendra effet à compter de l'exercice financier 2001-2002.

Dans l'intervalle, la Société entend poursuivre, au cours de l'exercice 2000-2001, les actions relatives aux orientations stratégiques mentionnées ci-dessous, lesquelles s'inscrivent dans la continuité de celles formulées en 1999-2000.

### **LA FAUNE**

#### **Enjeu 1 : Assurer la diversité, l'abondance et la pérennité de la faune et de ses habitats.**

La faune québécoise est riche et abondante. L'État québécois a la responsabilité de conserver et de mettre en valeur ce capital naturel autant pour contribuer au maintien de la biodiversité à l'échelle québécoise, canadienne et internationale que pour une utilisation durable au profit de la population.

- Orientation 1 : Assurer la préservation des espèces menacées ou vulnérables et voir à leur rétablissement.
- Orientation 2 : Assurer la protection de l'ensemble des espèces et de leur habitat ainsi qu'une utilisation durable des espèces exploitées.
- Orientation 3 : Contribuer à la réalisation de la stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

**Enjeu 2 : Favoriser l'accroissement des avantages d'ordre social, culturel et économique que procurent la faune et ses habitats.**

La faune est une ressource naturelle importante pour le Québec. Elle constitue aussi un potentiel de développement économique intéressant pour plusieurs régions. Les retombées importantes que génèrent les activités économiques reliées à la faune en font un élément important de développement socio-économique au Québec.

- Orientation 1 : Contribuer au développement économique en conformité avec la politique de soutien au développement local et régional du gouvernement du Québec.
- Orientation 2 : Renforcer la concertation avec les principaux acteurs du secteur Faune et avec ceux impliqués dans le développement économique régional.
- Orientation 3 : Développer et mettre en œuvre un plan de mise en marché en concertation avec les intervenants du milieu faunique et touristique.

## LES PARCS

**Enjeu 1 : Assurer la représentation des régions naturelles du Québec et la protection des sites naturels à caractère exceptionnel.**

Le réseau des parcs québécois constitue un patrimoine exceptionnel qui contribue au développement économique des régions. Il importe de doter le Québec d'une vision éclairée et intégrée de développement de ses réseaux d'aires protégées dont celui des parcs, notamment afin de contribuer significativement à la sauvegarde de la diversité biologique.

- Orientation 1 : Situer le développement du réseau dans le cadre d'une stratégie québécoise des aires protégées et des engagements du Québec à l'égard de la convention de Rio.
- Orientation 2 : Poursuivre la création de parcs en concertation avec les communautés locales et régionales et les intervenants socio-économiques du milieu régional dans une perspective de développement durable.

**Enjeu 2 : Assurer une mise en valeur des parcs selon la qualité d'un réseau d'État dans une perspective de développement harmonieux des secteurs économique, culturel et social des régions du Québec.**

Le réseau des parcs québécois a besoin d'être amélioré et consolidé si l'on veut qu'il occupe une position concurrentielle et atteigne la qualité d'une véritable institution nationale. Une priorité sera accordée à l'élaboration de plans directeurs qui assurent la préservation et le développement de cet actif pour la société québécoise.

- Orientation 1 : Privilégier une approche de mise en valeur des parcs qui prenne en considération, d'une part, les objectifs de conservation du milieu naturel et d'autre part, les tendances du marché à l'égard des produits de type « immersion nature » ou des produits axés sur la pratique d'activités sportives et de plein air.
- Orientation 2 : Implanter un mode de gestion, en concertation avec les différents intervenants, centré sur les résultats, la reddition de comptes et la transparence. Développer des indicateurs qui permettent d'assurer un suivi adéquat de la réalisation des plans directeurs de chacun des parcs.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

La programmation des travaux d'évaluation pour l'année 1999-2000 portait sur l'élaboration du Cadre de performance du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, lequel a effectivement été complété.

L'objectif du Cadre de performance est de doter le Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 d'un outil de gestion et de prise de décision pour la planification stratégique et pour l'évaluation proprement dite du programme prévue en 2000-2001.

Le Cadre de performance permettra d'améliorer la compréhension des liens entre la mission, les objectifs, les problèmes environnementaux considérés dans le Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 et de mesurer les retombées à court et à long terme auprès des clientèles. Le Cadre de performance identifiera des indicateurs auxquels se rattacheront des bénéfices environnementaux et socio-économiques et des bienfaits reliés aux actions entreprises.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Société de la faune et des parcs du Québec	102 540,2	14 976,8	87 563,4	75 201,0
<b>Total</b>	102 540,2	14 976,8	87 563,4	75 201,0
<b>Effectif (ETC)</b>	1 052	—	1 052	—

## Programme 1 : Société de la faune et des parcs du Québec

Ce programme vise à assurer la conservation et la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques dans une perspective de développement durable et de préservation des écosystèmes. Il regroupe également les activités reliées à la planification et au développement des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives, toujours dans une perspective de développement durable.

Il est à noter que les activités et les services offerts dans les parcs québécois sont sous la responsabilité de la Société des établissements de plein air du Québec depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999.

L'augmentation de 15,0 M\$ du budget de dépenses s'explique principalement par les sommes additionnelles allouées aux investissements dans les parcs, réserves fauniques et établissements touristiques.

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	3 126,4	3 126,4
Prêts, Placements et Avances	—	—

### LES INDICATEURS

#### — LES INDICATEURS DE MISE EN OEUVRE

##### LA FAUNE

- dépôt du bilan sur la faune;
- adoption du plan de gestion du saumon;
- rédaction du plan de gestion du caribou;
- rédaction du guide sur l'élaboration d'un plan de développement récréotouristique pour les zecs;
- production de l'état de situation sur l'offre, la demande (actuelle et potentielle) et les impacts économiques des activités reliées à la faune;
- consultation relativement à la réforme du zonage de chasse et pêche.

### **LES PARCS**

- entrée en vigueur des dispositions réglementaires concernant les parcs des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, de Plaisance et de la Rivière-Vauréal;
- réalisation des plans directeurs des parcs en concertation avec les instances nationales et régionales;
- entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les parcs et des dispositions concernant l'introduction d'un droit d'accès.

### **— LES INDICATEURS DE RÉSULTATS**

#### **LA FAUNE**

- nombre d'espèces fauniques désignées en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01);
- nombre de plans de rétablissement d'espèce mis en œuvre;
- nombre de permis de chasse et pêche vendus annuellement;
- variation des retombées économiques et de la création d'emplois (disponible en 2002) pour les activités avec et sans prélèvement;
- nombre de plans de gestion adoptés.

#### **LES PARCS**

- nombre de parcs créés;
- superficie d'aires protégées additionnelles;
- revenus associés à l'implantation d'un droit d'accès.

## FINANCES

### LA MISSION

Le ministre d'État à l'Économie et aux Finances a pour mission de favoriser le développement économique du Québec et de conseiller le gouvernement en matière financière. À ces fins, il élabore et propose au gouvernement des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière. Pour soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi, il développe et met en œuvre des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale.

Chaque année, le ministre prépare et présente à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget qui énonce les orientations en matière économique, fiscale, budgétaire et financière du gouvernement. De plus, il :

- Établit et propose au gouvernement le niveau global des dépenses;
- Propose au gouvernement des orientations en matière de revenus et le conseille sur ses investissements;
- Surveille, contrôle et gère tout ce qui se rattache aux finances de l'État et qui n'est pas attribué à une autre autorité;
- Gère le Fonds consolidé du revenu et la dette publique;
- Veille à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;
- De concert avec le président du Conseil du trésor, développe des politiques et des orientations en matière d'immobilisation et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives;
- Élabore et propose au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et les organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le Fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

Le ministre agit aussi à titre d'actionnaire de diverses sociétés d'État et administre plusieurs lois relatives au secteur financier et aux sociétés qui relèvent de son autorité. Il est responsable devant l'Assemblée nationale de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui est chargé de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec, d'Investissement-Québec qui soutient et coordonne l'action gouvernementale en matière de démarchage et d'aide à l'investissement, de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) qui est chargé de la surveillance et de l'inspection des institutions financières et de l'administration du registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Le ministre des Finances est également responsable de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), dont le mandat est de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières, et du Bureau des services financiers qui veille à la protection du public dans le domaine de la distribution des produits et services financiers.

## LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

En 1999-2000, le Ministère a mis en place les mesures annoncées au Discours sur le budget du 9 mars 1999, notamment :

- Le Bureau de développement de la nouvelle économie et les carrefours de la nouvelle économie visant le développement de l'économie du savoir dans toutes les régions du Québec, grâce à des mesures d'aide fiscale;
- La Zone de commerce international de Montréal à Mirabel pour favoriser l'implantation d'entreprises sur le site aéroportuaire;
- Des mesures fiscales pour appuyer la recherche-développement et l'adaptation technologique;
- Un nouveau crédit d'impôt remboursable pour le soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.

Enfin, une commission parlementaire a été tenue qui a permis de consulter la population sur les choix à faire en matière de réduction de l'impôt des particuliers.

Par ailleurs, le Ministère a réalisé divers travaux d'analyse en vue de la préparation du Discours sur le budget 2000-2001. Il a en outre :

- Mis sur pied Financement-Québec, une société chargée de consentir des prêts aux organismes situés à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement, soit aux établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux;
- Mis en œuvre la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.Q. 1998, chapitre 37) qui implique la création du Bureau des services financiers et la mise en place de la réglementation prévue par la loi;
- Accrédité de nouveaux Centres financiers internationaux;
- Étudié les suites à donner au rapport Bédard sur la fiscalité municipale;
- Élaboré un cadre de référence sur la tarification en collaboration avec les ministères et organismes concernés;
- Réalisé les opérations de financement du gouvernement et géré la dette de façon à en minimiser les coûts et les risques;
- Analysé les propositions concernant la réorganisation des bourses canadiennes et conseillé le ministre sur les enjeux pour la Bourse de Montréal;
- Élaboré deux projets de loi visant à concrétiser le nouveau cadre de gestion pour l'administration publique, soit le projet de loi sur le ministère des Finances et, en collaboration avec le Conseil du trésor, le projet de loi proposant une refonte de la Loi sur l'administration financière.

Le Contrôleur des finances a contribué de façon significative au projet de gestion intégrée des ressources. Des ressources importantes ont également été consacrées au parachèvement des travaux d'adaptation des systèmes à l'an 2000 et de la réforme comptable.

L'IGIF a poursuivi la révision des outils et procédés de surveillance applicables aux institutions financières et a consacré des ressources significatives à la modernisation du cadre réglementaire, notamment au chapitre des lignes directrices. Dans le secteur des entreprises, l'IGIF a développé des outils de gestion pour améliorer le Registre des entreprises et a poursuivi la mise en place de mesures pour rendre de meilleurs services à la clientèle, entre autres en utilisant la télématique.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Les mandats confiés au ministre d'État à l'Économie et aux Finances et au ministère des Finances, par le gouvernement et par la loi, les placent au centre de l'activité gouvernementale. Le Ministère doit jouer pleinement son rôle de conseiller auprès du ministre et du gouvernement sur un grand nombre de questions relatives, notamment, au développement économique, à la fiscalité des particuliers et des entreprises, aux équilibres financiers, au financement et à la gestion de la dette du secteur public, aux transferts fédéraux et au secteur financier.

À chaque année, le Discours sur le budget est l'occasion pour le ministre des Finances de présenter les principaux enjeux et les stratégies retenues par le gouvernement. De façon sommaire, les principaux enjeux ont trait aux questions suivantes :

- En matière économique : dans un contexte de mondialisation, la compétitivité de l'économie du Québec doit être à la hauteur des économies concurrentes, sinon il y a un risque réel que le chômage s'accroisse et que notre capacité à financer les services publics s'affaiblisse. Par ailleurs, le développement de l'économie du savoir et de l'économie numérique génère des défis à relever et des opportunités à saisir;
- En matière de finances publiques : après l'atteinte du déficit zéro, le gouvernement doit déterminer dans quelle mesure il pourra alléger le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises et améliorer le financement des services publics tout en gardant le cap à moyen et long terme sur l'objectif du déficit zéro;
- En matière de financement et de gestion de la dette : le Ministère doit obtenir des fonds sur les marchés financiers et gérer sa dette de façon à en minimiser les coûts et les risques, sinon le fardeau fiscal ou les services publics pourraient en être affectés;
- En ce qui concerne le secteur financier : il importe que le cadre réglementaire et la surveillance des divers acteurs protègent adéquatement le public sans toutefois imposer un fardeau inutilement coûteux pour les consommateurs et néfaste en regard de la capacité concurrentielle des entreprises domestiques. Comme partout ailleurs dans le monde, nous assistons au Québec à une modification profonde de l'industrie des services financiers. Cette transformation du secteur financier soulève des enjeux en matière d'encadrement législatif et réglementaire, de surveillance et de contrôle ainsi que de chevauchement de juridictions. Il est essentiel enfin que le secteur financier québécois soit suffisamment fort pour répondre adéquatement aux besoins de l'économie du Québec.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

De façon sommaire, les principales orientations stratégiques sont les suivantes :

- En matière économique : le Ministère entend poursuivre dans la voie de la stratégie économique dévoilée en 1998 : nouvelle Société générale de financement (SGF), Investissement-Québec, Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE), dégrèvements fiscaux pour les entreprises de la nouvelle économie et du secteur financier, fréquentes activités de promotion à l'étranger par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances. Lors du Discours sur le budget 2000-2001, le gouvernement a annoncé un accroissement des budgets du Bureau de développement de la nouvelle économie, du programme FAIRE et de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel. Il a de plus mis en place un programme de financement des petites entreprises offrant des garanties de prêts aux entreprises nouvelles ou en opération depuis moins de trois ans et il a créé un programme de soutien au branchement des familles à Internet;
- En matière de finances publiques : des réductions de l'impôt des particuliers prendront effet au cours des prochaines années en tenant compte des opinions recueillies lors d'une consultation publique sur la réduction du fardeau fiscal des particuliers. Des réinvestissements majeurs seront faits dans les secteurs jugés prioritaires par le gouvernement à la suite, entre autres, du Sommet du Québec et de la jeunesse tenu en février 2000. Par ailleurs, dans le contexte de l'adoption prochaine des projets de loi instituant un nouveau cadre de gestion, le Contrôleur des finances repositionnera son rôle face aux nouvelles responsabilités des ministères et organismes en matière de gestion des ressources financières;
- En matière de financement et de gestion de la dette : le Ministère utilise une stratégie de gestion active de la dette; afin d'en minimiser les coûts et les risques autant à court terme qu'à long terme, il a recours aux produits dérivés et diversifie ses sources de fonds à l'échelle internationale et domestique. La vente des produits d'épargne par Placements Québec s'inscrit dans cette orientation. Une stratégie semblable sera mise en œuvre concernant la gestion de la dette des régimes de retraite afin d'en réduire les coûts et les risques;
- En ce qui concerne le secteur financier : les lois concernant les institutions financières seront mises à jour afin d'adapter le cadre légal aux nouvelles réalités du secteur financier; le soutien au développement d'un secteur financier fort, particulièrement à Montréal, se poursuivra afin d'offrir aux jeunes des emplois intéressants et bien rémunérés et de canaliser l'épargne vers les consommateurs et les entreprises du Québec. Lors du Discours sur le budget 2000-2001, le gouvernement a annoncé qu'un montant additionnel sera versé à l'Institut de finance mathématique de Montréal pour le financement de bourses d'études, de stages en entreprises et de projets de recherche afin de développer une expertise en finance mathématique, en particulier chez les jeunes. Par ailleurs, l'IGIF entend revoir ses stratégies d'intervention en matière de surveillance des institutions financières et développer de nouveaux instruments normatifs.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

À chaque année, à l'occasion du Discours sur le budget, le ministre des Finances annonce les mesures fiscales et budgétaires retenues par le gouvernement. Ces annonces font suite à des recherches et analyses réalisées au cours des mois ou des années précédentes et aux constatations faites par toutes les parties concernées. Les documents budgétaires publiés lors du Discours sur le budget fournissent les principaux éléments expliquant les nouvelles mesures et les modifications aux mesures fiscales déjà en place.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Politiques économiques et fiscales	29 820,2	4 690,7	25 129,5	23 597,2
2. Politiques et opérations financières	11 418,1	1 787,0	9 631,1	9 495,2
3. Contrôleur des finances	16 645,0	500,0	16 145,0	14 645,7
4. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 750 000,0	26 000,0	6 724 000,0	6 724 000,0
5. Gestion interne et soutien	21 618,0	1 898,1	19 719,9	19 024,8
6. L'inspecteur général des institutions financières	23 073,5	(140,6)	23 214,1	22 889,5
7. Soutien au développement de l'économie	143 405,6	48 830,6	94 575,0	210 875,0
8. Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	220 190,0	29 500,0	190 690,0	45 113,2
9. Provision pour des initiatives concernant les revenus	41 998,4	(2 455,0)	44 453,4	11 518,0
<b>Total</b>	<b>7 258 168,8</b>	<b>110 610,8</b>	<b>7 147 558,0</b>	<b>7 081 158,6</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	<b>1 072</b>	<b>—</b>	<b>1 072</b>	<b>—</b>

Note : Les programmes 8 et 9 contiennent des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1999-2000 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme *Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi* s'élèvent à 125,4 M\$ et à partir du programme *Provision pour des initiatives concernant les revenus*, à 32,9M\$.

L'écart entre le budget total de dépenses 2000-2001 et celui de 1999-2000 s'explique principalement par les variations de coût au service de la dette, au *Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi* et au *Soutien au développement de l'économie*.

### Programme 1 : Politiques économiques et fiscales

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Institut de la statistique du Québec : fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes; établir et tenir à jour le bilan démographique du Québec et informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés syndiqués des secteurs public et parapublic	11,7
– Politiques fiscales : conseiller le gouvernement en matière de politiques fiscales et budgétaires et effectuer les travaux requis relativement au Discours sur le budget; évaluer l'impact et la dynamique des programmes de transferts du gouvernement fédéral au Québec; analyser et conseiller le gouvernement en ce qui concerne les institutions financières et la distribution des produits et services financiers; analyser les projets d'investissements des entreprises dans les secteurs de la nouvelle économie et des services financiers	9,2
– Politiques économiques : conseiller le gouvernement en matière de politiques économiques afin de corriger les problèmes structurels, d'accroître le potentiel de croissance du Québec et d'assurer le développement de toutes les régions du Québec; suivre et analyser l'évolution de la situation économique et produire des prévisions; évaluer l'impact des projets d'investissements, notamment ceux de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	4,5
– Bureau de développement de la nouvelle économie : promouvoir le développement de la nouvelle économie et gérer les programmes d'aide	4,5

La variation des dépenses de ce programme s'explique principalement par l'augmentation du budget du Bureau de développement de la nouvelle économie (3,0 M\$) et de la subvention à l'ISQ, par des réaménagements d'effectifs et par des ajustements de salaires suite au renouvellement des conventions collectives.

### Programme 2 : Politiques et opérations financières

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Financement, gestion de la dette et opérations financières : réaliser le financement du gouvernement et assurer la coordination du financement de l'ensemble du secteur public; gérer la dette du gouvernement en minimisant les coûts et les risques; effectuer la gestion des opérations de financement, de gestion de la dette et de trésorerie; orienter et contrôler la mise en marché, la distribution et la gestion des produits d'épargne du gouvernement (Placements Québec); gérer le Fonds de financement, Financement-Québec et la dette liée aux régimes de retraite	6,3
– Frais de services bancaires : assumer le coût des opérations bancaires du gouvernement	3,4
– Sociétés d'État, organisation financière et politiques comptables : conseiller le gouvernement à l'égard des responsabilités du ministre des Finances à titre d'actionnaire dans les sociétés d'État; gérer le programme FAIRE; procéder aux restructurations financières suite à la réforme comptable	1,7

L'accroissement des dépenses de ce programme s'explique principalement par des ajustements à la rémunération, par des réaménagements de postes et par des dépenses d'amortissement.

### **Programme 3 : Contrôleur des finances**

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Comptabilité gouvernementale : tenir la comptabilité du gouvernement, effectuer la révision du cadre comptable en tenant compte des orientations en matière d'imputabilité et de reddition de comptes et préparer les Comptes publics	6,1
– Contrôle et vérification : procéder à la vérification des opérations budgétaires et comptables des ministères et des organismes afin de s'assurer du respect des lois et des règlements	5,3
– Systèmes d'information : opérer le système informatique de gestion budgétaire et comptable du gouvernement afin de rendre disponibles les informations financières et budgétaires aux ministères et aux organismes	5,2

L'augmentation des dépenses de ce programme résulte principalement des ajustements de salaires suite au renouvellement des conventions collectives de travail.

### **Programme 4 : Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite**

Les dépenses de ce programme qui totalisent 6 750,0 M\$ se divisent en deux éléments :	<b>M\$</b>
– Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les montants requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	4 157,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les budgets requis pour assumer le coût des intérêts applicables au compte des régimes de retraite du gouvernement	2 593,0

Par rapport aux dépenses de 1999-2000, les sommes affectées à ce programme en 2000-2001 augmentent de 26,0 M\$. Cette augmentation s'explique par :

	<b>M\$</b>
– Service de la dette directe : principalement, l'augmentation des taux d'intérêt	45,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : augmentation des revenus d'intérêt du Fonds d'amortissement des régimes de retraite suite à l'accélération des dépôts à ce Fonds	(19,0)

**Programme 5 : Gestion interne et soutien**

	<b>M\$</b>
– Ce programme a pour objet d'assurer au Ministère le support professionnel et technique dont il a besoin dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière, des communications, de l'informatique et des ressources matérielles. Sont incluses dans les dépenses de ce programme, les contributions du gouvernement à titre d'employeur pour l'ensemble du Ministère	21,6

Les dépenses de ce programme varient en raison notamment de l'augmentation du coût des conventions collectives, des contributions d'employeur et des dépenses d'informatique et d'amortissement.

**Programme 6 : L'inspecteur général des institutions financières**

	<b>M\$</b>
– Ce programme consiste à effectuer la surveillance et le contrôle des institutions financières et à administrer et exploiter un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales	23,1

Le budget de dépenses de ce programme demeure relativement constant.

**Programme 7 : Soutien au développement de l'économie**

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Investissement-Québec : intervenir dans différents secteurs d'activités et coordonner l'action gouvernementale auprès de plusieurs intervenants en matière de démarchage et d'aide à l'investissement	90,2
– Provision pour le soutien au branchement des familles à Internet	28,0
– Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	13,4
– Frais relatifs au « chèque emploi service »	6,1
– Aide aux organismes engagés dans le développement de l'économie	5,7

L'augmentation des dépenses de ce programme résulte principalement des mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2000-2001. La création du *Programme de soutien au branchement des familles à Internet* implique des dépenses nouvelles de 28,0 M\$ et celle du *Programme de financement des petites entreprises* confié à Investissement-Québec de 25,4 M\$. Sont également accrus de 5,8 M\$ le soutien à la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, de 2,0 M\$ la contribution à l'Institut de finance mathématique de Montréal et de 2,0 M\$ l'aide aux associations du multimédia.

---

**Programme 8 : Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi**

	<b>M\$</b>
– Ce programme a pour objectif d'offrir différentes formes de soutien financier pour stimuler l'investissement et la création d'emploi. Il vise prioritairement les projets de plus de 10,0 M\$, notamment dans le secteur manufacturier, les technologies de pointe et les ressources naturelles	220,2

Le budget de dépenses de ce programme a été augmenté pour tenir compte du rehaussement 150,0 M\$ de l'enveloppe d'engagements.

**Programme 9 : Provision pour des initiatives concernant les revenus**

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Provision pour percevoir les revenus dus au gouvernement	32,0
– Provision en vue de réaliser des mesures de tarification	10,0

Le budget de dépenses de ce programme demeure relativement stable.

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**


---

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
<b>Immobilisations</b>	19 576,6	560,2
<b>Prêts, Placements et Avances</b>	5,0	5,0

---

L'accroissement du budget d'investissements s'explique par la dissolution du Fonds des technologies de l'information du Ministère. En 2000-2001, des crédits de 14,8 M\$ sont requis pour acquérir les immobilisations du Fonds au 31 mars 2000 à leur valeur nette de 14,8 M\$. L'augmentation s'explique aussi par de nouveaux investissements en 2000-2001, dont ceux requis au Contrôleur des finances pour la gestion intégrée des ressources et le développement de projets reliés à la gestion de la dette et du financement.

## LES FONDS SPÉCIAUX

### LE FONDS DE FINANCEMENT

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	169 933,3	233 005,3
Dépenses	168 891,2	228 672,7
Excédent (Déficit)	1 042,1	4 332,6
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	17	17

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur l'administration financière, a pour objet de rendre des services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

### LE FONDS DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	14 500,0	14 282,9
Dépenses	14 500,0	14 282,9
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) et les titulaires d'une licence de courses visés par la Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1).

**LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE**

	<b>PRÉVISIONS</b> <b>2000-2001</b> <b>(000 \$)</b>	<b>PROBABLES</b> <b>1999-2000</b> <b>(000 \$)</b>
Revenus	75 000,0	57 300,0
Dépenses	74 736,3	57 005,2
Excédent (Déficit)	263,7	294,8
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 en vertu de la Loi constituant un fonds spécial olympique (1976, chapitre 14). Ce Fonds et les revenus qu'il tire de la taxe spéciale sur le tabac sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques.

**LE FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL**

	<b>PRÉVISIONS</b> <b>2000-2001</b> <b>(000 \$)</b>	<b>PROBABLES</b> <b>1999-2000</b> <b>(000 \$)</b>
Revenus	637,5	396,5
Dépenses	627,5	21,1
Excédent (Déficit)	10,0	375,4
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce Fonds, institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (1999, chapitre 86), est affecté au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

**LES INDICATEURS**

Le Ministère utilise et publie de nombreux indicateurs économiques et financiers tout au long de l'année.



## INDUSTRIE ET COMMERCE

### LA MISSION

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a pour mission de contribuer au développement économique du Québec en intensifiant la compétitivité des entreprises et le développement des marchés, aux fins d'appuyer la création d'emplois.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

- Réalisation de 123 activités commerciales, dont 4 missions du Premier ministre et 7 missions de rang ministériel, visant à stimuler le développement des exportations et la diversification des marchés. Ouverture d'un bureau du Québec, section commerciale, à Barcelone;
- Décennie québécoise des Amériques : réalisation, avec différents partenaires, de trente projets dans dix pays d'Amérique latine et aux États-Unis ayant favorisé l'accès à près de 150 nouveaux exportateurs sur ces marchés;
- Soutien à la réalisation de projets de vitrines technologiques en vue de démontrer les fonctionnalités et le potentiel commercial, particulièrement à l'exportation, de produits ou de nouveaux procédés dont le développement est terminé. Réalisation et participation à des rencontres technologiques avec divers pays visant à dégager des alliances ou des transferts technologiques dans plusieurs secteurs industriels;
- Soutien à la création de 1 816 emplois dans 80 entreprises dans le cadre du programme d'*Amélioration des compétences en science et technologie* (PACST) volet *Forma-Stages*;
- Mise en œuvre du volet - *Soutien à l'innovation et aux pratiques avancées* - du programme *Impact-PME*;
- Lancement du Chantier Inforoute-jeunesse (250 étudiants stagiaires);
- Mise en place d'un programme d'*Appui pour le développement d'une Cité de l'optique*;
- Élaboration d'une stratégie sur les affaires électroniques;
- Création du *Fonds de partenariat* regroupant plusieurs programmes s'adressant aux partenaires du Ministère;
- Atteinte des objectifs gouvernementaux « 2000 nouvelles entreprises exportatrices en l'an 2000 » et « 500 entreprises ayant diversifié leurs marchés d'exportation ».

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Il existe actuellement une unanimité à l'effet que la globalisation va s'accélérer dans les années à venir. Il ressort que l'environnement des entreprises et des gouvernements sera façonné par quatre grandes tendances : l'accélération de la libéralisation des marchés et de l'utilisation des technologies, la mobilité accrue des capitaux et des investissements, la dotation en capital humain dans le nouvel environnement créé par l'économie du savoir et finalement, l'importance grandissante des grandes agglomérations sur la compétitivité des économies nationales.

L'action du ministère de l'Industrie et du Commerce tient compte des principaux enjeux et des défis auxquels sont confrontés les acteurs du développement économique :

- Le défi de la productivité : la prospérité du Québec et la capacité de ses entreprises à réussir sur les marchés autant intérieurs qu'extérieurs dépend d'une façon cruciale de la rapidité avec laquelle les entreprises réussiront à accroître leur productivité, en utilisant toutes les possibilités offertes par les affaires électroniques et les technologies de l'information et en innovant autant au niveau des procédés de production que des nouveaux produits;
- L'économie numérique et électronique : l'économie numérique s'impose comme une vague de fond incontournable grâce aux possibilités offertes par Internet. Ce phénomène majeur aura des effets structurants et décisifs pour l'avenir du Québec, la progression de son niveau de vie et de l'emploi;
- Le renforcement et le renouvellement de la structure industrielle : le Québec doit tout à la fois, créer de nouvelles entreprises, orienter les investissements dans les secteurs les plus porteurs de notre économie, conserver les entreprises performantes et soutenir celles qui traversent des difficultés passagères tout en offrant de bonnes perspectives de croissance;
- La conquête des marchés : la compétitivité d'une économie se concrétise particulièrement par la capacité de ses entreprises à percer les marchés intérieurs et extérieurs. Le Québec doit concentrer ses efforts afin de consolider la base des entreprises exportatrices et de faciliter l'appropriation des marchés en croissance.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Afin de profiter des possibilités de croissance offertes par l'économie mondiale et par le développement de l'économie du savoir et afin de maximiser la création d'emplois au Québec, le Ministère centre ses actions sur le renforcement des facteurs internes et externes de compétitivité des entreprises en privilégiant les axes d'intervention suivants :

- Supporter l'appropriation de l'innovation par les entreprises :
  - Accélérer la mutation des entreprises vers la production à valeur ajoutée par des actions visant à soutenir l'implantation de pratiques de production à valeur ajoutée et à favoriser l'embauche d'une main-d'œuvre qualifiée;
  - Accélérer le virage des entreprises vers l'économie numérique par des actions visant à intensifier l'adoption par les entreprises de pratiques et de stratégies liées aux affaires électroniques, à positionner les entreprises dans les réseaux d'affaires électroniques et à mettre en place les conditions pour favoriser le démarrage et le développement des entreprises dans ce domaine.

- Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs :
  - Augmenter le nombre de PME nouvelles exportatrices par des actions visant à structurer et à accompagner les entreprises dans leurs premières démarches à l'exportation;
  - Consolider la base des entreprises qualifiées de nouvelles exportatrices et accompagner les entreprises déjà rompues à l'exportation vers des marchés porteurs par des actions visant à cibler les marchés à fort potentiel et à développer des stratégies de diversification.
- Contribuer au renouvellement de la structure industrielle québécoise par l'investissement et l'entrepreneurship :
  - Renforcer la structure industrielle par des actions visant à orienter les investissements vers des secteurs présentant de meilleures perspectives de croissance par le développement de stratégies sectorielles, à accroître la rétention et le taux de survie d'entreprises à bon potentiel par la mise en place de volets « vigie » et « intervention » et à concrétiser des projets industriels majeurs;
  - Renouveler la structure industrielle par des actions visant à élargir la base entrepreneuriale et à créer des conditions favorables au développement de l'entrepreneurship.
- Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises par des actions visant à :
  - Renforcer le tissu industriel par le réseautage, élaborer des stratégies régionales, assurer la défense des intérêts des entreprises en matière de politique commerciale, renforcer le système de veille concurrentielle et véhiculer auprès des autres ministères et organismes gouvernementaux les besoins et problématiques des entreprises.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Dans le plan ministériel 1999-2000, quatre évaluations étaient prévues :

- *Fonds de partenariat sectoriel – Volet 6 : Mise en place d'un service régional ou sectoriel de promotion des exportations.* L'évaluation réalisée permet de revoir les modalités du programme.
- *Impact-PME.* Une compilation des résultats du programme a plutôt été réalisée compte tenu que la nouveauté du programme ne permettait pas d'apprécier les retombées réelles auprès de la clientèle.
- *Aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI).* L'évaluation est en cours et le rapport devrait être déposé à la fin juin 2000.
- *Aide aux activités spécifiques des associations sectorielles (PAASIQ).* L'évaluation est en cours et le rapport devrait être déposé à la fin juin 2000.

Pour l'année 2000-2001, outre la réalisation de cadres d'évaluation et de certaines évaluations de projets, il est prévu d'évaluer les programmes suivants :

- *Programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES).*
- *Programme de promotion de la mode et du design (PPMD).* L'évaluation portera sur l'atteinte des objectifs et sur les retombées pour la clientèle.
- *Programme d'aide aux coopératives de développement régional.* L'évaluation portera sur l'atteinte des objectifs et sur les retombées pour la clientèle.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur	73 614,4	863,1	72 751,3	67 257,8
2. Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur	77 859,1	(3 884,2)	81 743,3	84 944,6
<b>Total</b>	151 473,5	(3 021,1)	154 494,6	152 202,4
<b>Effectif (ETC)</b>	783	(2)	785	—

Note : Le programme 1 contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1999-2000 comprennent de tels virements ; ceux effectués à partir du programme *Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur* s'élèvent à 8,1 M\$.

Le budget de dépenses 2000-2001 du Ministère s'établit à 151,5 M\$, ce qui représente une diminution de 3,0 M\$ par rapport au budget de dépenses 1999-2000. L'effectif totalise 783 ETC, soit une baisse de 2 ETC par rapport à 1999-2000.

Le budget de dépenses 2000-2001 comprend des sommes allouées lors du Discours sur le budget de cette année ainsi que des Discours sur le budget précédents telles que le programme de la *Décennie québécoise des Amériques*, *l'aide aux coopératives de développement régional*, *l'aide aux organismes de développement économique et régional* et *l'emploi d'été et stages pour les étudiants*. Ce budget tient également compte d'un effort de rationalisation des dépenses.

**Programme 1 : Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur**

Ce programme regroupe toutes les unités administratives du Ministère.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Direction du Ministère et gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles	21,6
– Services techniques aux entreprises manufacturières, aux commerces et aux coopératives, et services en région; Direction du placement étudiant	16,5
– Développement du commerce extérieur	13,8
– Provision pour l'emploi d'étudiants par les ministères et organismes	9,4
– Développement des secteurs industriels	8,2
– Politiques et analyses économiques	4,1

Le budget de dépenses 2000-2001 de ce programme totalise 73,6 M\$, en hausse de 0,9 M\$ par rapport à 1999-2000. Cette augmentation est attribuable à l'effet conjugué de la rationalisation des dépenses et de l'ajout d'un montant additionnel pour la réalisation de priorités gouvernementales telles que la promotion et l'accompagnement des PME à l'égard du commerce électronique ainsi que la réalisation du volet économique et commercial des missions du Premier ministre. La stabilité relative des autres crédits traduit la priorité du Ministère visant à préserver un bassin de connaissance et d'expertise permettant de soutenir efficacement son action axée sur la promotion du développement industriel et le développement des marchés.

**Programme 2 : Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur**

Ce programme vise à apporter une aide financière aux entreprises et aux organismes pour la réalisation de projets qui stimulent la création d'emplois, contribuent au développement d'entreprises compétitives et innovatrices et soutiennent l'expansion des entreprises sur les marchés d'exportation.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Aide financière accordée par le Ministère aux entreprises et aux organismes	68,5
– Soutien pour les services aux PME	8,0
– Soutien au fonctionnement des sociétés Innovatech	1,1
– Sidbec	0,3

Le budget de dépenses 2000-2001 de ce programme budgétaire s'établit à 77,9 M\$, en baisse de 3,9 M\$ par rapport à 1999-2000. Les principales variations dans les dépenses de transfert sont les suivantes :

	<b>M\$</b>
– Soutien aux organismes de développement économique	4,5
– Programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES)	(2,3)
– Stages Québec Monde	(2,1)
– Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie (PACST)	(1,4)
– Société Innovatech	(1,1)
– Autres variations	(1,5)

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
<b>Immobilisations</b>	1 446,9	1 444,6
<b>Prêts, Placements et Avances</b>	—	—

#### LES INDICATEURS

Le Plan stratégique du Ministère intègre des indicateurs de résultats et des cibles reliées aux axes d'intervention :

- Nombre d'entreprises nouvelles exportatrices ayant bénéficié d'une intervention d'accompagnement afin de consolider leur présence sur les marchés hors-Québec. Cible : 200 entreprises par année d'ici 2003;
- Nombre d'entreprises s'étant structurées et ayant effectué une première démarche dans un marché hors-Québec. Cible : 350 entreprises par année d'ici 2003;
- Nombre d'entreprises accompagnées vers les territoires ciblés des États-Unis, de l'Europe, de l'Amérique latine et des autres provinces canadiennes. Cible : 800 entreprises par année d'ici 2003 :
  - 500 entreprises vers cinq territoires ciblés des États-Unis;
  - 100 entreprises vers l'Europe;
  - 100 entreprises vers l'Amérique Latine;
  - 100 entreprises vers les autres provinces canadiennes;
- Nombre de coopératives créées. Cible : 250 coopératives par année, dont 50 coopératives créées par des jeunes.

## JUSTICE ET CONDITION FÉMININE

### LA MISSION

La mission du ministère de la Justice est de favoriser la reconnaissance et le respect des droits des citoyens et citoyennes. À cette fin, le Ministère veille à l'instauration de rapports harmonieux et équitables, aussi bien entre les personnes elles-mêmes, qu'entre elles et l'État. Il voit à ce que les citoyens et citoyennes aient accès à un système judiciaire de qualité et assure la publicité des droits fonciers et mobiliers. Enfin, il conseille le gouvernement et ses organismes sur la légalité de leurs actions, apporte son soutien au procureur général, autant en droit privé qu'en droit public, et joue un rôle fondamental dans les processus législatif et réglementaire.

La ministre de la Justice est aussi responsable de la condition féminine et, à ce titre, doit veiller au respect du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'action gouvernementale. Cette responsabilité regroupe le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme qui ont respectivement comme rôle de fournir à la ministre l'expertise professionnelle nécessaire pour assurer la coordination, la cohérence et le développement des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de conseiller la ministre sur toute question concernant l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes et d'en informer la population.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

#### Du ministère de la Justice

Au regard de son plan stratégique, le ministère de la Justice a accompli, notamment, les réalisations suivantes :

- Entrée en vigueur le 17 septembre 1999 de la Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité des droits personnels et réels mobiliers et à la constitution d'hypothèques mobilières sans dépossession (1998, chapitre 5). L'entrée en vigueur de cette Loi vient compléter la réforme des droits personnels et réels mobiliers mise de l'avant par le Code civil du Québec. Après avoir mis en place un service de consultation par Internet du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), le Ministère offre, depuis septembre 1999, un service de transmission par Internet des réquisitions pour inscription de droits au Registre;
- Entente contractuelle le 11 juin 1999 d'une valeur de 90,0 M\$ d'une durée de quinze ans avec le consortium Inforef pour le développement du registre foncier informatisé;
- Mise en place le 1<sup>er</sup> novembre 1999 d'un Service de référence à la médiation en matière civile et commerciale à la Cour supérieure du Québec;
- Réalisation par le Comité de révision de la procédure civile d'un document d'orientation qui fera l'objet d'une consultation publique au printemps 2000;
- Versement en septembre 1999 d'une somme d'environ 0,6 M\$ au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels conformément au décret édicté le 31 mars 1999 concernant le partage du produit des biens obtenus dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité;

- Réalisation d'une étude d'opportunité sur l'implantation au Québec d'un système intégré d'information de justice.

### **De la Condition féminine**

Au regard de son plan stratégique, le Secrétariat à la condition féminine a réalisé, notamment, les actions qui suivent :

- Mise en place, en mai 1999, du programme *À égalité pour décider*. Ce programme consiste à soutenir financièrement des organismes locaux et régionaux à but non lucratif dans la réalisation de projets axés sur l'augmentation du nombre de femmes dans des postes décisionnels. D'une durée de cinq ans, le programme est doté d'un budget annuel d'un million de dollars;
- Publication du rapport de la première étape des travaux portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et participation à la Conférence « L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : une chance pour le 21<sup>e</sup> siècle » à l'invitation du Conseil de l'Europe pour présenter les projets pilotes conduits au gouvernement du Québec en cette matière;
- Participation de la ministre responsable de la Condition féminine à la Conférence des femmes francophones « Femme, pouvoir et développement » au Grand-Duché du Luxembourg. Cette conférence avait pour but de préparer la contribution francophone à la Session extraordinaire des Nations unies en vue de faire le bilan des engagements cinq ans après la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes.

Au cours de l'année, le Conseil du statut de la femme a réalisé notamment les activités suivantes dans le cadre de son plan stratégique :

- Production de deux recherches, l'une sur le travail atypique et l'autre sur l'impact du virage ambulatoire sur les femmes;
- Production et diffusion d'avis régionaux sur les conditions de vie et la participation des femmes au développement local et régional : en Montégérie, en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord, en Outaouais et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- Production et diffusion de deux mémoires pour des commissions parlementaires, l'un sur la réduction de l'impôt des particuliers et l'autre sur l'assurance-médicaments;
- Réalisation de différentes activités d'information, dont La Gazette des femmes, l'Info-Région et l'Info-CSF, et production de deux documents d'information, l'un sur les femmes âgées et l'autre sur les femmes et la famille.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

### Du ministère de la Justice

La ministre de la Justice est confrontée à deux enjeux majeurs, soit la confiance de la part de la population envers le système de justice et la modernisation de l'administration de la justice.

— La confiance de la population envers le système de justice

La confiance des citoyens dans le système de justice est un actif précieux que l'État québécois ne veut pas perdre. Le Ministère constate une diminution importante du nombre de dossiers ouverts en matière civile, ce qui paraît démontrer une désaffection des citoyens à l'égard de la justice civile. De plus, nombreux sont les citoyens qui, après avoir expérimenté le système judiciaire, expriment une insatisfaction à son sujet. Le premier défi qui se présente au Ministère est de contribuer, dans son champ de compétence, à accroître la confiance de la population envers le système de justice, au moyen des actions qu'il entreprend. Ce défi comporte trois facettes, soit l'amélioration de l'accessibilité à la justice, la primauté donnée à la personne dans l'administration de la justice et la lutte contre le crime organisé.

— La modernisation de l'administration de la justice

Soucieux de rendre les processus plus efficaces et efficients grâce notamment aux nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), le Ministère a fait de la modernisation de l'administration de la justice le deuxième défi majeur de son organisation. À cet enjeu se greffe un autre volet, celui du renouvellement de son cadre de gestion conformément aux préceptes de la modernisation de l'administration publique.

### De la Condition féminine

Les enjeux identifiés par le Secrétariat à la condition féminine pouvant marquer le progrès ou le recul de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec sont les suivants :

- Transposer la réussite scolaire des filles et des femmes sur le plan de l'emploi et de l'accès aux ressources économiques;
- Assurer l'autonomie économique des femmes par la préservation de leur droit au travail en misant notamment sur le soutien à l'entrepreneuriat, la protection des travailleuses autonomes, les mesures de conciliation travail et famille pour les parents au travail et la qualité de l'emploi dans l'économie sociale;
- Réduire les écarts de santé et de bien-être entre les femmes et les hommes dans le contexte de la transformation du système sociosanitaire;
- Mobiliser toute la société pour mettre un frein à la violence faite aux femmes;
- Augmenter la représentation des femmes dans les affaires publiques et économiques, notamment dans les postes de pouvoir et de décision;

- Favoriser le rayonnement international du Québec en matière d'égalité de droits et de conditions de vie entre les femmes et les hommes;
- Promouvoir la contribution partagée des femmes et des hommes à établir des rapports égalitaires entre les Québécoises et les Québécois dans toutes les sphères d'activités.

Le Conseil du statut de la femme exerce son mandat en tenant compte des contraintes découlant des transformations dans l'évolution des conditions de vie des femmes, dans l'environnement social en général ainsi que dans les orientations et pratiques gouvernementales. Les principaux enjeux sont les suivants :

- Le contexte de mondialisation, la révision du rôle et des politiques de l'État et le mouvement de déconcentration et de régionalisation ont des impacts sur les femmes et les citoyens en général. Certaines politiques font l'objet d'une remise en question. Il importe que les femmes puissent influencer et participer à cette évolution en vue de protéger leurs acquis et consolider ou améliorer leurs conditions de vie;
- De profondes transformations ébranlent la société québécoise : changements démographiques, nouveaux modes familiaux, diversité croissante de la société civile, etc. Dans ce contexte, il faut s'assurer de l'égalité des femmes et de l'amélioration de leurs conditions de vie;
- Le marché du travail est en pleine évolution : nouvelles technologies de l'information, restructuration des entreprises, montée du travail atypique, où la précarité domine, avec ses effets néfastes pour les femmes. Le portrait des femmes sur le marché de l'emploi témoigne de leur statut inférieur sur le plan de la rémunération globale;
- De nouvelles valeurs émergent et, malgré des progrès dans les mentalités, on note des résistances tenaces qui empêchent la progression des conditions de vie des femmes. La société et le marché du travail ne sont pas nécessairement ajustés au cumul des rôles de mères et de travailleuses des femmes. De plus, à l'intérieur de la cellule familiale, le partage des tâches domestiques et des soins aux enfants demeure une activité où des progrès doivent être réalisés, le tout accentuant les difficultés de concilier les responsabilités familiales et professionnelles.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **Du ministère de la Justice**

Les actions du ministère de la Justice sont guidées par les cinq orientations stratégiques suivantes :

- La simplification et la modernisation du système judiciaire et du système de publicité foncière

Par la modernisation et la simplification du système judiciaire, le Ministère vise à réduire les délais et le coût tant pour les usagers que pour l'appareil public. Dans cette perspective, le Ministère a entrepris un ambitieux projet de réforme de la procédure civile. Parallèlement, le Ministère étudie la faisabilité de mettre en place, au Québec, un système intégré d'information de justice et poursuit l'instauration de la comparution par vidéo dans les palais de justice. Le Ministère a aussi amorcé les travaux d'élaboration du registre foncier informatisé.

— Le développement de modes extrajudiciaires de résolution des conflits

Pour rendre la justice moins procédurale, plus humaine et moins coûteuse, le Ministère entend adapter la procédure civile de manière à permettre aux parties de régler, si elles le désirent, leur différend à l'amiable. En matière criminelle, le Ministère poursuit sa réflexion avec les intervenants concernés dans le but d'expérimenter un programme de mesures s'inspirant du concept de justice réparatrice.

— L'amélioration de l'élaboration des lois et des règlements

Afin d'améliorer la législation québécoise en rendant les lois plus claires et plus faciles à appliquer et à gérer, le Ministère favorise une intervention législative de ses juristes axée sur des principes de simplification, d'allègement réglementaire et de prévention. Pour concrétiser cette approche, il prépare une politique législative générale définissant le cadre de conception des lois et règlements.

— L'amélioration du service aux citoyens

Pour redonner confiance à la population, il est aussi important d'harmoniser les services de justice avec les besoins de la personne. Notamment, le Ministère veut offrir un accueil amélioré et un accompagnement plus approprié des personnes assignées, c'est-à-dire les témoins et les victimes. Entre autres mesures, le Ministère entend revoir la façon dont l'État est amené à soutenir les personnes victimes d'un crime.

— Une gestion moderne des ressources et des activités

Le Ministère contribue à la gestion rigoureuse de l'État et à sa modernisation. Pour ce faire, il alloue judicieusement ses ressources, il maximise les activités de recouvrement des sommes dues au gouvernement et il fait siens les principes mis de l'avant dans le nouveau cadre de gestion de l'administration publique.

## De la Condition féminine

Les orientations stratégiques suivantes présideront aux actions du Secrétariat à la condition féminine en 2000-2001 :

- Coordonner les activités relatives aux actions sectorielles, centrales ou régionales retenues par les ministères et organismes gouvernementaux pour l'élaboration du *Programme d'action 2000-2003 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes*;
- Assurer, en coresponsabilité avec le ministère du Conseil exécutif et le Secrétariat du Conseil du trésor, la poursuite des travaux et des projets pilotes auprès des ministères et des organismes ciblés en fonction des enjeux prioritaires de leur mandat pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le but de les rendre opérationnels dans le domaine de l'analyse différenciée selon les sexes;
- Coordonner la réponse du gouvernement du Québec aux revendications nationales de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés;

- Assurer la participation du Ministère, par la présence de la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine, à la rencontre préparatoire et à la Session extraordinaire des Nations unies qui fera le bilan des engagements cinq ans après la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes.

Les orientations stratégiques du Conseil du statut de la femme sont les suivantes :

- Influencer sur le devenir de l'État dans le contexte de globalisation et de régionalisation en exposant au gouvernement l'impact sur les femmes des politiques, des programmes, des réformes ou des décisions gouvernementales en vue de protéger les acquis des femmes, en s'assurant que les instances régionales prennent en considération les intérêts et les points de vue des femmes et en favorisant l'accroissement de leur participation aux diverses instances régionales et locales;
- Accueillir la diversité tout en affirmant l'égalité des femmes dans une société en transformation, en améliorant les connaissances sur les diverses conditions de vie des femmes en vue d'identifier les inégalités vécues par les femmes et les caractéristiques de certains groupes particuliers et en proposant des mesures pour diminuer les problèmes identifiés;
- Repenser le système public au féminin dans un monde du travail en pleine évolution, en saisissant les enjeux pour les femmes des transformations du marché du travail et en proposant des solutions pour que celui-ci s'adapte à la réalité des femmes et qu'il consolide leur statut;
- Intégrer dans les mentalités et les attitudes l'égalité entre les hommes et les femmes, en contribuant à une réflexion visant l'assimilation des nouvelles valeurs et des changements sociaux qui favorise l'évolution des mentalités, et en identifiant les zones de résistance qui freinent l'évolution des conditions de vie des femmes et en transmettant une image positive de leurs rôles et de leurs contributions à la société.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

### Du ministère de la Justice

En 1999-2000, le ministère de la Justice a participé à différentes analyses visant à élaborer un document d'orientation concernant la réforme de la procédure civile. Notamment, le Ministère a effectué une analyse de la situation à la cour des petites créances dans le but de proposer des recommandations pour permettre une plus grande accessibilité à ce mode de réclamation. Par ailleurs, le Ministère poursuit sa réflexion avec les intervenants concernés dans le but de mettre en œuvre une expérience pilote, dans quelques districts judiciaires, d'un programme de mesures de rechange à la judiciarisation pour adultes. Lorsque cette expérience pilote aura été réalisée, le Ministère en fera l'évaluation.

En 2000-2001, le Ministère prévoit effectuer notamment les deux analyses suivantes :

- La médiation en matière familiale

Un comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale a été formé pour vérifier le degré d'atteinte des objectifs de la Loi instituant au Code de procédure civile la médiation préalable en matière familiale et modifiant d'autres dispositions de ce Code (1997, chapitre 42). Ce comité doit

évaluer la qualité et l'efficacité du service de médiation offert aux couples. Le comité doit déposer son rapport à la ministre de la Justice à l'automne 2000.

— La fixation des pensions alimentaires pour enfants

Un comité de suivi du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants a aussi été formé pour rendre compte de la mise en œuvre de la Loi modifiant le Code civil au Québec et le Code de procédure civile relativement à la fixation des pensions alimentaires pour enfants (1996, chapitre 68). La ministre de la Justice doit déposer, avant le 1<sup>er</sup> mai 2000, un rapport au gouvernement faisant état de cette mise en œuvre.

### **De la Condition féminine**

Le Secrétariat à la condition féminine administre le programme *À égalité pour décider* depuis un an. Un bilan annuel est produit. Une évaluation globale sera réalisée après la cinquième année, soit en 2004.

Le Conseil du statut de la femme a procédé, au cours de la dernière année, à la mise en place d'un système de mesure continue afin d'évaluer l'efficacité de ses initiatives et de mesurer la satisfaction de ses clientèles gouvernementales ou individuelles au regard de certains de ses produits, notamment La Gazette des femmes et l'Info-Région. Il entend raffiner, au cours de la prochaine année, ses méthodes d'évaluation quantitative et procéder à des évaluations qualitatives, notamment pour ses avis et ses recherches.

### **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

Le budget de dépenses du portefeuille Justice et Condition féminine pour 2000-2001 totalise 463,3 M\$, ce qui représente une augmentation de 8,3 M\$ par rapport à l'exercice financier 1999-2000. Cette variation résulte principalement du redressement de la masse salariale à la suite du renouvellement des conventions collectives du personnel.

## LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Formulation de jugements	57 007,4	972,7	56 034,7	58 636,1
2. Administration de la justice	248 710,0	4 961,5	243 748,5	248 860,3
3. Justice administrative	9 872,3	(323,2)	10 195,5	10 228,7
4. Aide aux justiciables	140 751,0	2 654,7	138 096,3	140 960,7
5. Condition féminine	6 979,0	19,1	6 959,9	6 972,9
<b>Total</b>	<b>463 319,7</b>	<b>8 284,8</b>	<b>455 034,9</b>	<b>465 658,7</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	<b>3 222</b>	<b>(6)</b>	<b>3 228</b>	<b>—</b>

**Programme 1 : Formulation de jugements**

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Le programme comprend aussi le Conseil de la magistrature, organisme à vocation déontologique, et le Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales. Ce Comité a notamment pour fonctions d'évaluer à tous les trois ans si le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec sont adéquats.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 57,0 M\$ en 2000-2001, soit une augmentation de 1,0 M\$ par rapport à 1999-2000. Cette variation est attribuable à la hausse du traitement des juges et de l'augmentation salariale des autres personnels.

**Programme 2 : Administration de la justice**

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales au Québec.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 248,7 M\$, en hausse de 5,0 M\$ par rapport à 1999-2000. Cette hausse découle de l'augmentation salariale et du rajustement de l'enveloppe des loyers pour tenir compte de nouveaux espaces locatifs.

### Programme 3 : Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du ministère de la Justice au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme comprend le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique.

La contribution du Ministère au financement de ce programme se chiffre à 9,9 M\$ en 2000-2001, en baisse de 0,3 M\$ par rapport à 1999-2000. Cette variation résulte, d'une part, d'une rationalisation des dépenses du Tribunal administratif du Québec, et d'autre part, de l'augmentation salariale consentie aux employés de l'État.

### Programme 4 : Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées, ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 140,8 M\$, ce qui représente une augmentation de 2,7 M\$ par rapport à 1999-2000. Cette variation résulte de la mise en place de mesures administratives à la Commission des services juridiques et de l'augmentation salariale consentie aux employés de l'État.

### Programme 5 : Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine. Il regroupe le Secrétariat à la condition féminine de même que le Conseil du statut de la femme. Le budget de dépenses de ce programme est similaire à celui de l'an dernier, soit 7,0 M\$.

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	1 527,4	1 699,3
Prêts, Placements et Avances	39,1	39,1

Le budget d'investissements 2000-2001 est principalement consacré à l'achat d'équipements informatiques.

## LES FONDS SPÉCIAUX

### LE FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (FAVAC)

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	1 595,0	1 896,7
Dépenses	1 595,0	1 794,0
Excédent (Déficit)	—	102,7
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	5	5

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) est dédié à subventionner principalement les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Son revenu provient des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel et des contributions pénales. Le FAVAC peut aussi recevoir une part des sommes d'argent résultant de la lutte aux produits de la criminalité.

### LE FONDS DES REGISTRES

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	57 717,4	46 600,0
Dépenses	54 333,6	46 092,8
Excédent (Déficit)	3 383,3	507,3
Investissement	21 147,9	15 004,7
Effectif (ETC)	400	404

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits fonciers, de même que les droits personnels et réels mobiliers (RDPRM). Les revenus du Fonds proviennent entièrement de la vente de services en matière de publicité des droits. En 2000-2001, des investissements importants sont prévus, notamment dans le cadre de la modernisation du registre foncier.

La prévision de revenus 2000-2001 tient compte de l'élargissement des droits à inscrire au Registre des droits personnels et réels mobiliers. La hausse des dépenses est attribuable à l'augmentation des frais financiers, aux coûts d'entretien des nouveaux services électroniques du RDPRM, de même qu'à l'amortissement afférent aux équipements et aux développements informatiques.

## **LES INDICATEURS**

Les indicateurs de gestion suivants sont utilisés au ministère de la Justice :

- Le délai de fixation des causes au rôle pour audition en matières civile, criminelle et pénale;
- L'âge moyen des dossiers en matières criminelle et pénale;
- Le nombre de dossiers judiciaires ouverts en matières civile, criminelle et pénale;
- Le nombre de dossiers non judiciairisés en matière criminelle;
- Le nombre de comparutions effectuées par vidéo;
- Le taux de recettes sur les revenus;
- Le taux de recouvrement;
- Le taux d'adhésion aux services électroniques du RDPRM;
- Le nombre de demandes de services acceptées à l'aide juridique;
- Le nombre de services d'aide et de réadaptation dispensés aux victimes d'actes criminels.

Quant au Secrétariat à la condition féminine et au Conseil du statut de la femme, ils poursuivent leur démarche visant à élaborer des indicateurs.



---

## RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

### LA MISSION

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) a pour mission de promouvoir la recherche, la science, la technologie et l'innovation en favorisant la synergie des différents acteurs intervenant dans ces domaines par l'établissement de mécanismes facilitant leur concertation et l'intégration de leurs actions. Pour ce faire, il entend :

- Élaborer et mettre en œuvre une politique de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment en collaboration avec les partenaires des milieux universitaire, collégial, industriel et gouvernemental.
- Assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation.
- Favoriser, dans ces domaines, le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Le Ministère a réalisé, en 1999-2000, plusieurs activités spécifiques à ses champs d'intervention ou qui découlent de son mandat de coordination de l'activité gouvernementale en recherche, science, technologie et innovation :

- Plusieurs étapes importantes ont jalonné la création du Ministère et sa mise en place, notamment la sanction de la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (1999, chapitre 8), le 8 juin 1999, et l'autorisation de son plan d'organisation administrative le 26 octobre 1999. Cette période a également été consacrée à la mise sur pied du Ministère.
- L'élaboration de la politique scientifique a donné lieu à plusieurs initiatives. De multiples consultations ont été menées dans le but de prendre en considération les préoccupations des divers acteurs du domaine de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation. Outre les travaux d'analyse et de détermination des orientations réalisés à l'interne, des groupes de travail se sont penchés sur des problématiques particulières. Par ailleurs, différents ministères ont été invités à s'associer à la démarche d'élaboration de la politique et à proposer des actions visant le développement de la recherche et de l'innovation dans leurs secteurs ou domaines respectifs.
- Le Ministère a procédé à la mise en place des programmes d'Innovation Québec pour agir dans trois grands champs d'intervention : le financement de la recherche, le transfert des connaissances et le soutien à l'innovation.
- Le Ministère a également assuré le volet de sa mission axé sur les clientèles extérieures en amorçant l'établissement de mécanismes facilitant la concertation et l'intégration de l'action des différents acteurs des domaines de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation. Il est notamment intervenu auprès des ministères, des organismes sous la responsabilité du Ministre et d'autres partenaires dont ceux de la recherche universitaire.

- Diverses actions bilatérales ont été menées avec la plupart des ministères membres du Groupe de travail interministériel sur la recherche, la science, la technologie et l'innovation mis sur pied par le Ministère dès le printemps 1999. Un travail d'inventaire en matière d'activités de veille, d'évaluation de programme et de règles de propriété intellectuelle au sein des ministères y a été réalisé. Un groupe de travail technique, sous la responsabilité du MRST, a été mis sur pied pour proposer notamment une méthode de collecte de données visant à cerner l'intervention gouvernementale en recherche, en science, en technologie et en innovation.
- Le Ministère a également participé, dans certains cas à titre d'organisateur, à des rencontres technologiques avec divers pays dans le but de développer des alliances et/ou des transferts technologiques dans plusieurs secteurs industriels.
- Compte tenu du mandat horizontal du Ministère, les activités de promotion et de diffusion des carrières scientifiques et techniques occupent une place significative dans l'ensemble de ses efforts. En marge de ces activités régulières, le Ministère s'est associé à de nombreux événements et a réalisé plusieurs activités de communication afin de faire connaître le Ministère et ses programmes.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le savoir est devenu le moteur de l'évolution des sociétés avancées. La société du savoir doit faciliter la circulation des connaissances, à l'instar de la mobilité du capital physique et financier; l'ouverture des marchés et l'accélération des échanges financiers, informationnels, scientifiques et technologiques vont maintenant de pair. Pour sa part, le Québec est déjà engagé dans la société du savoir; il peut s'appuyer sur son propre système d'innovation où les interactions entre les différents acteurs sont déterminantes.

La position concurrentielle que le Québec cherche constamment à améliorer dépend, notamment, de la capacité de ce système d'accélérer le rythme du développement de l'innovation. Le gouvernement a un rôle important à jouer dans ce contexte pour l'élargissement de la base de recherche scientifique, un transfert accru des connaissances, le développement du partenariat, la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et le maintien d'un environnement fiscal favorable. Le MRST, de par sa mission, est donc interpellé au premier chef.

L'action du Ministère doit tenir compte des principaux enjeux et défis auxquels sont confrontés les acteurs de la recherche et de l'innovation.

### **Le contexte relatif à la recherche et à l'innovation**

Le Québec a effectué, au cours des dernières années, un rattrapage en recherche et développement (R-D) par rapport aux principaux pays industrialisés. Cependant, malgré les gains majeurs enregistrés, il lui reste un retard à combler.

Ce sont les entreprises de grande taille qui investissent le plus en R-D et cette activité est, par ailleurs, concentrée dans la région métropolitaine et dans un petit nombre de secteurs industriels. Les entreprises qui effectuent de la R-D devraient augmenter en nombre et être présentes dans toutes les régions du Québec. La recherche-développement devrait s'étendre à davantage de secteurs de l'économie.

Les institutions d'enseignement représentent des acteurs majeurs de la société du savoir et de l'innovation. Les universités jouent un rôle clé dans la diffusion du savoir par les liens qu'elles développent avec les entreprises innovantes et les autres sphères de la société. Le financement de la recherche universitaire a connu une croissance marquée autour des années 1990 mais un revirement

important s'est ensuite amorcé en raison de la décroissance du financement gouvernemental, principalement de celui du fédéral. Les récentes initiatives des derniers budgets ont donné lieu à la réinjection de sommes substantielles pour le soutien à la recherche universitaire qu'il faudra poursuivre pour permettre au Québec de rester concurrentiel.

Par ailleurs, l'organisation de la recherche s'est beaucoup modifiée depuis une vingtaine d'années. La recherche universitaire, autrefois réalisée au sein de petites équipes dans une discipline donnée, s'effectue maintenant de plus en plus dans des centres, en réseaux, par des équipes multidisciplinaires et multi-institutionnelles, autour de thématiques. Cette nouvelle forme organisationnelle est une réponse à la concurrence qui oblige, pour être performant : l'examen de l'ensemble des dimensions des problèmes; une masse critique de chercheurs; des partenariats d'investissements afin de couvrir les coûts toujours plus importants des équipements et des immobilisations. Elle va aussi de pair avec les facilités qu'offrent les moyens de communication actuels.

Du côté de la recherche gouvernementale, les statistiques montrent qu'avec les restrictions budgétaires des années passées, les activités de recherche interne dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec ont diminué lentement depuis 1989-1990 alors que les dépenses de recherche confiée à des tiers plafonnent depuis 1993. Toutefois, les récents efforts financiers du gouvernement du Québec ont commencé à améliorer la situation. D'ailleurs, en termes relatifs, l'effort du Québec est supérieur à celui des autres gouvernements provinciaux au Canada. Quant aux dépenses directes de recherche du gouvernement fédéral au Québec, elles diminuent depuis 1993. C'est au chapitre des subventions accordées aux laboratoires que le Québec est particulièrement défavorisé par rapport à l'Ontario.

Par ailleurs, la capacité de toute entreprise privée ou institution publique à innover constitue une condition essentielle à l'accroissement de leur efficacité ou de leur rentabilité. Malgré un régime fiscal qui compte parmi les plus incitatifs au monde, certains secteurs industriels tardent toujours à miser sur l'innovation, notamment les secteurs de moyenne et faible technologie. Pour accroître leur capacité concurrentielle, les organisations doivent aussi innover en matière de modes de gestion et d'organisation du travail. Dans cette perspective, les sciences sociales et humaines ont beaucoup à apporter en matière d'innovation. À cet égard, il y a lieu de mettre davantage à contribution la recherche en sciences sociales et humaines dans la résolution de problèmes socio-économiques et l'amélioration des politiques publiques et des services à la population.

Pour le Québec, les enjeux consistent à :

- Accroître l'effort de recherche en entreprise afin de rejoindre progressivement la moyenne des pays les plus avancés;
- Augmenter le nombre d'entreprises actives en R-D et étendre leur présence à tout le territoire québécois et à l'ensemble des secteurs d'activité économique;
- Miser davantage sur la recherche universitaire, assurer une large base de recherche fondamentale et mettre à profit la capacité de recherche et d'innovation du secteur collégial;
- Viser une meilleure concertation et davantage de coopération et de partenariat entre le gouvernement, les universités, les centres de recherche et les entreprises;
- Relever l'effort de recherche de l'administration publique québécoise, d'une part, et obtenir une plus grande contribution du gouvernement fédéral pour le Québec, d'autre part;

- Contribuer à maintenir un environnement favorable au processus d'innovation technologique et d'innovation sociale et ce, à l'avantage de toutes les organisations autant publiques que privées.

### **Le contexte relatif à la culture scientifique et aux carrières scientifiques et technologiques**

Le nombre d'emplois reliés aux sciences naturelles et au génie croît plus rapidement que la moyenne des autres emplois. Les exigences de scolarisation dans l'ensemble de l'économie sont, elles aussi, à la hausse. Cependant, les inscriptions et la diplomation en sciences de la nature et dans les domaines clés du génie électrique, électronique et des communications, notamment, ne suivent pas le même rythme de progression. Parallèlement, le recrutement de personnel hautement qualifié s'avère insuffisant, notamment dans les PME. Les problèmes de recrutement se concentrent surtout dans les technologies nouvelles ou en émergence.

D'autre part, avec l'avènement de l'économie du savoir, il n'a jamais été aussi important de diffuser la culture scientifique afin que tous les citoyens puissent participer à part entière à cette économie et en retirer les bénéfices.

Les enjeux pour le Québec sont :

- D'assurer la relève en recherche;
- De chercher à établir l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux nouvelles exigences de l'économie du savoir;
- De contribuer à former des citoyens capables de s'adapter aux changements et conscients des enjeux pour la société de cette révolution technologique.

### **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Ainsi, en 2000-2001, le Ministère privilégiera les orientations et les axes d'intervention suivants, en regard des programmes qu'il a à gérer :

#### **Élaborer et mettre en œuvre la politique de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation**

- En la situant dans le contexte particulier de l'émergence de la société du savoir;
- En considérant les enjeux que le développement de la recherche et de l'innovation représente pour l'avenir économique et social du Québec;
- En tenant compte des besoins exprimés par les intervenants du système québécois de recherche et d'innovation;
- En intensifiant la force de recherche et d'innovation de la Métropole;
- En associant les régions selon leurs particularités.

**Suivre, anticiper et répondre à l'évolution du système québécois de la recherche et de l'innovation**

- En développant les fonctions de veille et de prospective nécessaires à la gestion de l'intervention gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- En mettant en place la fonction d'évaluation dans une perspective de gestion axée sur les résultats et les impacts;
- En dégagant des pistes d'action prioritaires en matière de recherche, de développement technologique et d'innovation.

**Assurer la concertation des partenaires et miser sur leur synergie**

- En suscitant les interactions entre le gouvernement, les universités, les centres de recherche et les entreprises;
- En coordonnant l'action des ministères et organismes en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation en vue de la réalisation des objectifs de la politique scientifique;
- En encourageant la participation des régions du Québec à l'essor du système d'innovation;
- En développant la coopération internationale en science et technologie.

**LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

De par sa mission, le MRST aura à coordonner l'évaluation de l'atteinte des résultats et de l'impact des politiques, des stratégies, des programmes et des mesures de soutien à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation mises en place par le gouvernement du Québec. De plus, le Ministère aura à effectuer l'évaluation de ses programmes. Il s'agit d'un mandat qui se réalisera progressivement sur plusieurs années.

Par conséquent, le Ministère compte avant tout, au cours de l'année 2000-2001, amorcer l'élaboration d'un cadre de référence pour l'évaluation des politiques, des stratégies, des programmes et des mesures de soutien à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation à l'échelle gouvernementale, développer des indicateurs et démarrer un processus continu d'évaluation des programmes au Ministère.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses de 2000-2001 du Ministère s'établit à 213,6 M\$, ce qui représente une diminution de 91,7 M\$ par rapport aux dépenses de 1999-2000. Toutefois, ces dernières incluent une dépense ponctuelle de 120,0 M\$ octroyés à Valorisation-Recherche Québec, un organisme indépendant voué à la valorisation de la recherche et du savoir universitaire québécois.

La prise en compte de cette dépense exceptionnelle de l'exercice financier 1999-2000 masque l'octroi en 2000-2001 de budgets additionnels d'un montant total de 28,3 M\$ dégagés au titre des programmes *Innovation Québec* (15,9 M\$), *Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche* (8,1 M\$), *Appui au développement d'une cité de l'optique* (1,0 M\$) et *Inno-Centre Région* (0,6 M\$) ainsi que de la poursuite de la mise en place du Ministère (6,2 M\$, incluant les ajustements salariaux). Par ailleurs, une révision à la baisse (3,5 M\$), consécutive à l'achèvement de projets antérieurs, complète l'explication de cette variation.

## LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Soutien au développement de la recherche, de la science et de la technologie	18 967,8	6 214,8	12 753,0	12 688,1
2. Soutien financier au développement de la recherche, de la science et de la technologie	194 684,2	(97 916,3)	292 600,5	291 900,5
<b>Total</b>	213 652,0	(91 701,5)	305 353,5	304 588,6
<b>Effectif (ETC)</b>	158	—	158	—

Note : Le programme 2 contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1999-2000 comprennent de tels virements ; ceux effectués à partir du programme *Soutien financier au développement de la recherche, de la science et de la technologie* s'élèvent à 0,7 M\$.

### Programme 1 : Soutien au développement de la recherche, de la science et de la technologie

Ce programme vise à procurer les ressources et les services nécessaires pour doter le Québec d'une politique, de stratégies, de mécanismes d'évaluation et de moyens nécessaires au développement d'une approche concertée, coordonnée et intégrée en matière de recherche, de transfert de connaissances et d'innovation technologique dans les domaines d'intervention social, culturel, économique et industriel.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Planification, coordination, mise en œuvre et soutien administratif	16,6
– Conseil de la science et de la technologie	1,3
– Conseil d'évaluation des technologies de la santé	1,0

Le budget de dépenses de 2000-2001, qui totalise 18,9 M\$, augmente de 6,2 M\$ par rapport au budget de 1999-2000. L'ajout d'un budget de 6,0 M\$ pour le développement du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les ajustements salariaux expliquent cette variation.

### **Programme 2 : Soutien financier au développement de la recherche, de la science et de la technologie**

Ce programme vise à fournir les ressources financières nécessaires au soutien de la recherche, de l'innovation technologique et à la formation de chercheurs, de même qu'aux fins du développement de la science et de la technologie, dans les domaines d'intervention social, culturel, économique et industriel.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR)	60,5
– Fonds de la recherche en santé	54,5
– Innovation Québec	48,2
– Soutien à la recherche et à l'innovation technologique	20,5
– Conseil québécois de la recherche sociale	9,0
– Provision pour réallouer, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit visant le soutien au développement de la recherche, de la science et de la technologie	1,9

Essentiellement, le budget de dépenses reconduit en 2000-2001 les budgets relatifs à la recherche en santé, à la recherche sociale, au Fonds FCAR, auquel est incorporé le programme de développement des études doctorales en partenariat avec l'industrie, et au soutien à la recherche et à l'innovation technologique. S'y ajoutent les budgets dégagés pour les programmes *Innovation Québec* (15,9 M\$), *Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche* (8,1 M\$), *Appui au développement d'une cité de l'optique pour la région de Québec* (1,0 M\$) et *Inno-Centre Région* (0,6 M\$), lesquels sont incorporés à l'activité soutien à la recherche et à l'innovation technologique. Par ailleurs, l'achèvement de projets antérieurs ramène la croissance de l'enveloppe de 2000-2001 à 22,1 M\$, abstraction faite de la dépense exceptionnelle de 120,0 M\$ consacrés à Valorisation-Recherche Québec en 1999-2000.

---

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

---

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	521,3	521,3
Prêts, Placements et Avances	—	—

---

En matière d'investissements, le montant de 0,5 M\$ pour 2000-2001 correspond principalement à divers projets d'acquisition d'équipement informatique et bureautique et au développement informatique (implantation de systèmes) pour supporter la croissance du Ministère.

**LES INDICATEURS**

Au cours de l'année 2000-2001, le Ministère compte suivre les indicateurs suivants :

- **Des indicateurs de contexte** qui permettront de situer l'effort relatif de recherche et d'innovation du Québec. Le *Compendium*, publication du Ministère réalisée en collaboration avec l'Institut de la Statistique du Québec, présente les principaux indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec.
- **Des indicateurs de mise en œuvre** qui spécifient les étapes à franchir pour la réalisation de ses mandats. En 2000-2001, ces indicateurs réfèrent principalement à l'élaboration de la politique scientifique et à la poursuite de la mise en place du Ministère.
- **Des indicateurs de résultats** qui permettent de mesurer l'atteinte des objectifs fixés. Ces indicateurs sont, pour la plupart, choisis en fonction des cibles visées par les différents programmes et activités de partenariat et de coopération du Ministère.

## RÉGIONS

### LA MISSION

La mission du ministère des Régions consiste à susciter et soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État de même qu'à assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales touchant le développement local et régional.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Les principales réalisations du Ministère au cours de 1999-2000 peuvent être regroupées autour des points suivants :

- Renouvellement de l'entente de gestion de 103 centres locaux de développement (CLD) sous la responsabilité du ministre des Régions qui prévoit notamment l'adoption d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi avec des obligations de résultats définies par les milieux locaux : octroi d'une enveloppe globale de 50,3 M\$ pour leur permettre de remplir leurs mandats, dont 5,9 M\$ réservés aux jeunes promoteurs, 15,0 M\$ sous forme de prêts versés dans les Fonds locaux d'investissements (FLI) et 29,4 M\$ destinés au fonctionnement et au soutien à des projets d'entreprises en économie sociale;
- Signature de l'entente-cadre de l'Estrie, processus de renouvellement des ententes-cadres de la Mauricie, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue et conclusion de 25 ententes spécifiques entre les conseil régionaux de développement (CRD) et les ministères et organismes gouvernementaux concernés;
- Adoption d'un mémoire sur la régionalisation, en vertu duquel des modifications aux règles de gestion du Fonds de développement régional (FDR) ont été apportées de manière à répondre aux préoccupations exprimées par les instances régionales;
- Adoption par le gouvernement d'un Cadre de référence sur la politique de la ruralité intitulé *Pour une occupation dynamique du territoire rural* qui va servir de base à l'élaboration d'une politique gouvernementale de développement rural;
- Adoption par le gouvernement d'un décret sur les conférences administratives régionales (CAR) dans le but d'assurer une plus grande cohérence gouvernementale dans toutes les régions du Québec et d'assurer des services gouvernementaux efficaces et de qualité;
- Adoption et mise en œuvre d'un plan de relance économique de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au montant de 44,0 M\$, dont 7,0 M\$ pour la mise en place d'un fonds de diversification économique pour cette région. Par ailleurs, ce montant n'inclut pas certains investissements réalisés directement par la Société des établissements de plein air du Québec.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

La Politique de soutien au développement local et régional, adoptée en avril 1997, et la Loi sur le ministère des Régions (L.R.Q., c. M-25.001) encadrent l'action du Ministère et guident son intervention en matière de développement local et régional. De cela, découlent la mise en place des CLD et le repositionnement du rôle des CRD.

Trois grands enjeux se posent au Ministère pour l'atteinte des deux grands volets de sa mission :

### **La mobilisation des intervenants locaux et régionaux**

- Renforcement de la capacité d'action des milieux locaux et régionaux les plus en difficulté dans la prise en charge de leur développement;
- Arrimés nécessaires à assurer entre l'ensemble des intervenants locaux et régionaux, notamment entre le CRD et les CLD établis sur son territoire;
- Mobilisation autour des deux grands enjeux nationaux que sont l'insertion des jeunes à la société québécoise et l'équité à garantir entre les hommes et les femmes.

### **Le développement économique et social**

- Que les orientations de la stratégie de développement économique, *Québec Objectif Emploi*, soient connues, comprises et partagées par tous les intervenants locaux et régionaux et qu'elles puissent se traduire concrètement dans chacun des milieux en fonction de leurs réalités et de leur potentiel de développement;
- Reconnaissance du développement social et culturel dans le développement global des milieux locaux et régionaux;
- Problématique particulière du développement des communautés rurales et du développement de la région Nord-du-Québec.

### **La cohérence de l'action gouvernementale en matière de développement local et régional**

- Appui renforcé à la mission horizontale du Ministère concernant la concertation et l'harmonisation entre les ministères et les organismes gouvernementaux tant aux paliers national que régional dans une perspective de plus grande complémentarité des services offerts et de plus grande cohérence entre les différentes politiques pouvant avoir des incidences sur le développement local et régional;
- Amélioration de l'interface entre le gouvernement et les régions, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de la deuxième génération des ententes-cadres de développement entre le gouvernement et les CRD;
- Nécessité d'arrimer les interventions du gouvernement fédéral en matière de développement local et régional aux priorités du Québec.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Quatre orientations stratégiques guident l'action du ministère des Régions :

### **Consolider le partenariat avec les milieux locaux et régionaux dans la prise en charge de leur développement**

- En soutenant l'action des CLD et des CRD dans leurs démarches de concertation et de planification locale et régionale;
- En facilitant la mise en place d'arrimages fonctionnels entre les intervenants locaux et régionaux dans le respect des responsabilités qui leur sont propres et en mobilisant les milieux locaux et régionaux autour des orientations de la nouvelle stratégie économique *Québec Objectif Emploi*;
- En soutenant en priorité les milieux locaux et régionaux les plus en difficulté et en favorisant le développement global et durable des milieux ruraux et du milieu nordique;
- En favorisant une participation active et une prise en compte des besoins et aspirations des jeunes et des femmes au sein des instances locales et régionales de développement.

### **Assurer la concertation des ministères et organismes gouvernementaux dans une perspective d'harmonisation et de cohérence de l'action gouvernementale**

- En outillant le Ministère et les CAR dans leur rôle de concertation et d'harmonisation de l'action des ministères et organismes gouvernementaux et en améliorant l'interface entre le gouvernement et les régions en fonction des planifications stratégiques régionales et des plans stratégiques ministériels;
- En assurant, en matière de développement local et régional, le développement de partenariats ou d'ententes entre le Québec et l'extérieur.

### **Concevoir et mettre en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation en matière de développement local et régional et développer une expertise en recherche et prospective**

- En s'assurant de la bonne gestion des fonds publics confiés aux organismes locaux et régionaux de développement tout en préservant le plus possible leur marge de manœuvre et d'action;
- En développant un volet recherche et prospective au Ministère en matière de développement local et régional.

### **Assurer une meilleure adéquation entre l'organisation du Ministère et sa mission**

- En procédant à une analyse organisationnelle du Ministère par unité administrative pour une utilisation optimale de ses ressources et en implantant un système informatisé de gestion de l'information entre le siège social du Ministère, ses directions régionales, les CLD et les CRD.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

La transformation du Secrétariat au développement des régions (SDR) en ministère des Régions est effective depuis le 1er avril 1998. Au cours de 1999-2000, le Ministère a procédé à la consolidation du réseau des 104 CLD relevant de sa responsabilité. Chacun des CLD a signé une entente de gestion qui

prévoit notamment l'élaboration d'un plan d'action avec des objectifs de résultats définis par le milieu. Ces ententes ont été renouvelées en 1999-2000. En vertu de la Loi sur le ministère des Régions, le ministre doit déposer devant l'Assemblée nationale, à tous les trois ans, un rapport portant sur l'atteinte des objectifs poursuivis par chacun des CLD ainsi que sur leurs réalisations respectives. Le Ministère procède à l'implantation de mécanismes de suivi et de reddition de comptes des CLD.

Par ailleurs, le ministre doit présenter au gouvernement, d'ici avril 2003, un rapport d'évaluation du FDR, dans lequel il se prononcera sur l'opportunité de le maintenir. Rappelons que le FDR gère les sommes dédiées aux projets structurants à rayonnement régional ainsi qu'aux ententes spécifiques. Les CRD ont été informés de l'intention du Ministère de mettre en place un système d'évaluation le plus rapidement possible.

Toute l'opération reliée à l'évaluation des programmes du Ministère nécessitera des investissements majeurs en technologies de l'information. Ces dépenses visent essentiellement à doter les partenaires (CLD et CRD) et le Ministère, d'un réseau de communication efficace et à développer des systèmes conviviaux permettant d'effectuer le suivi des différents programmes.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Mesures de soutien au développement local et régional	124 025,5	(29 510,5)	153 536,0	153 709,2
<b>Total</b>	124 025,5	(29 510,5)	153 536,0	153 709,2
<b>Effectif (ETC) (excluant le fonds spécial)</b>	166	17	149	—

Note : Le programme 1 contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1999-2000 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme *Mesures de soutien au développement local et régional* s'élèvent à 0,2 M\$.

Les dépenses allouées au ministère des Régions pour l'année 2000-2001 s'élèvent à 124,0 M\$.

Les variations budgétaires s'expliquent principalement par la non-récurrence d'un montant octroyé en 1999-2000 pour assurer la création d'un nouveau fonds de diversification économique.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2000-2001 ont eu pour effet d'augmenter le budget de dépenses d'un montant de 19,4 M\$. Cette somme sera affectée à la relance de l'emploi en Gaspésie (12,4 M\$), au soutien au développement des milieux ruraux (3,0 M\$), à

l'économie sociale (2,0 M\$), au financement additionnel pour les CLD qui comptent plus de 100 000 habitants sur leur territoire (1,0 M\$) et à pour l'accompagnement des jeunes entrepreneurs (1,0 M\$).

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	1 000,0	1 310,5
Prêts, Placements et Avances	26 648,3	26 648,3

La baisse du budget alloué aux immobilisations est due principalement à la prise en charge, par l'Association des CLD du Québec, de l'implantation d'un système de gestion informatisé.

## LE FONDS SPÉCIAL

### LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	25 210,4	25 779,2
Dépenses	25 210,4	25 779,2
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de développement régional permet le financement des mesures dans le cadre des ententes spécifiques et des projets structurants ayant un rayonnement régional. On entend par projets structurants, des projets qui s'inscrivent dans les priorités régionales et ayant un impact sur le développement de la région. Quant aux ententes spécifiques, il s'agit d'une convention associant un CRD et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires, à la mise en place de mesures permettant l'adaptation de l'action gouvernementale aux priorités régionales.

## LES INDICATEURS

Nous distinguerons trois catégories d'indicateurs : les indicateurs de contexte, les indicateurs de mise en œuvre et les indicateurs de résultats.

### **Les indicateurs de contexte**

Les indicateurs de contexte permettent globalement de situer l'environnement dans lequel s'inscrit l'action du Ministère. Nous en retiendrons six :

- Le poids démographique de chacune des régions du Québec et des municipalités régionales de comté (MRC) (par rapport à sa région);
- Le taux de scolarisation de chacun des territoires (régions et MRC);
- L'écart entre le taux de chômage de chacun des territoires (régions et MRC) et la moyenne québécoise;
- L'écart entre la création d'emplois annualisée de chacun des territoires (régions et MRC) et la moyenne québécoise;
- Le taux d'emploi de chacun des territoires (régions et MRC);
- La répartition de l'emploi par secteur d'activités de chacun des territoires (régions et MRC : primaire, manufacturier, construction, tertiaire moteur et autre tertiaire).

### **Les indicateurs de mise en œuvre**

Les indicateurs de mise en œuvre décrivent les étapes à franchir lors de l'implantation de mesures. Les principaux indicateurs de mise en œuvre sont les suivants :

- Élaboration et adoption d'une politique gouvernementale sur la ruralité;
- Adoption d'une politique gouvernementale de développement nordique;
- Adoption du cadre de suivi et d'évaluation des CLD et des CRD;
- Adoption d'un document de positionnement sur le rôle du Ministère en matière de développement social et culturel dans le respect des responsabilités ministérielles sectorielles;
- Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action ministériel en matière de recherche et prospective sur le développement local et régional.

### **Les indicateurs de résultats**

Les indicateurs de résultats permettent d'apprécier les progrès accomplis par rapport à la cible visée. On notera que, pour la grande majorité des indicateurs, le point de départ est situé à 0 %, compte tenu du fait qu'il s'agit de la mise en œuvre d'une nouvelle politique ou d'un renouvellement d'objectifs. Les principaux indicateurs retenus sont les suivants :

- 100 % des CLD doivent mettre à jour leur plan d'action pour l'économie et l'emploi pour décembre 2000;
- 100 % des organismes sectoriels régionaux devront être intégrés au CRD ou faire l'objet d'une concertation d'ici avril 2002;

- 100 % des CRD devront avoir développé des liens de collaboration avec les CLD établis sur leur territoire d'ici avril 2002;
- 100 % des CRD devront avoir développé, dans leur planification stratégique, des priorités et stratégies liées aux créneaux prioritaires identifiés dans la stratégie *Québec Objectif Emploi*;
- 100 % des CLD et des CRD devront avoir intégré le cadre de suivi et d'évaluation élaboré par le Ministère dans leurs opérations d'ici avril 2001.



## RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

### LA MISSION

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a pour mission de renforcer la solidarité et la cohésion sociale ainsi que la responsabilité civique sur l'ensemble du territoire autour d'un projet de société qui fait du français la langue publique commune, qui développe l'héritage culturel et le sentiment d'appartenance et ainsi crée, pour tous les citoyens, les conditions favorables à leur pleine participation à la vie démocratique et au développement du Québec.

Pour ce faire, le Ministère doit, entre autres, veiller à ce que les communications et les transactions entre l'État et les citoyens soient simples, efficaces et transparentes et promouvoir et soutenir le plein exercice des droits et responsabilités que confère la citoyenneté au Québec.

Pour réaliser cette mission, le Ministère a délimité trois grands champs d'action : les relations civiques; les relations entre l'État et les citoyens; l'immigration et l'intégration des nouveaux arrivants.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

#### Les relations civiques

En 1999-2000, le Ministère a favorisé une meilleure représentation de la diversité dans les différentes sphères de la société québécoise, entre autres, en fixant un objectif de 25 % de jeunes allophones, anglophones et autochtones pour les emplois d'été offerts aux étudiants dans la fonction publique, objectif qui a été atteint. De plus, le Ministère a contribué à l'adoption du projet de loi 51, la Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics (1999, chapitre 58), qui vise à renforcer l'application des programmes d'accès à l'égalité dans la fonction publique.

Le Ministère a de plus contribué au développement du sentiment d'appartenance et à la participation des citoyens aux institutions et à la société québécoise par la tenue de la semaine québécoise de la citoyenneté et par la remise des prix québécois de la citoyenneté et par l'hommage au civisme. Il a soutenu les activités des partenaires en matière de participation civique avec la mise en œuvre du volet national du *Programme de soutien à la participation civique*.

#### Les relations avec les citoyens

Le Ministère a repositionné son action dans ce domaine pour tenir compte des besoins des citoyens, des nouvelles technologies et des ressources disponibles. La qualité des échanges entre le citoyen et l'État a néanmoins été améliorée de plusieurs façons : on estime à 70 % la proportion de formulaires gouvernementaux maintenant disponibles sur Internet; un nouveau portail au site gouvernemental a été implanté donnant à un plus grand nombre de citoyens un accès convivial aux renseignements sur les programmes et services du gouvernement; plusieurs consultations publiques du gouvernement ainsi que de l'Assemblée nationale ont été rendues accessibles dès la page d'accueil du portail; le Ministère a aussi contribué à rendre plus cohérente et efficace l'information gouvernementale en adoptant des

mesures concernant l'actualisation du *Programme d'identification visuelle* et en réalisant un plan stratégique de communications gouvernementales en situation d'urgence.

Communication-Québec a assumé une vigie constante de l'information relative à l'an 2000 et a mis en place des mesures visant à intervenir rapidement si nécessaire. Tout s'est passé sans incident majeur le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

### **L'immigration et l'intégration**

Le Ministère a facilité l'intégration des nouveaux arrivants dans la société québécoise en adoptant et en mettant en place une réforme de l'offre de service de francisation et un plan d'immigration pour l'an 2000 qui ont comme objectif d'intégrer les immigrants aux milieux de vie francophones et aux institutions communes à l'ensemble des québécois.

En matière de régionalisation, sept nouvelles ententes spécifiques ont été conclues avec les conseils régionaux de développement; il y a eu une sensibilisation des conseillers à l'étranger à l'objectif de la régionalisation de l'immigration; trente-et-un (31) projets ont été mis en œuvre visant l'attraction et la rétention des immigrants en région.

Quant aux délais de traitement des demandes d'asile par le gouvernement canadien, des échanges avec les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont permis l'élaboration d'un positionnement commun qui a été présenté à la ministre fédérale lors d'une rencontre ministérielle en février 2000.

### **LE CONTEXTE**

L'action du Ministère est conditionnée par l'évolution du contexte international aussi bien que des contextes canadiens et québécois, que ce soit dans le domaine des relations civiques, des relations avec les citoyens ou de l'immigration et de l'intégration.

La citoyenneté implique que tous les citoyens soient reconnus membres à part entière de la société québécoise, quelle que soit leur origine ou leur appartenance, et qu'à titre de citoyens, ils participent pleinement à la vie collective. Cette participation suppose l'existence d'un environnement favorable à l'exercice de leurs responsabilités civiques et sociales, au respect de leurs droits et libertés et à la reconnaissance de l'égalité entre les personnes.

Afin que chacun puisse participer à la vie démocratique, le citoyen doit pouvoir recevoir des services gouvernementaux une information de qualité, directe, facilement accessible et adaptée à ses divers besoins. Pour réaliser l'orientation gouvernementale de mieux servir la population, il apparaît nécessaire d'implanter de nouvelles modalités de livraison des services gouvernementaux aux citoyens en exploitant, entre autres, les nouvelles technologies de l'information et de communication. Cet objectif devient d'autant plus important depuis que le gouvernement canadien a décidé de ne pas renouveler l'entente Canada-Québec en matière de renseignement.

La dynamique démographique du Québec, qui se caractérise actuellement par un net recul de tous les facteurs d'accroissement de sa population, est également un élément important du contexte. Sans modifier de façon substantielle la tendance vers un déclin démographique, l'immigration internationale concourt tout de même à en atténuer les effets. Finalement, il faut mentionner l'impact particulier de

l'immigration sur la métropole et la question de la répartition géographique des nouveaux arrivants. Le déséquilibre entre le poids démographique des régions du Québec et leur degré d'attraction pour les nouveaux arrivants vient pondérer la capacité d'accueil globale du Québec.

L'adoption par les immigrants du français comme langue de la vie publique correspond à un enjeu vital pour la pérennité de la société québécoise francophone. L'apprentissage du français et son usage constituent des pré-requis fonctionnels qui sont nécessaires tant à leur insertion économique qu'à une meilleure appropriation de la culture québécoise.

Enfin, l'action du Ministère est tributaire du partage des rôles et des responsabilités entre le gouvernement du Québec et celui du Canada, en particulier dans les domaines suivants : l'immigration, l'accès à l'information, le commerce électronique et l'information gouvernementale.

## **LES GRANDS ENJEUX ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

De l'analyse du contexte, il ressort que l'enjeu primordial pour le Ministère est de renforcer le sentiment d'appartenance de tous les citoyens à la société québécoise et d'accroître la cohésion sociale. Il a d'abord pour défi d'identifier et de contrer les obstacles qui nuisent à l'insertion des citoyens dans la société québécoise et à leur pleine participation au développement du Québec. De plus, un élément important dans le développement d'un sentiment d'appartenance et d'une adhésion aux institutions concerne la qualité des échanges entre les citoyens et l'État, d'où la priorité pour le Ministère de s'assurer que ces échanges soient les plus conviviaux et productifs possible. Enfin, les efforts de ce dernier relatifs à l'admission et à l'intégration des immigrants doivent faire en sorte que ces nouveaux arrivants puissent s'inscrire dans les réseaux, les institutions et les rôles qui leur permettent de remplir leurs obligations civiques et de contribuer au développement du Québec.

- Développer le sentiment d'appartenance et susciter la participation de tous les citoyens :
  - favoriser la participation des citoyens aux institutions et à la société québécoise :
    - promouvoir les perspectives du Ministère en matière de citoyenneté;
    - développer et améliorer les canaux de participation des citoyens.
  - encourager les initiatives qui développent la compréhension entre les individus et les groupes et qui favorisent une meilleure représentation de la diversité dans les différentes sphères de la société québécoise :
    - soutenir les initiatives d'échanges qui favorisent l'appartenance à la société québécoise;
    - assurer une meilleure représentation de la diversité dans les différentes sphères de la société québécoise;
    - lutter contre les diverses formes de discrimination et promouvoir l'égalité de traitement entre citoyens.
  - renforcer les conditions nécessaires à l'exercice des droits, libertés, devoirs et responsabilités :
    - accroître la sensibilisation des citoyens aux principes de la Charte et aux lois et règlements qui soutiennent leurs droits, libertés et responsabilités;

- accroître le niveau de protection des renseignements personnels au sein des ministères et organismes en assurant une fonction-conseil de niveau gouvernemental.
- Accroître la qualité des échanges entre le citoyen et l'État :
  - faciliter l'accès à l'information et aux services gouvernementaux de première ligne :
    - améliorer le réseau d'accès aux services gouvernementaux;
    - axer la prestation des services gouvernementaux sur les besoins des citoyens, notamment par une concertation et un partenariat accrus entre ministères et organismes.
  - rendre plus cohérente et efficace l'information gouvernementale :
    - élaborer des orientations, politiques, normes et guides qui assurent l'efficacité de l'information et des services gouvernementaux;
    - assurer la coordination de la communication gouvernementale.
  - assurer l'intégrité de l'identité des citoyens :
    - faciliter et simplifier l'identification des citoyens, tout en assurant la protection des renseignements personnels.
- Assurer l'intégration des nouveaux arrivants dans la société :
  - recruter et sélectionner des ressortissants étrangers en fonction des besoins démographiques, économiques et culturels ainsi que des valeurs et de la capacité d'accueil du Québec :
  - s'assurer que la majorité des immigrants admis connaît le français et réaliser les autres objectifs découlant du plan d'immigration du Québec;
  - préserver et accroître la marge de manœuvre du Québec en immigration.
  - soutenir activement l'intégration des nouveaux arrivants :
    - accroître le nombre de personnes immigrantes adultes qui vont acquérir au Québec, des compétences en français et vont en faire l'usage;
    - favoriser l'utilisation par les nouveaux arrivants des services communs à l'ensemble des citoyens québécois et ainsi amener ces mêmes services à s'adapter à la réalité immigrante;
    - intensifier les interventions en faveur de la régionalisation de l'immigration.

## Les organismes-conseils et de protection du Ministère

### — Le Conseil des relations interculturelles

Le Conseil est un organisme de consultation et de recherche qui a comme fonction principale de conseiller le Ministre au sujet de la planification, la coordination et la mise en œuvre de politiques gouvernementales relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants.

### — L'Office de la protection du consommateur

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de protéger les droits des consommateurs. De nombreux changements au niveau de la société ont des effets directs sur la consommation, tels que l'ouverture des marchés, la mondialisation, l'accord sur le commerce intérieur et l'ALÉNA. Ils modifient les pratiques de commerce et les habitudes des consommateurs et exigent une adaptation des interventions en matière de protection du consommateur.

Conséquemment, l'Office s'efforce de maintenir des hauts standards de protection des consommateurs tout en privilégiant des règles du jeu souples et adaptées aux contextes économique et politique d'aujourd'hui. Il veille à ce que les consommateurs soient bien informés afin qu'ils puissent faire des choix judicieux et exercer leurs droits et leurs responsabilités. Il doit sensibiliser les entreprises aux attentes des consommateurs et au respect des lois. Pour ce faire, il privilégie des actions concertées avec des partenaires aux intérêts communs.

### — La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne, ainsi qu'à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1). Considérant toutes les formes de discrimination et d'exploitation, la pauvreté et l'exclusion qu'elles entraînent, de même que l'extension de la précarité de l'emploi, considérant aussi les lacunes constatées dans le réseau de protection de la jeunesse, la Commission ajuste ses façons de faire pour relever les nombreux et nouveaux défis de promotion et de défense des droits des enfants et des droits de la personne. Les orientations triennales 1997-2000 sont les suivantes : garantir à la population un accueil et des services personnalisés, prendre le leadership de la promotion d'une culture des droits de la personne, combattre les effets discriminatoires de la pauvreté et agir de façon préventive pour assurer l'intérêt de l'enfant.

### — La Commission d'accès à l'information

La Commission d'accès à l'information, assume une fonction quasi judiciaire, une fonction de surveillance et de contrôle de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1) et une fonction-conseil.

Dans le cadre de sa fonction quasi judiciaire, la Commission révisé le refus d'un organisme public à donner accès à un document administratif ou à des renseignements personnels ou à corriger de tels renseignements. En outre, elle tranche les mécontentements entre entreprises et citoyens en matière de renseignements personnels.

Dans le cadre de sa fonction de surveillance et de contrôle, la Commission veille au respect des obligations imposées par la loi aux organismes publics et entreprises privées concernant la collecte, la conservation, l'utilisation et la communication de renseignements personnels.

Enfin, la Commission intervient de façon pédagogique et préventive, notamment par un service de renseignements téléphoniques, la publication de documents d'information, l'évaluation de projets-pilotes et la participation à des conférences.

— Le Curateur public

Le Curateur public du Québec a une double mission : protéger et représenter les citoyens déclarés inaptes et administrer les biens non réclamés. Son plan stratégique triennal 2000-2003 comprend quatre volets :

- Réussir le virage en faveur de la personne dans la protection et la représentation des citoyens déclarés inaptes;
- Mener à terme la réorganisation des services relatifs aux biens;
- Mettre en œuvre un cadre de gestion axé sur les services aux citoyens;
- Assumer pleinement la responsabilité sociétale du Curateur public.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

SECTEUR	PROGRAMME, ACTIVITÉ, PRODUITS, SERVICES	VOLET ÉVALUÉ
<i>1999-2000</i>		
Relations civiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Fonds pour les jeunes des minorités visibles</i></li> </ul>	<b>Qualité de l'implantation</b>
Relations avec les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guichets multiservices (bornes interactives)</li> <li>• DEC : profil de clientèle et lieux de dépôt des formulaires</li> </ul>	Qualité de l'implantation Satisfaction de la clientèle
Immigration et Intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Programme de francisation en milieu de travail</i></li> <li>• Projets-pilotes en francisation</li> <li>• Activités d'usage du français (MRCI – Ville de Montréal)</li> </ul>	Qualité de l'implantation Qualité de l'implantation Qualité de l'implantation
<b>2000-2001</b>		
Relations civiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Programme de soutien à la participation civique</i></li> </ul>	<b>Qualité de l'implantation</b>
Relations avec les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guichets multiservices (bornes interactives)</li> <li>• Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales</li> <li>• Satisfaction des citoyens / accès à l'information gouvernementale</li> <li>• Canaux de diffusion des publications</li> </ul>	Qualité des services, besoins de la clientèle Raison d'être  Satisfaction des citoyens
Immigration et Intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grille de sélection des travailleurs</li> </ul>	Besoins de la clientèle Suivi évaluatif

La plupart de ces projets sont des suivis évaluatifs qui serviront à identifier des conditions de succès.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Relations civiques et relations avec les citoyens	17 003,2	(1 370,2)	18 373,4	19 807,4
2. Immigration et intégration	95 727,8	259,9	95 467,9	101 856,6
3. Organismes-conseils et de protection relevant du ministre	21 240,0	(399,6)	21 639,6	21 987,5
4. Curateur public	37 297,9	37 297,9	—	28 314,0
<b>Total</b>	<b>171 268,9</b>	<b>35 788,0</b>	<b>135 480,9</b>	<b>171 965,5</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	<b>2 132</b>	<b>487</b>	<b>1 645</b>	<b>—</b>

Notes : — En vertu de la loi, le Curateur public devient un organisme budgétaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000. La dépense probable est indiquée à titre informatif.

— La variation des effectifs inclut 403 ETC provenant du Curateur public, la variation nette est de 84 ETC.

L'enveloppe du budget de dépenses pour 2000-2001 est de 171,3 M\$, soit une augmentation de 35,8 M\$ par rapport à 1999-2000.

#### Programme 1 : Relations civiques et relations avec les citoyens

L'enveloppe de dépenses de ce programme passe de 18,4 M\$ en 1999-2000 à 17,0 M\$ en 2000-2001, soit une diminution de 1,4 M\$. Cette baisse résulte principalement de la fin de l'entente de Communication-Québec avec le gouvernement fédéral et de la rationalisation de certaines dépenses.

#### Programme 2 : Immigration et intégration

L'enveloppe de ce programme augmente de 0,3 M\$ en 2000-2001. Cette variation s'explique par la majoration relative aux augmentations salariales.

### Programme 3 : Organismes-conseils et de protection relevant du ministre

L'enveloppe de dépenses de ce programme subit une baisse de 0,4 M\$ à la suite des mesures de réallocation et de réaménagement budgétaire.

### Programme 4 : Curateur public

L'Assemblée nationale a adopté la Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant le Curateur public (1999, chapitre 30) qui en fait notamment un organisme budgétaire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2000. Par voie de conséquence, le budget du Curateur public est dorénavant intégré au Livre des crédits. Le budget de dépenses par rapport à la dépense probable 1999-2000 augmente de 9,0 M\$ en raison des coûts associés à la mise en œuvre de sa réforme.

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	4 047,0	2 383,0
Prêts, Placements et Avances	200,0	200,0

Le budget d'investissements est principalement utilisé pour le renouvellement du parc informatique ainsi que pour le développement technologique.

#### LES FONDS SPÉCIAUX

Le Ministère gère deux fonds spéciaux : le Fonds de l'information gouvernementale et le Fonds de l'état civil.

#### LE FONDS DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	34 261,9	33 922,7
Dépenses	34 261,9	33 922,7
Excédent (Déficit)	-	-
Investissement	390,0	100,0
Effectif (ETC)	135	129

Le Fonds de l'information gouvernementale offre aux ministères et organismes l'expertise-conseil et des services dans les domaines de la publicité et du placement-média, des expositions, des services techniques en audiovisuel, de la traduction multilingue, de l'édition et de la diffusion des publications gouvernementales. Il s'est donné un ensemble de mesures pour atteindre l'équilibre financier.

#### LE FONDS DE L'ÉTAT CIVIL

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	10 680,0	10 678,8
Dépenses	10 989,9	10 486,9
Excédent (Déficit)	(309,9)	191,9
Investissement	136,3	1 601,6
Effectif (ETC)	135	135

Le Fonds de l'état civil est affecté au financement des biens et services reliés à l'inscription et à la délivrance de documents en matière d'état civil ou de changement de nom. Le suivi de la réalisation du mandat du Fonds s'effectue par le biais d'objectifs quantitatifs et qualitatifs relativement aux services offerts. Enfin, le Fonds vise à diversifier ses sources de revenus. D'ailleurs, le projet de numérisation des actes de l'état civil devrait permettre d'élargir l'éventail des services offerts. Le déficit projeté pour l'exercice 2000-2001 sera assumé à même le surplus cumulé du Fonds.

## LES INDICATEURS

INDICATEURS	1996	1997	1998	1999*	2000*	Notes
Nombre d'utilisateurs du portail Internet (Million de personnes)	—	—	—	1,1	1,8	
Part de la population immigrée parmi la population totale du Québec	9,4 %	—	—	—	—	Recensement 1996
Nombre de travailleurs indépendants admis	9 157	8 623	9 814	10 893	11 600	Année civile
Nombre d'immigrants admis comme gens d'affaires	2 475	3 214	3 565	3 407	3 900	Année civile
Part des immigrants indépendants parmi les admissions	39 %	43 %	50 %	49 %	52 %	Année civile
Nombre d'immigrants admis connaissant le français	11 583	9 883	10 678	12 503	13 500	Année civile
Part des immigrants admis connaissant le français	39 %	36 %	40 %	43 %	44 %	Année civile
Nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 290	2 193	2 129	2 134	1 900	Année civile
Nombre de demandes d'asile au Québec ****	12 432	10 082	10 526	11 695	—	Année civile
Part des demandes d'asile au Canada effectuées au Québec	48 %	41 %	42 %	39 %	—	Année civile
Part de la population immigrée connaissant le français	73 %	—	—	—	—	Recensement 1996
Taux de rétention dans les cours de francisation à temps plein : Montréal	53 %	54 %	56 %	56 %	—	
Taux de rétention dans les cours de francisation à temps plein : autres régions***	67 %	65 %	66 %	66 %	—	Année budgétaire
Part des adultes nés à l'étranger parmi les prestataires de la sécurité du revenu	16 %	16%	15 %	—	—	Année civile

\* Données préliminaires

\*\* Seuil minimal de l'objectif planifié

\*\*\* Pour 1999, il s'agit des trois premiers trimestres

\*\*\*\* Une partie significative des demandeurs d'asile qui se présentent au Québec voient leur dossier étudié en Ontario

## RELATIONS INTERNATIONALES

### LA MISSION

La mission du ministère des Relations internationales est de :

- Planifier, organiser et diriger l'action internationale du gouvernement à l'étranger;
- Coordonner, tant au Québec qu'à l'étranger, les activités des ministères et des organismes du gouvernement en matière de relations internationales.

Le Ministère est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique internationale dans le but de favoriser le rayonnement et le développement du Québec sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social. Il établit et maintient avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales les relations que le gouvernement juge opportunes. Par ailleurs, il assure et dirige la représentation du Québec à l'étranger.

Le Ministère est le conseiller du gouvernement, de ses ministères et organismes pour toute question ayant trait aux relations internationales. Il veille à la négociation ainsi qu'à la mise en œuvre des ententes internationales et recommande la ratification des traités et des accords internationaux concernant le gouvernement. Il favorise le renforcement des institutions francophones internationales dont le Québec est membre. Il veille également au respect de la compétence constitutionnelle du Québec dans la conduite des relations internationales.

La ministre des Relations internationales est également ministre responsable de la Charte de la langue française. À ce titre, elle a la responsabilité des organismes chargés d'appliquer la politique linguistique québécoise.

L'Office de la langue française a pour mandat de définir et de conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et terminologique et de veiller à ce que le français devienne la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires, dans l'Administration et les entreprises. Le Conseil de la langue française a pour mandat de conseiller la ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte de la langue française. La Commission de protection de la langue française est chargée d'assurer le respect de la Charte de la langue française. Elle peut, pour ce faire, effectuer des inspections et des enquêtes.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Pour le Ministère, les principales réalisations de l'année 1999-2000 sont le résultat des actions entamées en vertu du plan stratégique 1999-2002.

En continuité avec les exercices précédents, des efforts significatifs ont été faits en vue de présenter à l'étranger l'image d'un Québec dynamique et responsable. Des efforts ont également été consentis afin de mieux informer les décideurs étrangers des réalités du Québec. Parmi les réalisations majeures, on remarque les nombreuses missions effectuées, en particulier celles dirigées par le Premier ministre aux États-Unis, les missions ministérielles en France, en Europe et en Amérique latine ainsi que l'organisation d'événements majeurs tels que le « Printemps du Québec » en France, « Orrizonte Québec » en Italie et « Québec à Catalunya » à Barcelone. Le Ministère a également mis en place un programme d'invitation

et d'accueil des personnalités étrangères et il a développé un site internet présentant des traductions en anglais de la presse québécoise francophone.

Pour mieux faire connaître et valoir les compétences et intérêts du Québec, tant auprès des gouvernements étrangers qu'auprès des organisations internationales, le Ministère accueille de nombreuses délégations de membres de gouvernements étrangers, dont le Council of State Governments, fait la promotion de l'expertise québécoise auprès d'organisations internationales gouvernementales, dont la francophonie et l'Organisation internationale du travail, et conclut de multiples ententes internationales.

Enfin, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des mesures de renforcement de son réseau de représentation à l'étranger par l'ouverture de bureaux à Boston et Shanghai ainsi que par l'ajout de services à la délégation générale de New York et à celle de Londres.

Au plan linguistique, les réalisations majeures sont les suivantes :

- L'Office de la langue française a pris les mesures pour accélérer le processus de francisation dans les entreprises de 50 personnes et plus en apportant une insistance toute particulière à la francisation des technologies de l'information dans les milieux de travail. Il a négocié des ententes, de concert avec la Commission de protection de la langue française, avec des associations de commerce de détail et des fabricants et distributeurs de jeux et jouets électroniques pour assurer au consommateur l'accès à des produits étiquetés en français. L'Office a aussi poursuivi le développement (45 000 termes nouveaux ou mis à jour) du Grand dictionnaire terminologique (GDT) et a entrepris les études et les démarches pour rendre le contenu du GDT accessible gratuitement dans internet;
- Le Conseil de la langue française a rendu publiques plusieurs études dont une sur la place du français comme langue d'usage public, une sur les migrations interrégionales des groupes linguistiques au Québec et une autre sur la qualité de la langue française;
- Le Secrétariat à la politique linguistique a assuré le soutien au groupe de travail ministériel ayant pour mandat de dégager les lignes d'action du gouvernement pour garantir le maintien et la promotion du caractère français de la région de Montréal et du reste du Québec. Le Secrétariat a de plus fourni son appui au ministère de la Justice dans la préparation des divers dossiers relatifs à la Charte de la langue française qui font l'objet de contestations devant les tribunaux.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Aucun gouvernement ne peut assumer efficacement ses responsabilités au plan interne et mettre en œuvre des politiques de développement économique, social et culturel sans tenir compte de l'évolution de l'environnement international. Parmi les divers phénomènes qui caractérisent cet environnement, certains s'imposent d'une manière particulière par la force de leur impact sur l'ensemble de la société :

- La mondialisation de l'économie et du commerce;
- L'internationalisation des processus décisionnels en matière de politiques économiques, culturelles, sociales et environnementales;
- Le développement de nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC);
- L'évolution des zones d'influence ou du rôle des grandes métropoles en fonction desquels s'établissent les rapports internationaux;

- La nécessité, dans le contexte de la mondialisation, d'assurer la défense et la promotion des identités culturelles, linguistiques et sociales.

Ces phénomènes se manifestent depuis suffisamment longtemps pour permettre de constater qu'ils sont extrêmement complexes, qu'ils entraînent dans leur sillage des effets positifs, mais aussi de lourdes conséquences qui touchent tous les domaines de l'activité humaine.

En matière linguistique, les organismes de la Charte veilleront à consolider les actions en cours conformément à leur mandat respectif. Les principaux enjeux sont les suivants :

- Le suivi rigoureux de la mise en œuvre de la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration;
- L'application et le suivi des mesures de francisation là où elles ont un plus grand impact, qu'il s'agisse des travailleurs ou des consommateurs de biens et de services;
- La poursuite des efforts pour faire en sorte que le milieu de l'éducation s'approprie la terminologie française, notamment dans le secteur de l'enseignement technique et professionnel;
- L'affichage des raisons sociales et des marques de commerce conforme à la loi.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Les orientations stratégiques qui guideront les interventions du Ministère et de son réseau s'inspirent des priorités et des objectifs que s'est fixés le gouvernement du Québec pour les prochaines années et viseront à :

- Positionner le Québec auprès des pays et organisations prioritaires, en vue de contribuer à son développement économique, politique, social et culturel;
- Contribuer à créer un environnement favorable à la relance de l'économie et de l'emploi;
- Contribuer au rayonnement culturel et identitaire du Québec;
- Adapter et améliorer le cadre de gestion selon les orientations gouvernementales.

Pour y parvenir, le Ministère et son réseau de représentations à l'étranger favoriseront le partenariat et augmenteront leur support aux initiatives non gouvernementales. De plus, ils favoriseront toute initiative pour accroître l'efficacité et l'efficacités de l'organisation.

## **LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

Le ministère des Relations internationales a amorcé un plan global d'évaluation de ses activités, mesures et programmes, et compte poursuivre sa mise en œuvre. Ce plan d'évaluation a été élaboré dans le but de répondre aux trois finalités suivantes : l'aide à la gestion de programmes, d'activités et de politiques; l'appui à une meilleure répartition des ressources; la responsabilisation de ceux et celles qui administrent les programmes par rapport à la clientèle.

Dans l'élaboration de ses programmes, le Ministère a pris en considération les types reconnus d'évaluation, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des programmes. Il a également considéré les principaux critères d'évaluation, soit l'utilité-simplicité, la fiabilité et l'objectivité.

En 1999, le Ministère a procédé à l'évaluation du programme « Québec sans frontières » en vue de mesurer le degré de satisfaction des participants et des organismes impliqués dans la gestion et la mise en œuvre des stages à l'étranger. Un taux élevé de satisfaction s'est dégagé de l'enquête et des recommandations ont été formulées aux responsables du programme.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Affaires internationales	88 008,8	804,5	87 204,3	97 477,0
2. Charte de la langue française	22 890,8	298,3	22 592,5	21 874,0
<b>Total</b>	<b>110 899,6</b>	<b>1 102,8</b>	<b>109 796,8</b>	<b>119 351,0</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant le fonds spécial)</b>	<b>838</b>	<b>—</b>	<b>838</b>	<b>—</b>

Note : Le programme 2 contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1999-2000 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme *Charte de la langue française* s'élèvent à 0,9 M\$.

Pour 2000-2001, le budget de dépenses du portefeuille du ministère des Relations internationales s'établit à 110,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 1,1 M\$ par rapport au budget 1999-2000.

### Programme 1 : Affaires internationales

Les objectifs du programme et les priorités sont de planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

Le budget de dépenses augmente de 0,8 M\$; cette croissance est la résultante d'allocations spécifiques pour certaines activités dont le Bureau des missions et le projet « Québec - New-York 2001 » et d'une rationalisation du budget de base du Ministère.

## Programme 2 : Charte de la langue française

Les objectifs du programme et les priorités sont d'assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activités, ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

L'augmentation de 0,3 M\$ résulte de la rationalisation des dépenses de fonctionnement et d'une augmentation des dépenses de soutien à la francisation des petites et moyennes entreprises.

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	665,0	665,0
Prêts, Placements et Avances	500,0	412,5

Les investissements prévus en 2000-2001 s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises au cours des dernières années et qui visent à fournir aux unités administratives les outils de gestion et de télécommunications performants permettant de réaliser la mission du Ministère. Les projets retenus se situent dans les principaux axes suivants : la mise à jour des logiciels et le remplacement d'équipements bureautiques désuets, la mise en réseau des nouveaux bureaux en vue d'assurer leur accessibilité aux services du Ministère au Québec et l'amélioration de la sécurité dans les télécommunications.

### LE FONDS SPÉCIAL

#### LE FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	9 642,1	9 727,8
Dépenses	9 642,1	9 727,8
Excédent (Déficit)	0,0	0,0
Investissement	1 860,0	2 468,5
Effectif (ETC)	3	3

### **Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE)**

Le mandat du Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger est de gérer les biens et les services à fournir aux représentations du Québec à l'étranger. Le soutien immobilier et matériel requis par les représentations peut être brièvement présenté comme suit :

- Acquisition et exploitation des espaces de bureaux et des résidences;
- Projets d'aménagement et d'investissement;
- Gestion des œuvres d'art, du mobilier et des équipements;
- Sous-locations et autres revenus.

La prévision de 9,6 M\$ prend en compte la récurrence des diverses mesures de renforcement du réseau réalisées au cours des deux dernières années, notamment à New York, Boston, Beijing, Kuala Lumpur, Shanghai, Barcelone et Buenos Aires. Elle tient également compte des besoins en matière d'entretien et d'équipements des bureaux et résidences, y incluant la sécurité.

En matière d'investissements, la prévision pour 2000-2001 intègre divers projets immobiliers à conclure.

### **LES INDICATEURS**

Le Ministère fait des efforts soutenus pour se doter d'un système d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs. Pour y arriver, il a instauré un système de suivi de ses activités permettant d'arrimer celles-ci aux orientations, aux axes et aux objectifs de son plan stratégique. Au cours du prochain exercice, il entend développer le volet plus spécifique des indicateurs de résultats et mettre en place les outils de mesure adaptés à sa situation.

## RESSOURCES NATURELLES

### LA MISSION

La mission du ministère des Ressources naturelles consiste à favoriser la connaissance, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales, dans une perspective de développement durable au bénéfice de la population.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Les principales réalisations du Ministère par rapport aux objectifs poursuivis par le plan de gestion des dépenses 1999-2000 se traduisent comme suit pour chacun des secteurs.

#### Le secteur Terres

- Amélioration de 6 % de la connaissance géographique par la bonification du réseau géodésique sur 30 000 km<sup>2</sup>, par le complètement de la cartographie de base (échelle 1/20 000) sur 51 500 km<sup>2</sup> au nord du 49e parallèle et par la mise à jour et la production de nouvelles cartes à des échelles allant de 1/250 000 à 1/8 000 000.
- Mise en service dans Internet d'un système de recherche et d'information sur les documents géographiques imprimés ou numériques : « Géosélection ».
- Élaboration de la Stratégie gouvernementale de gestion, de diffusion et d'accessibilité de l'information géographique et ce, conformément au plan d'action 1998-2003 du Plan géomatique du gouvernement du Québec.
- Poursuite de l'entente Radarsat, annoncée en juin 1998 et générant, parmi 6 entreprises québécoises, une activité économique de 3,87 M\$ pour des contributions gouvernementales de 2,1 M\$. De plus, le gouvernement du Québec a accordé une aide financière à 7 projets de recherche pour un total de 0,6 M\$.
- Émission de près de 800 baux sur les terres du domaine de l'État et vente de 544 terrains. Signature, avec les milieux régionaux, de 4 ententes de délégation de gestion des terres intramunicipales.
- Adaptation des outils de planification et de gestion du territoire public pour une meilleure harmonisation des utilisations et de la mise en valeur de ce territoire, notamment : développement d'un nouveau concept de plan d'affectation des terres publiques et de plan régional de développement, politique de vente de terres publiques, révision des modalités d'attribution des abris sommaires, révision de la base d'établissement de la valeur marchande des terres publiques.
- Information sur les frontières du Québec, notamment : conception d'un système d'information et publication dans Internet, de 7 cartes illustrant les frontières.
- Attribution de 34 contrats de rénovation cadastrale, en plus de gérer l'exécution de plus de 100 autres contrats accordés au cours des années antérieures. Ce faisant, 46 % des 3,5 millions de lots auront été visés par les contrats attribués depuis le début de la réforme.

- Réalisation de 68 consultations des propriétaires concernant les travaux réalisés par les fournisseurs.
- Finalisation de la rénovation de 210 000 lots, ce qui portera le pourcentage des lots rénovés à 14 % de l'ensemble des 3,5 millions de lots à rénover.
- Compilation et numérisation de 19 000 km<sup>2</sup> de l'arpentage primitif de façon à augmenter la connaissance foncière du territoire public.

### **Les secteurs forêts et Forêt Québec**

- Analyse de 127 projets dans le cadre des différents programmes d'*Aide financière à l'industrie des produits forestiers* et publication de 5 documents sur les produits du bois et les marchés.
- Poursuite des ententes et des activités visant la promotion des produits forestiers québécois à l'étranger.
- Intensification du projet de production d'une base de données géoréférencées.
- Mise en place d'un plan d'intervention contre l'arpenteuse de la pruche.
- Soutien à la réalisation des 17 plans de protection et de mise en valeur des forêts privées. Production d'un manuel d'aménagement et d'un guide de protection du couvert forestier.
- Amélioration du système tarifaire servant à établir l'ensemble des redevances forestières.
- Révision du taux de location des érablières en vue de tendre vers les valeurs du marché acéricole.
- Rapport du comité conjoint avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur l'acériculture.
- Synthèse des consultations publiques tenues à l'automne 1998 sur la mise à jour du régime forestier québécois.
- Publication de documents sur la gestion intégrée des ressources.
- Amorçe d'une démarche de gestion intégrée des ressources lors de la confection des Plans quinquennaux d'aménagement forestier (PQAF).
- Évaluation de tous les engagements de la Stratégie de protection des forêts.
- Développement de méthodes d'évaluation des perturbations des milieux fragiles.
- Évaluation de l'impact de la récolte forestière sur l'habitat de 5 espèces ou groupes d'espèces fauniques.
- Comités et publications sur l'aménagement durable des forêts et la biodiversité.
- Réalisation des activités de gestion des interventions en forêt publique principalement par l'analyse et l'approbation des plans généraux, quinquennaux et annuels, par l'émission de permis d'intervention et autres permis et par le suivi de l'exploitation de la forêt (43,6 M\$).

- 
- Gestion des programmes d'*Aide financière à la mise en valeur de la forêt privée* (34,5 M\$) de *Création d'emplois en forêt* (7,0 M\$) et de *Soutien à la gestion intégrée des ressources* (1,3 M\$).
  - Réalisation des activités de recherche forestière (16,7 M\$).
  - Production des semences et des plants nécessaires à l'ensemencement ou au reboisement des forêts publiques et privées (39,1 M\$).
  - Collecte et compilation de données d'inventaire écoforestier (18,0 M\$).
  - Contribution au financement de la protection des forêts publiques contre les maladies et le feu par l'octroi à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) de 14,7 M\$ et à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) de 0,7 M\$.

### **Le secteur Mines**

- Acquisition de connaissances géologiques (83,000 km<sup>2</sup> cartographiés) : 13 nouvelles cartes publiées.
- Forages profonds dans la sous-province géologique de l'Abitibi (26 projets - 1,8 M\$).
- Soutien à la prospection et à l'exploration (4,0 M\$).
- Émission de titres miniers d'exploration : 16 500 claims, 60 permis d'exploration minérale et 320 permis de recherche de substances minérales de surface.
- Prépublication du Règlement sur les substances minérales, autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure.
- Émission de 1 350 titres d'exploitation (2 800 titres en vigueur).
- Aide financière aux entreprises minières (27).
- Projets d'études et de recherche précompétitive (8).
- Assistance aux communautés autochtones (14 projets - 27 prospecteurs).
- Entente conclue avec la communauté montagnaise de Natashquan et prévue avec les Cris.
- Mise en place du Consortium de recherche minérale en partenariat avec l'industrie minière.
- Restauration de sites miniers de l'État (87 % des surfaces restaurées).
- Approbation des plans de restauration (85 % des sites actifs).
- Contribution de 1,9 M\$ aux travaux de restauration et de sécurisation des sites miniers.

## Le secteur Énergie

- Analyse des répercussions de l'avis de la Régie de l'énergie sur les conditions de fourniture d'électricité et préparation de recommandations au gouvernement en vue de l'élaboration d'un projet de loi à cet effet.
- Analyse du Plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec.
- Octroi d'un soutien financier à l'extension du réseau gazier québécois, au montant de 8,0 M\$ sur deux ans.
- Modifications à la Loi sur le régime des eaux pour porter la puissance d'une centrale attribuable à la force hydraulique du domaine public de 25 MW à 50 MW afin d'offrir un potentiel de développement plus important aux producteurs privés.
- Participation à divers travaux de la Coalition internationale pour l'utilisation de l'éthanol.
- Soutien technique à la mise en place de deux parcs éoliens privés au Québec.
- Contribution de 4,5 M\$ sur trois ans pour la mise en œuvre de 41 projets portant sur les technologies de l'énergie, via le programme d'*Aide au développement des technologies de l'énergie*.
- Participation à l'élaboration des stratégies québécoise et canadienne sur les changements climatiques.
- Mise en œuvre de la Loi sur les produits et les équipements pétroliers.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Avec ses ressources naturelles abondantes et diversifiées, le territoire québécois contribue, de façon marquée, au développement économique et social du Québec. En 1998, les industries des ressources naturelles constituaient près de 10 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec et assuraient une valeur ajoutée de 16 milliards de dollars à l'économie. En termes d'investissement, ce secteur injectait à lui seul près de 6 milliards de dollars annuellement, c'est-à-dire 14 % de l'ensemble des fonds privés et publics. Les ressources naturelles et les produits issus de leur transformation représentaient, en 1998, le cinquième des exportations québécoises.

Par ailleurs, la mise en valeur et la gestion du territoire public et des ressources énergétiques, forestières et minérales évoluent en fonction des grands changements de l'économie mondiale. L'accélération du développement technologique, la mondialisation et la tertiarisation de l'économie, la libéralisation des échanges commerciaux sont les principales sources de ces bouleversements.

### Le contexte territorial

- La gestion du territoire nécessite une masse d'informations géographiques et foncières qu'il importe de maintenir à jour et de développer. La connaissance foncière permet d'assurer la protection des droits fonciers des citoyens et de l'État. Pour les terres privées, il importe de mettre à jour les données du cadastre qui fournit l'assise pour l'enregistrement des droits réels immobiliers et de leur publicité. Considérant ses nombreuses utilisations, il est indispensable d'avoir des données cadastrales fiables et de qualité.

- Il en est de même pour les terres publiques sur lesquelles on dénombre une centaine de type de droits différents émis par une quinzaine d'organismes publics. Le défi consiste à rendre accessible à tous les intervenants sur le territoire public une information foncière officielle, complète et à jour, permettant ainsi une gestion gouvernementale cohérente.
- En tant que producteur de données géographiques, le Ministère est concerné par la qualité et le type de produits qu'il rend disponibles. Pour les clients, la fiabilité et l'actualité des données constituent les principales qualités recherchées; en effet, l'évolution rapide des phénomènes commande un cycle de mise à jour des données de plus en plus court. Les clients souhaitent aussi pouvoir disposer de produits de connaissance à valeur ajoutée et de plus en plus sophistiqués; ceux-ci qui contribuent à l'amélioration leur performance et efficacité. Voilà deux autres défis de taille à relever pour le Ministère.
- Par ailleurs, la planification territoriale devient un exercice fort complexe : en plus des vocations traditionnelles du territoire public, on assiste depuis quelques années à l'émergence de nouveaux besoins. La multitude de droits déjà consentis et la croissance de nouveaux besoins créent une pression plus forte que jamais sur le territoire et les ressources. Cette situation exige une gestion et des outils qui favorisent l'harmonisation des usages, de façon à optimiser le développement du territoire au profit de ses utilisateurs. Enfin, la gestion territoriale doit aussi prendre en compte les attentes du milieu et rendre disponible l'information aux milieux régionaux et locaux afin de prendre de meilleures décisions.

### **Le contexte forestier**

- Dans l'industrie forestière, le maintien des emplois passe par la production de produits à valeur ajoutée alors que la production québécoise se retrouve surtout dans les produits de base comme le bois d'œuvre et le papier journal. La diversification de la production est donc incontournable. Ce virage exige des entreprises d'adapter leur équipement, de fournir des efforts supplémentaires de commercialisation et de procéder à des investissements considérables.
- Les usines de transformation du bois sont aussi confrontées à une vive concurrence dans un marché mondialisé. L'industrie du bois de sciage doit viser l'utilisation des technologies de transformation de pointe pour améliorer ses rendements en bois d'œuvre et l'industrie des pâtes et papiers doit moderniser ses équipements et ses procédés afin de réduire son coût unitaire de production. Les entreprises doivent aussi orienter leurs efforts de commercialisation vers des marchés qu'elles connaissent parfois très peu, comme ceux de l'Asie de l'Est. Le défi est exigeant, car, en plus des efforts à fournir, les entreprises font face à une multiplication des barrières non tarifaires qui constitue un frein à la diversification des marchés.
- La forêt présente un intérêt majeur pour bon nombre de Québécois : chaque année, plusieurs millions de personnes y pratiquent des activités sportives et de plein air. En outre, un nombre considérable d'intervenants œuvrent dans le milieu forestier. En fait, la gestion forestière constitue un défi pour l'État qui doit concilier la diversité des intérêts au profit de l'ensemble de la collectivité. Ainsi, par exemple, sur le plan de l'approvisionnement en bois, la marge de manœuvre est de plus en plus réduite, alors que les besoins sont en croissance. En parallèle, les pressions sont fortes pour augmenter la superficie des territoires voués à des fins de conservation, ce qui aura pour effet de réduire les superficies consacrées jusqu'ici à la production forestière.

- La protection des écosystèmes forestiers constitue aussi un enjeu de taille. Les pressions de toutes parts visant à protéger le milieu forestier ont incité les entreprises et le gouvernement à s'engager sur la voie de l'aménagement durable des forêts. Pour sa part, le Québec a déjà pris des engagements en matière de préservation de la diversité biologique et d'aires protégées. En somme, le défi consiste à maintenir cette diversité tout en poursuivant des activités de récolte et d'aménagement forestier.

### **Le contexte minier**

- Le secteur minier a grand besoin des capitaux nécessaires au renouvellement des réserves minières et à son développement, afin de maintenir et accroître ses parts de marchés, de composer avec les changements technologiques, les nouveaux matériaux et les exigences du développement durable.
- Pour sa part, le Québec peut compter sur l'excellence de son potentiel minéral et sur la qualité de son aide à l'industrie. Soulignons que les travaux d'acquisition d'information géoscientifique réalisés par le Ministère permettent de documenter ce potentiel minéral, principal facteur de localisation de l'investissement minier. Le régime minier et le cadre fiscal constituent également des facteurs majeurs qui influencent les investisseurs. L'industrie doit aussi compter sur le soutien à la mise en valeur, la recherche et l'innovation technologique pour maintenir sa position concurrentielle.
- Le développement du secteur minier repose sur de nouveaux partenariats avec les communautés locales, régionales et autochtones. De plus, pour assurer un développement durable de l'industrie minière au Québec, il faut aussi poursuivre la minimisation des impacts environnementaux des activités minières et planifier la gestion des aires orphelines de résidus miniers.

### **Le contexte énergétique**

- Le secteur énergétique doit désormais composer avec la déréglementation des marchés à l'échelle continentale et avec la maturité du marché québécois de l'électricité. Le défi consiste à trouver de nouveaux débouchés pour l'industrie québécoise de l'électricité, tant au Québec qu'à l'étranger, afin d'assurer sa viabilité. L'optimisation de l'ensemble de nos approvisionnements énergétiques constitue une autre priorité qui contribuera à la préservation de notre avantage comparatif historique. En outre, le développement de nouvelles ressources hydroélectriques de même que l'apport des énergies nouvelles, dont l'énergie éolienne et l'énergie thermique produite à partir de la biomasse, pourront combler nos besoins additionnels et nous permettre de saisir des occasions d'affaires.
- À l'égard de l'énergie, plusieurs activités de rapprochement avec les collectivités ont été récemment effectuées dans le cadre de la politique énergétique. Ainsi, la réalisation des projets de mise en valeur du potentiel énergétique québécois permettra d'associer plus étroitement les populations locales et les communautés autochtones au développement économique de leur région. Ces groupes auront également l'occasion d'assumer un rôle important en matière de conciliation des préoccupations de conservation et d'utilisation des possibilités hydriques de leur territoire.
- Sur le plan environnemental, la position enviable du Québec conférée par l'hydroélectricité ne nous dégage pas des objectifs impartis au Canada à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto. Le défi est grand, car il nous faut ici réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte où les substitutions les plus rentables ont déjà été réalisées, tout en continuant de concilier les intérêts du public, la croissance économique et le développement durable.

### **Le contexte lié à la gestion**

- Le Ministère doit s'appuyer sur sa ressource principale que sont les ressources humaines. La mobilisation du personnel est une condition essentielle à l'atteinte des objectifs ministériels et pour s'adapter aux nouvelles réalités. Le Ministère est aussi influencé par les nouvelles technologies de l'information et des communications qui ouvrent la voie à de nouvelles façons de faire et de distribution de services à la population.
- La modernisation des services publics implique le renforcement des processus reconnus de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes. Le Ministère dispose de plusieurs outils qu'il doit moderniser et adapter.

### **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Le plan stratégique du Ministère repose sur 4 orientations de fond et 26 objectifs :

#### **Augmenter les activités économiques liées à l'utilisation durable du territoire et des ressources :**

- D'ici mars 2001, avoir compilé et numérisé 92 % de l'arpentage primitif de façon à augmenter la connaissance foncière du territoire public;
- D'ici mars 2001, avoir rénové 23 % des lots cadastraux de façon à augmenter la connaissance foncière du territoire privé;
- En 2002, avoir augmenté de 20 %, par rapport à 1998-1999, les données géographiques tout en maintenant la satisfaction de la clientèle à 93 %;
- En 2002, avoir augmenté de 10 %, par rapport à 1998-1999, les ventes de produits de connaissance géographique;
- En 2002, avoir obtenu un taux de satisfaction de la clientèle de 90 % relativement à l'information, aux analyses, aux avis et aux conseils fournis sur les frontières et autres problématiques d'intégrité du territoire québécois;
- En 2002, avoir atteint un niveau de satisfaction de 90 % de la part des ministères et organismes membres du Plan géomatique du gouvernement du Québec à l'égard de l'utilisation de la géomatique au gouvernement;
- D'ici 2001, contribuer à créer 5 600 emplois, à maintenir 23 000 emplois et à réaliser au moins 1 milliard \$ d'investissement dans l'industrie de la transformation du bois en concourant à diversifier les produits et les marchés et à améliorer la compétitivité des usines;
- S'assurer du respect du rendement soutenu des forêts du Québec et en augmenter le rendement de plus de 20 %, d'ici 50 ans;
- D'ici 2001, accroître de 10 % le taux de récolte de l'attribution de la matière ligneuse en forêt publique et optimiser l'utilisation des bois en forêts publique et privée;
- D'ici 2003, viser la réalisation de dépenses annuelles d'exploration et de mise en valeur de plus de 200,0 M\$ par année en sol québécois;

- Concourir au maintien d'un investissement minier global au Québec de l'ordre de 1 milliard \$ et d'une valeur de production de plus de 3 milliards \$ par année;
- Assurer annuellement la mise en œuvre d'un volet recherche et développement (R&D) minière par la réalisation d'au moins 20 projets d'étude, d'innovation technologique et de recherche, sélectionnés avec les partenaires, et ce, afin de favoriser le développement d'une industrie compétitive et diversifiée;
- D'ici 2001, mettre en place des conditions favorisant la mise en valeur des ressources énergétiques du Québec au meilleur coût possible et garantissant la sécurité des approvisionnements en hydrocarbures à des prix concurrentiels, comme facteur de développement économique;
- D'ici 2004, contribuer à maintenir une industrie de l'énergie prospère, concurrentielle et diversifiée en soutenant ses activités commerciales sur les marchés internationaux et en poursuivant le développement des nouvelles technologies énergétiques.

**Accroître la diversité des utilisations du territoire et des ressources naturelles en association avec les communautés régionales, locales et autochtones :**

- En 2005, avoir atteint un taux de satisfaction des intervenants de 90 % relativement aux moyens utilisés pour harmoniser les usages sur le territoire public;
- En 2002, avoir atteint un taux de satisfaction de la clientèle de 80 % par rapport à la gestion du territoire public, particulièrement au regard des plans régionaux de développement, des ententes de gestion, de l'émission de droits et des achats de terrains;
- D'ici 2001, augmenter de 25 % la réalisation de travaux qui visent l'aménagement d'une ou plusieurs ressources du milieu forestier autre que la matière ligneuse;
- D'ici 2001, accroître la participation et la satisfaction de la population, des communautés autochtones et des intervenants des milieux régionaux et locaux relativement à la gestion des forêts;
- D'ici 2003, accroître de 50 % le nombre de prospecteurs autochtones, de 15 % le nombre de projets autochtones et assurer un apport de capitaux privés des milieux régionaux et autochtones selon un ratio de 3 : 1 dans les activités d'exploration minière;
- D'ici 2004, assurer une diversification et une disponibilité des différentes ressources énergétiques sur le territoire du Québec au profit du développement économique des communautés locales, régionales et autochtones.

**Contribuer au maintien de la diversité biologique lors des interventions sur le territoire :**

- Renforcer l'évaluation de l'application et des impacts des politiques et règlements en vue d'améliorer la protection du milieu forestier;
- D'ici 2003, s'assurer de la restauration de 100 % des sites miniers rétrocedés au Québec et de la mise en œuvre d'activités de restauration pour les sites orphelins;
- D'ici mars 2001, contribuer à la réduction des effets sur l'environnement des activités liées à la production, la distribution et la consommation d'énergie.

---

**Favoriser l'engagement et la responsabilisation des personnes dans la réalisation de la mission du Ministère pour le bénéfice de la population québécoise :**

- D'ici juin 2001, tous les gestionnaires auront mis en place les conditions qui favorisent l'engagement du personnel et la reconnaissance de leur contribution à la réalisation des plans d'action;
- D'ici mars 2003, tous les gestionnaires auront adapté leur gestion en fonction des nouvelles orientations gouvernementales, conformément à l'engagement du Ministère sur la qualité des services aux citoyens;
- D'ici 2003, favoriser l'accès du public et des différentes clientèles à l'information relative à l'utilisation et à la gestion du territoire et des ressources.

**LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

Au cours de la dernière année, le Ministère a poursuivi sa démarche visant à livrer des produits et services de qualité, à moindre coût, ayant une valeur ajoutée pour l'économie du Québec et adaptés aux besoins des clientèles et de la population.

En ce qui concerne les programmes d'intervention, pour 2000-2001, le Ministère prévoit :

- Repositionner le Centre d'information géographique et foncière afin d'adapter ses produits et services au nouveau contexte du marché; en 1999-2000, nous avons effectué une étude de marché sur les données et les produits et services à référence spatiale;
- Apporter, à la suite du bilan effectué, les ajustements nécessaires au régime forestier, notamment en incluant un cadre d'évaluation fondé sur les critères d'aménagement durable de la forêt; les travaux de consultation se sont poursuivis au cours de 1999-2000;
- Accentuer ses efforts de partenariat avec l'industrie minière en vue de faire rayonner, au plan international, la R&D québécoise dans le domaine minier; au cours de 1999, le Centre de recherche minérale est devenu un organisme privé sans but lucratif amenant une plus grande implication de l'industrie et facilitant les possibilités de rayonnement sur la scène internationale;
- Revoir les processus administratifs; l'objectif est de réduire les coûts de production de l'ordre de 15 % et de réinvestir les économies dans le service direct à la clientèle; l'analyse des données démontre que, depuis 1997, les coûts ont été diminués de 12,7 %; l'implantation du système de gestion intégrée des ressources devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé.

De plus, dans le cadre du projet gouvernemental de modernisation de la fonction publique, le Ministère intensifiera ses efforts dans l'implantation de la gestion par résultats.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Connaissance et gestion du territoire	24 585,2	4 876,4	19 708,8	20 808,0
2. Connaissance et gestion du patrimoine forestier	140 117,9	(138 056,1)	278 174,0	284 295,3
3. Financement forestier	2 180,4	(127,5)	2 307,9	2 307,9
4. Gestion et développement de la ressource minérale	44 227,2	(551,0)	44 778,2	44 292,7
5. Direction et soutien administratif	73 768,9	(980,3)	74 749,2	75 440,8
6. Développement énergétique	44 145,3	(5 743,9)	49 889,2	49 825,4
<b>Total</b>	<b>329 024,9</b>	<b>(140 582,4)</b>	<b>469 607,3</b>	<b>476 970,1</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	<b>2 372</b>	<b>(14)</b>	<b>2 386</b>	<b>—</b>

Le budget de dépenses 2000-2001 du ministère des Ressources naturelles s'établit à 329,0 M\$, soit une diminution de 140,6 M\$ par rapport au budget de dépenses 1999-2000. Cette variation est principalement attribuable à la non-réurrence des sommes additionnelles de 100,0 M\$ obtenues pour la modernisation des usines de pâtes et papiers en 1999-2000.

#### Programme 1 : Connaissance et gestion du territoire

Ce programme vise à assurer la production des données géographiques et foncières et à favoriser l'émergence de l'expertise en géomatique. Il regroupe aussi les fonctions d'affectation des terres du domaine public, d'octroi et de gestion des droits fonciers ainsi que de contrôle des terres publiques.

L'augmentation du budget de dépenses à ce programme s'explique principalement par la hausse de la rémunération des employés et par des montants additionnels de 4,0 M\$ obtenus lors du Discours sur le budget pour l'infrastructure québécoise d'information géographique.

#### Programme 2 : Connaissance et gestion du patrimoine forestier

Ce programme vise à favoriser et appuyer le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et de ses ressources, à en planifier, contrôler et évaluer l'utilisation et à suivre les interventions permettant d'assurer sa mise en valeur. Il vise également à favoriser la protection du milieu contre les fléaux d'origine naturelle ou humaine et à améliorer en quantité et en qualité sa

capacité de production afin de répondre aux demandes de matière ligneuse ou à d'autres usages. Il vise enfin à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois.

La diminution du budget de dépenses à ce programme s'explique principalement par la non-réurrence d'une somme de 100,0 M\$ obtenue en 1999-2000 pour la modernisation des usines de pâtes et papiers. Par ailleurs, le Ministère a réduit sa contribution au Fonds forestier, celle-ci étant compensée par une augmentation équivalente de l'industrie forestière.

### **Programme 3 : Financement forestier**

Ce programme vise à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

La baisse du budget de dépenses de ce programme s'explique principalement par un ajustement de l'encours des prêts forestiers.

### **Programme 4 : Gestion et développement de la ressource minérale**

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, faire la promotion de l'exploration, promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à régler certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise également à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et conseils techniques.

Le budget de ce programme est demeuré relativement stable.

### **Programme 5 : Direction et soutien administratif**

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

La diminution du budget de dépenses de ce programme s'explique principalement par la rationalisation des dépenses de fonctionnement et des coûts administratifs.

### **Programme 6 : Développement énergétique**

Ce programme vise à formuler les actions et les interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et les règlements concernant ce secteur, ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. Il vise enfin à verser une partie des contributions requises par le Fonds relatif à la tempête de verglas qui apparaît au portefeuille Conseil du trésor, Administration et Fonction publique.

La diminution du budget de dépenses de ce programme s'explique principalement par la non-réurrence des sommes additionnelles de 6,0 M\$ obtenues au Discours sur le budget pour 1999-2000 en faveur de l'Agence de l'efficacité énergétique.

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	19 359,9	3 601,3
Prêts, Placements et Avances	110,4	110,4

L'augmentation de 15,8 M\$ du budget d'investissements s'explique principalement par l'ajout de crédits pour le développement de systèmes informatiques dont principalement le système d'enregistrement des droits d'interventions et de la tenure, le système d'informations sur les insectes et les maladies des arbres du Québec, le système d'informations reliées sur le plan d'affectation des terres publiques et le système de gestion intégrée des ressources.

## LES FONDS SPÉCIAUX

Le Ministère gère trois fonds spéciaux.

### LE FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	2 300,0	2 463,9
Dépenses	2 318,0	2 404,5
Excédent (Déficit)	(18,0)	59,5
Investissement	141,0	36,9
Effectif (ETC)	40	40

Ce Fonds a pour mandat d'assurer la gestion comptable des opérations de la Photocartotheque québécoise, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information géographique et foncière, soit les données cartographiques, géodésiques d'arpentage, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents mandats de services spécialisés offerts dans ces domaines. Pour 2000-2001, ses objectifs consistent à développer et mettre en application de nouvelles approches et de nouveaux supports technologiques permettant une plus grande visibilité de nos produits et services afin d'atteindre un plus grand bassin de clientèle.

**LE FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS**

	<b>PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)</b>	<b>PROBABLES 1999-2000 (000 \$)</b>
Revenus	36 847,0	32 816,0
Dépenses	12 970,6	9 458,5
Excédent (Déficit)	23 876,4	23 357,5
Investissement	21 364,3	16 164,7
Effectif (ETC)	162	155

Ce Fonds a pour mandat d'assurer le financement du *Programme de réforme cadastrale*, lequel a comme objectif de confectionner un cadastre informatisé représentant fidèlement le morcellement foncier du Québec, en assurer la tenue à jour et en garantir la polyvalence. Il doit s'autofinancer en tout temps et complètement en bénéficiant d'une portion des droits perçus par les officiers de la publicité des droits. En 2000-2001, il prévoit l'octroi de contrats pour la rénovation de 480 000 lots.

L'indicateur retenu est le suivant : augmentation des lots rénovés.

**LE FONDS FORESTIER**

	<b>PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)</b>	<b>PROBABLES 1999-2000 (000 \$)</b>
Revenus	89 386,4	88 523,7
Dépenses	98 677,7	89 480,1
Excédent (Déficit)	(9 291,3)	(956,4)
Investissement	5 260,1	6 801,5
Effectif (ETC)	589	582

Le Ministère et les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier contribuent au financement du Fonds forestier pour assurer la réalisation des activités forestières suivantes : la production de semences et des plants de reboisement, la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, la conduite de travaux de recherche et développement en foresterie. Le Fonds forestier fait partie de l'unité autonome de service Forêt Québec. En 2000-2001 ses objectifs demeurent les mêmes et ils portent sur la mise en place de moyens pour augmenter le rendement des forêts du Québec, sur la poursuite du développement d'un système d'information écoforestière à référence spatiale et du *Programme d'inventaire forestier*.

Les indicateurs retenus sont les suivants : nombre de plants génétiquement améliorés produits pour le reboisement/nombre de plants produits pour le reboisement (%), superficie (km<sup>2</sup>) couverte par la compilation/superficie totale à couvrir (%), nombre d'activités de diffusion et de transfert réalisées/nombre prévu à la programmation annuelle (%).

## LES INDICATEURS

- Taux d'augmentation de la connaissance foncière sur le territoire public et privé.
- Taux d'augmentation des données géographiques sur le territoire public.
- Taux de satisfaction de la clientèle pour les produits et services liés à la gestion du territoire.
- Nombre d'emplois créés et nombre d'emplois auxquels le Ministère a contribué au maintien grâce aux programmes d'*Aide financière reliés à la transformation des produits forestiers*.
- Rendement annuel de la forêt publique et privée.
- Taux de récolte de l'attribution de matière ligneuse.
- Taux de récolte de la possibilité forestière (forêt publique).
- Taux de réalisation des engagements de la Stratégie de protection des forêts.
- Coût, au km<sup>2</sup>, des cartes géologiques en fonction des échelles et des régions.
- Nombre de mètres de forages profonds soutenus.
- Nombre de titres d'exploration et d'exploitation émis.
- Mise en œuvre de la Loi sur les mines et du règlement afférent.
- Nombre de projets soutenus (mise en valeur, études technico-économiques, innovation technologique, commercialisation, restauration).
- Nombre de projets de développement minier soutenus.
- Nombre de projets soutenus (en association avec les communautés autochtones et régionales).
- Pourcentage des superficies des sites miniers de l'État restaurés.
- Pourcentage de restauration approuvé pour les sites miniers actifs.
- Finalisation du plan d'intervention pour les aires de résidus miniers orphelins.
- Mise en œuvre d'un nouveau cadre de gestion des forces hydrauliques du domaine public pour la production indépendante.
- Impact du programme d'*Aide au développement des technologies de l'énergie* dans le financement total de projets de recherche-développement concernant les nouvelles technologies de l'énergie.
- Élaboration de la stratégie et du plan d'action québécois sur les changements climatiques d'ici 2001, en concertation avec le comité interministériel sur les changements climatiques.
- Taux de satisfaction de la clientèle du Ministère par rapport aux produits et services livrés.

---

## REVENU

### LA MISSION

Le ministère du Revenu du Québec, fort de l'expertise et de l'engagement de son personnel ainsi que de son association avec les partenaires concernés, a pour mission de :

- Assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics;
- Administrer le programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité du soutien financier prévu auquel ont droit les enfants et les parents gardiens;
- Administrer les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;
- Recommander au gouvernement les ajustements à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes, contribuant ainsi à l'évolution des politiques gouvernementales.

Cette mission est fondamentale pour le gouvernement puisqu'elle est à la source du financement de son fonctionnement et de celui de la majorité des services publics. Elle l'est également pour certains citoyens qui comptent sur les interventions du Ministère pour avoir accès rapidement à certains revenus. Cette mission témoigne aussi de la diversité des mandats confiés au Ministère au fil des années.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Dans son plan stratégique 1999-2002, le Ministère identifie cinq orientations stratégiques. Cette section présente, pour chacune d'elles, les principales actions entreprises en 1999-2000.

#### La facilitation de l'observance fiscale

Le Ministère a mis en oeuvre plusieurs actions en vue d'aider les contribuables et les mandataires à respecter leurs obligations fiscales. Les interventions les plus significatives à ce chapitre sont les suivantes :

- La réponse à une clientèle et à une demande de services très volumineuse qui a nécessité une croissance des investissements au chapitre des services à la clientèle;
- L'implantation du volet « Prise en charge des demandes de la clientèle » du guichet dédié aux entreprises et la réalisation d'expériences pilotes concernant le volet « Aide aux entreprises en démarrage »;
- Le développement d'une application permettant aux particuliers de transmettre au Ministère leur déclaration de revenus 1999 par le réseau Internet;
- La poursuite des travaux sur les échanges électroniques dont le démarrage, en collaboration avec une institution financière, d'un projet pilote visant à développer un nouveau service de remises électroniques pour les taxes et les retenues à la source;

- Une association soutenue avec les représentants de la clientèle et des partenaires du milieu fiscal et de celui des affaires afin de mieux connaître la clientèle, ses besoins et ses préoccupations face à l'administration de la fiscalité;
- La mise en oeuvre de mesures visant à faciliter les obligations fiscales et à alléger le fardeau administratif de certains clients (ex. : tabac et carburant, travailleurs autonomes).

### **La préservation de la base des revenus**

Au 31 décembre 1999, les activités régulières de récupération fiscale ont permis l'émission d'avis de cotisation pour un montant de 486,5 M\$. Cette somme représente 66,1 % de l'objectif original de 736,0 M\$ de l'exercice 1999-2000. Pour améliorer ses interventions de récupération fiscale, le Ministère a, entre autres, intensifié son approche de vérification assistée par ordinateur et implanté le système de mécanisation des activités de délinquance (MAD).

Au 31 décembre 1999, les activités de recouvrement du Centre de perception fiscale (CPF) ont permis au gouvernement d'encaisser des recettes additionnelles de 700,3 M\$. Cette somme représente 82 % de l'objectif annuel prévu de l'exercice 1999-2000 (855,0 M\$). Le CPF a poursuivi l'implantation du système de perception intégré des créances (SPIC). Il a aussi introduit un mode de perception allégé des petites créances lui permettant d'assurer un traitement plus rapide de ces créances. Il a poursuivi ses efforts également en vue d'étendre la compensation gouvernementale à d'autres organismes.

### **La lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir**

Au 31 décembre 1999, les récupérations fiscales financées par le Plan de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir ont atteint un montant de 265,4 M\$. Cette somme représente 60,3 % de l'objectif de 440,0 M\$ de l'exercice 1999-2000. Pour assurer la pérennité de la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir, le Ministère a réalisé des travaux visant à implanter une unité administrative permanente dédiée aux fonctions de recherche et de développement en cette matière. De plus, les travaux de lutte se sont poursuivis dans plusieurs secteurs d'activité économique. C'est le cas notamment dans le secteur de l'industrie du transport par taxi ainsi que dans celui de l'industrie du vêtement. Le Ministère a également réalisé des vérifications et des enquêtes en regard du problème des « zappers » avec certaines caisses enregistreuses dans le secteur de la restauration.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi ses travaux d'obtention, de comparaison, de couplage ou d'appariement d'extraits de banques de données. Son rapport d'activité, au 31 mars 1999, en cette matière a été déposé à l'Assemblée nationale en octobre 1999. Outre les activités de sensibilisation du personnel, le Ministère a réalisé plusieurs travaux à l'égard de la protection des renseignements confidentiels. Il a assumé la coordination des travaux du comité tripartite (ministère du Revenu, ministère de la Justice et ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration) d'examen sur la gestion des renseignements confidentiels au ministère du Revenu et entrepris les démarches requises pour mettre en application les recommandations de ce Comité. Il a mis en place également une série de mesures visant à donner les suites requises aux conclusions et recommandations de la Commission d'enquête sur les allégations relatives à la divulgation de renseignements fiscaux et de nature confidentielle (Commission Moisan).

## La facilitation du paiement des pensions alimentaires

Le Ministère a oeuvré à la mise en place des mesures prévues au plan d'amélioration des services du programme *Perception des pensions alimentaires*. Ces mesures ont permis une diminution importante des délais de traitement des dossiers. Dans le cas des nouvelles ordonnances, le délai moyen de 148 jours au 30 juin 1998 a été ramené à un délai moyen de 60 jours au 31 décembre 1999. Une révision du processus de perception des créances alimentaires a été réalisée. Elle a permis de réduire le temps consacré au traitement de ces dossiers.

## L'utilisation de l'expertise et de l'engagement des employés pour atteindre les résultats attendus par la clientèle et par le gouvernement

Des rencontres ont été tenues avec le personnel pour échanger sur les orientations stratégiques. Des démarches de sensibilisation et des travaux ont été réalisés également pour améliorer la reddition de comptes, notamment en matière de suivi des revenus, de la récupération fiscale et des indicateurs. La formation a aussi été une préoccupation importante. Des moyens ont été mis en place pour supporter le développement et l'accompagnement des gestionnaires. De plus, plusieurs employés ont participé à de nombreuses sessions de formation sur divers sujets. Un cadre de gestion des normes ministérielles a également été préparé pour permettre au personnel d'avoir accès plus facilement à l'information nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Le Ministère a également poursuivi ses échanges réguliers avec les représentants de ses employés dans le cadre des comités sur l'organisation du travail. Des sujets tels que le télétravail, le guichet dédié aux entreprises et l'autoroute de l'information y ont été discutés.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

### L'évolution de la fiscalité et de la clientèle

La fiscalité et son administration sont considérées complexes par la majorité des intervenants. L'utilisation de la fiscalité comme levier économique et élément d'appui aux objectifs de solidarité et d'équité sociale peut expliquer cette complexité. Néanmoins, le Ministère se doit de mettre en place des conditions facilitantes pour l'administration de celle-ci, notamment pour sa clientèle considérable et variée qui est en constante évolution comme en témoigne le tableau suivant.

Clientèle	99-12-31	98-12-31	Clientèle	99-12-31	98-12-31
Contribuables (particuliers)	5 329 192 <sup>1</sup>	5 186 847	Créanciers et débiteurs du programme <i>Perception des pensions alimentaires</i>	172 539	144 642
Contribuables (particuliers en affaires)	460 063 <sup>1</sup>	458 572	Bénéficiaires du programme <i>APPORT</i>	46 410	48 735
Contribuables (sociétés)	407 490	386 004 <sup>2</sup>	Bénéficiaires de l'allocation logement	115 087	125 719
Mandataires (TVQ)	516 960	497 455	Bénéficiaires du remboursement d'impôts fonciers	1 025 652	744 695
Mandataires (TPS)	499 429	484 334	Bénéficiaires du crédit TVQ	2 239 140	2 106 975
Mandataires (tabac et carburants)	18 589	18 008			
Mandataires (retenues à la source)	297 932	295 035			

<sup>1</sup> Selon les déclarations originales traitées pour l'année d'imposition 1998 seulement.

<sup>2</sup> À la suite d'une mise à jour des fichiers ministériels, le dénombrement des sociétés a été révisé.

Ces clients ont des besoins et des moyens variés pour transiger avec le Ministère. Ils exigent de plus en plus des services adaptés à leurs besoins. L'utilisation des technologies de l'information, dont le réseau Internet, fait partie des demandes de la clientèle. Le Ministère est également intéressé à mieux connaître les besoins et les préoccupations de sa clientèle. C'est pourquoi il rencontre régulièrement des représentants de la clientèle et ses partenaires du milieu fiscal et de celui des affaires. Le Ministère est également préoccupé par la protection des renseignements personnels et le respect du secret fiscal. En conséquence, il adapte les moyens utilisés pour assurer cette protection selon les besoins.

### **L'importance des revenus perçus et des sommes redistribuées par le Ministère**

Le Ministère a perçu 31 800,0 M\$ (incluant 4 100,0 M\$ reliés au Fonds des services de santé) en revenus fiscaux en 1998-1999, dont 96,3 % par l'autocotisation et 3,7 % par les activités de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir et celles de récupération fiscale. À cela, s'ajoutent 10 800,0 M\$ (incluant 5 600,0 M\$ reliés à la TPS) de recettes extrabudgétaires perçues pour d'autres organismes. Les activités de recouvrement ont permis quant à elles d'encaisser des recettes additionnelles de 870,4 M\$ durant la même période. Les programmes de contrôle mis en place par le Ministère lui permettent de rester alerte sur les moyens utilisés pour contourner les obligations fiscales. Ils sont essentiels pour accroître le réflexe de l'autocotisation, corriger les comportements déviants et maintenir la confiance dans le système fiscal. Ils traduisent aussi un message clair d'équité fiscale.

Par son action, le Ministère verse également des sommes d'argent à différents clients. En 1998-1999, il a versé 194,1 M\$ aux créanciers alimentaires et 21,3 M\$ au ministère de la Solidarité sociale dans le cadre du programme de perception des pensions alimentaires. Dans le cas des programmes *Aide aux parents pour leurs revenus de travail* (APPORT), *Allocation-logement* et *Remboursement d'impôts fonciers*, les montants versés sont respectivement de 22,6 M\$, 106,1 M\$ et 186,7 M\$. Dans le cas du crédit TVQ, les sommes versées sont de 313,6 M\$.

### **Les principaux enjeux**

Dans un tel contexte, les principaux enjeux pour le Ministère se présentent comme suit :

- L'atteinte des résultats financiers (revenus et recettes fiscales) attendus par le gouvernement et la réduction significative des pertes fiscales associées, entre autres, à l'évasion fiscale et au travail au noir dans le cadre des ressources qui lui sont consenties;
- La simplification et la compréhension de l'administration du régime fiscal pour tous les clients malgré sa complexité, de même que l'adaptation des différents services et moyens utilisés par le Ministère pour gérer la fiscalité en fonction des nouveaux besoins (ex. : guichet dédié aux entreprises, échanges électroniques, Internet) tout en répondant à des besoins plus traditionnels de la clientèle;
- L'atteinte des engagements ministériels envers les citoyens en matière de qualité des services dans un contexte de croissance de la clientèle et de ses demandes ainsi que de ressources financières limitées;
- L'atteinte et le maintien des engagements formulés à l'égard de l'amélioration des services pour la clientèle du programme *Perception des pensions alimentaires* dans un contexte de croissance importante de la clientèle;

- 
- La mobilisation du personnel, son renouvellement ainsi que la préservation de l'expertise et du savoir faire qu'il a acquis dans un contexte de transformation des emplois, de difficultés de rétention de la main-d'oeuvre qualifiée et d'un vieillissement relatif du personnel;
  - La poursuite de l'implantation de technologies modernes, particulièrement pour faciliter les échanges électroniques avec la clientèle et pour améliorer la capacité de traitement, dans un contexte de rareté de ressources;
  - Le maintien et l'accroissement de l'équité dans l'administration du régime fiscal, tout en gérant efficacement la dualité entre l'obtention et l'exploitation des renseignements requis et la garantie d'une protection étanche de leur confidentialité;
  - La mise en oeuvre des principaux changements issus du nouveau cadre de gestion gouvernemental (gestion par résultats) ainsi que des conditions favorisant une plus grande marge de manoeuvre au Ministère, incluant son mode d'organisation.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le Ministère poursuit six orientations stratégiques pour 2000-2003. Pour chacune d'elles, il s'est donné différents axes d'intervention en vue de répondre aux principaux enjeux indiqués précédemment.

Pour faciliter et accroître l'observance fiscale pour la clientèle, le Ministère prévoit :

- Offrir des services de qualité et adaptés aux besoins de la clientèle;
- Renforcer les activités de sensibilisation et de prévention auprès de la clientèle.

Pour lutter contre les pertes fiscales, le Ministère entend :

- Contrer les problèmes et les stratagèmes d'évasion fiscale, de travail au noir et d'inobservance fiscale;
- Détecter et récupérer les impôts et les taxes non déclarés;
- Recouvrer les sommes dues au gouvernement.

Pour faciliter le paiement des pensions alimentaires, le Ministère compte :

- Améliorer la qualité des services rendus à la clientèle;
- Recouvrer les sommes dues aux créanciers alimentaires.

Pour contribuer à l'effort de simplification et d'amélioration de la fiscalité, le Ministère entend :

- Poursuivre les échanges et la concertation avec la clientèle et les partenaires;
- Réduire les contraintes administratives et réglementaires du secteur de la fiscalité;
- Renforcer le rôle conseil du Ministère à l'égard de la politique fiscale.

Pour optimiser l'utilisation des ressources afin de rendre de meilleurs services, le Ministère prévoit :

- Accroître l'usage des technologies de l'information et des télécommunications pour améliorer la productivité du Ministère;
- Améliorer les services rendus à d'autres ministères et organismes publics au meilleur coût possible;
- Consolider les mécanismes de protection des renseignements confidentiels;
- Adapter la gestion du Ministère au nouveau cadre de gestion gouvernemental.

Pour miser sur l'expertise et l'engagement du personnel, il entrevoit :

- Responsabiliser et soutenir le personnel pour l'atteinte de résultats clairs;
- Partager et promouvoir ses valeurs de gestion.

### **LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

Trois mandats d'évaluation de programme sont en cours de réalisation et ils portent sur le programme *Perception des pensions alimentaires*, le Plan de lutte contre l'évasion fiscale et le traitement des oppositions.

En vertu de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (L.R.Q., c. P-2.2), le ministre doit faire rapport à l'Assemblée nationale sur l'application de la loi. L'évaluation porte sur l'atteinte des objectifs administratifs du programme et les indicateurs de services à la clientèle. Le rapport sur ces deux volets sera déposé en décembre 2000. Par la suite, le Ministère s'intéressera à l'impact du programme sur les composantes psychosociales.

Le mandat concernant le Plan de lutte contre l'évasion fiscale consiste à évaluer l'atteinte des objectifs du plan, la rentabilité des moyens choisis et les impacts directs et indirects sur le Ministère et la clientèle. L'évaluation est exécutée en regard des volets suivants : la récupération fiscale, les nouvelles façons de faire et les changements de comportement. La production du Rapport sur la récupération fiscale et les coûts de la récupération est attendue en juin 2000.

Concernant le mandat d'évaluation sur les oppositions, un projet de rapport sur les entrées de dossiers et l'inventaire des dossiers en opposition est présentement en cours de validation.

### **LE PLAN BUDGÉTAIRE**

Tout le budget du ministère du Revenu du Québec est regroupé dans le programme *Administration fiscale*. Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement.

**LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME**

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Administration fiscale	614 613,7	(37 159,8)	651 773,5	658 880,9
<b>Total</b>	614 613,7	(37 159,8)	651 773,5	658 880,9
<b>Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	7 000	—	7 000	—

**Note :** L'effectif inclut le compte de gestion de la TPS qui compte 1440 ETC en 2000-2001 tout comme en 1999-2000, dont 169 ETC sous la responsabilité du Fonds de perception.

Pour l'exercice 1999-2000, la dépense probable est estimée à 658,9 M\$ par rapport à un budget de 651,8 M\$, d'où un dépassement anticipé de 7,1 M\$. Cet écart s'explique principalement par des dépenses additionnelles de 6,5 M\$ pour des travaux reliés à un amendement rétroactif de la Politique fiscale et de 0,9 M\$ pour l'administration d'activités pour le compte d'autres organismes ou ministères pour lesquelles des recours au Fonds de suppléance ont permis le financement. Par ailleurs, des ajustements de 0,3 M\$ ont diminué le budget de dépenses.

Le budget de dépenses 2000-2001 est de 614,6 M\$, soit une diminution de 37,2 M\$ par rapport au budget comparatif de 651,8 M\$ en 1999-2000. Cette diminution s'explique ainsi :

	M\$
– Variation de la provision pour mauvaises créances qui passe de 205,0 M\$ à 143,0 M\$	(62,0)
– Financement des coûts de croissance du Ministère	16,0
– Financement des coûts de croissance du Fonds des pensions alimentaires	4,5
– Financement de l'augmentation des coûts de conventions collectives	4,3

L'effectif total du Ministère, incluant les fonds spéciaux, est maintenu à 8 294 ETC pour l'exercice 2000-2001 tout comme celui de l'exercice 1999-2000.

### Les choix budgétaires

Les principaux blocs de dépenses du Ministère sont les suivants :

	<b>M\$</b>
– Activités courantes de service à la clientèle, de cotisation, de vérification et de soutien aux opérations	268,7
– Provision pour créances douteuses	143,0
– Activités de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir	60,0
– Dépenses d'intérêts à payer sur les différents remboursements émis par le Ministère	50,0
– Perception des pensions alimentaires	37,9
– Perception des créances (excluant la lutte contre l'évasion fiscale)	28,8
– Gestion et location d'équipements et de systèmes informatiques (excluant la lutte contre l'évasion fiscale)	26,2
	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>614,6</b>

Le Ministère a dû établir certaines priorités pour poursuivre ses objectifs ministériels. Le maintien du cap eu égard à l'amélioration de la base de régime fiscal, soit l'autocotisation, est au cœur de ses priorités considérant l'augmentation des clientèles et des charges de travail afférentes.

Ainsi, au regard des activités de récupération fiscale, le Ministère doit redresser son objectif pour le fixer pour l'exercice 2000-2001 à 1 065,0 M\$. Cet objectif représente une diminution de 111,0 M\$ par rapport à l'objectif de l'exercice précédent qui était de 1 176,0 M\$.

Pour sa part, le Fonds de perception absorbera ses coûts de croissance à même l'ensemble des revenus qui compose son enveloppe budgétaire.

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
<b>Immobilisations</b>	2 049,9	365,0
<b>Prêts, Placements et Avances</b>	15,0	15,0

En 2000-2001, le Ministère prévoit faire l'achat d'équipement audiovisuel, de postes additionnels d'insertion de courrier, d'équipement relié à la sécurité des immeubles du Ministère ainsi que d'équipement relié aux télécommunications.

## LES INDICATEURS

Les résultats réels de l'exercice 1999-2000 ne seront disponibles qu'ultérieurement. Les tableaux suivants présentent donc les résultats disponibles au 31 décembre 1999 relativement aux engagements en matière de qualité des services aux citoyens, aux volumes de production selon le domaine fiscal, aux dépenses et à l'efficience, aux créances ainsi qu'aux coûts des activités majeures du Ministère.

### Taux d'atteinte des engagements ministériels

	Cumulatif décembre 1999		Cumulatif décembre 1998		Variations	
	Volume traité	% d'atteinte	Volume traité	% d'atteinte	Volume traité	% d'atteinte
– Répondre à un appel téléphonique dans la minute qui suit	4 679 522	62,1 %	4 847 400	63,0 %	(3 %)	▼
– Accueillir les citoyens aux comptoirs de services au plus tard 20 minutes après l'arrivée	720 489	96,7 %	673 079	97,7 %	7 %	▼
– Répondre à une lettre au plus tard 35 jours après la réception	<sup>(1)</sup> 325 536	60,8 %	403 064	57,7 %	(19 %)	▲
– Expédier le remboursement d'impôt des particuliers au plus tard 28 jours après la production	2 521 607	66,9 %	2 553 845	63,4 %	(1 %)	▲
– Expédier le remboursement de TVQ ou de TPS au plus tard 30 jours après la réception	888 272	70,5 %	869 284	75,5 %	2 %	▼
– Expédier un nouvel avis de cotisation à la suite d'une révision au plus tard 21 jours après la fin des échanges	<sup>(2)</sup> 233 292	64,4 %	176 665	68,3 %	32 %	▼
– Expédier la décision officielle du Ministère concernant un avis d'opposition au plus tard six mois après la réception	9 627	47,3 %	9 213	46,1 %	4 %	▲
– Répondre à une plainte écrite au plus tard 35 jours après la réception	<sup>(3)</sup> 1 136	46,4 %	761	62,3 %	49 %	▼

<sup>1</sup> Le volume de correspondance traité au 31 décembre 1999 ne tient pas compte de la totalité des dossiers de contribuables résolus par téléphone.

<sup>2</sup> Pour l'exercice 1999-2000, le volume traité prend en compte les avis expédiés par les bureaux régionaux.

<sup>3</sup> Les plaintes transmises aux services à la clientèle à des fins de traitement sont maintenant incluses dans le volume des plaintes traitées.

**Domaine fiscal<sup>(1)</sup> - Production 1998-1999 et 1997-1998**

		IMPÔT <sup>(2)</sup> particuliers	IMPÔT sociétés	TAXES	DIVERS (3)	TOTAL MRQ	EXTRABUDGÉTAIRES AUTRES ORG. <sup>(4)</sup>	TPS	GRAND TOTAL
<b>ENCAISSEMENTS</b>									
Montant (M\$)	1998-1999	22 200,6	4 309,6	12 318,0	397,5	39 225,7	5 174,7	5 624,1	50 024,5
	1997-1998	21 140,7	4 161,2	10 743,4	357,9	36 403,2	4 508,5	5 347,6	46 259,3
<b>REMBOURSEMENTS</b>									
Montant (M\$)	1998-1999	3 068,3	806,7	3 810,2	4,7	7 689,9	9,4	3 691,2	11 390,5
	1997-1998	3 256,7	731,8	3 243,0	2,2	7 233,7	5,5	3 303,0	10 542,2
<b>REVENUS</b>									
Montant (M\$)	<sup>(9)</sup> 1998-1999	19 305,5	3 405,7	8 508,2	598,0	31 817,4	5 174,7	<sup>(5)</sup> 5 624,1	42 616,2
	1997-1998	18 012,5	3 443,2	7 296,8	512,2	29 264,7	4 508,5	<sup>(5)</sup> 5 347,6	39 120,8
Nombre de particuliers et mandataires (000)	1998-1999	5 391,5	<sup>(6)</sup> 392,8	517,2	n. d.	6 301,5	<sup>(7)</sup> —	487,7	<sup>(8)</sup> 6 789,2
	1997-1998	5 246,9	<sup>(6)</sup> 371,2	509,0	n. d.	6 127,1	<sup>(7)</sup> —	473,7	<sup>(8)</sup> 6 600,8

<sup>1</sup> Toutes les données sont arrondies.

<sup>2</sup> Inclus le Fonds de services de santé.

<sup>3</sup> Incluant les successions, droits et permis, revenus divers et le Fonds des pensions alimentaires.

<sup>4</sup> Incluant, entre autres, la Régie des rentes du Québec (RRQ), la Commission des normes du travail (CNT), le Fonds de lutte contre la pauvreté, la fiscalité municipale, le Fonds de l'industrie des courses de chevaux et le Fonds pour la formation de la main-d'œuvre.

<sup>5</sup> Correspond aux recettes perçues et transférées en matière de TPS.

<sup>6</sup> Sociétés actives au 31 mars.

<sup>7</sup> Compris dans Impôt particuliers, taxes et divers.

<sup>8</sup> Un particulier ou mandataire peut être compté plus d'une fois.

<sup>9</sup> Données préliminaires

ÉTAT DES CRÉANCES <sup>(1)</sup>	AU 99-03-31	AU 98-03-31
	M\$	M\$
Impôt des particuliers	1 047,9	1 016,7
Impôt des sociétés	398,3	388,6
Taxes	444,9	338,7
Divers	23,8	27,8
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>1 914,9</b>	<b>1 771,8</b>
Provision pour mauvaises créances	(764,7)	(628,4)
<b>CRÉANCES RECOUVRABLES</b>	<b>1 150,2</b>	<b>1 143,4</b>

<sup>1</sup> Excluant la taxe sur les produits et services.

**Dépenses et efficacité**

	1998-1999	1997-1998
<b>DÉPENSES<sup>(1)</sup></b>		
En milliers de \$	539 290,0	538 593,0
ETC utilisés	8 758,5	8 569,4
<b>EFFICACITÉ<sup>(2)</sup></b>		
Revenus par \$ investi	79,02	72,64
Revenus par ETC (milliers \$)	4 866	4 565
Coût par 100 \$ de revenus	1,27	1,38

<sup>1</sup> Dépenses réelles excluant la provision pour mauvaises créances.

<sup>2</sup> Incluant les recettes extrabudgétaires perçues en TPS.

**COÛTS DES ACTIVITÉS MAJEURES<sup>(1)</sup>**

ACTIVITÉS MAJEURES	VOLUME DES PRODUITS ET SERVICES (000)		ÉCART <sup>(3)</sup> %	COÛT TOTAL M\$		ÉCART <sup>(3)</sup> %	COÛT UNITAIRE \$	
	1999-00 <sup>(2)</sup>	1998-99		1999-00	1998-99		1999-00 <sup>(2)</sup>	1998-99
Service clients <sup>(4)</sup>	6 938,8	6 793,8	2 %	87,3	75,3	16 %	13	11
Interprétation	2,3	2,2	2 %	11,0	9,8	12 %	4 854	4 455
Oppositions	14,9	12,4	20 %	17,9	12,9	39 %	1 198	1 040
<b>DEMANDES DE SERVICES</b>	<b>6 956,0</b>	<b>6 808,4</b>	<b>2 %</b>	<b>116,2</b>	<b>98,0</b>	<b>19 %</b>	<b>17</b>	<b>14</b>
Non-production	163,9	208,0	(21 %)	6,5	10,3	(37 %)	40	50
Vérification	46,8	54,4	(14 %)	160,8	160,3	0 %	3 436	2 947
Recotisation	114,1	300,4	(62 %)	6,4	19,2	(67 %)	56	64
Perception <sup>(5)</sup>	96,1	223,0	s. o.	58,3	58,3	0 %	s. o.	s. o.
<b>ACTIVITÉS D'INCITATION</b>	<b>420,9</b>	<b>785,8</b>	<b>(46 %)</b>	<b>232,0</b>	<b>248,1</b>	<b>(6 %)</b>	<b>551</b>	<b>316</b>
Cotisation	4 230,0	3 861,4	10 %	61,2	57,2	7 %	14	15
Traitement	6 668,6	7 945,5	(16 %)	94,3	81,3	16 %	14	10
Encaissement	11 152,2	11 019,0	1 %	11,2	9,4	18 %	1	1
<b>ACTIVITÉS DE TRAITEMENT<sup>(6)</sup></b>				<b>166,7</b>	<b>147,9</b>	<b>13 %</b>		
<b>TOTAL DES ACTIVITÉS</b>				<b>514,9</b>	<b>494,0</b>			
Dépenses afférentes à un exercice antérieur					1,9			
Dépenses incluses dans les activités et excédentaires à l'affectation aux fonds spéciaux du programme 1 « Administration fiscale » <sup>(7)</sup>				(15,3)	(9,7)			
Intérêts et mandataires fiscaux				35,6	53,1			
Total global				535,2	539,3			
Compte de gestion TPS				(101,3)	(100,3)			
<b>Sous-total</b>				<b>433,9</b>	<b>439,0</b>			
Variation de la provision pour mauvaises créances				225,0	404,4			
<b>Total budgétaire</b>				<b>658,9</b>	<b>843,4</b>			

<sup>1</sup> Toutes les données sont arrondies.

<sup>2</sup> 1999-2000 : données réelles au 31 décembre 1999 et estimation pour les trois derniers mois de l'année.

<sup>3</sup> Le pourcentage des écarts est établi en fonction des données réelles (non arrondies).

<sup>4</sup> Les activités de renseignements et d'enregistrement sont regroupées dans le service clients.

<sup>5</sup> Suite à l'implantation d'un nouveau système d'information de gestion en 1999-2000, le volume des produits et services de la perception n'est pas comparable entre 1999-2000 et 1998-1999.

<sup>6</sup> La sommation du nombre de produits relatifs aux activités de traitement ne peut être faite car il s'agit de diverses étapes de la chaîne de production.

<sup>7</sup> La dépense des fonds spéciaux financés par d'autres sources que le programme 1 « Administration fiscale » (par exemple les frais de recouvrement) a été soustraite pour permettre de concilier le total budgétaire.

## LES FONDS SPÉCIAUX

Le Ministère est responsable de la gestion de trois fonds spéciaux.

### LE FONDS DE PERCEPTION

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	55 473,0	57 302,0
Dépenses	55 633,0	58 359,9
Excédent (Déficit) <sup>1</sup>	(160,0)	(1 057,9)
Investissement	457,1	1 493,6
Effectif (ETC)	710 <sup>2</sup>	710 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> En 1999-2000, le déficit de 1,1 M\$ est assumé par le surplus accumulé au 31 mars 1999 de 3,0 M\$, ce qui laisse encore au 31 mars 2000 un surplus prévu de 1,9 M\$ qui permettra d'assumer le déficit de 0,2 M\$ prévu en 2000-2001.

<sup>2</sup> Pour 2000-2001 et 1999-2000 : le Fonds de perception inclut 97 ETC financés par le Fonds des pensions alimentaires, mais il exclut 169 ETC financés par le compte de gestion TPS, ce qui correspond à un effectif total de 879 ETC.

### Les objectifs

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues au ministère du Revenu en impôt, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociaux et de celles relatives à des pensions alimentaires impayées.

### Les indicateurs de résultats

- Coût par dollar perçu : le Centre de perception fiscale (CPF) s'efforce d'améliorer sa productivité et s'est donné le coût par dollar perçu comme indicateur à cet égard. De 7,9 cents par dollar qu'il était en 1993-1994, le coût par dollar devrait s'établir à près de 6,0 cents pour 1999-2000. Pour l'exercice 2000-2001, le CPF s'est fixé comme objectif 5,8 cents par dollar perçu.
- Services à la clientèle : dans son Plan d'action 1999-2000, le CPF se fixe des objectifs d'amélioration des relations avec les contribuables, les mandataires et les débiteurs alimentaires. Le CPF s'engage ainsi à traiter la correspondance et les plaintes dans les 26 jours de leur réception, afin de permettre au Ministère de respecter son engagement de répondre dans les 35 jours.

**LE FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES**

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	38 731,1 <sup>1</sup>	34 073,3
Dépenses	38 731,1	34 073,3
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	1 567,5	1 500,0
Effectif (ETC)	584 <sup>2</sup>	584 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> En 2000-2001, les revenus du Fonds proviennent du ministère du Revenu (affectation d'un montant de 33,4 M\$ et allocation temporaire de 4,5 M\$), de la facturation de frais administratifs et d'une subvention du ministère de la Justice du Canada.

<sup>2</sup> Allocation de 584 ETC du programme 1, excluant les 97 ETC pour le Fonds de perception.

**Les objectifs**

La Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (L.R.Q., c. P-2.2) a institué le Fonds des pensions alimentaires qui a pour objet le financement des activités relatives à la perception des pensions alimentaires tel que présenté au tableau précédent. Par ailleurs, c'est aussi par ce fonds que transitent les sommes perçues des débiteurs par le ministre du Revenu et celles versées au bénéfice des créanciers alimentaires.

**Les indicateurs de résultats**

- Qu'un dossier soit traité à la Direction principale de la perception des pensions alimentaires entre le 31<sup>e</sup> et le 46<sup>e</sup> jour suivant sa réception au Ministère pour les nouveaux jugements. Au 31 décembre 1999, le délai moyen observé est de 60 jours;
- Qu'un dossier soit traité à la Direction principale de la perception des pensions alimentaires dans les 60 jours suivant sa réception au Ministère pour les défauts de paiement. Au 31 décembre 1999, le délai moyen observé est de 77 jours;
- Qu'un dossier relatif à la perception des créances alimentaires soit pris en charge dans les 20 jours suivant sa transmission au Centre de perception fiscale. Au 31 décembre 1999, le délai moyen observé relativement à la première intervention de perception est de 28 jours.

## LE FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	33 835,6 <sup>1</sup>	26 906,4
Dépenses	33 835,6	26 906,4
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	35 523,4	36 219,4
Effectif (ETC) <sup>2</sup>	—	—

<sup>1</sup> En 2000-2001, les revenus de gestion et de location d'équipements et de systèmes informatiques proviennent du Ministère et d'autres sommes reçues pour l'administration de la TPS.

<sup>2</sup> La dépense de rémunération imputée au FTI correspond à 270 ETC en 1999-2000 et 2000-2001. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés du Ministère.

## Les objectifs

Le Fonds des technologies de l'information (FTI) permet au ministère du Revenu du Québec de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs. L'objectif des développements est d'augmenter l'efficacité de l'organisation dans un contexte de rareté des ressources, de mieux servir la clientèle du Ministère et de faire face aux nouveaux défis socio-économiques et technologiques du 21<sup>e</sup> siècle.

## LES INVESTISSEMENTS DU FTI

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Améliorations et mises à niveau	17 334,2	21 441,3
Développements informatiques	18 189,2	14 778,1
Total	35 523,4	36 219,4

## La stratégie d'obtention des fichiers de renseignements

Cette section est requise en vertu de l'article 71.0.11 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31). Depuis 1996-1997, le Ministère inscrit au Plan ministériel de gestion des dépenses ses intentions d'acquérir des extraits de banques de données en provenance de sources externes et d'en faire l'exploitation. Le fait de remplacer l'étude de cas par cas par le traitement de masse de l'information et le recours aux technologies permet d'assurer une meilleure détection des déclarations de revenus et des rapports de remise erronés, faux ou incomplets, de la non-production des déclarations, des rapports ou autres renseignements requis, ainsi que du travail au noir et de l'évasion fiscale. Le Ministère peut ainsi corroborer et compléter les informations qu'il détient déjà. La stratégie du Ministère en matière d'obtention d'extraits de banques de données consiste essentiellement à :

- Acquérir tous les renseignements nécessaires pour l'application des lois fiscales : les extraits de banques de données que le Ministère entend obtenir doivent couvrir la population complète visée par ces banques, afin de permettre la détection des cas de non-enregistrement ou de non-production actuellement absents des fichiers du Ministère. En outre, un profil économique démontrant l'écart entre le revenu déclaré et les biens acquis pourra être produit afin de détecter les cas de divergence;
- Acquérir uniquement les renseignements nécessaires pour l'application des lois fiscales : les renseignements demandés visent uniquement les diverses variables d'identification et celles liées directement ou indirectement aux données financières. Ces renseignements sont demandés tant au regard des entreprises que des particuliers, et sont recueillis sans discrimination a priori quant au chiffre d'affaires ou aux revenus et sans présumer de la culpabilité de quiconque.

L'acquisition d'extraits de banques de données par le Ministère s'effectue avec rigueur et transparence dans une perspective d'équité fiscale envers tous les contribuables. En effet, le plan d'utilisation initial d'extraits de banques de données de 1996 a été soumis à la Commission d'accès à l'information (CAI), puis déposé à l'Assemblée nationale en novembre 1996 et publié dans la Gazette officielle du Québec en février 1997. Une mise à jour du plan d'utilisation, effectuée en 1998, a aussi fait l'objet d'un avis favorable de la CAI puis a été déposée à l'Assemblée nationale en mars 1999 et publiée dans la Gazette officielle du Québec en avril 1999.

Au regard de la reddition de comptes, le Ministère produit annuellement un rapport d'activité au 31 mars, incluant un avis de la CAI, qui est déposé à l'Assemblée nationale. Le rapport d'activité au 31 mars 1999, déposé à l'Assemblée nationale en octobre 1999, constitue le troisième rapport produit par le Ministère. Finalement, le Ministère tient un registre public des extraits de banques de données reçus, en vertu du plan d'utilisation.



---

## SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

### LA MISSION

Le Ministère définit les politiques et oriente le système de santé et de services sociaux en fonction des objectifs fixés par le législateur et s'assure de l'atteinte des résultats. À ce titre, son rôle premier est d'identifier et de définir les enjeux et les orientations d'ensemble du système pour ensuite en évaluer les résultats et apporter les corrections nécessaires. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

Les régies régionales sont les mandataires du Ministère dans chacune des régions. À ce titre, elles doivent mettre en œuvre les priorités ministérielles de services à la population, respecter les balises d'organisation édictées par le Ministère et rendre compte des résultats atteints dans leur région. Elles coordonnent la planification et l'organisation des services ainsi que l'allocation des ressources sur leur territoire.

Pour leur part, les établissements de santé et de services sociaux produisent et dispensent les services directs à la population selon les clientèles spécifiques auxquelles ils s'adressent et la nature des services à dispenser, conformément aux fonctions qui leur sont confiées par la loi.

La Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) administre le régime d'assurance-maladie, le programme d'assistance-maladie et le régime général d'assurance-médicaments, ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie (ex. : programme de soins dentaires pour enfants). De plus, la RAMQ agit comme mandataire de la gestion des banques d'information sociosanitaire d'intérêt commun et assure la diffusion des informations aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est avant tout un organisme de promotion des intérêts des personnes handicapées et ses actions sont axées en priorité vers les besoins collectifs de ces personnes. L'Office s'assure de la cohérence, de la complémentarité et de l'harmonisation des interventions à l'égard des personnes handicapées et ce, de concert avec les ministères et organismes concernés.

Enfin, depuis décembre 1999, le Ministère est responsable du loisir et du sport. Sa mission à cet égard est de promouvoir auprès de la population l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, les loisirs, les sports et l'excellence sportive, dans un contexte sain et sécuritaire.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Mettant un terme aux efforts budgétaires demandés au cours des années précédentes, le gouvernement a accordé au secteur de la santé et des services sociaux lors du Discours sur le budget 1999-2000 un investissement majeur de 1 747,0 M\$ sur deux ans. Ce montant a permis de financer la croissance interne des coûts des programmes, les coûts de la stabilité et de la sécurité d'emploi, le développement ainsi que l'amélioration des services à la population (développement des services de maintien à domicile, renforcement des services aux jeunes en difficulté, amélioration de l'accessibilité aux services spécialisés et ultraspecialisés, etc.). De plus, il comprenait 700,0 M\$ afin de rembourser la dette accumulée du réseau au 31 mars 1999.

Cette prise en charge devait cependant s'inscrire dans une stratégie de retour graduel à l'équilibre budgétaire courant des établissements en déficit. À cette fin, le Ministère a entrepris une démarche qui a mené à la conclusion d'ententes de gestion, tant avec les régies régionales (ententes bipartites) qu'avec les établissements en cause (ententes tripartites).

L'ensemble des régies régionales a signé une entente bipartite. Une cinquantaine d'établissements a signé une entente tripartite. Ces ententes ont permis de convenir d'objectifs de résultats portant non seulement sur des cibles de réduction des déficits, mais également sur l'accessibilité et l'organisation des services. Les objectifs de réduction des déficits n'ont cependant pu être atteints en 1999-2000.

Par ailleurs, à la suite du Forum sur la situation dans les urgences tenu au mois d'octobre 1999, le Ministère a mis en place un plan d'action intégré sur les urgences, assorti d'une enveloppe budgétaire de 32,3 M\$, pour rencontrer la pointe d'affluence au cours de l'hiver 2000. Ce plan comportait à la fois des mesures à court, à moyen et à long terme visant à assurer un meilleur fonctionnement de l'urgence, ainsi que son intégration harmonieuse à l'hôpital et au réseau collectif de soins.

De plus, le Ministère a élaboré et mis en œuvre un plan d'action visant à améliorer l'accès aux services en radio-oncologie. Un comité de travail a été également mis sur pied avec le mandat de proposer et de recommander à la Ministre diverses mesures susceptibles d'améliorer la situation qui prévaut dans le secteur de la cardiologie tertiaire.

Enfin, en décembre 1999, la ministre de la Santé et des Services sociaux a présenté à l'Assemblée nationale un rapport d'évaluation du Régime général d'assurance-médicaments, conformément à l'obligation inscrite dans la Loi sur l'assurance-médicaments. Un second rapport fut plus tard rendu public présentant des pistes de solution aux problèmes de fonctionnement ainsi qu'aux problèmes de la maîtrise des coûts et du financement du régime. Dans le but d'assurer le bon fonctionnement et la viabilité financière du régime, la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a entrepris une consultation générale au cours du mois de février 2000.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Grâce à la fin des compressions et aux réinvestissements, l'année 1999-2000 a permis au réseau de la santé et des services sociaux de répondre aux besoins les plus urgents et de mieux soutenir les clientèles prioritaires. L'année 2000-2001 permettra de poursuivre la consolidation du système. Les priorités seront désormais tournées vers trois grands enjeux : à court terme, améliorer l'accessibilité et la qualité des services et consolider les assises financières du système et, à moyen terme, dégager pour l'avenir des solutions innovatrices.

### — Consolider et améliorer les services

Bien que des budgets additionnels aient été accordés au réseau en 1999-2000, des besoins pressants continuent à se manifester. Au cours de l'année 2000-2001, outre les urgences, l'accessibilité à de nombreux services devra être améliorée, notamment aux services de base dans certaines régions et aux services à domicile. Des mesures devront être prises afin de réduire davantage les délais d'attente dans les services hospitaliers spécialisés et ultraspécialisés. On devra également renforcer les services répondant aux besoins de clientèles prioritaires (ex. : les jeunes, les personnes âgées en perte d'autonomie, etc.) et rattraper des retards qui se sont accumulés dans le domaine des immobilisations et des équipements.

— Assainir la situation financière du réseau

Pour être en mesure de poursuivre leur mission efficacement, les établissements doivent présenter une situation financière saine. À cette fin, il faut éliminer les déficits courants au cours de l'exercice 2000-2001.

— Dégager des avenues innovatrices de solution

Si tous les pays industrialisés sont confrontés à la même réalité, le vieillissement de la population sera au Québec plus rapide et ses conséquences plus profondes et ce, dès la fin de la prochaine décennie, quand la génération du « baby-boom » atteindra 65 ans. L'évolution des besoins de financement pourrait dans ce contexte dépasser notre capacité collective de payer pour des services sociaux et de santé. Ces perspectives nous forcent dès maintenant à un profond réexamen. L'avenir à long terme du système dépendra ultimement de notre capacité de dégager des avenues innovatrices de solution, tant dans nos modes de financement que dans nos façons de dispenser les services et dans nos façons de gérer le système.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

### L'amélioration de l'accessibilité et de l'organisation des services

Le Ministère, le réseau et les établissements continueront au cours de 2000-2001 à améliorer l'accessibilité et la qualité des soins et des services aux personnes; l'ajout d'un montant de 200,0 M\$ permettra l'atteinte de cet objectif. Pour obtenir les résultats escomptés, ils pourront miser sur les travaux réalisés et les progrès accomplis l'an dernier pour franchir de nouvelles étapes. Le Ministère poursuivra, à cet égard, la mise en place des mesures prévues au plan d'action intégré sur les urgences et implantera un système de suivi intégré des listes d'attentes et des délais d'accès aux services hospitaliers spécialisés et ultraspecialisés à la grandeur du Québec. En fonction de l'évolution de la situation, des mesures pourront ainsi être prises plus rapidement pour réduire au minimum les engorgements et les délais d'attente. De plus, des investissements importants seront effectués afin de rénover ou d'agrandir les urgences dans certains hôpitaux.

Des efforts seront également consentis afin de développer et d'améliorer les services à domicile, les services de réadaptation pour les personnes atteintes de déficience physique ou intellectuelle et les services fournis aux adultes hébergés en établissement ainsi que les interventions auprès des jeunes en situation de détresse. Ces services s'adressent à des clientèles prioritaires.

Pour mieux assurer la réalisation de ces différentes mesures, des objectifs d'amélioration de l'accessibilité aux services seront signifiés aux régies régionales et aux établissements. Enfin, le Ministère poursuivra ses travaux visant la mise en place, à moyen et à plus long terme, de « réseaux intégrés de services » afin d'assurer une meilleure accessibilité et une plus grande qualité des services à la population.

### **Le financement accru du réseau**

Le Ministère augmentera de 400,0 M\$ le financement alloué aux établissements. Cet ajout de ressources récurrentes permettra aux établissements d'assainir leur situation financière. L'allocation de ces budgets additionnels tiendra compte du niveau relatif des dépenses liées aux services directs à la population fournis par les établissements (soins, services diagnostiques et thérapeutiques), du niveau relatif du financement ainsi que de la performance relative (ex. : réduction des dépenses administratives et de soutien). Le Ministère s'assurera de l'atteinte d'objectifs de résultats mesurables par un suivi rigoureux et serré.

Par ailleurs, le gouvernement versera une subvention de 462,0 M\$ aux établissements en 1999-2000 afin que le réseau de la santé et des services sociaux puisse amorcer l'exercice 2000-2001 libéré de toute dette accumulée et se tourner résolument vers l'avenir.

### **La modernisation du réseau**

Au cours des dernières années, les progrès technologiques ont considérablement amélioré les façons de rendre les services, d'où la nécessité d'investir pour renouveler certains équipements, notamment ceux qui ont un impact direct sur l'accessibilité aux services. À cette fin, le gouvernement consacrera 200,0 M\$ pour l'achat d'équipements médicaux. Le Ministère allouera cette somme en fonction des besoins, du respect des objectifs de performance et des gains de productivité pouvant en découler.

Cet important programme d'investissement permettra de traiter un plus grand nombre de patients (ex. : en radio-oncologie, en hémodynamie) et d'améliorer la qualité des soins (ex. : meilleurs diagnostics par des équipements modernes de résonance magnétique et d'échographie) et la performance du réseau.

### **L'amélioration de la performance et de la gouverne du réseau**

Les expériences récentes touchant la gestion budgétaire du réseau et le partage des responsabilités dans l'organisation des services ont fait ressortir certaines difficultés de fonctionnement, notamment en ce qui concerne l'imputabilité et la reddition de comptes. Il faut en conséquence revoir les relations entre le Ministère, les régies régionales et les établissements et renforcer la ligne d'autorité et d'imputabilité en augmentant la capacité d'intervention du Ministère et en affirmant sa responsabilité dans la définition et le respect des priorités d'allocation budgétaire et des objectifs de résultats que les régies régionales et les établissements doivent poursuivre.

### **Un débat public sur l'avenir du système de santé**

Enfin, les problèmes d'accessibilité des services rencontrés au cours de la dernière année, qui se sont développés à la suite des coupures dans les paiements de transferts fédéraux, ont soulevé dans la population la nécessité de tenir un débat public. Le vieillissement rapide de la population du Québec et l'évolution sans précédent des technologies nous forcent également à un réexamen général du système. Afin de dégager des avenues de solution, le Ministère conviera cette année la population à un débat public sur l'avenir du système de santé et de services sociaux qui portera à la fois sur les modes de financement, les façons de dispenser les services et les façons de gérer le système de santé et de services sociaux.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Dans le secteur de la santé physique, le programme actuel d'évaluation sera poursuivi afin de dégager les effets de la transformation du réseau sur l'accessibilité, la continuité et la qualité des services hospitaliers et ambulatoires ainsi que les impacts sur certaines clientèles cibles et sur la santé des infirmières. L'adaptation des soins de santé aux personnes atteintes du SIDA sera également évaluée.

Le Ministère poursuivra les travaux d'évaluation déjà amorcés sur les services de soutien aux familles et entreprendra le suivi et l'évaluation des programmes couverts par l'entente fédérale-provinciale sur l'employabilité des personnes handicapées (AEPH), conformément aux exigences de cette entente. Par ailleurs, un vaste programme d'évaluation portera sur l'accessibilité aux services psychosociaux dans le secteur famille-enfance, sur le suicide, les jeunes itinérants et le développement des services en toxicomanie.

Enfin, dans le cadre de l'évaluation gouvernementale des entreprises d'économie sociale, le Ministère assumera l'évaluation des entreprises d'économie sociale dans le secteur de l'aide domestique.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Fonctions nationales	195 364,7	32 998,8	162 365,9	170 382,8
2. Fonctions régionales	10 860 363,5	142 406,1	10 717 957,4	10 713 424,4
3. Consolidation et développement des services sociosanitaires	600 000,0	600 000,0	—	—
4. Office des personnes handicapées du Québec	53 210,4	1 412,9	51 797,5	65 997,0
5. Régie de l'assurance-maladie du Québec	3 689 804,4	181 880,1	3 507 924,3	3 534 643,2
6. Développement du loisir et du sport	57 780,6	8 853,6	48 927,0	50 173,3
<b>Total</b>	<b>15 456 523,6</b>	<b>967 551,5</b>	<b>14 488 972,1</b>	<b>14 534 620,7</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant le fonds spécial)</b>	<b>968</b>	<b>—</b>	<b>968</b>	<b>—</b>

Le Discours sur le budget 2000-2001 a annoncé des investissements additionnels de 2 486,0 M\$ pour la santé et les services sociaux, soit 782,0 M\$ en 1999-2000 et 1 704,0 M\$ en 2000-2001, excluant le montant de 200,0 M\$ pour l'achat de nouveaux équipements médicaux. Ces montants représentent la somme des investissements accordés par le gouvernement par rapport au budget initial de dépenses 1999-2000 de 13 752,7 M\$ (incluant 48,9 M\$ pour le programme *Développement du loisir et du sport*).

Le budget de dépenses 1999-2000 de 14 489,0 M\$ qui apparaît au tableau tient compte d'un montant de 736,2 M\$, dont 462,0 M\$ pour la prise en charge du déficit du réseau prévu au 31 mars 2000, 152,3 M\$ pour la hausse du coût du programme de médicaments, 108,2 M\$ pour les ajustements salariaux et 13,7 M\$ pour d'autres ajustements.

Le budget de dépenses du secteur de la santé et des services sociaux pour 2000-2001, qui s'élève à 15 456,5 M\$, augmente donc de 967,6 M\$ par rapport à 1999-2000. Cette croissance tient compte des ajustements salariaux, de l'augmentation des prix des biens et services et de la hausse du coût des services médicaux et des médicaments.

### **Programme 1 : Fonctions nationales**

Ce programme vise à procurer au Ministère et à ses organismes-conseils, les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 162,4 M\$ à 195,4 M\$. Cette augmentation découle essentiellement des coûts reliés à la mise en place du programme visant à compenser l'abandon progressif des commandites des compagnies de tabac ainsi qu'à l'application du programme d'intervention auprès des personnes infectées par le virus de l'hépatite C.

### **Programme 2 : Fonctions régionales**

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de 142,4 M\$ découle principalement des ajustements salariaux, des coûts supplémentaires reliés au service de la dette et de l'augmentation des prix des biens et services. À ce montant, s'ajouteront des budgets de 600,0 M\$ provenant de la provision prévue au programme 3 pour la consolidation et le développement des services sociosanitaires.

### **Programme 3 : Consolidation et développement des services sociosanitaires**

Ce programme vise à accroître le financement des établissements d'un montant de 400,0 M\$ afin de leur permettre de consolider leur situation financière en 2000-2001. Par ailleurs, un montant de 200,0 M\$ vise à assurer le développement et l'accroissement des services, notamment pour les personnes âgées et le maintien à domicile, la déficience physique et intellectuelle, les jeunes, la santé mentale et pour les services médico-hospitaliers incluant le désengorgement des urgences.

**Programme 4 : Office des personnes handicapées du Québec**

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Le budget de ce programme augmente de 1,4 M\$. Cette croissance découle notamment d'une augmentation de 0,7 M\$ des budgets de subventions et d'une révision de la masse salariale de 0,5 M\$.

**Programme 5 : Régie de l'assurance-maladie du Québec**

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés dans le cadre des régimes d'assurance-maladie, d'assistance-maladie et d'assurance-médicaments ainsi que les frais d'administration de ces programmes.

Le budget de dépenses de ce programme augmente d'un montant de 181,9 M\$. Cette croissance est principalement attribuable à un montant de 113,9 M\$ pour l'application des paramètres d'ajustements de la rémunération des professionnels de la santé et à la croissance de 71,6 M\$ des coûts du programme de médicaments. Ce dernier montant reflète la croissance prévue au titre du programme de médicaments en 2000-2001, laquelle s'ajoute à la croissance de 152,3 M\$ en 1999-2000 prise en compte au budget de dépenses redressé pour 1999-2000.

**Programme 6 : Développement du loisir et du sport**

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole, tout en ayant une préoccupation particulière en matière de développement de l'excellence sportive et de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 8,9 M\$, principalement à la suite d'ajouts de nouvelles ressources pour favoriser la pratique de loisirs et de sports et ainsi lutter contre la sédentarité.

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	1 277,0	2 173,5
Prêts, Placements et Avances	—	—

Les investissements du Ministère en 2000-2001 portent surtout sur les systèmes de communication et les systèmes informatiques. La diminution observée découle principalement de l'application des règles de comptabilisation résultant de la réforme de la comptabilité gouvernementale. Ces investissements ne sont pas inclus dans le plan triennal d'investissements du réseau.

## LE FONDS SPÉCIAL

### LE FONDS DE L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

	Prévisions 2000-2001 (000 \$)	Probables 1999-2000 (000 \$)
Revenus	349 544,0	225 043,0
Dépenses	349 544,0	308 760,0
Excédent (Déficit)	—	(83 717,0)
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds de l'assurance-médicaments a été institué en vertu de la Loi sur l'assurance-médicaments (L.R.Q., c. A-29-01). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis à toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux. Il exclut les services aux personnes âgées de 65 ans ou plus et aux prestataires d'un programme d'aide de dernier recours.

Le Fonds est constitué des primes versées par les personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Des exonérations de primes sont prévues dans la loi pour certaines catégories de personnes, dont les enfants et les prestataires d'un programme d'aide de dernier recours.

Le Fonds, dont les activités ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier 1997, est administré par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du Fonds sont prévues dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au Fonds doit permettre à long terme le paiement de ses obligations.

Pour 1999-2000, le Fonds affiche un déficit de 83,7 M\$. Une consultation générale portant notamment sur la viabilité financière du régime d'assurance-médicaments a débuté en février 2000. Diverses solutions y sont examinées afin d'assurer l'équilibre du Fonds en 2000-2001.

### LES INDICATEURS

Le Ministère continuera le suivi des indicateurs de résultats inscrits dans les ententes de gestion signées avec les régies régionales, afin d'en assurer la reddition de comptes. Il entend également procéder à une appréciation de la pertinence et la qualité des indicateurs déjà identifiés dans les ententes de gestion et développer de nouveaux indicateurs de suivi portant sur l'ensemble des préoccupations de gestion du Ministère, en faisant appel à toutes les sources d'information disponibles (ex. : bonification de la mesure de la performance hospitalière, développement de mesures de performance et de la qualité pour les services de longue durée et Info-Santé).

Afin de rendre le réseau plus performant, le Ministère implantera une gestion du système de santé et de services sociaux fondée sur l'atteinte d'objectifs de résultats qui serviront de base à une véritable imputabilité des établissements, des régies régionales et de leurs responsables. Dans la même optique, le Ministère révisera le mode de financement du réseau de telle sorte qu'il soit axé sur les services rendus, les clientèles desservies et la performance des établissements.

Par ailleurs, à l'aide du « tableau de bord » ministériel et du suivi périodique des opérations du réseau, le Ministère sera en mesure de suivre l'évolution d'indicateurs de gestion de façon systématique et continue.



## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### LA MISSION

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer à la population du Québec un milieu de vie sécuritaire lui permettant d'exercer ses droits et libertés individuels et propice au développement des individus et des collectivités. Cette mission du Ministère s'articule autour de quatre pôles majeurs d'intervention :

- Veiller à la protection des personnes et de leurs conditions de vie dans l'éventualité d'incendies, de catastrophes ou de sinistres majeurs;
- Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique sur tout le territoire québécois, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec et en rechercher les auteurs;
- Fournir aux tribunaux les éclairages appropriés, administrer leurs décisions à l'égard des personnes qui transgressent les lois en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert, en association avec les ressources de la communauté;
- Faire respecter les lois et les règlements relevant de sa compétence et qui régissent la vie en société.

Le Ministère exerce également un rôle prépondérant en matière de prévention dans plusieurs champs : criminalité, violence faite aux femmes, incendies, sinistres et certains types de décès.

Pour réaliser cette mission, le Ministère peut compter sur les directions générales suivantes : Services à la gestion, Services correctionnels, Affaires policières, prévention et services de sécurité, Sécurité civile et sécurité incendie et Sûreté du Québec. De plus, six organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à différents titres à la mission du Ministère. Il s'agit de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), du Bureau du coroner, du Commissaire à la déontologie policière, du Comité de déontologie policière et finalement de l'Institut de police du Québec (IPQ).

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Les opérations suivantes ont été menées par le Ministère au cours de la dernière année :

- Affaires policières :
  - suivi des rapports Corbo sur la formation policière;
  - suivi des recommandations de la Commission Poitras par le dépôt d'un projet de loi sur la police modifiant diverses dispositions législatives;
  - création de six unités mixtes de lutte au crime organisé;
  - travaux de réflexion relatifs à l'organisation du renseignement criminel;

- services policiers de proximité : 82 ententes conclues avec les MRC au 31 décembre 1999 et formation de comités de sécurité publique en collaboration avec les représentants municipaux.
- Sécurité civile et sécurité incendie :
  - préparation de tous les intervenants au passage à l'an 2000;
  - dépôt d'un document d'évaluation sur le niveau de préparation des municipalités;
  - préparation d'un projet de loi en sécurité civile, conformément aux recommandations de la Commission Nicolet;
  - dépôt d'un avant-projet de loi sur la sécurité incendie.
- Activités de la RACJ et du Bureau du coroner :
  - révision des activités de la RACJ et examen des problématiques budgétaires du Bureau du coroner.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le contexte et les enjeux auxquels est confronté le ministère de la Sécurité publique sont étroitement reliés à l'évolution de la société québécoise et aux tendances mondiales généralement observées.

### **Le contexte**

Le contexte socio-économique et l'environnement spécifique de la sécurité des citoyens doivent être pris en compte, notamment :

- La migration des personnes vers les grands centres urbains, le vieillissement de la population et le nombre accru des familles monoparentales;
- Un sentiment d'insécurité croissant de certaines populations, notamment les femmes et les personnes démunies ou âgées;
- L'évolution de certains types de criminalité, notamment le crime organisé et la criminalité transfrontalière;
- L'évolution constante des technologies de l'information, autant sous l'angle des nouveaux types de criminalité que sous celui du potentiel qu'elles représentent pour faciliter l'organisation du travail et les communications (via Internet, la vidéocomparution et les preuves biomédicales en ADN);
- La vulnérabilité des sociétés face aux catastrophes naturelles ou technologiques, les besoins en sécurité incendie et en prévention de la violence et de la criminalité, ainsi que l'adaptation des services policiers et des services correctionnels aux nouvelles réalités québécoises et internationales;
- La modernisation de la gestion gouvernementale pour de meilleurs services aux citoyens.

## Les grands enjeux en sécurité publique

Au cours des dernières années, le Ministère a été confronté à des événements majeurs notamment les inondations du Saguenay, la tempête de verglas de 1998, l'avalanche de Kangigssualujjuak et la mobilisation pour le passage à l'an 2000. Des problématiques telles la sécurité en milieu carcéral, les enquêtes criminelles à la Sûreté du Québec, le crime organisé et le commerce illicite ont amené le gouvernement à se questionner sur certaines activités de sécurité publique et à poursuivre ou initier des réformes dans ces champs d'intervention, tout en mettant l'accent sur la prévention.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Dans un effort de positionnement stratégique et de cohérence, guidé par la nécessité d'adapter ses services aux besoins de ses clientèles, le Ministère s'est doté de trois orientations qu'il entend suivre pour accomplir sa mission :

- Assumer pleinement le mandat de sécurité publique en implantant ou poursuivant les réformes requises dans chacun des champs d'intervention ministériels.

Les objectifs stratégiques qui en découlent font état des grandes réformes à poursuivre en organisation policière et en services correctionnels.

D'autres objectifs ont trait à de nouvelles réformes en sécurité civile dans les suites de la Commission Nicolet et en sécurité incendie, un domaine nécessitant des ajustements, particulièrement en termes de prévention et de formation des pompiers.

- Développer une approche et une culture de la prévention en sécurité publique avec nos partenaires.

Les besoins de prévention, essentiels au maintien de la sécurité des citoyens et à la prise de conscience des risques potentiels, se retrouvent dans tous les volets d'expertise du Ministère : en sécurité civile et en sécurité incendie, les jeunes, les femmes, les personnes vulnérables, les familles et la petite enfance, les contrevenants et les personnes incarcérées visées par des mesures concrètes de réinsertion sociale. Ces besoins pourraient trouver en partie leur réponse dans la prévention; une intervention souvent plus efficace et moins coûteuse qui met davantage à contribution les communautés locales et les ressources qui s'y trouvent.

- Améliorer les services aux personnes et aux collectivités en modernisant la gestion des ressources et des activités tout en consolidant ses partenariats stratégiques.

Le Ministère doit adapter et intégrer sa planification stratégique, son plan annuel de gestion de dépenses et son rapport annuel de gestion afin de contribuer directement à la mise en place d'un processus de reddition de comptes. Il doit également implanter de nouveaux systèmes de gestion des ressources et des résultats et développer ses propres mécanismes de contrôle. Il s'agit donc, pour le Ministère, de collaborer activement à la grande réforme gouvernementale permettant au Québec de rejoindre ses partenaires internationaux en matière de gestion publique centrée sur les besoins des citoyens envers lesquels il est redevable.

Le Ministère favorisera également le partenariat et la complémentarité avec les autres ministères et organismes possédant une mission connexe, permettant ainsi la mise en commun de ressources tant en matière de sécurité civile, que de services correctionnels et de services policiers.

## LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Les priorités d'évaluation en 2000-2001 toucheront les secteurs opérationnels du Ministère qui ont fait l'objet d'une réforme depuis plus de deux ans ainsi que certaines activités tels :

- Les services correctionnels et les investissements en réinsertion sociale;
- Les services policiers de base;
- La réforme des enquêtes criminelles en termes d'actualisation des méthodes et outils d'enquêtes, de l'encadrement et de l'expertise des enquêteurs;
- La lutte aux économies souterraines (programme ACCÈS);
- La lutte au crime organisé (unités régionales mixtes).

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire mise sur une allocation des ressources en fonction des priorités. Le budget de dépenses alloué au portefeuille « Sécurité publique » est de 670,3 M\$ en 2000-2001, représentant une augmentation de 12,1 M\$ par rapport à celui de l'exercice précédent, soit une hausse de 1,8 %. L'écart entre la dépense probable 1999-2000 et le budget de dépenses 1999-2000 est principalement attribuable aux coûts reliés au passage à l'an 2000, aux sinistres, aux opérations de lutte aux économies souterraines et au crime organisé, au renforcement de la sécurité civile ainsi qu'aux opérations extraordinaires de la Sûreté du Québec.

## LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Gestion interne et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux	140 405,4	7 185,4	133 220,0	135 668,7
2. Sûreté du Québec	321 266,9	3 862,8	317 404,1	337 765,8
3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	156 430,8	(1 851,3)	158 282,1	165 260,6
4. Sécurité et prévention	52 233,2	2 906,7	49 326,5	62 897,4
<b>Total</b>	<b>670 336,3</b>	<b>12 103,6</b>	<b>658 232,7</b>	<b>701 592,5</b>
<b>Effectif (ETC) (excluant le fonds spécial)</b>	<b>6 535</b>	<b>(12)</b>	<b>6 547</b>	<b>—</b>

**Programme 1 : Gestion interne et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux**

Les principales activités qui sont regroupées dans ce programme sont la direction du Ministère et les services de soutien à la gestion, incluant notamment les enveloppes centrales affectées aux contributions d'employeur, aux loyers, aux télécommunications et à la dépense d'amortissement. Ce programme comprend également les activités de contrôle réalisées par la RACJ et l'aide allouée par le Ministère aux services policiers autochtones. Ce programme dispose d'un budget de dépenses totalisant 140,4 M\$, en hausse de 7,2 M\$ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération représentant 0,9 M\$ et les priorités du Ministère, tels la mise en place d'une nouvelle architecture technologique, la prévention de la criminalité, le renforcement de la sécurité civile et la réinsertion sociale des contrevenants.

**Programme 2 : Sûreté du Québec**

La Sûreté du Québec est chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique sur le territoire du Québec, de prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec et d'en rechercher les auteurs. Ce programme regroupe principalement les activités reliées aux enquêtes criminelles, aux services spécialisés exclusifs ou en soutien aux services de police municipaux et à la couverture du réseau autoroutier. Il comprend également les activités reliées à la sécurité de l'État et de l'Assemblée nationale, de même qu'à la protection des sources de revenus fiscaux du gouvernement en matière de jeux et d'alcool ainsi que des produits de la criminalité.

Le budget de dépenses de ce programme est de 321,3 M\$, en hausse de 3,9 M\$ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par l'augmentation salariale de 5,9 M\$ et par une rationalisation des dépenses totalisant 2,0 M\$.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant de la tarification des services de base aux municipalités, estimés à 109,5 M\$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, de l'ordre de 14,1 M\$. Ces revenus, respectivement gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée, portent le niveau des dépenses prévues de la Sûreté du Québec à 444,9 M\$.

**Programme 3 : Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants**

Ce programme comprend la Direction générale des services correctionnels qui doit éclairer le tribunal et administrer ses décisions, tout en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, ainsi que la Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas de personnes détenues admissibles et d'octroyer ou de refuser une libération sous condition. Un budget de dépenses de 156,4 M\$ est alloué à ce programme, en réduction de 1,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération, les mesures de compression, ainsi qu'une prévision de rationalisation des dépenses en milieu fermé pour permettre des réinvestissements en milieu ouvert.

**Programme 4 : Sécurité et prévention**

Ce programme comprend deux directions générales et trois organismes. Les principales activités de ce programme concernent la protection des personnalités politiques, des édifices publics et de l'Assemblée nationale, ainsi que les affaires policières, l'inspectorat et les expertises judiciaires, de même que la

sécurité civile et la sécurité incendie. Ce programme inclut également les budgets de dépenses du Commissaire à la déontologie policière, du Comité de déontologie policière et du Bureau du coroner. Un budget de dépenses de 52,2 M\$ est alloué à ce programme, en hausse de 2,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par les nouveaux efforts en matière de formation des policiers et des pompiers, par l'augmentation de la rémunération et la réforme en sécurité civile.

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	18 153,8	18 253,8
Prêts, Placements et Avances	61,4	61,4

Le budget d'investissements du Ministère est de 18,2 M\$. De ce montant, 14,7 M\$ sont alloués aux activités de la Sûreté du Québec et 3,5 M\$ sont utilisés au développement des systèmes et à l'acquisition d'équipements informatiques pour les autres activités du Ministère.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 14,7 M\$ se répartit comme suit : 8,3 M\$ pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés et 6,4 M\$ aux équipements spécialisés et au développement informatique.

#### LE FONDS SPÉCIAL

##### LE FONDS DES SERVICES DE POLICE

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	213 041,3	207 399,0
Dépenses	213 041,3	207 399,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	8 965,4	6 608,6
Effectif (ETC)	2 515	2 527

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi de police (L.R.Q., c. P-13). Il s'agit en somme de la desserte policière dans les MRC basée sur le modèle de police de proximité.

Le budget de dépenses s'élève à 213,0 M\$ en 2000-2001, en augmentation de 5,6 M\$ par rapport aux dépenses probables de 1999-2000. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération et par une hausse des dépenses générales de fonctionnement et d'amortissement.

Les revenus proviennent d'une part de la tarification aux municipalités en vertu du règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, au montant prévu de 109,5 M\$ et, d'autre part, d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier se situant à 103,5 M\$. L'investissement prévu de 9,0 M\$ comprend un montant de 6,9 M\$ pour le renouvellement des véhicules de police dans les postes MRC. Des équipements et du développement informatique au montant de 2,1 M\$ complètent ce budget d'investissements.

## LES INDICATEURS

Pour les fins du plan de gestion de dépenses 2000-2001, le Ministère retient certains de ses indicateurs associés aux orientations ministérielles 2000-2003 et quelques indicateurs de gestion :

### **Orientation 1 : Assumer pleinement le mandat de sécurité publique en implantant ou en poursuivant les réformes requises dans chacun des champs d'intervention ministériels.**

En organisation policière :

- Activités réalisées pour renforcer l'encadrement ministériel des organisations policières;
- Taux de réalisation de la planification des activités de police communautaire de la Sûreté du Québec par MRC (desserte policière de base en milieu municipal).

En services correctionnels :

- Nombre de personnes contrevenantes faisant l'objet d'évaluations, de plans d'intervention et de suivis en milieux ouvert et fermé.

En sécurité civile et sécurité incendie :

- Degré d'implantation de la réforme en sécurité civile;
- Nombre de municipalités disposant d'un répertoire de ressources, d'un procédé d'alerte, d'un centre de coordination et d'un plan d'intervention;
- Degré d'implantation de la réforme en sécurité incendie;
- Nombre de schémas de couvertures de risques en sécurité incendie.

### **Orientation 2 : Développer une approche et une culture de la prévention en sécurité publique avec nos partenaires.**

- Dépôt d'une politique ministérielle de prévention en sécurité publique;
- Développement d'outils d'analyse sur certaines problématiques de criminalité (crimes en série, pédophilie sur Internet et autres);

- Nombre de programmes sociopréventifs à l'intention des jeunes et autres clientèles cibles;
- Document d'orientation en prévention de la criminalité et en développement de la police communautaire;
- Nombre d'aspirants policiers formés et d'inscriptions en formation continue sous le modèle de police professionnelle de type communautaire;
- Nombre de personnes contrevenantes faisant l'objet d'un suivi professionnel en milieu carcéral (intervention précoce);
- Degré de mise en œuvre d'un plan de communication favorisant la prise de conscience des risques en sécurité civile et en sécurité incendie;
- Orientations ciblées auprès de clientèles (municipalités, jeunes ou sur d'autres types de risques en sécurité civile et incendie);
- Nombre de jours/pompiers consacrés à des activités de prévention des incendies;
- Dépôt d'orientations visant la prévention du jeu compulsif;
- Diffusion d'un plan de communication auprès des jeunes et du public en matière de libérations conditionnelles.

**Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités en modernisant la gestion des ressources et des activités tout en consolidant l'organisation du Ministère.**

- Degré d'implantation au Ministère du nouveau cadre de gestion gouvernementale;
- Degré d'implantation du Système intégré de gestion des ressources (GIREs);
- Proportion des postes informatiques qui font partie du réseau étendu du Ministère;
- Degré d'avancement des projets prioritaires au plan de renouvellement de la Sûreté du Québec.

**INDICATEURS DE GESTION PORTANT SUR LES EXERCICES FINANCIERS 1998-1999 ET 1999-2000**

- Le coût moyen des jours/séjours en détention, qui était de 155 \$ en 1997-1998 (incluant les loyers), baisse de 3,2 % pour s'établir à 150 \$;
- Le coût moyen de l'hébergement communautaire est stable à 53 \$/jour et le coût moyen des jours de surveillance en milieu ouvert est identique à 1997-1998, soit à 2,45 \$/jour;
- Le taux de succès sans récidive en libérations conditionnelles passe de 92,1 % à 92,8 % en 1998-1999;

- 
- Le nombre de plaintes reçues au Commissaire à la déontologie policière passe de 1 092 à 1 118 en 1998-1999, tandis que le coût moyen unitaire passe de 1 415 \$ à 1 427 \$, avec la prise en compte des frais remboursables par les corps policiers concernés;
  - Le nombre de citations, qui représente une forte proportion des audiences tenues au Comité de déontologie policière, augmente de 17,3 % en 1998-1999 (de 313 à 367), tandis que le nombre de révisions diminue de 45,7 % (de 105 à 57);
  - Le nombre de décès signalés au Bureau du coroner est en légère diminution pour s'établir à 4 521 en 1998, représentant un coût moyen de 1 040 \$ (excluant les frais d'enquête) en hausse de 3,9 %;
  - Le nombre de permis d'alcool suspendus par la Régie des alcools, des courses et des jeux augmente de 12,9 % en 1998-1999 (de 638 à 720) et le nombre de messages publicitaires étudiés à l'égard des boissons alcooliques croît de 6,0 % (de 3 369 à 3 572);
  - Le coût moyen de sécurité dans les palais de justice, qui était de 86 \$ en 1997-1998, passe à 90 \$, reflétant ainsi le coût de l'entente de relativité salariale consentie aux constables spéciaux;
  - Le nombre d'activités communautaires de la Sûreté du Québec par MRC est en croissance de 73 %, incluant celles réalisées par les policiers désignés parrains ou responsables d'assurer les relations avec les citoyens de chaque municipalité ou secteur d'une MRC;
  - La sélection de 80 nouveaux enquêteurs et de 5 gestionnaires par la Sûreté du Québec (programme court en gestion des enquêtes dispensé par l'UQTR-IPQ) selon un profil type pour chaque spécialité;
  - La révision de 7 programmes en matière de services spécialisés et l'ajout de 4 nouveaux programmes de formation notamment le programme de gestion des risques reliés aux enquêtes (GERE), volet crime organisé.



## TOURISME

### LA MISSION

Le portefeuille du Tourisme est composé de Tourisme Québec et de la Société du Centre des congrès de Québec.

Tourisme Québec, constitué en unité autonome de service, a comme raison d'être de favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Les principales actions de 1999-2000 ont été :

- La mise en œuvre du *Programme de classification des gîtes touristiques*, dans le cadre de la définition d'un programme général axé sur la qualité des services touristiques;
- La réalisation d'une nouvelle campagne promotionnelle intégrée Tourisme Québec / Association touristique régionale (ATR) sur le marché québécois;
- Le renouvellement de la campagne promotionnelle spéciale sur le marché américain (Hiver 1999-2000), pour tirer profit de la valeur accrue du dollar américain au Canada;
- Le lancement auprès de l'industrie du Centre d'affaires électronique, en partenariat avec Bell;
- La signature d'une entente spécifique en tourisme pour la Gaspésie;
- L'élaboration d'une proposition de mesures d'allégement réglementaire et administratif pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du camping;
- La signature d'une entente triennale 1999-2002 avec les ATR;
- La mise en œuvre des mesures annoncées au Discours sur le budget 2000-2001 pour soutenir le développement de l'industrie touristique.

### LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

La politique de développement touristique adoptée par le gouvernement en 1998 et qui s'intitule *Pour donner au monde le goût du Québec* précise le contexte et identifie les enjeux de développement de l'industrie touristique québécoise. Ceux-ci s'articulent autour des trois points suivants :

- **Les perspectives de croissance du tourisme dans le monde sont élevées.** Le tourisme est déjà la première industrie mondiale et, d'ici 2010, on prévoit une croissance de 76 % du nombre de touristes voyageant à l'extérieur de leur pays de résidence. La croissance de l'industrie touristique québécoise est donc largement tributaire des marchés internationaux. Or, malgré des éléments positifs (croissance de 50 % des recettes touristiques internationales du Québec de 1993 à 1997,

professionnalisation accrue de l'industrie touristique et amélioration de l'offre touristique québécoise), relever ce défi sera une entreprise de taille pour le Québec en raison de la situation suivante :

- les clientèles changent (segmentation, vieillissement) et elles sont plus exigeantes;
  - la concurrence s'intensifie;
  - l'augmentation des investissements permettant d'assurer une exploitation intensive des marchés internationaux doit être maintenue compte tenu de la concurrence;
  - l'offre touristique du Québec manque encore d'attraits majeurs de calibre international.
- **L'industrie touristique québécoise demeure fragmentée.** Le tourisme est une industrie exportatrice reposant principalement sur des PME. À l'égard de la difficile conquête des marchés internationaux, l'État québécois joue un rôle stratégique de rassembleur et de leader. Or, la concertation est à parfaire : au plan interrégional, entre régions et secteurs, entre gouvernements, et même intragouvernementale.
- **Les acteurs socio-économiques québécois démontrent un intérêt croissant pour le tourisme.** L'industrie touristique est en pleine effervescence; des partenaires nouveaux se manifestent. L'État québécois doit faire en sorte que ce dynamisme engendre des effets de synergie, en vue de maximiser la contribution du tourisme à la création d'emplois, à la diversification des économies régionales, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel du Québec, ainsi qu'au rayonnement international du Québec.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques suivantes découlent du contexte et des enjeux mentionnés précédemment. Elles sont issues de la politique gouvernementale en matière de tourisme. Certaines orientations et certains axes d'intervention ont été remaniés afin de tenir compte de l'évolution du contexte depuis 1997.

### Poursuivre le virage client

Les destinations touristiques internationales qui émergeront seront celles qui auront su répondre aux attentes des consommateurs. Face à des clientèles de plus en plus segmentées et exigeantes au plan du rapport qualité/prix, il est primordial que le Québec cible davantage ses clientèles, rehausse la qualité de ses produits et services touristiques, mesure le degré de satisfaction des touristes qui voyagent au Québec, et propose des expériences touristiques qui répondent à leurs attentes. À cet égard, Tourisme Québec privilégiera quatre axes d'intervention :

- Favoriser une meilleure connaissance des clientèles touristiques;
- Accentuer et mettre en valeur la qualité des produits et services touristiques, en mobilisant vers une démarche de qualité tous les secteurs de l'industrie qui entrent en contact avec les touristes;
- Consolider les pôles touristiques de Montréal et de Québec;
- Favoriser le développement et la promotion des expériences touristiques en émergence (tourisme hivernal, écotourisme, tourisme autochtone, tourisme nautique, cyclotourisme).

### **Consolider les marchés actuels et en conquérir de nouveaux**

La croissance de l'industrie touristique québécoise est d'abord tributaire de la fidélité de la clientèle de ses marchés primaires (Québec, Ontario, Nord-est des États-Unis). Toutefois, la segmentation des clientèles et le resserrement de la concurrence font en sorte que le marketing touristique du Québec devra être à l'avenir beaucoup plus ciblé si l'on veut maintenir le rythme de croissance que l'on a connu depuis 1993. De plus, le Québec doit chercher à diversifier ses marchés internationaux. Ce sont ces défis que la stratégie de marketing touristique du Québec 2000-2005, qui sera rendue publique au printemps 2000, se propose de relever. Toutefois, cette stratégie ne rapportera des dividendes pour le Québec que dans la mesure où l'on assistera à une augmentation appréciable des investissements promotionnels tant publics que privés. À cet égard, trois axes d'intervention seront privilégiés :

- Favoriser l'utilisation des technologies nouvelles en marketing, en implantant un centre d'affaires électronique;
- Renouveler les clientèles québécoise et canadienne;
- Intensifier les efforts promotionnels sur les marchés internationaux les plus porteurs.

### **Consolider le financement de l'industrie touristique**

Pour susciter la demande touristique dans un contexte international hautement concurrentiel, le Québec doit augmenter les investissements publics et privés tant au chapitre du développement de l'offre que de la promotion touristique. Dans ce cadre, les axes d'intervention suivants sont mis de l'avant :

- Assurer l'utilisation par les régions touristiques de la taxe spécifique sur l'hébergement;
- Harmoniser les programmes gouvernementaux et régionaux de soutien au développement touristique;
- Mettre en œuvre une stratégie «proactive» de développement de l'offre touristique;
- Canaliser les investissements fédéraux en tourisme vers les priorités du Québec;
- Favoriser la rentabilité des entreprises touristiques, notamment par un allègement de l'environnement réglementaire;
- Examiner de nouvelles avenues de financement.

### **Élargir la concertation en vue d'un développement touristique durable et responsable**

L'évolution de l'industrie touristique québécoise impose la mise en place d'un partenariat davantage structurel axé sur une mise en commun plus accentuée des ressources publiques et privées. Les axes d'intervention à ce chapitre sont les suivants :

- Affirmer le leadership de Tourisme Québec comme rassembleur de l'industrie et chef de file gouvernemental en tourisme;
- Favoriser une prise en charge du tourisme régional par le milieu;

- Promouvoir un développement touristique durable et responsable;
- Soutenir le développement d'une économie touristique locale.

### Faire de Tourisme Québec une organisation performante au service de sa clientèle

Tourisme Québec entend se positionner comme une organisation capable de relever avec succès les défis découlant de la réforme du cadre de gestion de l'administration publique. À cet égard, deux axes d'intervention seront privilégiés :

- Mobiliser le personnel autour de la gestion par résultats;
- Améliorer la reddition de comptes.

### LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Tourisme Québec procède à l'évaluation de ses programmes à partir des indicateurs utilisés pour assurer sa reddition de comptes. Tourisme Québec entend compléter, d'ici 2001, sa gamme d'indicateurs de résultats.

### LE PLAN BUDGÉTAIRE

#### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Promotion et développement du tourisme	53 336,3	(57 099,7)	110 436,0	110 888,7
<b>Total</b>	53 336,3	(57 099,7)	110 436,0	110 888,7
<b>Effectif (ETC) (excluant le fonds spécial)</b>	—	—	—	—

Le budget de dépenses du portefeuille du Tourisme pour l'année financière 2000-2001 s'élève à 53,3 M\$ et se répartit de la façon suivante :

	<b>M\$</b>
– Affectation au Fonds de partenariat touristique	39,1
– Subvention à la Société du Centre des congrès de Québec	14,2

La variation s'explique principalement de la façon suivante :

- Non-réurrence du budget additionnel de 46,0 M\$ consenti en 1999-2000 pour soutenir le développement de l'industrie touristique et contribuer au financement des événements majeurs internationaux du Québec;
- Mesures exceptionnelles réalisées en 1999-2000 pour augmenter les investissements promotionnels sur les différents marchés, notamment 5,0 M\$ sur le marché américain.

## LE FONDS SPÉCIAL

### LE FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

	<b>PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)</b>	<b>PROBABLES 1999-2000 (000 \$)</b>
Revenus	61 681,9	116 645,0
Dépenses	61 886,9	117 200,0
Excédent (Déficit)	(205,0)	(555,0)
Investissement	2 400,0	4 303,1
Effectif (ETC)	263	263

Le Fonds de partenariat touristique a été créé le 1<sup>er</sup> avril 1997 afin de renforcer la promotion et le développement touristique du Québec.

Les sommes affectées à ce Fonds en 2000-2001 proviennent des crédits de Tourisme Québec soit 39,1 M\$, de la taxe spécifique sur l'hébergement estimée à 8,6 M\$, d'un montant forfaitaire de 10,0 M\$ provenant de la taxe de vente du Québec et de la vente de biens et services pour 4,0 M\$.

## LES INDICATEURS

INDICATEURS STRATÉGIQUES	RÉSULTAT ACTUEL <sup>1</sup>	OBJECTIF VISÉ <sup>2</sup>
Nombre d'associations sectorielles adhérant au programme de qualité	10	13 <i>en 2001</i>
Nombre d'entreprises touristiques adhérant au programme de qualité	n.d. <sup>3</sup>	4 000 <i>en 2006</i>
Pourcentage d'établissements d'hébergement adhérant à un système de classification	80 %	80 % <i>en 2002</i>
Volume de voyages des touristes, selon le marché d'origine (000)		<i>en 2005</i>
– Québec	12 733	16 553
– Canada	2 786	3 761
– États-Unis	2 082	2 810
– Outre-mer	1 180	1 652
Recettes touristiques totales, selon le marché d'origine		<i>en 2005</i>
– Québec	1 678 M\$	2 517 M\$
– Canada	698 M\$	1 117 M\$
– États-Unis	924 M\$	1 525 M\$
– Outre-mer	991 M\$	1 784 M\$
Part des touristes voyageant en hiver	24,4 %	29 % <i>en 2005</i>
Part des dépenses touristiques faites en hiver	20,2 %	25,5 % <i>en 2005</i>
Part de marché du Québec au chapitre des recettes touristiques internationales du Canada	17,2 %	20 % <i>en 2005</i>
Part des sous-marchés éloignés aux États-Unis dans le total des voyages des Américains au Québec	40 %	45 % <i>en 2005</i>
Part des sous-marchés éloignés aux États-Unis dans le total des dépenses des Américains au Québec	49 %	55 % <i>en 2005</i>
Part des marchés autres que la France dans le total des voyages des touristes provenant des autres pays que les États-Unis au Québec	70 %	75 % <i>en 2005</i>
Part des marchés autres que la France dans le total des dépenses des touristes provenant des autres pays que les États-Unis au Québec	64 %	70 % <i>en 2005</i>
Déficit touristique du Québec	369 M\$	200 M\$ <i>en 2005</i>
Nombre de passagers des croisières internationales sur le Saint-Laurent	76 000	125 000 <i>en 2005</i>

<sup>1</sup> Le résultat actuel est le plus récent disponible. Selon le cas, il peut porter sur les années civiles 1998 ou 1999, ou sur l'année budgétaire 1998-1999.

<sup>2</sup> L'horizon des objectifs varie de 2001 à 2006.

<sup>3</sup> Non disponible.

<b>INDICATEURS STRATÉGIQUES</b>	<b>RÉSULTAT ACTUEL<sup>1</sup></b>	<b>OBJECTIF VISÉ<sup>2</sup></b>
Nombre d'établissements d'hébergement adhérant au Centre d'affaires électronique	n.d.	1 250 <i>en 2005</i>
Nombre de réservations faites via le Centre d'affaires électronique	n.d.	170 000 <i>en 2005</i>
Revenus annuels de la taxe spécifique sur l'hébergement	8,4 M\$	20 M\$ <i>en 2005</i>
Niveau des investissements dans les secteurs reliés au tourisme	n.d.	7 MM\$ <i>de 2000 à 2005</i>
Revenus de commercialisation des produits et services de Tourisme Québec	0,991 M\$	3 M\$ <i>en 2005</i>
Effet de levier des campagnes publicitaires de Tourisme Québec	0,38	Ratio de 1,0 <i>en 2005</i>
Taux d'adhésion du secteur de l'hébergement aux ATR (% de la capacité totale d'hébergement)	n.d.	75 %
Niveau de financement des ATR par le milieu en rapport avec le financement consenti par Tourisme Québec	n.d.	Ratio de 1,0
Taux de connaissance des objectifs de résultat par les employés	n.d.	90 % <i>en 2002</i>

  

<b>INDICATEURS DE GESTION<sup>4</sup></b>	<b>RÉSULTAT 1998-1999</b>	<b>OBJECTIF 1999-2000</b>
Taux d'appels répondus au centre téléphonique	91 %	90 %
Délai moyen de livraison des envois de documentation		
– États-Unis	7,3 jours	6 jours
– Canada	4,7 jours	5 jours
Délai moyen d'envoi d'un accusé de réception aux plaignants	n.d.	100 % en 5 jours
Taux de satisfaction de la clientèle du Renseignement touristique	99 %	95 %
Valeur éditoriale des reportages réalisés sur le Québec	171 M\$	182 M\$

<sup>4</sup> Source : Rapport de gestion 1998-1999 et Plan d'action 1999-2000 de Tourisme Québec. Les résultats de 1999-2000 seront présentés dans le Rapport de gestion 1999-2000 qui sera disponible au 30 juin 2000. Les objectifs de résultats de 2000-2001 seront présentés dans le Plan d'action 2000-2001.



## TRANSPORTS

### LA MISSION

Le Ministère a comme mission d'assurer sur tout le territoire du Québec la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement économique, social et durable du Québec.

Il a pour principales fonctions d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. En plus de les mettre en œuvre, il surveille l'application de ces politiques et coordonne leur exécution.

Ses principales activités consistent à :

- Établir des encadrements régissant l'ensemble des déplacements;
- Soutenir les systèmes de transport terrestre, maritime et aérien pour les passagers et les marchandises;
- Planifier, concevoir et réaliser les travaux d'amélioration, de réfection et d'entretien du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui sont sous sa responsabilité ainsi qu'à soutenir financièrement et techniquement les municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local;
- Promouvoir le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité et de prévention des accidents.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Dans le contexte du plan soumis pour 1999-2000, il importe de faire état des principales réalisations suivantes :

- Investissements totaux de 679,2 M\$ dans le cadre du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, dont 42,7 M\$ imputables au Plan de décongestion de la région de Montréal;
- Maintien des enveloppes budgétaires consacrées à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures de transport et ajustement des contrats d'entretien d'hiver pour allonger la période de couverture dans le cadre d'un plan d'action visant à améliorer la sécurité des usagers;
- Maintien à 125,0 M\$, sur une base annuelle, des subventions versées dans le cadre du programme d'*Aide au réseau routier municipal*;
- Début des travaux visant la construction d'un lien routier vers la communauté Crie de Waskaganish, projet de 45,0 M\$ devant être terminé au printemps 2001;
- Dans le cadre du plan triennal d'investissements en transport en commun 1999-2000-2001, contribution jusqu'à un montant de 106,5 M\$ en 1999 aux investissements des organismes publics de

transport en commun et de l'Agence métropolitaine de transport, dont 26,6 M\$ pour le remplacement d'autobus;

- Subvention de 4,0 M\$ à l'Agence métropolitaine de transport pour la réalisation des études d'avant-projet relatives aux prolongements du métro de Montréal (ligne 5 vers l'Est et ligne 2 vers Laval);
- Augmentation de 3,1 M\$ de la contribution ministérielle au financement des services municipaux de transport adapté aux personnes handicapées afin d'en consolider et d'en améliorer les services;
- Mise en œuvre de deux nouveaux programmes de transfert annoncés lors du Discours sur le budget 1999-2000, soit le programme d'*Aide au soutien des compagnies de chemin de fer d'intérêt local (CFIL)* et le programme d'*Aide à la réalisation d'un réseau cyclable national (Route verte)*;
- En plus du programme d'*Aide au financement de la « Route verte »*, implication financière du Ministère dans l'acquisition d'emprises ferroviaires abandonnées (1,2 M\$) et dans l'aménagement de corridors récréotouristiques (3,0 M\$);
- Poursuite de la réalisation des plans de transport régionaux et élaboration d'une proposition du Plan de gestion des déplacements de la région de Montréal et du plan de transport de la région de Québec.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

On peut résumer de la façon suivante les principales composantes de l'environnement économique et social dans lequel évolue le Ministère :

- La position géographique du Québec en périphérie des grands marchés et son économie ouverte, qui dépend largement de son commerce extérieur, font en sorte que les coûts de transport constituent un élément important pour ses entreprises;
- Le Québec occupe aussi un vaste territoire où se retrouvent une multitude d'activités économiques régionales, lesquelles entraînent une demande de transport fort diversifiée;
- Les déplacements sont en croissance, particulièrement sur le réseau routier. L'augmentation la plus importante se retrouve dans la métropole et les régions qui l'entourent;
- La part des déplacements effectués en transport en commun n'a cessé de diminuer depuis les années 1970, principalement en raison de l'étalement urbain;
- Avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes à mobilité réduite augmente. On observe aussi une demande accrue pour des services diversifiés de transport collectif et de transport adapté;
- Le réseau de nos infrastructures de transport est parvenu à maturité et nécessite maintenant des travaux d'entretien et de réfection plus fréquents et plus coûteux;
- L'importante réforme à Transports Canada a déclenché une révision de tous ses programmes qui affectent l'organisation des systèmes de transport maritime, ferroviaire et aérien au Québec;

- Bien que remarquable, l'amélioration du bilan des accidents reliés au transport, particulièrement routier, semble avoir atteint une certaine stabilité au cours des dernières années. Les piétons et les cyclistes sont encore trop nombreux à figurer au nombre des accidentés de la route;
- La multiplication des véhicules de loisirs (VTT et motoneiges) requiert une implication soutenue du Ministère, particulièrement au plan de la sécurité;
- Le contexte budgétaire difficile et l'importante réduction des effectifs au cours des dernières années obligent le Ministère à une plus grande efficacité et efficience et impliquent des remises en question de ses façons de faire.

Dans un tel contexte, les enjeux ministériels sont nombreux et on peut les résumer ainsi :

- Consolider des systèmes et des équipements de transport bien adaptés, intégrés et capables de répondre aux besoins de l'économie québécoise;
- Maintenir un souci constant de l'accessibilité et de la sécurité lors de la conception des équipements et des infrastructures de transport;
- Consentir les efforts et dégager les ressources suffisantes pour rendre la qualité de nos infrastructures routières comparable à celle qui prévaut dans les juridictions voisines;
- Diminuer la congestion sur le réseau routier de la région de Montréal;
- Rechercher un meilleur équilibre entre le transport collectif et le transport individuel par automobile, notamment en privilégiant une meilleure intégration des modes et des services;
- Répondre aux besoins grandissant en matière de transport adapté, particulièrement par une meilleure intégration des équipements et services existants;
- Adapter ses priorités d'action en vue de garantir une desserte qui répond mieux aux besoins des différentes régions en matière de transports ferroviaire, maritime et aérien;
- Assurer la relève, maintenir et renouveler l'expertise de ses ressources humaines;
- Examiner de nouvelles formes de partenariat, d'expertise, de concertation et d'entreprise afin de mieux relever les défis, d'innover dans les façons de faire et de générer des économies;
- Ajuster son organisation en vue de la mise en œuvre de deux grandes réformes gouvernementales, soit l'implantation d'un nouveau cadre de gestion et d'un système de gestion intégrée des ressources (GIREs).

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au cours de la dernière année, le Ministère a entrepris une démarche de réflexion et de consultation à l'interne et auprès de ses partenaires, afin de préciser les nouveaux besoins et les enjeux qui influenceront à l'avenir les systèmes de transport. Cet exercice a amené le Ministère à revoir sa vision des transports, ses priorités d'intervention et à remettre en cause ses façons de faire.

Fort de cette démarche de réflexion et de consultation et inspiré par cette nouvelle approche et par les défis qu'il entend relever, le Ministère retient pour sa planification stratégique trois grandes orientations et neuf axes d'intervention majeurs.

Orientation 1 : Des systèmes de transport plus efficaces au service du développement socio-économique du Québec

- Accroître l'accessibilité aux marchés et aux pôles économiques nord-américains et internationaux;
- Soutenir le dynamisme du Québec et de ses régions;
- Faciliter les déplacements et favoriser l'utilisation intégrée des systèmes de transport dans les grandes agglomérations dans un souci de protection de l'environnement et de la qualité de vie;
- Expérimenter de nouvelles formes de financement et de prestation de services associant davantage le secteur privé.

Orientation 2 : Des systèmes de transport encore plus sécuritaires en collaboration avec tous les organismes privés et publics concernés

- Améliorer le bilan de la sécurité dans les transports;
- Accroître la concertation avec tous les intervenants et les partenaires concernés en vue d'améliorer la sécurité dans tous les modes de transport.

Orientation 3 : Une organisation plus performante afin d'améliorer les services à la population

- Implanter une gestion dynamique et plus efficace;
- Développer le savoir-faire du personnel et assurer la relève;
- Garantir des informations fiables, intégrées et accessibles.

Dans le cadre du plan de gestion de ses dépenses pour 2000-2001, les priorités d'action du Ministère sont les suivantes :

- Poursuivre les efforts des dernières années en matière de conservation et d'amélioration du réseau routier dont il a la responsabilité, notamment sur les axes routiers considérés comme stratégiques pour le développement économique du Québec;
- Optimiser ses interventions en matière d'entretien et d'exploitation de ses infrastructures dans une optique de gestion globale de ses activités;
- Poursuivre les efforts en vue d'assurer une plus grande sécurité des usagers, notamment en période hivernale;
- Continuer son programme de rajeunissement de son parc de matériel roulant;
- Maintenir son niveau d'intervention auprès du monde municipal, particulièrement en matière de financement d'infrastructures routières et de transport en commun;

- 
- Consolider sa contribution au niveau du financement des services spécialisés en transport;
  - Poursuivre les efforts entrepris dans le cadre des programmes d'aide aux chemins de fer d'intérêt local et à la Route verte;
  - Accélérer les investissements consacrés au renouvellement de ses systèmes de gestion, particulièrement dans les domaines de l'exploitation du réseau routier et de la géomatique.

## **LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

Le plan d'évaluation de programme portait en 1999-2000 sur trois programmes d'aide financière à des municipalités. On trouvera ci-après, pour chacun de ces trois programmes, un rappel des objectifs visés, un bilan du travail fait jusqu'à maintenant et une description des actions à réaliser. Ce dernier volet constitue le plan ministériel pour l'exercice financier 2000-2001.

### **Le programme d'aide à la voirie locale**

Relativement à ce programme, le Ministère s'était fixé les objectifs suivants :

- Rééquilibrer les budgets entre les différents volets du programme sur la base notamment des besoins exprimés par le monde municipal;
- Actualiser les normes d'application des volets du programme dans le respect de l'autonomie municipale;
- S'assurer du respect de ces normes d'application lors de l'octroi des subventions aux municipalités.

Le Ministère a procédé à une évaluation de ce programme en tenant compte notamment des commentaires du Vérificateur général et a décidé d'élargir la portée de cette évaluation.

Au cours de l'année 2000-2001, il entend poursuivre l'évaluation de ce programme en examinant particulièrement sa raison d'être dans le contexte du rôle que l'État doit jouer en matière de transport. Il estime être en mesure de proposer un scénario de révision de ce programme d'ici l'automne prochain en vue d'une entrée en vigueur en 2001.

### **Le programme d'aide au transport adapté aux personnes handicapées**

Les enjeux de la révision de ce programme sont les suivants :

- Actualiser le programme en fonction des nouvelles réalités de l'an 2000;
- S'assurer de l'efficacité et de l'équité de ce programme;
- Favoriser l'universalité des services de transport adapté auprès des municipalités non desservies par un tel service;
- Assurer une plus grande stabilité et une meilleure planification des services offerts à la population;
- Favoriser l'intégration volontaire des services de transport collectif existants;

- S'assurer de la souplesse nécessaire pour l'organisation des services qui répondent aux besoins des communautés plus petites.

Une révision complète de ce programme a ainsi été entreprise en 1999-2000. À ce jour, un document d'orientation préliminaire a été élaboré. De plus, un groupe de travail composé de représentants des ministères de la Santé et des Services sociaux et des Transports a été mis sur pied pour examiner des pistes de solution concernant leurs réseaux respectifs (ententes de services, mises en commun, etc.). Un bilan de l'évolution du programme est aussi en voie d'être réalisé.

Le Ministère compte mettre en application un nouveau programme d'aide en janvier 2001. D'ici là, il devra réaliser les principales étapes suivantes : finalisation des démarches en cours et élaboration de scénarios, consultation sur la base des scénarios retenus, élaboration du nouveau programme et diffusion auprès des partenaires.

### **Le programme d'aide au transport en commun**

Les objectifs poursuivis par le Ministère dans le cadre de la réévaluation de ce programme sont les suivants :

- S'assurer que les acteurs principaux que sont les municipalités aient les ressources nécessaires à la mise en place des moyens appropriés à l'atteinte des objectifs qu'il se fixe;
- Déterminer dans quelle mesure ce programme répond aux nouveaux besoins;
- Guider le Ministère quant aux modifications à y apporter, s'il y a lieu, pour le rendre conforme aux exigences actuelles.

Jusqu'à maintenant, un groupe de travail a été formé afin d'analyser la problématique du financement du transport en commun. Ses travaux ont permis de dresser un portrait de l'évolution financière du transport en commun au Québec, de brosser un portrait de l'offre actuelle de services, de faire l'inventaire des infrastructures et équipements et d'effectuer l'analyse des investissements nécessaires.

À partir du bilan du programme d'aide en voie de réalisation, le Ministère compte présenter en 2000-2001 ses recommandations quant à l'établissement d'un nouveau cadre financier du transport en commun et sa proposition quant à un nouveau programme d'aide conforme aux nouvelles réalités.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Infrastructures de transport	1 059 874,9	(137 068,4)	1 196 943,3	1 195 057,7
2. Systèmes de transport	302 733,0	(8 768,3)	311 501,3	311 512,3
3. Administration et services corporatifs	81 381,3	(605,7)	81 987,0	82 268,8
<b>Total</b>	1 443 989,2	(146 442,4)	1 590 431,6	1 588 838,8
<b>Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	3 917	(149)	4 066	—

Le budget de dépenses du Ministère présenté au tableau précédent diminue de 146,4 M\$ entre 1999-2000 et 2000-2001, passant de 1 590,4 M\$ à 1 444,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Diminution de 160,3 M\$ des dépenses de transfert, essentiellement attribuable à des modifications apportées au calendrier de versement des subventions dans le cadre de certains programmes, dont 51,4 M\$ pour le Programme d'Aide à la voirie locale, ainsi qu'à la non-réurrence du budget additionnel de 90,0 M\$ consenti en 1999-2000 pour soutenir la construction, l'amélioration et la réfection des infrastructures publiques de transport;
- Augmentation de 36,2 M\$ de la contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, principalement attribuable aux investissements additionnels de 1998-1999 et 1999-2000;
- Réduction nette de 21,9 M\$ de la dépense prévue d'amortissement qui s'explique par la diminution du coût des immobilisations réalisées avant le 31 mars 1997.

Par ailleurs, l'évolution de la rémunération tient compte des augmentations salariales annoncées par le gouvernement et de la révision du partage des ressources humaines, entre le Ministère et le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, afin de mieux refléter la part de leurs activités respectives.

#### Programme 1 : Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien. Plus spécifiquement, ses principaux objectifs sont les suivants :

- Conserver le patrimoine routier;
- Améliorer la qualité et la sécurité du réseau routier;
- Réduire la congestion sur le réseau routier stratégique de la région de Montréal;
- Améliorer le degré d'efficacité de l'ensemble des opérations, particulièrement au niveau de l'entretien et de l'exploitation du réseau.

L'atteinte de ces objectifs passe par un choix judicieux dans l'allocation des ressources en vue, d'une part, de maintenir le niveau de service offert en matière d'exploitation du réseau et, d'autre part, d'assumer le coût du financement des travaux de conservation, d'amélioration et de développement de celui-ci.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Entretien des infrastructures de transport	370,0
– Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	367,6
– Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	254,2
– Programme d'aide financière au réseau routier local	66,1
– Autres activités	2,0

La réduction de 137,1 M\$ du budget de dépenses en 2000-2001 est le résultat net de variations touchant quelques activités, la principale étant la non-réurrence du budget additionnel de 90,0 M\$ alloué en 1999-2000 au soutien des infrastructures publiques de transport. Pour le programme d'*Aide à la voirie locale*, les modifications du calendrier de versement du volet relatif à l'entretien du réseau ont pour effet de réduire l'enveloppe budgétaire de ce programme de 51,4 M\$ : la diminution nette atteint toutefois 60,3 M\$ étant donné la révision du statut de certaines structures municipales considérées comme stratégiques pour la gestion du réseau routier supérieur.

La contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier augmente pour sa part de 36,2 M\$. Le niveau de l'amortissement des infrastructures réalisées avant la création du Fonds diminue de 18,0 M\$. Finalement, la masse salariale est réduite de 2,6 M\$, lequel montant constitue l'impact net des hausses salariales et du transfert de postes au Fonds.

## **Programme 2 : Systèmes de transport**

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Dans le cadre de ce programme, où les interventions sont réalisées en interrelation directe avec un ensemble de partenaires publics et privés, les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- Soutenir la mise en place d'infrastructures et d'équipements de transport en commun efficaces et de qualité et favoriser l'intégration des modes;
- Promouvoir l'intermodalité des réseaux stratégiques ferroviaire, maritime et aérien;
- Améliorer la sécurité dans l'utilisation des différents types de véhicules;
- Assurer aux citoyens l'accès à des services spécialisés de qualité et au moindre coût;
- Accroître la sécurité des utilisateurs du réseau routier et la préservation des infrastructures.

Au chapitre des infrastructures de transport en commun, le Ministère entend axer ses actions sur les éléments suivants : renouvellement du parc de véhicules des organismes publics, poursuite du programme de rénovation des stations du métro initial, travaux relatifs au prolongement du métro et mise en place d'infrastructures ayant un impact significatif sur l'utilisation du transport en commun et la décongestion du réseau routier (voies réservées, stationnements incitatifs, etc.). Il entend en outre maintenir, et dans certains cas augmenter, sa participation financière à certains services spécialisés essentiels : traverses maritimes et aériennes, transport en commun municipal, transport adapté aux personnes handicapées, chemins de fer d'intérêt local (CFIL) et réseau cyclable national (Route verte).

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun	185,7
– Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	40,0
– Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers	43,9
– Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	11,2
– Aide au transport ferroviaire	5,1
– Aide à la réalisation de la Route verte	4,4
– Aide au transport aérien	2,0
– Autres activités	10,4

La réduction de 8,8 M\$ du budget de dépenses en 2000-2001 est le résultat combiné de différents facteurs. Une diminution nette de 15,0 M\$ des subventions du programme d'*Aide au transport des personnes handicapées* et du programme d'*Aide aux organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun*, s'explique principalement par des modifications aux calendriers de versement de l'aide. Par ailleurs, la relance du train de banlieue Montréal/Saint-Hilaire nécessite un budget additionnel de 5,0 M\$ en 2000-2001.

### Programme 3 : Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

On peut résumer de la façon suivante les objectifs poursuivis par le Ministère dans le cadre de ce programme :

- Développer l'expertise de son personnel dans les domaines stratégiques;
- Adapter ses principaux systèmes d'information à l'environnement actuel;
- Maintenir l'effort en matière de recherche et de développement;
- Assurer une meilleure intégration de ses interventions sur l'ensemble du territoire et en région.

La poursuite de ces objectifs a amené le Ministère à établir certaines priorités quant aux choix budgétaires à faire pour 2000-2001 :

- Augmenter les ressources consacrées aux technologies de l'information de façon à permettre la révision de certains systèmes stratégiques selon une approche de solution d'affaires, en particulier pour l'exploitation du réseau routier et la géomatique;
- Maintenir le niveau des ressources affectées à la recherche et au développement ainsi qu'à la réalisation des plans de transport régionaux.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles	58,0
– Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement	14,5
– Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport	8,9

La réduction de 0,6 M\$ du budget de dépenses en 2000-2001 résulte, d'une part, d'une diminution du coût prévu de l'amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport et, d'autre part, d'une augmentation de la rémunération reliée aux ajustements des salaires.

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	42 761,9	22 702,8
Prêts, Placements et Avances	200,0	200,0

Le budget d'investissement de 42,8 M\$ permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre, développements informatiques et acquisition de matériel et équipement.

L'augmentation de 20,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par deux facteurs, soit une augmentation de 9,3 M\$ des investissements au niveau du développement des systèmes informatiques, particulièrement dans le cadre des différentes solutions d'affaires informatisées (SAI), et de 9,6 M\$ pour des travaux prévus dans le cadre du projet de construction d'un lien routier vers la communauté crie de Waskaganish.

## LES FONDS SPÉCIAUX

### LE FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	373 737,4	324 257,9
Dépenses	373 737,4	324 257,9
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	516 291,4	503 751,5
Effectif (ETC)	2 163	2 014

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissement affecté depuis le 1<sup>er</sup> avril 1996 au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier.

L'ensemble des travaux prévus en 2000-2001 totalise 685,5 M\$, soit un montant supérieur de 6,3 M\$ à celui de l'exercice précédent. Cet écart s'explique notamment par des investissements de 16,3 M\$ qui seront réalisés en 2000-2001 dans le cadre du Plan de relance de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.

Ces travaux se subdivisent en deux catégories :

- Des investissements de 516,3 M\$ ayant pour effet d'accroître le potentiel de service et qui sont capitalisés et amortis en fonction de leur durée de vie utile, soit entre 15 et 20 ans;
- Des travaux non capitalisables et des coûts indirects estimés à 169,2 M\$ qui sont considérés comme des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du Fonds sont estimées à 373,7 M\$ en 2000-2001 et correspondent au coût des dépenses de fonctionnement de l'année en cours et à celui de l'amortissement et du service de la dette des immobilisations réalisées depuis sa création. Ces dépenses sont assumées majoritairement par une contribution du Ministère de 367,6 M\$ et par certains partenaires, dont le gouvernement fédéral.

#### LE FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

	PRÉVISIONS 2000-2001	PROBABLES 1999-2000
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	44 000,0	38 000,0
Dépenses	44 000,0	38 500,0
Excédent (Déficit)	—	(500,0)
Investissement	23 600,0	24 400,0
Effectif (ETC)	289	289

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998 au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier de cette unité autonome de service est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. À moyen terme, elle vise en outre à devenir le fournisseur choisi par les organismes publics du Québec pour assurer les services de gestion de leur parc de véhicules et d'équipements.

Pour l'exercice financier 2000-2001, le Fonds présente un budget équilibré de 44,0 M\$, financé en grande partie par le Ministère pour un montant de 39,5 M\$. Un budget d'immobilisations de 23,6 M\$ est également prévu afin de procéder au renouvellement du parc de matériel roulant du Ministère.

## LE FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN

	PRÉVISIONS 2000-2001 (000 \$)	PROBABLES 1999-2000 (000 \$)
Revenus	62 114,0	61 186,0
Dépenses	62 114,0	61 186,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992. Il vise essentiellement à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30 \$ prélevée auprès des propriétaires de véhicules des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation de leur véhicule.

En 2000-2001, les revenus de ce Fonds, estimés à 62,1 M\$, seront entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun.

## LES INDICATEURS

En vue de l'exercice financier 2000-2001, le Ministère maintient les indicateurs suivants :

	Résultat réel 1997-1998	Résultat réel 1998-1999
<b>Indicateur 1</b>		
Coût de gestion interne par rapport au nombre d'employés (\$ par équivalent temps complet, ETC)	13 679	13 735
<b>Indicateur 2</b>		
Portion des coûts affectée à la réalisation des travaux au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier (%)	66	67
<b>Indicateur 3</b>		
Proportion des chaussées dont l'état est déficient (%)	31	29
<b>Indicateur 4</b>		
Proportion des structures dont l'état est déficient (%)	37	37
<b>Indicateur 5</b>		
Sécurité routière :		
– nombre de décès	805	717
– nombre de blessés graves	5 919	5 924
– nombre d'accidents impliquant un véhicule lourd	21 950	19 856
– nombre de décès dans un accident impliquant un véhicule hors route	47	48
<b>Indicateur 6</b>		
Nombre de déplacements par les organismes publics et municipaux de transport en commun (millions)	469	N/D
<b>Indicateur 7</b>		
Dépense annuelle en formation professionnelle (\$/ETC)	521	524

## TRAVAIL

### LA MISSION

Promouvoir des rapports de travail justes et équilibrés qui favorisent l'adaptation et le dynamisme des organisations et des milieux du travail, et assurer la protection et le respect de la personne au travail.

En réalisant sa mission, le ministère du Travail contribue à l'objectif gouvernemental de soutenir et promouvoir un développement durable fondé sur la réciprocité entre ses dimensions économiques et sociales.

### LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES DÉPENSES 1999-2000

Objectifs	Réalizations
<b>LE MINISTÈRE DU TRAVAIL</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Corriger les problèmes d'application du Code du travail que vivent les salariés et les employeurs, de sorte que les droits et les rapports du travail puissent s'exercer adéquatement et bénéficier d'un encadrement légal clair et bien compris des parties.</li> </ul>	<p>Production d'un répertoire analytique des objets possibles de révision du Code : celui-ci a été élaboré en tenant compte des revendications des acteurs du monde du travail et des problèmes d'application soulevés par les instances du travail (Octobre 1999).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Adapter le Code du travail pour que sa couverture soit plus perméable aux besoins des collectivités du travail qui veulent se prévaloir des droits et responsabilités qui sont conférés aux associations accréditées.</li> </ul>	<p>Publication d'un document de consultation sur les orientations ministérielles au regard du renouvellement du Code du travail et amorce de la phase des échanges tant avec les partenaires sociaux traditionnels qu'avec des groupes de pression plus ciblés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Clarifier les dispositions interprétatives de la Loi sur les normes du travail qui concernent la définition du statut de travail (travailleur autonome et salarié) et la relation à l'employeur (agences de placement temporaire), de façon à permettre aux parties de qualifier correctement la nature de leurs relations contractuelles.</li> </ul>	<p>Mise en ligne de ce document sur le site internet du Ministère avec possibilité de poser des questions ou de formuler des commentaires sur les solutions proposées dans le document (Mars 2000).</p>

Objectifs	Réalizations
— Moderniser la Loi sur les normes du travail à l'égard de problématiques sociales particulières comme le travail des enfants, les clauses d'exclusion et les licenciements collectifs.	Adoption des projets de loi no 50 et no 67 modifiant la Loi sur les normes du travail à l'égard du travail des enfants et des clauses de disparité de traitement.
— Statuer sur la pertinence des projets et des actuels décrets de convention collective.	Adoption du projet de loi 47 qui mènera à l'abrogation des 4 décrets de l'industrie du vêtement le 30 juin 2000. Vingt autres décrets ont fait l'objet d'études d'impacts et ont été reconduits, alors que ceux de l'industrie de la boîte et des produits de carton et de l'industrie des produits de papier et de carton ondulé ont expiré en décembre 1999.
— Améliorer la structure globale des interventions en relations du travail, revoir leurs assises juridiques et les outils de référence, d'évaluation et de suivi.	Le processus d'évaluation des interventions est amorcé (sondage auprès des clientèles), les outils de référence seront regroupés sur cd-rom, et il sera complété en 2000-2001.
— Développer des stratégies d'identification et de reconnaissance des acteurs et des clientèles qui sont touchés par les politiques et les interventions, mais qui ne sont pas représentés au sein des instances formelles de consultation.	Les intervenants internes ont participé à des journées d'atelier afin de préciser les assises partenariales, les clientèles, les mécanismes de veille stratégique, les investissements et des interactions en matière de recherche et développement.
— Mettre en place des canaux de communication et des mécanismes de consultation flexibles et ponctuels qui rejoignent les acteurs et les clientèles non représentés au sein des instances formelles de consultation.	Organisation et tenue les 7 et 8 février 2000, au Palais des congrès de Montréal, d'un Forum d'échanges sur les innovations en relations du travail. Ce forum a réuni plus de 200 participants et le rapport des ateliers est sur le site internet du Ministère.
— Prévoir les besoins quantitatifs et qualitatifs en ressources humaines de façon à assurer le niveau de compétence organisationnelle requis pour réaliser la mission ministérielle.	L'inventaire et la justification des nouvelles ressources humaines et financières requises pour atteindre un niveau plus adéquat de capacité organisationnelle ont été complétés.
— Favoriser une utilisation optimale et efficace des technologies de l'information par le personnel et rendre plus productives les interactions entre les unités.	Un système intégré de gestion des relations de travail (GRT) a été développé et rendu accessible aux unités concernées.
— Favoriser une utilisation optimale des NTIC dans les transactions avec les clientèles.	Le nombre de visiteurs sur le site internet du Ministère a presque doublé depuis un an, atteignant le nombre de 99 273 visites en janvier 2000.

Objectifs	Réalizations
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Développer entre le Ministère et les organismes relevant de la ministre une plus grande synergie en matière de recherche et de développement, d'élaboration des politiques et d'orientations législatives.</li> </ul>	<p>Création du Carrefour de recherche et d'information sur le travail et l'emploi (CRITE).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Consolider les échanges et relier les mécanismes de veille avec les ministères du Travail des autres provinces sur les questions relatives à l'évolution des lois du travail, aux programmes de relations du travail, aux relations partenariales avec les acteurs et à l'élaboration et au suivi des plans stratégiques.</li> </ul>	<p>Participation à la création d'un site intranet avec les ministères du Travail des autres provinces canadiennes et du fédéral. Ce site est réalisé dans le cadre des actions de l'Association canadienne des administrateurs de législation ouvrière (ACALO). La phase 1 portant sur le contenu du site a été réalisée.</p>
<p><b>LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Mieux s'inscrire dans le contexte international de la qualité et de la sécurité dans le bâtiment, tout en maintenant la spécificité québécoise.</li> </ul>	<p>Concertation avec les principaux intervenants afin de faire prépublier le chapitre 1 du Code de construction, soit le chapitre consacré aux bâtiments.</p> <p>Discussions avec les autres provinces et les États-Unis en vue de l'adoption de normes nord-américaines, notamment en matière d'appareils de levage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Revoir les approches et les moyens d'intervention afin d'assurer la qualité et la sécurité dans le bâtiment.</li> </ul>	<p>Adoption d'une nouvelle édition du Code applicable aux installations électriques.</p> <p>Concertation avec les associations d'entrepreneurs et de propriétaires afin de revoir les approches dans les secteurs des appareils de levage et du gaz propane.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Contribuer au dynamisme économique en favorisant la déréglementation et la responsabilisation des intervenants.</li> </ul>	<p>Sondage pour mieux cerner l'opinion de l'industrie au regard du système actuel, description d'un profil type des entrepreneurs et étude comparative avec d'autres juridictions.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Assurer la capacité organisationnelle suffisante de la Régie pour l'accomplissement de sa mission.</li> </ul>	<p>Maintien des ressources suffisantes en matière d'inspection et de délivrance des licences et croissance de 36 à 40 du nombre d'enquêteurs affectés à la lutte au travail au noir.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Maintenir l'autosuffisance financière de la Régie.</li> </ul>	<p>Implantation d'une nouvelle tarification en matière d'appareils de levage.</p>

Objectifs	Réalizations
<b>LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE</b>	
— Faire connaître la Loi sur l'équité salariale et le processus de mise en œuvre de l'équité salariale aux partenaires.	La Commission a élaboré et distribué de nombreuses publications aux entreprises québécoises, dispensé des sessions d'information, rencontré des associations d'employeurs et de salariés, participé à des expositions et effectué une tournée des régions. Les médias du Québec ont été mis à contribution pour diffuser de la publicité et réaliser des entrevues.
— Faciliter l'application de l'équité salariale dans les entreprises visées par la loi.	Un comité de consultation qui regroupe des représentants d'employeurs, des syndicats et des groupes de femmes a été constitué et s'est réuni à 5 reprises. Un guide pour les entreprises de 10 à 49 employés a été élaboré.
— Privilégier un règlement dans le respect des objectifs de la loi dans les cas où des différends ou des plaintes sont soumis à la Commission.	La Commission a procédé au développement d'un processus de traitement des plaintes et des différends et mis sur pied un projet pilote de conciliation.
— Assurer l'analyse des rapports relatifs aux programmes complétés ou en cours en date de la sanction de la Loi sur l'équité salariale.	Dans l'esprit de l'application de la Loi sur la justice administrative, des rapports préliminaires et d'analyse auront été transmis à tous les employeurs.
<b>LE CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS</b>	
— Évaluer la pertinence de simplifier certaines procédures d'intervention et d'ajuster la juridiction du Conseil pour offrir aux citoyens une meilleure garantie sur les services auxquels ils ont droit.	L'envoi aux intervenants patronaux et syndicaux de différentes documentations et l'intervention de la médiation ont favorisé une meilleure collaboration et permis de conclure une forte proportion d'ententes lors de la ronde de négociations du secteur public.
— Poursuivre la réorganisation administrative et mettre au point des outils d'analyse permettant d'identifier le niveau de performance des interventions.	De nouvelles méthodes de travail ont été développées grâce à la mise en service d'une base de données portant sur la juridiction, les assujettissements et les conventions collectives.
<b>LE CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CCTM)</b>	
— Réviser en profondeur la politique générale du Conseil concernant la confection et la gestion de la liste annotée d'arbitres de griefs.	Adoption de conditions triennales de réinscription et de conditions annuelles de maintien sur la liste, d'un programme de stages pour les candidats arbitres, d'une procédure d'inscription sur la liste d'arbitres et d'une procédure pour l'examen des plaintes portées à l'endroit d'arbitres.

Objectifs	Réalizations
— Susciter la mise sur pied de réseaux de recherche appliquée sur le travail.	Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) agit comme table de concertation du Carrefour de la recherche et de l'information sur le travail et l'emploi (CRITE). Il a participé à une action concertée du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) sur le travail en mutation, a préparé un inventaire des ressources en recherche sur le travail et l'emploi et a conçu un système de documentation et de référence.
— Rendre plus facilement accessibles aux diverses clientèles les politiques et procédures du Conseil, ainsi que la documentation afférente.	Le site internet du CCTM est en opération depuis le mois d'avril 1999. Il est bonifié progressivement.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

### LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

L'activité économique est grandement influencée par les technologies de l'information qui ont progressivement jeté les bases de ce que l'on désigne aujourd'hui comme l'économie du savoir. Devant les mutations profondes qu'elle introduit sur le marché du travail, cette nouvelle économie exige des individus, des syndicats, des entreprises et des gouvernements des efforts d'adaptation sans précédent, ainsi que de profondes remises en question quant aux rapports qui les lient. Les nouvelles technologies sont plus flexibles et polyvalentes que les générations précédentes et aussi beaucoup plus accessibles pour les petites et moyennes entreprises en raison de la réduction constante de leurs coûts d'acquisition.

En même temps que croissent les contraintes et les opportunités résultant de la mondialisation, l'influence des entreprises augmente et le pouvoir de l'État diminue. Ce déplacement de pouvoir ne s'accompagne pas pour autant d'un transfert de responsabilités sociales vers les entreprises. Au contraire, on observe une nette tendance à l'externalisation des coûts sociaux au moyen de la sous-traitance et de liens contractuels non salariaux (travailleurs autonomes). Cette forte mobilité des entreprises représente aussi un puissant levier sur le plan des investissements et sur celui de la négociation des contrats de travail. À cet égard, les formes de travail atypique ont pris un essor inédit et servent de révélateurs des différentes mutations qui marquent l'évolution actuelle du travail. Entre 1976 et 1995, le travail autonome et le travail à temps partiel ont représenté près des trois quarts du solde net des emplois créés au Québec. Plus récemment, de 1995 à 1997, le travail autonome a compté à lui seul pour 70 % des emplois créés. La sous-traitance a notamment servi de moteur à cette accélération de la croissance du travail autonome.

Sur le plan des pratiques en relations du travail, nous avons pu observer au cours des dernières années une nette tendance à la polarisation des pratiques de négociation entre d'une part des pratiques misant sur des approches partenariales et préventives centrées sur les intérêts mutuels et d'autre part, des pratiques d'affrontement où la gestion du rapport de force prend le pas sur les objets de négociation. Plus récemment, l'approche conflictuelle connaît une croissance. Par contre, en ce qui concerne les

conflits de droit relatifs aux plaintes contestant des mesures disciplinaires, on note une tendance à la médiation.

Une autre observation est instructive : les conflits de travail sont sensiblement moins nombreux qu'auparavant, mais plus ardues. Le traitement des dossiers est devenu beaucoup plus complexe, notamment en raison de l'inégale capacité d'adaptation des acteurs devant la rapidité des changements.

### **LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC**

Dans le cadre de son plan stratégique 1999-2002, les enjeux arrêtés par la Régie du bâtiment du Québec pour assurer la qualité et la sécurité du public dans les bâtiments, installations techniques et autres équipements sont : assurer le leadership de la Régie et continuer le développement d'une expertise de pointe en ce qui concerne la normalisation relative aux bâtiments et à leurs équipements; repenser et redéfinir le rôle et les façons de faire de la Régie en regard de la surveillance et du respect des normes et assurer une meilleure protection du public par de nouvelles formes de garanties.

### **LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

La Commission de l'équité salariale doit transiger avec des clientèles qui expriment des besoins particuliers selon les intérêts qu'ils représentent, que ce soit ceux des employeurs, des syndicats ou des femmes. La Commission doit prendre en considération les réalités actuelles du monde du travail, par exemple le phénomène de l'impartition et les modes de rémunération émergents comme la rémunération basée sur les compétences, et y être sensible dans ses interventions en équité salariale.

### **LE CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS**

Le principal enjeu du Conseil dans l'accomplissement de son mandat est d'assurer un rôle efficace pour la ronde de négociations du secteur public compte tenu notamment de la réforme de la santé et des services sociaux.

### **LE CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE**

Le marché du travail subit et subira encore des profondes transformations en raison notamment du vieillissement de la main-d'œuvre, d'un recours plus fréquent par les entreprises à l'impartition et possiblement par un nombre de plus en plus élevé de personnes qui détiendront un emploi atypique. Dans ce contexte, les partenaires sociaux doivent se concerter afin de trouver et de proposer aux différents intervenants sur le marché du travail des pistes de réflexion quant aux actions qui peuvent être prises directement dans les milieux visés.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **LE MINISTÈRE DU TRAVAIL**

- Assurer aux travailleurs et aux employeurs une législation du travail qui soit capable de s'adapter aux nouveaux besoins individuels et collectifs, qui garantit la protection des droits, qui mise sur la responsabilité des acteurs et qui contribue à un juste équilibre entre le développement économique et le développement social;
- Contribuer à la résolution de toutes formes de mésententes entre les parties, à la promotion de rapports de travail individuels et collectifs empreints d'équilibre et de respect fondés sur la responsabilité des acteurs;
- Élargir les pratiques de communication, d'échanges et de consultation, de façon à mieux prendre en compte la transformation du marché du travail et la multiplicité des acteurs;
- Développer la capacité organisationnelle en terme d'acquisitions de ressources humaines et financières suffisantes afin de réaliser pleinement la mission ministérielle.

### **LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC**

- Assurer l'unification et la modernisation de la législation de l'industrie de la construction et du bâtiment;
- Mieux s'inscrire dans le contexte international de la qualité et de la sécurité dans le bâtiment, tout en maintenant la spécificité québécoise;
- Moderniser et adapter les programmes de surveillance;
- Explorer et développer des partenariats avec les secteurs parapublic ou privé en vue d'améliorer la qualité des travaux et des installations;
- Intensifier les efforts afin de contrer le travail au noir;
- Simplifier le système de qualification professionnelle à l'égard des entrepreneurs de construction et des constructeurs propriétaires;
- Mettre en place un cadre de référence institutionnel axé sur la gestion par résultats;
- Assurer l'autofinancement de la Régie tout en étant équitable pour la clientèle.

### **LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

- Faire connaître la Loi sur l'équité salariale et le processus de mise en œuvre de l'équité salariale aux partenaires;
- Faciliter l'application de l'équité salariale dans les entreprises visées par la loi;

- Privilégier un règlement dans le respect des objectifs de la loi dans les cas où des différends ou des plaintes sont soumis à la Commission;
- Assurer l'analyse des rapports relatifs aux programmes complétés ou en cours en date de la sanction de la Loi sur l'équité salariale.

#### **LE CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS**

- S'assurer de toujours mieux informer les intervenants patronaux et syndicaux sur le contenu du Code du travail en matière de services essentiels et sur leurs obligations, et mettre l'accent sur la motivation;
- S'assurer que la population reçoit l'information nécessaire lors de conflits de travail affectant les organismes de services publics;
- Intervenir avec vigilance dans chaque dossier pour assurer la protection de la population;
- Tendre vers l'harmonisation des relations entre les parties pour éviter ou régler les conflits à la source.

#### **LE CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CCTM)**

- Contribuer à l'action gouvernementale en donnant des avis sur toute question qui lui est soumise et en proposant des recommandations sur toute question dont il entreprend l'étude de sa propre initiative;
- Amener les partenaires du marché du travail au sein du CCTM à s'entendre sur des objectifs à atteindre, des orientations à prendre et des projets à concrétiser;
- Promouvoir et susciter la mise sur pied de réseaux de recherche appliquée sur le travail et favoriser la collaboration de tous les chercheurs intéressés à ce domaine.

#### **LE PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME**

##### **L'évaluation en cours**

- Révision systématique des décrets en vigueur afin de les adapter ou de les abroger

L'évaluation des décrets existants se poursuit dans le cadre d'un processus permanent d'évaluation de l'impact économique de chaque décret. L'objectif est d'alléger la réglementation, tout en assurant une protection pour les salariés, et d'éviter les impacts négatifs sur le développement des industries visées.

- Évaluation de certaines dispositions du Code du travail concernant l'arbitrage de différends chez les policiers et pompiers municipaux

La Loi modifiant le Code du travail (1996, chapitre 30, article 9) comporte une clause de réévaluation par laquelle la ministre devait, au plus tard le 20 juin 1999, produire un rapport sur l'application des articles 94 à 99.11 concernant le mécanisme d'arbitrage de différends. Ce rapport a été produit et fera l'objet d'une commission parlementaire en mars 2000.

## LE PLAN BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2000-2001		1999-2000	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Travail	66 225,2	1 693,5	64 531,7	73 314,0
<b>Total</b>	66 225,2	1 693,5	64 531,7	73 314,0
<b>Effectif (ETC)</b>	776	—	776	—

Le portefeuille du Travail comporte un seul programme. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de sécurité et d'intégrité physique des travailleurs, de qualité des bâtiments et de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du portefeuille.

Le budget de dépenses 2000-2001 du programme est de 66,2 M\$. Il a augmenté de 1,7 M\$ par rapport à celui de 1999-2000. Cette variation s'explique essentiellement par l'ajout des sommes requises pour la portion 2000-2001 des hausses salariales prévues et par une hausse du budget d'amortissement de la Régie du bâtiment du Québec suite aux crédits d'immobilisations qui lui ont été versés par le ministère des Finances en 1998-1999 et 1999-2000 dans le cadre du projet de lutte contre le travail au noir dans l'industrie de la construction.

À noter que la dépense probable 1999-2000 dépasse de 8,8 M\$ le budget de dépenses en raison principalement des sommes transférées de la provision du ministère des Finances pour percevoir tous les revenus dus au gouvernement, dans le cadre de la lutte contre le travail au noir dans l'industrie de la construction, de même que d'un réaménagement entre le budget de dépenses et le budget

d'investissements, afin d'assurer le financement des coûts encourus pour la mise à niveau des systèmes informatisés en vue de leur passage à l'an 2000.

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2000-2001 (000 \$)	1999-2000 (000 \$)
Immobilisations	2 541,9	1 811,6
Prêts, Placements et Avances	1,0	1,0

L'écart entre le budget d'investissements 2000-2001 et les investissements probables 1999-2000 s'explique principalement par l'ajout des crédits d'immobilisations requis pour compléter le développement du système informatisé de soutien à la tarification des appareils de levage par la Régie du bâtiment du Québec et pour assurer l'évolution du parc technologique du Ministère.

#### LES INDICATEURS

##### LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

- Nombre et taux de décisions renversées par des instances supérieures;
- Réduction des délais de traitement des requêtes;
- Degré de satisfaction des usagers par rapport aux services du Ministère;
- Nombre de dossiers réglés avant un déferé à l'arbitrage;
- Nombre de renouvellement de conventions collectives sans conflit;
- Nombre de conflits de travail ayant eu lieu sans avoir recours aux services du Ministère;
- Nombre d'événements visant la promotion de meilleures pratiques : nombre de participants et degré de satisfaction;
- Nombre de demandes d'interventions provenant d'une nouvelle clientèle;
- Indicateurs reliés au fonctionnement du CRITE : taux de participation, nombre de projets soumis, fréquentation du site internet, alimentation du site en documents, etc.

**LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC**

- Respect des échéanciers fixés pour l'entrée en vigueur du Code de construction et du Code de sécurité;
- Nombre de rencontres avec des entrepreneurs non performants;
- Nombre d'ententes de partenariat conclues;
- Nombre d'infractions enregistrées, taux de réduction du nombre de contrevenants, impact médiatique de la campagne publicitaire;
- Délai moyen de traitement d'une demande de licence;
- Revenus gérés par la tarification des appareils de levage.

**LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

- Volume des renseignements transmis et qualité des outils développés;
- Proportion des différends ou des plaintes réglés par la Commission;
- Délai de traitement des dossiers.

**LE CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

- Nombre d'avis émis quant à l'amélioration de la législation, de la réglementation et des politiques et à l'amélioration du fonctionnement d'instances administratives;
- Nombre de projets concrétisés;
- Nombre de projets de recherche qui ont été menés à terme.





